



HAL
open science

**Construction d'une gouvernance partagée pour une
gestion durable du tourisme dans les territoires
insulaires. : Conduite d'une recherche-action dans deux
territoires insulaires en Corse et en Crète**

Mathilde Woillez

► **To cite this version:**

Mathilde Woillez. Construction d'une gouvernance partagée pour une gestion durable du tourisme dans les territoires insulaires. : Conduite d'une recherche-action dans deux territoires insulaires en Corse et en Crète. Géographie. Université Pascal Paoli, 2014. Français. NNT : 2014CORT0016 . tel-02022993

HAL Id: tel-02022993

<https://theses.hal.science/tel-02022993>

Submitted on 18 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITE DE CORSE-PASCAL PAOLI
ECOLE DOCTORALE ENVIRONNEMENT ET SOCIETE
UMR CNRS 6240 Lieux, Identités, eSpaces et Activités (LISA)



Thèse présentée pour l'obtention du grade de
DOCTEUR EN GEOGRAPHIE
Mention : géographie physique, humaine, économique et
régionale

Soutenu publiquement par

Mathilde Woillez

le 17 décembre 2014

**CONSTRUCTION D'UNE GOUVERNANCE PARTAGEE POUR UNE GESTION DURABLE
DU TOURISME DANS LES TERRITOIRES INSULAIRES.**

Conduite d'une recherche-action en Corse et en Crète

Directeurs :

Mme Marie-Antoinette Maupertuis, Professeure, Université de Corse
M. Laurent Rieutort, Professeur, Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand

Rapporteurs :

Mme Emmanuelle George-Marcelpoil, Ingénieure en chef des Ponts-HDR,
Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour
l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) de Grenoble
M. François Taglioni, Professeur, Université de La Réunion

Jury

M. Jean-Marie Furt, Maître de Conférences, Université de Corse
Mme Emmanuelle George-Marcelpoil, Ingénieure en chef des Ponts-HDR,
Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour
l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) de Grenoble
M. Dimitris Goussios, Professeur, Université de Thessalie, Grèce
Mme Marie-Antoinette Maupertuis, Professeure, Université de Corse
M. Laurent Rieutort, Professeur, Université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand
M. François Taglioni, Professeur, Université de La Réunion

Pour Emma B.

Remerciements

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui, par leurs encouragements, leur aide ou leur contribution directe, m'ont permis de mener à bien cette recherche doctorale.

En tout premier lieu je souhaiterais remercier mes deux co-directeurs de thèse pour leur accompagnement et leur soutien continu, tout au long de ce projet. Merci à Marie-Antoinette Maupertuis, sans qui ce projet n'aurait pas pu se faire, qui s'est démenée pour me donner les moyens de le mener jusqu'au bout, qui m'a accordé une grande liberté et toute sa confiance au long de ces années de recherche, tout en étant toujours disponible lorsqu'il s'agissait de prendre une décision, recadrer mon travail, prodiguer ses conseils, suggestions et encouragements. Merci également à Laurent Rieutort de m'avoir accompagnée dans ma réflexion préalable, lorsque j'ai envisagé de m'engager dans une recherche doctorale. Sa confiance et sa bienveillance à l'égard de mon travail comme de mes choix n'ont jamais été démentis, et ses conseils de géographe toujours opportuns et avisés.

Je tiens à remercier tout particulièrement les personnes qui m'ont aidé sur le terrain, lors des phases opérationnelles de la recherche : Jean-Marie Furt tout d'abord, dont les avis éclairés m'ont permis de mieux comprendre la situation corse, qui m'a accompagnée sur le choix du terrain corse et m'a permis - avec Paul Marie Romani et Dumè Prunetti - la première prise de contact ; Caroline Tafani pour ses conseils et suggestions, ainsi que pour m'avoir permis de rencontrer Maria Koussis. En Grèce, rien n'aurait été possible sans l'aide et le soutien de mes anciens collègues de l'Université de Thessalie, Dimitris, Marino, François, Ioannis et Dimitra notamment, qui m'ont proposé des contacts et orientée vers des personnes ressources en Crète, qui m'ont également aidée pour les traductions ou la recherche et la collecte de données géographiques et statistiques. Merci infiniment à Nikos Drakonakis, de l'agence ETAM, pour son aide concrète lors des actions de terrain. Merci à Maria Koussis et Stamatina Kaklamani pour leur accueil à l'Université de Crète. Merci à toutes les personnes rencontrées en Castagniccia Mare à Monti comme à Sitia, à toute l'équipe du Tavagna Club, à la municipalité et à l'agence municipale de développement de Sitia. Sans leur patience, leur disponibilité et leur bienveillance, ce travail n'aurait jamais pu être réalisé.

Merci également aux collègues de l'Université pour leur aide : un merci tout particulier à Johan Jouve pour la réalisation des cartes et à toute l'équipe des *sigistes et*

ingés de l'UMR, ainsi qu'aux filles du Bureau des Relations Internationales. Merci à mes ami(e)s doctorants pour les instants partagés de solidarité et d'amitié sincère, dans les bons moments comme dans les plus difficiles, spécialement lorsqu'il s'agit d'entamer le marathon final de la rédaction.

Merci enfin à mes amis, de Corse ou d'ailleurs, pour les bons moments partagés durant ces trois dernières années, à ma famille et à mon entourage, à la grande famille Casta pour son accueil en Corse.

Je conclurais cette page de remerciements en adressant une pensée toute particulière à Jean-Vincent, relecteur attentif et patient, qui a su endurer et patienter le temps de l'achèvement de cette thèse, et qui, interlocuteur précieux, a passé des heures en ma compagnie à discuter, échanger, réfléchir sur l'avancée de mon travail, à m'aider à dépasser mes moments de doute et de découragement, avec une loyauté et une curiosité intellectuelle à toute épreuve. Qu'il me soit permis de lui dédier cette très belle phrase de John Stuart Mill :

When two persons have their thoughts and speculations completely in common ; when all subjects of intellectual or moral interest are discussed between them in daily life, and probed to much greater depths than are usually or conveniently sounded in writings intended for general readers; when they set out from the same principles, and arrive at their conclusions by processes pursued jointly, it is of little consequence in respect to the question of originality, which of them holds the pen; the one who contributes least to the composition may contribute most to the thought; the writings which result are the joint product of both, and it must often be impossible to disentangle their respective parts, and affirm that this belongs to one and that to the other. (John Stuart Mill 1873, p. 139)

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Remerciements | 3 |
| Sommaire | 5 |
| Introduction..... | 11 |
| | |
| PREMIERE PARTIE - La gouvernance partagée. Architecture conceptuelle et opérationnelle d'une recherche engagée..... | 19 |
| Chapitre 1 - La gouvernance dans tous ses états | 20 |
| 1 La notion de gouvernance : historicité et polysémie du terme..... | 21 |
| 1.1 Aux origines : la gouvernance, entre gouvernail et gouvernement. | 21 |
| 1.2 La <i>bonne gouvernance</i> ou la perspective de la gestion entrepreneuriale.. | 24 |
| 1.3 La gouvernance, du global au local. | 26 |
| 2 Gouvernance, participation et coopération : vers une (r)évolution des processus de décision et de gestion ? | 30 |
| 2.1 La gouvernance comme rénovation de la démocratie locale | 30 |
| 2.2 La gouvernance comme dispositif de gestion des ressources communes | 33 |
| Chapitre 2 - Le territoire comme dimension spatiale de la gouvernance..... | 37 |
| 1 Le territoire comme espace de pouvoir et d'intervention des politiques publiques (le produit d'une interrelation espace-Etat) | 37 |
| 2 Le territoire comme milieu humain..... | 42 |
| 3 Le territoire comme échelle pertinente pour l'action collective : territoire de projet et espace de <i>concernement</i> | 49 |
| Chapitre 3 - Le concept de gouvernance partagée : essai de définition..... | 57 |
| 1 La gestion des ressources territoriales et des usages de l'espace comme enjeux de la gouvernance | 57 |
| 1.1 Ressources territoriales et conflits d'usages | 57 |

| | | |
|---|---|-----------|
| 1.2 | Le haut-lieu ou les condensations du territoire..... | 60 |
| 2 | La gouvernance partagée : un concept opératoire pour l'action ? | 68 |
| 2.1 | La gouvernance partagée : structuration et organisation conceptuelle | 68 |
| 2.2 | Le passage d'un dispositif <i>hiérarchique vertical</i> à un processus <i>partenarial horizontal</i> de prise de décision | 70 |
| 2.3 | les principes de <i>co-responsabilité</i> et de <i>subsidiarité</i> comme piliers de l'organisation et du fonctionnement de la gouvernance partagée..... | 73 |
| Chapitre 4 - Construire une gouvernance partagée : conduite d'une recherche engagée. | | 76 |
| 1 | De la recherche action à la recherche engagée..... | 76 |
| 2 | Une méthodologie se faisant : les étapes de mise en œuvre de la recherche ... | 84 |
| 2.1 | Les étapes théoriques pour la construction d'une gouvernance partagée. | 84 |
| 2.2 | Les étapes opérationnelles de la recherche de terrain..... | 87 |
| DEUXIEME PARTIE - A la croisée des chemins : trajectoires touristiques et dynamiques organisationnelles en Corse et en Crète | | 90 |
| Chapitre 5 - La comparaison, pour quoi faire ? Panorama historique et pluridisciplinaire de l'usage de la comparaison | | 91 |
| 1 | L'émergence des <i>méthodes comparatives</i> : relever le défi de la modernisation des sciences humaines et sociales | 93 |
| 1.1 | Objectiver le raisonnement scientifique | 93 |
| 1.2 | Méthode expérimentale, déduction et induction..... | 94 |
| 1.3 | Appréhender la diversité et la complexité des objets géographiques : Modèles, typologies et systèmes..... | 95 |
| 2 | L'emploi de la comparaison au service de l'action territoriale | 97 |
| 2.1 | Les <i>arts</i> géographiques et la maîtrise du territoire | 98 |
| 2.2 | Comparer pour co-opérer..... | 99 |
| 3 | De l'approche comparée des îles à la stratégie coopérative des insulaires..... | 100 |
| 3.1 | Le <i>tour de l'île</i> : la construction d'un objet géographique..... | 101 |

| | | |
|---|---|------------|
| 3.2 | <i>Nous autres, îliens</i> : de la spécification à la coopération..... | 105 |
| Chapitre 6 - Croiser les dynamiques territoriales dans une perspective de recherche engagée : fondements éthiques, épistémologiques et méthodologiques de la recherche | | |
| | | 110 |
| 1 | Fondements éthiques et épistémologiques de la recherche..... | 111 |
| 1.1 | La comparaison comme altérité..... | 111 |
| 1.2 | La comparaison est un construit | 114 |
| 2 | Construire les comparables : méthodologie opérationnelle de la recherche .. | 116 |
| 2.1 | Pourquoi la Corse et la Crète ? | 116 |
| 2.2 | Choisir et explorer les terrains infra-insulaires..... | 119 |
| Chapitre 7 - La Corse et la Crète, des îles en mosaïque de territoires | | 126 |
| 1 | Des îles en mouvement | 127 |
| 1.1 | Des constructions centre-périphérie contrastées..... | 127 |
| 1.2 | Des îles entre continuité et rupture | 131 |
| 2 | Deux îles touristiques en Méditerranée..... | 141 |
| 2.1 | Une affluence touristique comparable | 141 |
| 2.2 | Des profils de destination divergents..... | 144 |
| 2.3 | Des dynamiques touristiques spatialement contrastées | 147 |
| 3 | Vers une nouvelle donne de la gouvernance ?..... | 153 |
| 3.1 | Des îles sous pression touristique : résistances et adaptations..... | 153 |
| 3.2 | Des recompositions territoriales en cours | 159 |
| Chapitre 8 - Le dème de Sitia et la Castagniccia Mare à Monti, représentatifs des dynamiques régionales insulaires ? | | 165 |
| 1 | Des territoires touristiques non identifiés | 165 |
| 1.1 | Un tourisme faiblement structuré | 165 |
| 1.2 | Un réel potentiel de valorisation touristique des ressources territoriales | 175 |
| 2 | Des territoires en débat..... | 179 |

| | |
|--|-----|
| 2.1 Aux frontières des territoires : structuration et espace d'intervention de la gouvernance institutionnelle du tourisme | 179 |
| 2.2 Conflits et controverses : des territoires en crise ? | 183 |

TROISIEME PARTIE - Du *concernement* touristique à l'émergence d'une vision partagée du devenir touristique à Sitia et en Castagniccia Mare è Monti 190

Chapitre 9 - Morphologie du *concernement* dans les territoires d'étude..... 191

| | |
|---|-----|
| 1 Appréhender le <i>concernement</i> , des concepts aux outils..... | 191 |
| 1.1 Composantes et dimensions du <i>concernement</i> | 191 |
| 1.2 Recueillir les modalités et dynamiques du <i>concernement</i> : de la carte mentale aux entretiens spatialisés | 197 |
| 2 Réseaux sociaux territoriaux et acteurs clés..... | 201 |
| 2.1 Acteurs, personnes concernées et parties prenantes : essai de définition et de discrimination..... | 202 |
| 2.2 Exploration des réseaux sociaux territoriaux..... | 205 |
| 2.3 Identification des acteurs-clés : représentation cartographique des interrelations entre les personnes concernées | 207 |
| 3 Formes et dynamiques du <i>concernement touristique</i> à Sitia et en Castagniccia Mare è Monti | 212 |
| 3.1 Mise en œuvre et structuration des entretiens..... | 212 |
| 3.2 Espaces et territoires de référence | 217 |
| 3.3 Une cartographie des hauts-lieux..... | 228 |
| 3.4 Révélation des antagonismes et conflits | 241 |

Chapitre 10 - Ouverture d'un espace de négociation : vers une gouvernance partagée du tourisme ? 249

| | |
|--|-----|
| 1 Capitaliser les antagonismes comme point de départ de la négociation | 249 |
| 1.1 Des antagonismes au conflit constructif | 250 |
| 1.2 Partir des positions antagonistes pour construire le débat | 252 |
| 2 Organisation et déroulement des ateliers de restitution-débat | 254 |

| | |
|---|------------|
| 2.1 Cadres d'organisation et méthodologie de pilotage des ateliers..... | 254 |
| 2.2 Bilan des ateliers dans les deux territoires d'étude : vers une gouvernance partagée du tourisme ? | 258 |
| Conclusion | 267 |
| Bibliographie | 276 |
| Annexes | 292 |
| Index des figures | 301 |
| Résumés - Mots clés | 303 |

« La plus belle récompense d'un voyage extraordinaire est bien de rencontrer des gens ordinaires, disons comme vous et moi. Des gens qui ont traversé comme ils l'ont pu, sans faire d'histoires et sans faire forcément l'histoire, des évènements pas ordinaires. Qui nous rappellent que ces évènements-là auraient pu aussi bien nous arriver à nous, en leur lieu et place. Et, vraiment, avant toute chose, on ferait bien de se demander ce qu'on aurait fait en leur lieu et place. Le sentiment de se retrouver partout au milieu de la grande famille de l'espèce humaine n'a pas de prix - ne serait-ce que parce qu'il confirme que celle-ci existe. Ce n'est pas toujours évident.

C'est peut-être cela, le pari du voyage : au-delà de tous les dépaysements, des émerveillements ou des angoisses de l'inconnu, au-delà de toutes les différences, retrouver soudain, chez certains, le sentiment d'être de la même famille. D'être les uns et les autres des êtres humains. Parfois, ça rate. Parfois même, ça tourne mal. Mais le pari vaut d'être fait, non ? »

François Maspero et Klavdij Sluban (1997), *Balkan-Transit*, Editions du Seuil, collection Points *aventure*, 2013, p.24

Introduction

En guise de préambule...

Mer, douceur automnale, îles baignées de lumière, voile diaphane de petite pluie fine qui couvrait l'immortelle nudité de la Grèce. Heureux, pensai-je, l'homme à qui il a été donné, avant de mourir de naviguer dans la mer égéenne.

Nombreuses sont les joies de ce monde - les femmes, les fruits, les idées. Mais fendre cette mer là, par un tendre automne, en murmurant le nom de chaque île, je crois qu'il n'est pas de joie qui, davantage, plonge le cœur de l'homme dans le Paradis (Kazantzakis 2002, p. 16).

Ainsi s'ouvre le deuxième chapitre *d'Alexis Zorba*, alors que le narrateur - figure romancée de l'auteur - s'embarque pour la Crète dont il est originaire, au prétexte d'y exploiter une mine de lignite. Ce retour au pays s'avérera être un véritable parcours initiatique, que le narrateur suivra, épaulé par Zorba, un homme à tout faire rencontré au hasard d'un café au Pirée, quelques heures avant l'embarquement. Le narrateur, intellectuel et écrivain, empreint de savoirs philosophiques aspire à sortir de sa bulle savante pour se prouver qu'il peut vivre. Il est fasciné par Zorba, homme frustré et populaire, et par la richesse de ses expériences de vie d'homme libre. Le roman raconte l'histoire d'un retour aux racines, à la terre originelle et matricielle, sorte d'éden perdu, pour y accomplir cette construction d'identité, cette quête de liberté du narrateur, devenu en quelque sorte le disciple de son homme de main. Quelques décennies plus tard, de l'autre côté de la Méditerranée, le principal protagoniste du *Sermon sur la chute de Rome* de Jérôme Ferrari accomplit lui aussi ce retour à l'île et au village, afin d'appartenir enfin pleinement à ce monde dont il a été privé par l'exil, enfant issu de la diaspora corse :

Il y avait deux mondes, peut-être une infinité d'autres, mais pour lui seulement deux. Deux mondes absolument séparés, hiérarchisés, sans frontières communes et il voulait faire sien celui qui lui était le plus étranger, comme s'il avait découvert que la part essentielle de lui-même était précisément celle qui lui avait été arrachée, bien avant sa naissance, et on l'avait condamné à vivre une vie d'étranger, sans même qu'il pût s'en rendre compte, une vie dans laquelle tout ce qui lui était familier était devenu haïssable et qui n'était pas même une vie, mais une parodie mécanique de la vie, qu'il voulait oublier, en laissant par exemple le vent froid de la montagne fouetter son visage tandis qu'il montait avec Libero à l'arrière d'un 4x4 cahotant conduit par Sauveur Pintus sur la route défoncée qui menait à sa bergerie (Ferrari 2013, p. 37).

Ces deux romans ont en commun qu'ils racontent tout les deux l'histoire d'un retour à l'île et au village. Un retour au pays de l'originaire pour y vivre, y entreprendre, l'un pour exploiter une mine de lignite, l'autre pour tenir un café de village. A leur arrivée

sur l'île, les deux protagonistes semblent *charmés* par la *hauteur*¹ des lieux comme des hommes, longtemps idéalisés, conformes à leurs fantasmes. Mais les épreuves se succèdent alors, avec le caractère inexorable des tragédies grecques, qui vont petit à petit conduire les deux personnages à se confronter aux réalités des îles et des hommes qui y vivent. Jusqu'au paroxysme de la violence et de la mort. Mais la mort même n'est pas une fin : c'est une renaissance des protagonistes au monde, la promesse d'une liberté² enfin trouvée. A notre sens, cette liberté qui leur permettra de s'ouvrir au monde, c'est l'acceptation du fait que la réalité concrète des territoires insulaires n'est pas nécessairement celle qu'ils s'étaient représentée.

Mais alors, comment appréhender cette réalité ? C'est le principal moteur qui nous a amenée à réaliser ce projet de thèse. En partant du constat de retours ou d'installations de plus en plus nombreux dans les villages ou dans les îles³, certaines heureuses et d'autres moins, nous avons voulu comprendre comment se tissaient les interrelations entre les hommes - les sociétés insulaires - et leur milieu - l'île -, dans une perspective d'aménagement et de développement territorial, mais également de cohésion sociale. C'est le fil d'Ariane que nous avons suivi tout au long de ce parcours de thèse, et que nous nous sommes essayée à restituer dans le présent mémoire.

La Méditerranée, premier bassin touristique mondial

Si l'on en croit les chiffres fournis par l'Organisation Mondiale du Tourisme (Organisation Mondiale du Tourisme 2014), l'année touristique 2013 a battu tous les records, avec près de deux milliards d'arrivées de touristes internationaux enregistrées à l'échelle planétaire, générant par là plus d'un milliard de dollars de recettes à travers le monde. A l'heure d'une économie globalisée, le tourisme représente 9% du produit intérieur brut mondial, génère un emploi sur onze, et est considéré comme l'un des secteurs économiques majeurs, compte tenu notamment de sa forte croissance. Ces flux

¹ Nous reviendrons sur la question du haut-lieu dans la première partie du présent mémoire.

² C'est comme si, inéluctablement, la liberté devait passer par une mort préalable, à l'instar du Capétan Michali de Kazantzakis, héros des luttes crétoises pour l'indépendance, qui transforme le ελευθερία ή θάνατος (la liberté ou la mort) des combattants en un ελευθερία και θάνατος, la liberté et la mort.

³ Voir à ce sujet le n°196 d'Armen, paru en septembre-octobre 2013, *Vivre l'île*. Par ailleurs, depuis les débuts de la crise en 2008, les effets de la crise et des politiques d'austérité poussent de nombreuses personnes, dans les pays de l'Europe méridionale, à fuir les villes, devenues le théâtre des incertitudes sociales et économiques, pour chercher refuge dans les villages. En Grèce, le mouvement s'était déjà amorcé un peu avant la crise (Acquier, Woillez 2007 ; Goussios 2011).

internationaux, s'ils participent au développement des pays, qui chaque année sont plus nombreux à s'ouvrir au tourisme pour stimuler leur économie, suscitent également de multiples controverses quant à leurs impacts politiques, sociaux et environnementaux (Cazes, Courade 2004).

La Méditerranée constitue la première région touristique au monde, tant en termes de tourisme international que de tourisme domestique (Dehoorne, Saffache, Tatar 2008 ; World Tourism Organisation, Pierret 2012). En 2011, les 29 pays riverains ont accueilli 306 millions d'arrivées internationales, soit 31% du total mondial (World Tourism Organisation, Pierret 2012). Le plus ancien bassin touristique au monde a pour avantage d'accueillir une clientèle essentiellement régionale, avec 81% des arrivées en 2011 provenant des pays d'Europe (Dehoorne, Saffache, Tatar 2008 ; World Tourism Organisation, Pierret 2012). L'attractivité de la destination est essentiellement basée sur le triptyque mer, soleil et plages, ainsi que sur la compétitivité des prix (Plan bleu pour la Méditerranée 2009). Bien que la croissance touristique soit moindre en Méditerranée que dans les autres régions du monde, l'Organisation Mondiale du Tourisme prévoit une augmentation moyenne annuelle de 10 millions d'arrivées internationales supplémentaires jusqu'en 2030 (World Tourism Organisation, Pierret 2012). Autant dire que ce secteur d'activité, compte tenu des revenus qu'il génère et de sa potentialité de croissance, suscite toutes les convoitises, ce qui a fortement contribué à un large contrôle par de grandes sociétés multinationales, lesquelles proposent des séjours tout compris dans de véritables *bulles touristiques*, étanches aux réalités du monde extérieur (Cazes, Courade 2004)⁴. Les pratiques commerciales de ces Tours Opérateurs, alliées à une faible maîtrise au niveau local des marchés touristiques, ont conduit à un renforcement de la concurrence entre les destinations et pays du pourtour méditerranéen (Plan bleu pour la Méditerranée 2002).

⁴ Paradoxalement, les touristes migrants suivent les flux inverses d'autres migrants en exil, et les îles grecques ou italiennes, véritables cartes postales touristiques, sont en même temps le théâtre de tragédies humaines dont les médias se font parfois l'écho. Ainsi, dans le film de Costa-Gavras *Eden is west*, un migrant clandestin, rescapé d'un boat people arraisonné par les gardes-côtes, trouve t-il refuge dans l'un des plus grands hôtels-club de Chersonissos en Crète. Devenu la proie d'une chasse à l'homme organisée comme un jeu par les responsables de l'hôtel au bénéfice de sa clientèle, il est ensuite contraint de se prêter aux exigences sexuelles de l'un des responsables des lieux puis d'une cliente, en échange de leur aide et de leur protection.

Dans un ouvrage intitulé *Méditerranée. Les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement*, publié en 2005, le Plan Bleu pour la Méditerranée, tout en reconnaissant au tourisme son rôle essentiel dans l'économie des pays du pourtour méditerranéen, mettait l'accent sur ses impacts parfois négatifs pour les territoires et les sociétés locales. Tout d'abord, les retombées économiques du tourisme, en termes de revenus comme en termes d'emplois, ne sont pas toujours satisfaisantes pour les sociétés locales, particulièrement dans les destinations caractérisées par une prédominance des séjours touristiques tout compris à bas prix, contrôlés par des Tours Opérateurs bien souvent étrangers aux pays visités. En second lieu, en raison de son orientation vers un tourisme essentiellement balnéaire, le bassin méditerranéen est caractérisé par une forte concentration des infrastructures et flux touristiques sur ses espaces littoraux, lesquels sont soumis à d'importantes pressions, qu'elles soient foncières et immobilières (concurrence entre espaces naturels, espaces agricoles et espaces urbanisés, concurrence entre l'immobilier touristique et résidentiel), environnementales (pression saisonnière sur les ressources en eau, artificialisation des sols, déchets, pollutions, bruit, dégradation des écosystèmes), économiques (concurrence entre les nouvelles activités touristiques et de service et les activités productives traditionnelles) ou socioculturelles (accroissement des tensions sociales, menace pour les cultures et les traditions). La perception des effets ambigus du tourisme contribue à expliquer, selon les auteurs, une acceptation mitigée de ce secteur d'activité par les populations locales (Benoit, Comeau 2005).

Vers un retour des territoires insulaires ?

Spatialement inscrites au cœur du bassin méditerranéen, les îles présentent à notre sens des éléments d'exemplarité lorsqu'il s'agit d'étudier les dynamiques et les impacts territoriaux du tourisme. En premier lieu, le tourisme est bien souvent considéré comme une opportunité en matière de développement économique dans des espaces considérés par ailleurs comme présentant un handicap considérable, du fait des conditions de l'insularité (Spilanis 1999 ; Apostolopoulos, Gayle 2002 ; Logossah, Maupertuis 2007 ; Baldacchino 2014). En second lieu, l'image de l'île porte en soi les conditions de sa mise en tourisme par ce qu'elle représente d'exotisme pour le continental, mais également du fait qu'elle constitue une promesse d'isolement (Bernardie-Tahir 2011 ; Gay 2014). Enfin, sur le plan des avantages matériels, à l'heure d'un tourisme

majoritairement balnéaire, les territoires insulaires présentent l'avantage de disposer d'un linéaire côtier plus important que le continent, pour peu qu'on le rapporte à la superficie du territoire considéré, présentant de ce fait un riche choix de lieux de baignade, pour tous les goûts et les pratiques, qu'il s'agisse de plages aménagées, familiales, de sable ou de galets, sauvages, ombragées, ventées ou poissonneuses pour les amateurs de sports nautiques, ou encore de criques et de calanques petites et secrètes.

Cependant, avec le développement d'un tourisme pas toujours maîtrisé par les populations locales, les îles, à l'instar de l'ensemble des littoraux du bassin méditerranéen, sont soumises à d'importantes pressions, tant économiques, sociales qu'environnementales. Certains espaces insulaires sont d'autant plus sensibles à ces pressions et bouleversements qu'ils constituent des socio-écosystèmes à l'équilibre fragile, de par la limitation de leur espace et des ressources disponibles, ou de par l'intensité des pressions touristiques qu'ils subissent (Benoit, Comeau 2005). Face à ces risques, on pourrait attendre des communautés insulaires qu'elles réagissent et s'organisent, et ce d'autant plus que, du point de vue du sens commun, les îles semblent constituer a priori des *territoires*, si l'on se base sur les postulats de leurs frontières géographiques déterminées, de leur homogénéité socioculturelle, de leur cohésion identitaire et de leurs liens de solidarité intracommunautaire traditionnels. Cependant, les migrations relativement importantes de ces dernières décennies ont entraîné une distension des liens de sociabilité traditionnels, un accroissement des écarts socioculturels, tout en favorisant l'émergence de nouveaux conflits liés notamment à des appropriations et des visions différenciées du destin de l'île et de l'identité insulaire. Ces nouveaux conflits sont venus se superposer à d'autres clivages plus historiques, engendrés par un vécu communautaire prégnant, fruit d'un relatif isolement des sociétés et des territoires insulaires.

Par ailleurs, la mise en concurrence accrue des espaces dans le contexte de la globalisation a entraîné une recomposition profonde des caractéristiques et des dynamiques territoriales. Elle a favorisé l'émergence de nouvelles formes de compétitivité, basées entre autres sur la révélation et l'activation de ressources spécifiques dans le cadre d'activités ancrées territorialement (Zimmermann 1998 ; Colletis, Pecqueur 2004). D'un autre côté, le processus de décentralisation des

politiques publiques rend de plus en plus nécessaire la prise en main par les acteurs locaux des conditions de l'aménagement et du développement du territoire dans lequel ils s'inscrivent (Jean, Vanier 2008). Autrement dit, l'émergence des territoires est aujourd'hui étroitement liée à la capacité des acteurs locaux à se mobiliser et à s'organiser pour faire face à un problème, gérer un risque ou encore activer des ressources spécifiques, dans une perspective de construction ou de renforcement de la cohésion de leur territoire (Papy, Torre 2002 ; Theys 2003 ; Colletis, Pecqueur 2004 ; Leloup, Moyart, Pecqueur 2005).

La mobilisation de ce paradigme de l'aménagement et du développement territorial nous permet aujourd'hui de considérer que le tourisme pourrait contribuer à l'émergence des territoires insulaires méditerranéens, à condition que :

- L'on passe d'une exploitation pure et simple de ressources plus ou moins génériques et répandues en Méditerranée (soleil, mer, plage, foncier) à une valorisation, par les acteurs locaux, de *ressources et d'actifs spécifiques* tels que les paysages, le patrimoine culturel, ou encore les savoirs et savoir-faire locaux (Colletis, Pecqueur 2004 ; Fomoa-Adenet, Rieutort 2008).
- L'on prenne en compte non pas exclusivement les activités touristiques (approche sectorielle), mais également leurs interactions et leur *complémentarité* avec les autres activités et dimensions de l'île ; autrement dit, la durabilité du tourisme insulaire relève - entre autres - de son niveau d'intégration au territoire dans lequel il s'inscrit et de sa complémentarité - et non concurrence - avec les autres activités (agricoles, artisanales) et dimensions (sociales, culturelles, environnementales) insulaires (Fomoa-Adenet, Rieutort 2008 ; Marsat, Bonniot 2010).
- L'on arrive à constituer une *gouvernance* capable de coordonner l'ensemble des acteurs concernés, en vue de renforcer la maîtrise par la société locale des conditions de l'aménagement et du développement touristique de son territoire, autrement dit pour que cette activité contribue - et ne constitue plus un frein ou une menace - au rétablissement et à la consolidation des équilibres spatiaux, économiques, sociaux, culturels et écologiques qui caractérisent l'île (Benoit, Comeau 2005 ; Fomoa-Adenet, Rieutort 2008 ; Marsat, Bonniot 2010 ; Marcelpoil, Bensahel, Vlès 2007).

La présente thèse a pour objet d'explorer plus particulièrement la dernière de ces trois directions stratégiques, et d'étudier ainsi les *conditions d'émergence d'une gouvernance partagée dans les espaces insulaires en Corse et en Crète*, dans la perspective d'une meilleure maîtrise par les sociétés locales d'un développement touristique qui soit soutenable pour le territoire.

Pour ce faire, nous avons tout d'abord procédé à l'établissement d'un cadre conceptuel et méthodologique pour notre recherche, que nous restituons dans la première partie du présent mémoire. Nous y proposons une définition de ce que pourrait être, à notre sens, une *gouvernance partagée* fondée sur une approche résolument géographique du territoire, réinterprétant la notion de *territoire de projet* à la lumière d'une approche *mésologique* (Berque 2010a).

Dans un second temps, nous avons procédé à une étude comparative des trajectoires touristiques et des dynamiques organisationnelles en Corse et en Crète, en vue d'identifier deux territoires infra-insulaires, au sein desquels nous avons pour ambition de conduire une recherche-action, afin de vérifier la validité opératoire de notre hypothèse de gouvernance partagée. Cette étude comparative fait l'objet de la seconde partie du présent mémoire.

La troisième et dernière partie de notre mémoire de thèse s'attache à la restitution des résultats obtenus lors des phases d'action de notre recherche dans les deux territoires d'étude retenus, la Castagniccia Mare à Monti en Corse, et le dème de Sitia en Crète.

Le retour sur l'expérience de terrain nous permettra, en conclusion de notre travail, de revenir sur les hypothèses validées, tant sur le plan conceptuel - quant aux conditions d'émergence d'une gouvernance partagée inscrite dans sa dimension territoriale - que sur le plan opérationnel - quant aux étapes de construction d'une telle gouvernance dans les deux territoires infra-insulaires étudiés -.

Première Partie

La gouvernance partagée.
Architecture conceptuelle et
opérationnelle d'une recherche
engagée

Chapitre 1

La gouvernance dans tous ses états

La littérature dédiée en atteste, de nombreuses et diverses communautés scientifiques ont fait de la gouvernance un outil heuristique⁵ dorénavant central - voire même indispensable - à leur disciplines. Dans un article publié en 2003 et intitulé *La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique*, Catherine Baron précise :

Celles-ci [Les disciplines] se complètent pour participer à la construction d'un terme susceptible de rendre compte de processus originaux dans les domaines socio-économique et politique. De ce fait, au cours de la dernière décennie, les domaines d'application de la notion de gouvernance se sont multipliés. Dans la mesure où les problèmes de coordination entre acteurs se déclinent à la fois aux niveaux de l'État, de la ville, de l'entreprise, de l'ordre mondial, voire européen, il est désormais question de gouvernance locale, de gouvernance urbaine, de gouvernance d'entreprise, de gouvernance de l'emploi, de gouvernance mondiale, de gouvernance des régions européennes ou de gouvernance multi-niveaux, pour ne citer que les notions les plus fréquemment étudiées à l'heure actuelle. (Baron, 2003, p. 330)

Ce phénomène massif de diffusion de la notion est observable dans de nombreux champs disciplinaires : en économie avec la notion de *corporate governance*, en sciences politiques au sujet de thématiques aussi diversifiées que celles portant sur l'intégration européenne, sur les régimes politiques - notamment sur ses enjeux démocratiques, dans le cadre du constat d'une crise de la démocratie -, sur la territorialisation des politiques publiques, ou encore en matière de relations internationales et de gestions des ressources à l'échelle planétaire avec le concept de *gouvernance globale*. Toutefois, les milieux scientifiques ont été rapidement concurrencés, à l'occasion de la construction de la notion de gouvernance, par d'autres acteurs d'importance comme les grandes organisations internationales. Ces dernières, - Organisation des Nations Unies (ONU), Fonds Monétaire International (FMI), Banque Mondiale (BM) notamment - ont été des vecteurs de premier ordre dans la généralisation de l'emploi du terme de gouvernance, particulièrement par la diffusion répétée de rapports sur la *bonne gouvernance*. Les acteurs politiques nationaux et

⁵ *Hypothèse heuristique*. Hypothèse adoptée provisoirement comme idée directrice, indépendamment de sa vérité absolue. Est heuristique ce qui favorise la recherche et ses résultats (Académie Française 2014).

infranationaux enfin, ont également participé à la formation du sens actuel du mot *gouvernance*.

Afin de mieux appréhender la notion de gouvernance, nous observerons quelques-unes des dimensions principales qu'elle a prises aujourd'hui. Nous verrons que ces dernières révèlent les évolutions de nos sociétés contemporaines et de l'action publique qui s'y déploie, que leur appréhension est indissociable de la question des échelles d'intervention de ladite gouvernance - du niveau global au niveau local - et qu'elles sont pour partie étroitement liées à la question des transformations de la scène démocratique.

1 La notion de gouvernance : historicité et polysémie du terme.

Historiquement, la notion de *gouvernance* recouvre de fait des formes plurielles de gouvernance et une diversité de réalités dont le terme lui-même ne rend pas nécessairement compte. En atteste la fréquence avec laquelle le terme s'est vu employé depuis les années 1970, avec une forte accélération depuis le début du siècle (Pasquier, Simoulin, Weisbein 2013). Suivant les époques, de même que suivant les disciplines - sciences politiques, sciences économiques et de gestion, sociologie, gestion de l'environnement ou encore géographie -, il a été investi de définitions et de significations hétéroclites, dont il est souhaitable de procéder non à une classification ordonnée - vraisemblablement plutôt la tâche d'un historien des idées - mais à une restitution - ou reconstitution - d'une vue d'ensemble de ses acceptions et usages en vue d'évaluer si le terme de gouvernance se trouve aujourd'hui mobilisable pour la construction du complexe conceptuel central de notre recherche. Quelles donc seraient sa pertinence et sa valeur opératoire pour la présente recherche ? L'extension de ses champs d'application apparaît comme beaucoup trop étendue. N'est-il pas de cette sorte de concepts qui succombent aux goûts en vogue, notamment en matière de politiques publiques ? Au point qu'il apparaît comme une simple injonction ou un mot d'ordre. Est-il dès lors un simple ersatz rhétorique du gouvernement ou bien peut-il réellement, à l'épreuve des faits et de notre méthodologie, proposer une forme innovante de direction et de gestion des territoires ? Est-il encore lisible, après analyse, d'en restaurer une signification effectivement opératoire ?

1.1 Aux origines : la gouvernance, entre gouvernail et gouvernement.

En regard de sa richesse, la polysémie de la notion de gouvernance rend difficile - sinon presque impossible - une définition *a priori* de la gouvernance (Baron 2003;

Capeller, Simoulin 2003; Theys 2003; Hermet 2004; Paye 2005). Un détour par l'étymologie du terme permet toutefois de proposer un cadre général dans lequel s'inscrira la documentation ultérieure.

Dès l'antiquité, Platon emprunte au vocabulaire de la navigation le verbe *kubernáō* (Κυβερνάω), jusqu'alors employé dans le sens de la conduite d'un navire ou un char, au sens de gouverner les hommes. Par analogie avec la figure du pilote, il affirmait que la direction de la cité nécessite un individu qui soit « seul assis au gouvernail de l'Etat, gouvernant tout, commandant à tout et rendant tout profitable » (Platon, Euthydème 291-d, cité par Tournier, 2007). Ainsi, dès son origine, le verbe gouverner est associé à l'ascendant hiérarchique, à la responsabilité et à l'autorité d'une personne, investie de pouvoirs, sur la communauté que constitue l'équipage autant que la communauté politique de la *polis*. Comme le fait remarquer opportunément Catherine Baron,

[...] l'action de gouverner suppose aussi que l'on s'interroge sur la direction dans laquelle on souhaite « piloter le navire », d'où une réflexion sur la finalité de l'action. Quels sont les objectifs poursuivis par ceux qui gouvernent les actions des autres ? Quels moyens, quelles règles (formelles, informelles), quelles formes de rationalité sont mis en œuvre ? Autant de questions qui amènent des réponses parfois opposées, suscitant le débat entre les différentes approches. (Baron, 2003, p. 330)

C'est ici la question de la finalité de la gouvernance qui est posée, et qui nous importe autant que le problème du mode d'organisation et de gestion de l'équipage ou de la communauté politique. Le double sens a été conservé dans le verbe latin *guberno*, donnant progressivement naissance au nom *gubernatio*, lequel signifiait à la fois la direction du navire et le gouvernement des hommes. Le nom *gubernantia*, pour sa part, est apparu plus tardivement avec un sens équivalent à celui actuel de gouvernement. Vers le 13^{ème} siècle, les langues européennes émergentes ont parfois formé deux mots aux significations indifférenciées : les mots *gubernatio* et *gubernantia* ont été traduits par *gouvernement* et *gouvernance* en français, ou encore *government* et *governance* en anglais. Au contraire l'italien, l'allemand, ont délaissé l'occurrence du mot gouvernance (Tournier 2007).

Dans son ouvrage *Pourquoi la gouvernance ?* publié en 2002, le politologue Jean-Pierre Gaudin semble distinguer cette première période médiévale de la gouvernance - ce qu'il appelle la première *vie* de la gouvernance -, d'une seconde, à compter de l'émergence des *lumières* européennes. La raison en est que la philosophie politique renaissante, s'attardant à clarifier la notion de *gouvernement*, a placé les conditions d'exercice d'un pouvoir hiérarchique unique, celui d'un monarque absolu, au centre de

cette notion. Dans un article intitulé *Le concept de gouvernance en science politique*, paru en 2007, Charles Tournier souligne que :

Elle [la notion de gouvernance] est également utilisée dans les débats de philosophie politique en France pour appeler à une transformation de l'Ancien Régime, le gouvernement étant associé à la monarchie absolue alors que la gouvernance apparaissait alors comme une alternative imposant un équilibre entre les pouvoirs royaux et parlementaires. Mais ces utilisations sont minoritaires et l'expression gouvernance tombera en désuétude au cours du XIX^{ème} siècle. Nous pouvons voir dans ce moment, à la fois les raisons de la différenciation des mots gouvernement et gouvernance, et aussi les origines du flou qui entoure le sens du concept de gouvernance. (Tournier, 2007, p. 67)

Ainsi, la *gouvernance* a pu apparaître comme un terme relatif à la recherche d'un équilibre entre la souveraineté du roi et les pouvoirs parlementaires lors de la naissance de l'Etat moderne, et reflète déjà à cette époque les conflits possibles entre un partage hiérarchique et descendant - autrement dit *vertical* - des pouvoirs, et un partage plus *horizontal*. A ce sujet, nous ne pourrions faire l'économie, par la suite, d'un détour par l'invention de la notion de *gouvernementalité* par le philosophe Michel Foucault, comme passage d'un pouvoir purement hiérarchisé à une coordination entre les différentes sphères de pouvoir au sein des institutions publiques.

Par ailleurs, dans son article *Un régime à pluralisme limité ? A propos de la gouvernance démocratique*, publié en 2004, le politologue Guy Hermet souligne le lien qui s'est tissé, dans l'espace d'influence germanique, entre gouvernance et caméralistique, laquelle deviendra, par la suite, la science des finances publiques. Jean-Pierre Gaudin insiste également sur ce rapprochement entre *gouvernance* et *sciences de gouvernement* en général lesquelles, s'écartant des débats de philosophie politique tels que précédemment mentionnés, s'attachent à développer, à l'époque moderne toujours, des sciences et techniques opératoires au service d'une intervention raisonnée de l'Etat en matière d'aménagement et d'économie : au-delà de la seule *caméralistique*, c'est l'émergence des courants mercantilistes et physiocrates, des premiers essais de statistiques économiques et démographiques, et la définition de politiques d'aménagement du territoire contribuant - entre autres - à l'assainissement des zones humides et insalubres ou au développement des infrastructures de transport. Toujours selon Jean-Pierre Gaudin, ces savoirs pratiques, au service de ce qu'on appellera ultérieurement *action publique* ou *politiques publiques*, marginalisés par les sciences *savantes* universitaires, ne trouveront leurs lettres de noblesses que bien plus tard, aux Etats-Unis, « pays neuf et marqué par le pragmatisme » (Gaudin, 2002, p. 29)

1.2 La bonne gouvernance ou la perspective de la gestion entrepreneuriale.

A l'instar de Jean-Pierre Gaudin, les auteurs considèrent généralement que la résurgence de la notion de gouvernance à l'époque contemporaine s'origine dans un redéploiement de l'occurrence en matière de théorie économique (Gaudin 2002 ; Baron 2003 ; Hermet 2004 ; Paye 2005 ; Tournier 2007), et plus particulièrement en ce qui concerne l'économie d'entreprise avec l'émergence du concept de *corporate governance*, dont la translittération en français fut *gouvernement d'entreprise* avant que la *gouvernance d'entreprise* ne s'y substitue progressivement (Paye 2005). Le politologue Guy Hermet évoque ainsi la réapparition du vocable de *governance*, suite à la parution d'un article de Ronald Coase paru en 1937 aux Etats-Unis⁶, dans un contexte de fondation du courant néo-institutionnaliste (Hermet 2004). La notion de *gouvernance d'entreprise* désigne alors un mode de coordination entre les acteurs internes de l'entreprise, actionnaires, dirigeants, salariés, investisseurs, tout en prenant en compte leurs liens avec d'autres acteurs externes tels que les clients, les fournisseurs ou encore les pouvoirs publics, dans une perspective de réduction des coûts de transaction (Baron 2003 ; Hermet 2004 ; Tournier 2007). Ce faisant, les économistes néo-institutionnalistes - particulièrement à compter des années 1970, dans la lignée d'Oliver E. Williamson⁷ - s'interrogent sur la possibilité d'organiser les entreprises selon un modèle moins hiérarchique, conservant toutefois un objectif de renforcement de leur efficacité (Baron 2003 ; Hermet 2004 ; Tournier 2007) :

Dès cette première phase, la gouvernance se transforme en fait en une métaphore de la politique, conçue comme une politique en réseau régissant des relations d'acteurs réunis avec l'objectif d'engendrer un profit ou une meilleure gestion. (Hermet, 2004, pp. 164-165)

Cette approche va progressivement glisser de l'économie vers les champs disciplinaires politiques, car il croise à la même époque un autre concept émergent dans le champs des sciences sociales comme en matière d'action publique : celui du *choix rationnel*, supposant qu'il existe un choix optimum pour la prise de décision politique comme économique, lequel doit être identifié rationnellement. Le transfert du concept, des débats scientifiques vers les champs de l'action publique, contribuera sensiblement à la diffusion généralisée de l'emploi de l'occurrence de *gouvernance*, grâce notamment au

⁶ Ronald H. Coase, *La nature de la firme*, in Revue française d'économie, 2 (1) 1987, p. 386-405. Traduction de *The Nature of the Firm*, *Economica*, 4, 1937.

⁷ Oliver E. Williamson, *Transaction Cost Economics : The Governance of Contractual Relations*, *Journal of Law and Economics*, XXII (2), 1979, p. 233-262.

succès remporté par le paradigme économique néolibéral. C'est donc prioritairement l'évolution des théories économiques qui a favorisé la reviviscence et donné son orientation contemporaine première à la notion de gouvernance. Dans la suite de cette translation, comme de la diffusion du modèle économique qui lui est sous-jacent, une nouvelle génération d'acteurs politiques s'est employé, dans le monde entier, à théoriser de nouveaux rapports entre les sphères politique et économique. Ils ont ainsi esquissé « l'idée d'une action publique où l'intérêt général émergerait d'une coopération horizontale entre partenaires égaux » (Jobert, 2002, p. 9). Cette horizontalité est d'emblée biaisée, à notre sens, dans la mesure où l'égalité dont il est question se distingue de l'équité, ne prenant pas en compte la question de l'équilibre des rapports de force. En outre, le paradigme sous-jacent fragilise son hypothèse du fait du recours à des fondements conceptuels issus de théories économiques (la *main invisible*, l'*agent rationnel*, entre autres exemples) dont les critiques contemporaines ont montré qu'elles sont discutables dès lors qu'elles sont transférées - sans être réinterrogées - dans la sphère politique. Ce transfert, de la *corporate governance* en direction des questions d'action et de gestion des politiques publiques, va connaître une diffusion globale avec l'émergence, dans les années 1990, du principe de *good governance* (Gaudin 2002 ; Baron 2003 ; Theys 2003 ; Hermet 2004). Selon Catherine Baron,

La Banque mondiale est le principal diffuseur de cette acception de la gouvernance qui vise à élaborer des critères de « bonne gouvernance », ce qui explique que cette vision soit à l'heure actuelle largement dominante. Elle introduit le concept de gouvernance dans un rapport paru en 1992⁸, la définition donnée étant très vague puisqu'il s'agit de la « manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays » (Baron, 2003, p. 338).

Cette approche, largement reprise par d'autres institutions internationales, telles que le FMI ou encore l'Union Européenne, vise à élaborer des critères d'évaluation ainsi qu'à identifier de *best practices* (*meilleures* ou *bonnes pratiques*) en matière de gestion des politiques publiques et de modes de gouvernement, dans des pays en voie de développement tout d'abord (en Afrique subsaharienne notamment), puis par suite dans les pays connaissant une fragilisation de leur économie. En effet,

Le contexte est celui de l'échec des plans d'ajustement structurel dans les pays en développement qui nécessite de trouver de nouveaux modes de gouvernement face à une pauvreté croissante, à une stagnation de la croissance et à une succession de crises, en

⁸ Banque Mondiale, *Governance and Development*, Washington D.C., The World Bank, 1992.

particulier en Asie et en Russie. On assiste alors, au cours de cette décennie 1990, à la reformulation du consensus de Washington. (Baron, 2003, p. 338)⁹

Cette précision vaut en ce que, d'une part, il s'agit très précisément de développement économique et financier, d'autre part parce que le cadre et le contexte sont ici ceux d'une sorte de *mise sous tutelle* de pays émergents. Ainsi, cette nouvelle occurrence de la *bonne gouvernance* s'inscrit plus largement dans un rapport entre *gouvernance* et *globalisation*. Dès les années 1990, la notion de *global governance* - laquelle explicite en partie l'augmentation de la fréquence de l'occurrence de *gouvernance* signalée en introduction de l'ouvrage *La gouvernance territoriale, pratiques, discours et théories* (Pasquier, Simoulin, Weisbein 2013) - va connaître un succès important avec son approfondissement, au même moment et dans un jeu d'aller-retour, tant par les acteurs du politique que par son examen académique.

1.3 La gouvernance, du global au local.

Le phénomène dit de *globalisation* a ainsi pour effet de remettre en question le modèle étatique classique, en sorte que l'Etat apparaît dépassé - voire périmé - du fait de nouvelles règles, normes, comportements et stratégies. La globalisation conditionne ainsi un contexte favorable - par accentuation des effets d'opportunisme liés à la précarisation des économies - à l'émergence puis à la diffusion de la notion de *gouvernance globale*. Elle apparaît, sur la scène internationale, concomitamment à celle de *good governance* prônée par la Banque Mondiale, avec la création, autour de Willy Brandt, d'une *Commission on global governance* en 1992, composée d'une vingtaine d'anciens responsables politiques qui, de leur propre initiative et avec le soutien de l'ONU, ont publié en 1995 un rapport intitulé *Our Global Neighborhood*. Dans ce rapport, les auteurs proposent un renforcement du pouvoir des institutions internationales, et notamment de l'ONU, au dépend de celui des Etats membres. Paradoxalement, ils défendent dans le même temps le renforcement du droit international, lequel resterait garanti par les Etats-nations en attendant que les institutions internationales disposent de suffisamment de pouvoirs et d'un véritable socle juridique international. Robert H. Jackson, dans un ouvrage intitulé *The Global Covenant. Human Conduct in a World of States*, publié en 2000, propose une

⁹ Le *consensus de Washington* a été formulé initialement par l'économiste J. Williamson. Il désigne « le corpus théorique néo-classique et monétariste qui sous-tend les conditions de prêts octroyés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international aux pays en développement au début des années 1980. Les plans d'ajustement structurel, principal outil de la politique du développement, s'attachent à lutter contre les déficits budgétaires et l'endettement ». (Baron, 2003, p.339)

conception légèrement différente de la *gouvernance globale*. L'auteur reconnaît l'existence d'une convention internationale des Etats, laquelle fonctionne selon des règles plus ou moins tacitement acceptées depuis les traités de Westphalie en 1648 et reconsidérées dans le cadre des traités internationaux ultérieurs. Nous précisons que les traités de Westphalie, qui mettent fin à la guerre de Trente ans, ont contribué à la constitution d'une Europe moderne en ce sens que la souveraineté des Etats sur leurs territoires est reconnue, et que les relations entre les Etats sont dorénavant régies par des règles de droit. Ces traités sont fréquemment considérés comme à l'origine de la naissance des Etats-nations, et c'est à cette transformation que nous nous référerons par le recours ultérieurement à la notion *d'Etat westphalien*. Pour ce qui est de ces régulations et règlements communs, ils ont été, comme le souligne Robert H. Jackson, alternativement malmenés puis restaurés tout au long de l'histoire. Il identifie cependant un changement profond dans cet ordre international à l'issue de la deuxième guerre mondiale. En effet, le long processus de décolonisation a entraîné l'extension de la reconnaissance de la souveraineté des Etats et des régulations de leurs relations à l'échelle globale, tout en contribuant à l'émergence d'une société civile internationale, laquelle traverserait et ferait le lien entre les peuples et les cultures. C'est ce qui formerait, selon l'auteur, le *global covenant*, ce que nous pourrions traduire par *convention mondiale* ou *convention globale*. Cette perspective conceptuelle apparaît comme analogue à la notion de *gouvernance globale* pour ce qui est de sa dimension d'accord entre les cultures, mais il est d'une portée épistémologique moindre. Dans la notion de *global covenant*, la vision de la *gouvernance globale* exprimée considère l'Etat comme toujours prépondérant dans le système international même si elle admet *de jure* que leur souveraineté puisse être limitée par des règles de droit international public contraignantes. Au-delà de la vision proposée par Robert H. Jackson, une troisième conception de la *gouvernance globale* est ainsi définie par le *Center for the Study of Global Governance*, cité par Charles Tournier :

Un ensemble, réduit au minimum, de règles nécessaires pour essayer de résoudre les problèmes globaux, et garanties par un système d'institutions qui inclut à la fois les organisations internationales et les gouvernements nationaux. (Tournier, 2007, p. 77)

Si les règles sont là aussi réduites au strict minimum, elles diffèrent cependant du *global covenant* en ce sens qu'elles ne se limitent pas, en *droit sinon en fait*, au simple respect de la souveraineté des Etats. Ces règles doivent pouvoir valoir dans des domaines d'activité politique élargis, tant au niveau supranational, que national ou infranational.

La *gouvernance globale* est alors le résultat factuel de la multiplication et de la diversification des sujets sur lesquels portent les relations internationales, c'est-à-dire des domaines et des champs où les Etats peuvent converger ou convergent effectivement, en établissant des principes, des règles et des procédures pour répondre aux défis de la globalisation ; en ce sens, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), ses thèmes et ses procédures sont ici exemplaires.

En définitive, quelles que soient les acceptions considérées de la *gouvernance globale*, elles ont toutes en commun de vider le rôle du politique de sa substance, en mettant l'accent sur les procédures, normes et règles de (bonne) gestion des affaires publiques, lesquelles devraient être gérées de manière objective et rationnelle, grâce à l'éclairage apporté par l'expertise (Hermet 2004 ; Jobert 2002).

D'un autre côté, le concept de *gouvernance* s'est également construit en opposition à la *centralité* des Etats. Elle se légitime alors comme un questionnement du modèle de l'État-nation, et s'est développée particulièrement au sein de l'Union Européenne (UE) concomitamment à l'émergence de politiques publiques supranationales et transfrontalières - et plus spécifiquement des politiques de cohésion économique, sociale et territoriale -, lesquelles ont offert de nouvelles opportunités aux territoires infranationaux (Bonerandi, Santamaria 2011). C'est dans ce contexte que l'on peut parler de *gouvernance multi niveaux*¹⁰ - pour ce qui est de l'articulation des politiques publiques entre les échelles supranationales, nationales, régionales et territoriales, comme il en va de l'exemple de l'intégration européenne -, de *gouvernance régionale* ou *territoriale* pour les échelles infranationales, ou encore de *gouvernance urbaine* pour les aires métropolitaines.

Il est notable que le concept de *gouvernance urbaine* a été développé dans les années 1990 pour rendre compte de l'émergence de nouveaux modes de gestion des villes, dans la Grande-Bretagne thatchérienne en particulier, en raison de la « différenciation et de l'autonomisation de plus en plus poussée des sous-système dans la société, et de la prolifération des réseaux de toutes sortes, les uns et les autres étant capables de résister aux injonctions du gouvernement » (Galès, 1995, p. 59). La désignation de *gouvernement des villes* est alors considérée comme trop restrictive puis qu'elle ne considère que les aspects institutionnels et ne permet pas d'appréhender la diversité et la

¹⁰ On notera que l'idée de « *multi level governance* » est empruntée à : Marks G. (1996), « Exploring and explaining variation in EU cohesion policy », in Hooghe L. (dir.), *Cohesion policy and European integration. Building multilevel governance*, Oxford, Oxford university press, p. 388-422.

pluralité des acteurs et des organisations intervenant dans la *gouvernance urbaine* (Galès 1995). La *gouvernance urbaine* et, au-delà, la *gouvernance locale* prennent alors une dimension nouvelle, étant par là associées à l'émergence et à la reconnaissance par les pouvoirs publics et les institutions économiques d'un tiers acteur, la société civile. La *gouvernance* devient progressivement un cadre conceptuel, politique et procédural pour appréhender et encadrer les processus de dialogue entre les institutions politiques et la société civile, à propos notamment de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'aménagement et de développement local. Cependant, l'ordre du discours qui tend ordinairement à originer l'avènement de la démocratie participative dans la *gouvernance urbaine* relève possiblement d'une interprétation quelque peu candide : en effet, tout comme la notion de *gouvernance* a parfois été employée pour légitimer et favoriser la diffusion d'un courant de pensée néolibéral sous-jacent, elle est aujourd'hui parfois utilisée dans une perspective idéologique plus que pour la proposition d'un renouvellement réel de la démocratie (Hermet 2004 ; Paye 2005). C'est en ce sens que Patrick Le Galès préfère s'en tenir, à propos des villes européennes, à l'assertion que les modes de *gouvernance urbaine* sont simplement le résultat d'une recherche d'articulation entre la régulation des marchés, les grandes organisations, l'Etat et la société civile (Galès 1995).

Quoi qu'il en soit, la *gouvernance* à l'échelle locale pose bien la question de la *gouvernabilité* des territoires, des intérêts et des rapports de forces qui s'y déploient, lesquels se sont multipliés en même temps que fragmentés dans l'espace et entre les groupes sociaux, lesquels se côtoient, se superposent et parfois s'affrontent autour de questions liées à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques (Galès 1995 ; Papadopoulos 2003).

A l'issue de cet exposé, nous pouvons d'ores et déjà tenir pour acquis les éléments de la définition de la *gouvernance* proposée par Patrick Le Galès dans le *Dictionnaire des politiques publiques* paru en 2010 :

La gouvernance peut être définie comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, ainsi que d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, et à celle de fournir des services et à assurer sa légitimité. (Le Galès in Boussaguet, Jacquot, et Ravinet, 2010, p. 243)

2 Gouvernance, participation et coopération : vers une (r)évolution des processus de décision et de gestion ?

De ce panorama, il ressort que l'étude de la *gouvernance* - quelle que soit l'acception retenue de la notion - relève de l'appréhension de processus de gestion et de décision, bien plus que de la description d'une nouvelle forme de régime ou d'institution politique. Pourtant, c'est bien en partant du constat d'une crise de la démocratie que nombre de chercheurs comme d'acteurs politiques se sont intéressés aux apports possiblement innovants d'une approche en termes de *gouvernance*, entendue alors comme un processus de négociation collectif supposant le passage d'un dispositif hiérarchique et vertical de prise de décision au sein de l'Etat et du gouvernement à un dispositif partenarial et horizontal de prise de décision, partagé entre l'Etat, les organisations (organisation internationales et supranationales, organisations non gouvernementales, entreprises, *lobbies*), et la société civile.

2.1 La gouvernance comme rénovation de la démocratie locale

Dans les visions les plus normatives de la gouvernance locale, nous retrouvons une volonté d'ouvrir les systèmes de prises de décisions à de nouveaux acteurs, et de limiter le pouvoir coercitif des pouvoirs publics, le plus souvent des représentants de l'Etat. Dans ce contexte, la participation des représentants de la société civile aux processus de décision en matière de politiques publiques apparaît comme un correctif des déficits démocratiques du système de représentation politique des Etats démocratiques, particulièrement au niveau local ; on parle alors de *gouvernance démocratique*, ou encore de *démocratie participative* (Raymond 2009). C'est en ce sens qu'Archon Fung, spécialiste des politiques publiques, dans un article intitulé *Democratizing the Policy Process*, publié en 2006, met l'accent sur les risques de *déficits démocratiques* que peuvent présenter les processus d'élaboration des politiques publiques lorsque les dynamiques de *représentation* et *d'imputabilité*¹¹ du système électoral de la démocratie représentative ne sont pas garanties. Il considère alors le développement des dispositifs de *participation directe* et de *délibération* des citoyens comme des mesures correctives,

¹¹ « En votant, les citoyens choisissent les politiciens qui les représenteront le mieux, ceux qui connaissent et qui soutiendront leurs préférences en soumettant des politiques appropriées. Rétrospectivement, l'exigence qui fait en sorte que les politiciens se présentent régulièrement aux élections donne la possibilité aux citoyens de « punir » ceux qui n'ont pas réussi à obtenir des résultats satisfaisants en les expulsant de leur poste en votant pour d'autres qui pourraient faire mieux. » (Fung, 2011, p. 4)

permettant de suppléer aux limitations des capacités des pouvoirs publics, et permettant de contribuer avec succès à la mise en œuvre locale de l'action (Fung 2011).

Cependant, de nombreuses interrogations portent sur l'effectivité de la participation ainsi que sur sa capacité à rénover réellement la démocratie locale (Gaudin 2002 ; Foret 2007 ; Raymond 2009). Nous précisons en ce sens que l'institution d'une démocratie participative présuppose à tout le moins des conditions, *extrinsèques* et *intrinsèques*, dont il est légitime de se demander si elles peuvent être dûment satisfaites, afin de garantir la qualité et l'effectivité du processus.

Les *conditions extrinsèques* sont pour l'essentiel articulées à la question de l'institutionnalisation de la participation (Foret 2007). En tout premier lieu il apparaît utile d'interroger la compatibilité du modèle de participation avec le cadre préexistant de la démocratie représentative. Apparaissent comme d'emblée exclus de notre analyse tous les régimes qui ne rassembleraient pas, en terme de processus de décision, les conditions élémentaires requises d'une démocratie. Même au sein d'un régime démocratique, Sherry Arnstein avait identifié, dès 1969, dans son article intitulé *A ladder of citizen participation*, une graduation des limitations induites par le pouvoir en place des conditions de la participation des citoyens au processus de pouvoir et de décision :

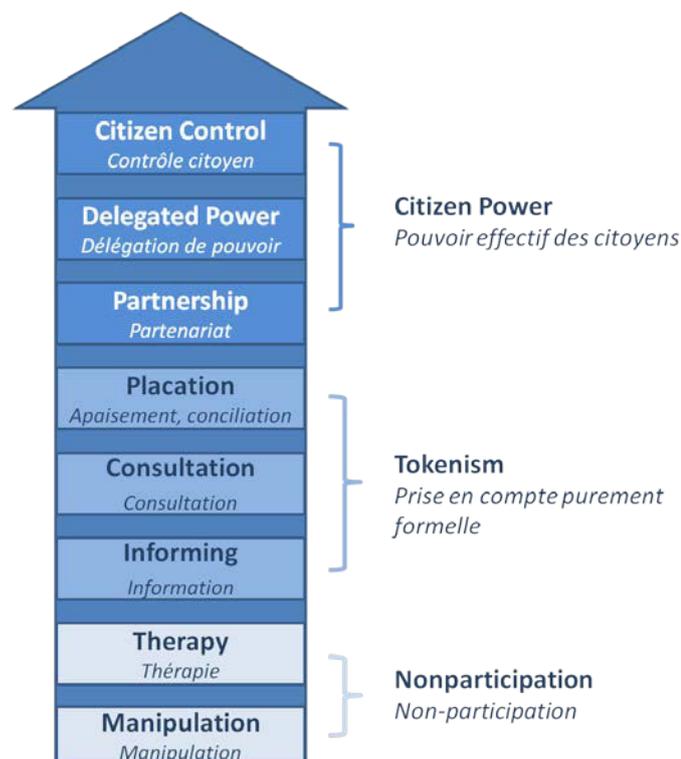


Figure 1 : Schéma représentant l'échelle de participation des citoyens aux processus de décision, d'après Sherry Arnstein (Arnstein 1969)

Nous pouvons supposer que cela provient - entre autres - d'une stratégie d'éviction des conflits émanant des représentants des pouvoirs publics. La volonté de prévenir *a priori* des conflits tend à une logique d'encadrement du débat public, et ainsi à substituer un simple dispositif de concertation dans le cadre de *débats institutionnalisés* à un réel processus participatif (Foret 2007 ; Raymond 2009). C'est notamment le cas en France autour des grands projets d'aménagements avec l'institution d'une Commission Nationale du Débat Public (CNDP). En ce sens, Pierre Calame souligne :

Dans l'Union Européenne, les instances publiques nationales résistent à l'institution d'une scène et d'un débat public à l'échelle communautaire tant ils sont soucieux de garder le monopole de la légitimité politique. [...] L'aide apportée par les pouvoirs publics nationaux et européens à l'organisation d'un vaste débat où chaque secteur de la société disposerait des moyens de se construire, d'élaborer un point de vue et d'en discuter avec les autres est extrêmement réduite. (Calame, Freyss, et Garandau, 2003, p. 258)

Par ailleurs, les *conditions intrinsèques* au régime même de la participation sont : d'une part la nécessité de la grande échelle, afin de rendre réalisable la tenue d'une assemblée participative des citoyens et d'en garantir l'efficacité. D'autre part, la participation présuppose une égalité entre tous les participants, en ceci qu'ils auraient le même accès à l'arène du débat (Theys 2003) ; elle suppose dans le même temps que les participants soient représentatifs de la société civile dans son ensemble (Theys 2003 ; Raymond 2009). Or, cette dernière clause doit pouvoir tenir compte d'un nécessaire rééquilibrage entre *acteurs forts* et *acteurs faibles*, ce que les faits aujourd'hui démentent. L'attention à une contrainte épistémologique devient dès lors prégnante, voire impérative. En effet, sans elle, il devient impossible de progresser si nous ne disposons, d'un point de vue heuristique, de la possibilité de distinguer trois catégories parmi les acteurs participants :

- les acteurs *forts* ont pour eux le poids du nombre ; quelques-uns parmi eux disposent d'une expérience et d'une compétence du débat public ; ils sont placés dans une position dominante, et peuvent éventuellement être inscrits dans des stratégies de lobbying - donc de défense d'intérêts spécifiques -. L'enjeu est ici de limiter leur puissance d'expression et de conviction afin que de tels acteurs ne détournent ni ne confisquent l'orientation du débat.

- les acteurs *cachés* le sont en ce sens qu'ils sont difficilement identifiables, n'ayant historiquement jamais été associés ou invités à participer au débat public, ou du fait qu'ils ne se sentent pas impliqués ou s'estiment de moindre légitimité. Se pose alors la question de leur détection.

- les acteurs *faibles* sont typiquement soit en position de tutelle, soit en position de minorité, quoiqu'il en soit en position d'infériorité dans la hiérarchie politique, économique et sociale, ou bien minoritaires en nombre quand ils ne sont pas plus dramatiquement marginalisés¹². Ils peuvent être caractérisés comme faibles également du fait qu'ils ne disposent ni des moyens ni des instruments de leur participation : à titre d'exemple nous mentionnerons un accès limité à l'information aussi bien qu'une moindre capacité de communication, qui ont pour effet commun de leur interdire de faire valoir leur point de vue sur la scène du débat.

De ce fait, la participation implique comme nécessaire le renouvellement du questionnement portant sur les modalités de sa médiation - comme de son animation - afin de rééquilibrer, autant qu'il est possible, les rapports de forces en présence, et tendre vers l'idéal d'une participation optimale à défaut d'être celle de tous.

2.2 La gouvernance comme dispositif de gestion des ressources communes

Les mutations et crises politiques, économiques, écologiques qui affectent notre monde aboutissent progressivement à un nécessaire renouvellement des instruments de l'action publique. La *gouvernance* apparaît alors comme l'émergence de nouvelles modalités de gestion des politiques publiques. Pierre Calame part du constat que :

Le gouvernement mondial n'est pas pour demain car les bricolages successifs pour adapter la gouvernance mondiale aux nouvelles réalités du monde ne sont pas à l'échelle des défis. Une nouvelle architecture est nécessaire, qui n'a pas encore émergé. En attendant, la mondialisation¹³ tend à se réduire à la globalisation économique. (Calame, Freyss, et Garandau, 2003, p. 46)

Ainsi, la notion de *gouvernance mondiale* - qu'il esquisse comme « une entité capable de se doter d'institutions, de règles, d'acteurs et de pratiques » (Calame, Freyss, et Garandau, 2003, p. 130) légitime l'examen de toutes les formes de gouvernance, car c'est bien pour répondre à des enjeux posés à l'échelle planétaire qu'apparaît la

¹² La marginalisation s'entend suivant le contexte économique et socioculturel notamment. Nous éviterons ici une typologie de ces catégories en vue d'éviter une quelconque contribution à cette sorte de discrimination.

¹³ Par mondialisation, Pierre Calame entend « la réalité et la conscience d'une communauté de destin de l'humanité à la fois unie et profondément diverse. La conscience d'être ensemble sur le même bateau, une frêle biosphère dont toutes les parties se tiennent. » Par globalisation économique, il entend « la domination des relations marchandes sur toutes les sphères de la vie sociale légitimées par la croyance [...], selon laquelle le progrès commun de l'humanité est assuré de façon automatique par la liberté du commerce et par le progrès des sciences et des techniques ». (Calame, Freyss, et Garandau, 2003, p.46-50)

nécessité de créer une communauté sociale et politique transnationale, notamment en matière de *gestion des ressources communes* ou de traitement des problèmes environnementaux. Pour ce faire, les groupes humains sont possiblement amenés à définir des règles et des *valeurs communes*, construisant une société mondiale sur une base négociée, contractuelle, en prenant en compte les milieux réels dans lesquels ils s'inscrivent au niveau local. L'orientation de la gouvernance proposée par Pierre Calame se fonde ainsi sur un *contrat social* fondateur à l'échelle mondiale, et suivant le principe « qu'aucune société ne peut assurer son propre avenir sans que la même possibilité soit assurée aux autres. » (Calame, Freyss, et Garandea, 2003, p. 131). La gouvernance apparaît alors comme le mode d'articulation entre unité et pluralité, tenant compte de la diversité, ce qui rend compte du fait que si, par hypothèse, la gouvernance répond d'abord à des changements et des problèmes de *gestion des ressources* posés à l'échelle globale, c'est qu'elle peut et doit se déployer à toutes les échelles, la plus élémentaire étant celle du territoire. C'est ce que souligne Catherine Baron lorsqu'elle écrit que

La recherche de compromis est donc indissociable de la définition de modes de gouvernance appropriés. Elle doit s'appuyer sur les représentations des populations locales, tant sur le plan social que spatial. (Baron, 2003, p. 351)

Elinor Ostrom s'inscrit dans la même perspective, lorsque pour étudier la question de la gouvernance des ressources communes à l'échelle globale, elle étudie des dispositifs locaux de gouvernance. Dans son ouvrage intitulé *Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, dont la traduction française a été publiée en 2010, l'auteure part du constat du problème de la gestion durable des ressources naturelles et des ressources communes, ressources qui n'appartiennent à personne mais qui sont utilisées par plusieurs. Comme exemple archétypique, elle expose comment les sites de pêche, les nappes phréatiques ou encore les prairies ou pâturages, deviennent des *ressources communes* respectivement pour un groupe de pêcheurs, d'agriculteurs et d'usagers, ou d'éleveurs. Elle montre comment la théorie de la tragédie des biens communs¹⁴, développée par Garrett Hardin, associée au constat

¹⁴ La théorie de la *tragédie des biens communs* développée par Garrett Hardin concerne des ressources accessibles par tous où appropriée par une communauté d'acteurs. L'exemple donné est celui de pâturage collectifs. Ces ressources ont ceci de particulier qu'il est coûteux et difficile d'attribuer des droits de propriété individuels sur la ressource, et que celle-ci est un *bien rival* : autrement dit, les prélèvements réalisés par un appropriateur (fourrage, poissons par exemple) ne sont plus disponibles pour les autres *appropriateurs*. Le fait même que les bénéfices de l'exploitation de ces ressources soient individuels alors que ses coûts sont partagés par la communauté, conduit inévitablement, toujours selon Hardin, à une surexploitation de la ressource. Les alternatives proposées pour une gestion durable de ces ressources sont soit l'intervention autoritaire de l'Etat (de type nationalisation), soit l'attribution de droits de propriété

que fait Mancur Olson des limites posées par la *logique de l'action collective*, laquelle ne garantirait pas que la possibilité d'un bénéfice commun pour un groupe suffirait à générer une action collective dans le but de réaliser ce bénéfice, ont contribué à l'instauration de deux modèles de gestion des ressources communes en matière de politique publiques. Tous deux sont fondés sur la nécessité d'imposer des solutions, par une autorité externe, aux individus qui utilisent conjointement la ressource :

Le premier modèle, qui aurait prévalu notamment dans les pays en voie de développement, est axé sur l'autorité centrale de l'Etat et prône un contrôle et une régulation, éventuellement autoritaire, des systèmes de ressources naturelles par le pouvoir central. L'autre modèle, centré sur la privatisation de la ressource, prône l'instauration de droits de propriété privée complets pour mettre un terme au statut de propriété commune, et propose de réduire celle-ci en autant de propriétés individuelles, permettant de partager l'usage et les bénéfices de la ressource entre les *appropriateurs* (usagers et bénéficiaires de la ressource commune) ainsi devenus propriétaires et d'en réduire subséquemment les risques de surexploitation. Nous relèverons avec Elinor Ostrom que ces deux modèles sont contradictoires ou antithétiques, et que l'un comme l'autre de ces modèles de gestion des ressources communes ne peut s'employer qu'à l'exclusion de l'autre : il n'y aurait *qu'un seul bon moyen* de pallier la tragédie des biens communs. Toutefois, l'idée d'une *solution optimale* présupposerait une unicité du problème, ce que l'auteure dément par l'exemple, en faisant valoir une pluralité de cas, plus ou moins heureux, où les individus partageant une ressource commune se sont eux-mêmes doté d'institutions, afin de s'employer à sortir de l'impasse qui les tient prisonniers, - les cantonnant au statut d'individus impuissants confrontés à l'inéluctabilité de l'épuisement de leurs propres ressources, du fait même de leur exploitation commune -. De ces cas exemplaires, issus pour l'essentiel de l'agriculture, de la pêche et de la gestion de l'eau, Elinor Ostrom tire des enseignements en matière de *gouvernance des biens communs*, parmi lesquels certains nous semblent particulièrement riches pour la construction du concept central de notre projet de recherche :

D'une part, l'importance de la *grande échelle* : dans un espace restreint, les individus communiquent et interagissent entre eux de manière récurrente ; ils peuvent apprendre à qui se fier, quels seront les effets de leurs actions sur les autres et sur la ressource.

individuels (afin que les coûts d'exploitation comme les bénéfices, soient assumés par chaque propriétaire), soit une gestion collective par la communauté des appropriateurs (Ostrom 2010).

Quand ces interactions s'inscrivent dans un temps long, cela contribue à l'accumulation d'un capital social (mémoire collective et apprentissage organisationnel) sur lequel ils peuvent s'appuyer pour résoudre leurs problèmes.

D'autre part, la place de la *négociation collective* : les *appropriateurs* de la ressource doivent en effet pouvoir participer collectivement à l'élaboration et à la modification des règles opérationnelles qu'ils s'imposent, de même qu'ils doivent avoir aisément accès à une arène locale pour la résolution des conflits qui pourraient survenir entre eux.

Enfin, la *co-responsabilisation* des *appropriateurs* : il s'agit là, selon l'auteure, d'un point nodal dans l'efficience de la gouvernance de la ressource commune. Contrairement aux deux modèles précédemment exposés, les modalités de contrôle et de sanction sont conçus *par les participants eux-mêmes* et mis en application *suivant un principe de surveillance mutuelle*, et non par une autorité externe.

Dans ce chapitre, nous avons pour ambition d'établir un panorama des usages du terme de *gouvernance*, dans ses diverses acceptions tant historiques que disciplinaires, en tenant compte des rôles et fonctions qui lui ont été attribuées, tout en relevant ce que ces acceptions sous-tendent sur le plan tant idéologique qu'épistémologique. Qu'il nous soit autorisé, à l'issue de ce travail, de faire une brève synthèse des éléments que nous retiendrons comme fondements pour l'exposition ultérieure de l'hypothèse centrale de notre recherche, celle de la *gouvernance partagée*. En premier lieu, la notion de *gouvernance* vaut en ce qu'elle décrit un mode partenarial de prise de décision en matière de politiques publiques, et un processus de coordination entre une pluralité d'acteurs et d'intérêts partageant le même espace et/ou la même ressource. Sa mobilisation, dans le cadre de l'action publique, comme dans le cadre de la présente recherche, suppose d'identifier et de définir clairement au préalable l'objet de son action - en l'occurrence la gestion des lieux et des ressources touristiques¹⁵ -, comme les limites de son espace d'intervention. C'est à cette dernière tâche que nous allons maintenant nous atteler, dans la mesure où c'est justement la dimension spatiale de la gouvernance qui justifie notre choix d'une approche géographique de la question.

¹⁵ Cet aspect sera traité dans le troisième chapitre de cette première partie.

Chapitre 2

Le territoire comme dimension spatiale de la gouvernance.

Il s'agit ici de replacer la gouvernance dans une perspective géographique, et donc d'identifier quelles pourraient en être les dimensions spatiales. Catherine Baron nous y invite déjà lorsqu'elle soulève ce problème d'ordre épistémologique :

Dans la plupart des travaux portant sur la gouvernance, pourtant qualifiée de locale, voire d'urbaine, la dimension spatiale n'est pas intégrée à part entière dans le sens où l'espace est donné a priori et considéré comme un réceptacle d'activités économiques. Or, une approche spatialisée de la gouvernance suppose d'introduire de façon spécifique la question du territoire, et donc de considérer l'espace comme un facteur endogène dans le sens où il constitue un facteur explicatif de la nature de certains processus de développement économique, urbain, etc. De notre point de vue, l'intérêt de raisonner en termes de gouvernance réside dans le fait de dépasser des approches a-spatiales en tenant compte des interactions complexes entre le local et le global. (Baron, 2003, p. 346)

Du point de vue des politiques publiques en matière d'aménagement et de développement, la dimension spatiale de la gouvernance pose d'emblée la question de l'échelle pertinente de son intervention. Nous posons l'hypothèse ici, à l'instar de Pierre Calame, que le territoire constitue la « brique de base de la gouvernance du 21^{ème} siècle » (Calame, Freyss, et Garandeau, 2003, p. 271). Cependant, poser une telle hypothèse suppose de définir clairement ce que nous entendons par *territoire*. Notion géographique s'il en est, elle est de ce fait largement investie par des acceptions polysémiques, voire polémiques. Or, la direction de notre travail nous amène à appréhender la dimension spatiale de la gouvernance sous l'angle de la question : dans quelle mesure, et suivant quelles modalités, les représentations socio-spatiales du territoire influent sur l'implication et la participation des personnes dans la construction de la gouvernance ?

1 Le territoire comme espace de pouvoir et d'intervention des politiques publiques (le produit d'une interrelation espace-Etat)

La première définition du territoire, à la fois historique et s'étant diffusée dans le sens commun, est que le territoire est un espace d'appartenance et d'appropriation. Nous entendons l'appropriation d'un territoire par analogie avec le contrôle qu'exerce l'animal sur une étendue lui permettant d'assurer sa survie. A ceci près qu'il s'agit là

d'un espace sur lequel s'exerce une autorité et un pouvoir de régulation, de gestion, d'aménagement, de développement, de transformation. L'appartenance est le mouvement inverse. L'être humain qui vit sur un territoire se reconnaît comme appartenant à une communauté partageant le même espace et relevant de la dite autorité. Il peut être intéressant de réfléchir suivant une perspective historique : à l'époque féodale, le seigneur marque l'emprise de son pouvoir sur le territoire et le borne au travers du déploiement de ses prérogatives banales. Par exemple, le droit de péage s'exerce sur les ponts, sur les routes, à l'entrée des villes, et les colonnes de justice témoignent de l'étendue des pouvoirs qui lui ont été conférés en matière de haute ou basse justice. La question est donc ici celle de l'*inscription* du pouvoir et de l'autorité dans l'espace par un ensemble de manifestation symboliques discrètes, concrètes ou abstraites. Aujourd'hui, les limites d'un territoire sont définies, pour le sens commun, par ses frontières. A l'époque médiévale, les limites du territoire où s'exerce le pouvoir d'un seigneur ne sont pas ne sont pas établies de manière aussi précise et encore moins pérenne ; elles ne valent que par la confrontation à l'espace d'influence de l'autorité voisine. Aujourd'hui ces limites sont clairement marquées, fixées topographiquement et le premier des territoires est celui référé à l'Etat. A l'intérieur d'un territoire national s'opère une subdivision en territoires infranationaux, régionaux, départementaux, communaux, etc. Sur chacun de ces territoires s'exerce une autorité correspondante qui se voit dévolu un certain nombre de prérogatives et de compétences - le champ de déploiement de ce que l'on considère comme politiques publiques -. L'un des enjeux est alors celui de l'articulation et de la compatibilité des territoires - et des autorités afférentes - entre eux, que ce soit entre ceux d'un même niveau (horizontalité) et avec ceux des niveaux supra et infra (verticalité). Il en va de même pour ce qui est des politiques publiques qui doivent pouvoir, de façon analogue, s'articuler entre elles.

Qu'il nous soit permis, ici, d'approfondir une intuition proposée tant par Catherine Baron que par Jacques Theys¹⁶, au travers d'une excursion en référence à Michel Foucault, du fait de la richesse des enseignements de ce dernier. Dès 1978, dans le cours donné au Collège de France en 1978 intitulé *Sécurité, Territoire, Population*, il distingue le gouvernement de la *gouvernementalité* (Foucault 2004). Il ne cessera plus jamais de s'interroger quant à cette notion, tout particulièrement dans *La gouvernementalité*, extrait de *Dits et écrits (1954-1988)*, tome 3. Ce dont atteste par

¹⁶ THEYS J. « La Gouvernance, entre innovation et impuissance ». Développement Durable et Territoires. Dossier 2 : Gouvernance locale et Développement Durable. 2003. 30 p.

ailleurs son occurrence disséminée dans l'ensemble des quatre volumes de ses *Dits et écrits (1954-1988)*. Le concept de *gouvernementalité* qu'il inaugure, désigne le type de rationalité spécifique à l'exercice du gouvernement d'une population souvent corrélée, quoique de façon parfois discrète, au territoire de celle-ci. Cette rationalité se manifeste ou se symbolise aussi bien dans ce qu'il appelle des *institutions* que dans ce qu'il nomme les *discours* scientifiques, dans une forme de pouvoir sur la population qu'il appelle le *gouvernement* et dans la construction d'un *Etat administratif* qui a à administrer et réglementer cette population sur un territoire donné. Il le caractérise comme l'une des formes de contrôle de l'État sur les populations et sur les territoires dont nous disons qu'elles s'y inscrivent. Il s'agit alors d'un mode d'exercice du pouvoir dont la finalité est de « disposer des hommes et des choses », de co-ordonner leurs relations de façon à les conduire à des objectifs plus ou moins acceptables pour tous, à travers toute une panoplie de ce que l'on rassemble aujourd'hui sous la dénomination de politiques publiques. Il distingue trois dimensions classiques de la *gouvernementalité* :

- l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, les discours, les stratégies et les tactiques qui permettent d'exercer un pouvoir ayant pour objet principal la population et son territoire ;

- la tendance qui, dans tout l'Occident, conduit vers la prééminence d'un type de pouvoir particulier parmi d'autres : le *gouvernement* - un autre étant par exemple la *souveraineté* - ;

- enfin, le processus ou plutôt le résultat du processus par lequel *l'Etat de justice* du Moyen Age, devenu au cours du 16^{ème} siècle un *État administratif*, devient progressivement *gouvernementalisé*, c'est-à-dire s'est vu adjoindre de plus en plus de prérogatives sur la population, diversifiant ainsi les modalités d'exercice de son pouvoir. En conséquence de quoi, ce processus a abouti au 18^{ème} siècle, comme le souligne Catherine Baron, à une *gouvernementalisation* de l'État qui est à la fois intériorisée et conscientisée, puis manifestée et extériorisée avant que d'être institutionnalisée (Baron 2003). Ce sont :

Les tactiques de gouvernement qui permettent à chaque instant de définir ce qui doit relever de l'État et ce qui ne doit pas en relever, ce qui est public et ce qui est privé [...].

(Foucault, 1994, tome 3, p. 656)

Cette institutionnalisation passe par des dispositifs de lois, d'ordonnances, ou de règlements. Ainsi, l'art de gouverner,

Au lieu d'aller chercher ses fondements dans des règles transcendantes, devra trouver les principes de sa rationalité dans ce qui constitue la réalité spécifique de l'État. (Foucault, 1994, tome 3, p. 818)

Cette réalité spécifique dont parle Foucault s'est à notre sens déplacée depuis cette leçon au Collège de France, du fait par exemple d'un désengagement partiel de l'État dans certains de ses territoires. Partiel dans le sens où l'abandon de certaines de ses prérogatives ont favorisé un accroissement des inégalités dans et entre les territoires. On en voudra pour preuve la désaffectation de certains services publics dans les territoires ruraux les plus marginalisés, et de ce fait d'autant fragilisés.

Pour notre travail, l'intérêt de la notion de *gouvernementalité* réside dans la prise en compte du pouvoir dans le cadre de la coordination des actions d'une population, de même que pour ce qui est de la qualification des processus de décision. Pour Foucault, le pouvoir renvoie à des *jeux stratégiques* entre les individus, qui les amènent à agir les uns sur les autres, à « se gouverner les uns les autres ». Il opère de ce fait une distinction entre pouvoir et domination, ce qui peut se dire aussi entre gouvernement et souveraineté (Foucault 1994). Les dynamiques de domination vont de pair avec la soumission ; elles supposent que le pouvoir soit extérieur à l'acteur et renferment l'idée de hiérarchie - de verticalité - alors que la réalité du pouvoir est « une stratégie, une action sur l'action » (Foucault, 1994, tome 4, p. 134). Le pouvoir est défini à travers les interactions, certes asymétriques, qui existent entre les acteurs, ceux-ci disposant d'une marge de manœuvre, d'une certaine autonomie en matière de prise de décision. Le pouvoir renvoie donc à une conception que l'on peut qualifier de relationnelle. C'est cette dernière propriété qui nous importe en priorité, les modalités de cette réappropriation de son territoire, par la compréhension de l'inscription de l'acteur dans et par son territoire.

Foucault, en élaborant le terme de *gouvernementalité*, marque ainsi son opposition avec la structure hiérarchique du pouvoir : le pouvoir est le plus souvent

confusément pensé comme un système unitaire, organisé autour d'un centre qui est en même temps la source, et qui est porté par sa dynamique interne à s'étendre toujours. (Foucault, 1994, tome 4, p. 214)

Or le pouvoir n'est pas unique, au sommet de la hiérarchie, et, surtout, il ne s'assimile pas à la seule figure de l'État. Il existe pour Foucault une pluralité et une diversité de formes de pouvoir, de *gouvernementalité*, notamment au sein d'institutions telles que la famille, l'entreprise, l'école. Distinctions qui remarquablement recoupent les formes typiques de la *gouvernance* ; nous rappellerons en ce sens que l'occurrence du mot

gouvernance a pu être historiquement attribuée à la tâche de la gouvernante au sein de la famille. Par ailleurs, dans la mesure où la « réalité spécifique de l'État », les formes de l'autorité, évoluent, nous nous situons dans une vision dynamique, processuelle de la coordination entre les acteurs. Les fondements établis par Foucault portent donc en germe les analyses futures en termes de gouvernance et, à nos yeux, inscrivent la constitution de la *gouvernance partagée* comme l'une des formes de la *gouvernementalité*. Notre approche est donc, sous l'angle de la structuration et de sa compréhension, en partie héritée de l'articulation du territoire et de sa population en termes de dynamiques des processus de décision.

La caractérisation et la qualification du terme de gouvernance, qu'il s'agisse de gouvernance familiale, locale, territoriale, régionale, nationale ou mondiale, ont en commun d'apparier - ou d'appareiller s'il s'agit de *dispositifs* - des propriétés spatiales inhérentes à la forme du territoire, à la notion de gouvernance. En effet, la gouvernance renvoie à l'exercice d'un pouvoir, et, par suite, à la recherche d'un intérêt commun supérieur entre différents types d'acteurs agissant et s'inscrivant au sein de territoires particuliers. Pour aller plus loin, nous concevons que la finalité de la gouvernance porte sur la question du devenir de ces territoires, ce qui signifie, du point de vue de la société locale, une redéfinition du vivre ensemble - ce qui pourrait être qualifié de *contrat social territorial* -. Du point de vue spatial, cette redéfinition - entendue en termes de co-construction, co-opération et co-responsabilité -, porte sur les perspectives d'aménagement et de développement d'une part, mais surtout sur la valorisation des ressources d'autre part. Etant entendu que les ressources ne sont pas simplement un donné spatial, mais bien davantage le produit d'interrelations et d'interactions inscrites dans un temps long, nous parlerons alors de *ressources territoriales* (Gumuchian, Pecqueur 2007), concept dont nous préciserons l'origine comme la définition dans le troisième chapitre de cette première partie.

Pour revenir à la notion de gouvernance, telle qu'elle s'apparente à l'« art de gouverner » chez Foucault, elle porte certes sur les « rapports des hommes avec ces choses que sont les richesses, les ressources, les coutumes, les habitudes », mais « aussi avec le territoire » (Foucault, 1994, tome 3, p. 643). Notons cependant une limite épistémologique, pour notre étude, au legs foucauldien : la notion de *territoire*, tel qu'il en fait usage se situe aux confins des deux premiers niveaux de définitions que nous proposons dans le présent paragraphe : le territoire comme espace de pouvoir et le territoire comme milieu humain (cf. ci-après). Nous entendons de la sorte assumer un

héritage foucaldien mais non nous y borner puisque notre étude vise à proposer un troisième niveau de définition du territoire. En regard de quoi, il s'avère toutefois que si la *gouvernance partagée* se trouve être une forme potentiellement innovante de *gouvernementalité*, elle permettra une compréhension renouvelée des dynamiques de décision et un renouvellement de ce qui fait autorité. Si nous pouvons oser l'idée, il n'en va pas toujours de la *gouvernabilité* d'une population et de son territoire, mais de son aptitude à prendre en charge, de façon autonome, sa *gouvernementalité*.

2 Le territoire comme milieu humain.

Un deuxième niveau de définition du concept de territoire nous conduit à l'appréhender comme milieu humain, en ce sens qu'il est aussi un construit des sociétés locales qui y habitent. De là naît une double dimension, matérielle et idéelle. La dimension matérielle recouvre l'ensemble des éléments visibles de l'anthropisation de l'espace, dans le sens où le déploiement des activités humaines qui s'adaptent aux conditions contraignantes ou facilitantes de leur environnement produisent un paysage. La dimension idéelle du territoire se réfère aux représentations que cette société humaine se fait de son environnement et à la manière dont elle investit des lieux qui deviennent les symboles de ce territoire. Les lieux ainsi investis constituent des indices autoréférentiels de l'appartenance à une communauté, autant que les signes de la localisation de cette communauté dans un territoire spécifique. Ils contribuent ainsi autant au renforcement du sentiment d'appartenance à la société locale qu'à l'espace dans lequel elle s'inscrit. En effet, quand un homme se réfère à son territoire d'appartenance, il se réfère tout autant à la communauté culturelle - celle des hommes légataires d'une mémoire collective - qu'à celle de l'espace correspondant. C'est le sens qu'a longtemps eu le mot *pays*, qui désignait aussi bien l'espace dont un individu est originaire, que son compatriote (Académie Française 2014).

C'est ce que nous appellerons le territoire au sens *mésologique*. Une précision s'impose : dans les lignes qui suivent, nous n'entendons nullement mobiliser la totalité des concepts de l'œuvre récente d'Augustin Berque, simplement parce qu'il nous semble tout à fait inenvisageable d'en restituer la richesse dans les limites d'un tel excursus. Plus humblement, nous souhaiterions esquisser la trame de ce que nous comprenons comme étant possiblement le territoire suivant une approche *mésologique*, étant avéré que le terme n'est que peu mobilisé par l'auteur (Maupertuis 2014). Nous voudrions

tenter de prendre en compte ce que pourraient être les incidences ou les conséquences des cadres paradigmatiques et épistémologiques proposés par Augustin Berque, pour ce qui à trait à notre exploration de la notion de *territoire* en tant que milieu humain. Comme il en est de Michel Foucault, nous assumons notre part de l'héritage d'Augustin Berque sans nous positionner aucunement comme ayant droit du legs intellectuel de son œuvre. Il est toutefois avéré que le paradigme mésologique a effectivement stimulé notre démarche par la clarté de ses intuitions, ses potentialités fécondes, la prudence et la sagesse de son invitation à repenser ce qui dans le champ de la géographie va parfois de soi, mais qui, dès lors que demeurant impensé, confisque à la réalité étudiée l'inépuisable richesse de ses possibilités¹⁷.

L'hypothèse mésologique se fonde sur :

l'idée que la relation des sociétés humaines à l'étendue terrestre s'établit et fonctionne d'une manière que la dichotomie classique entre le subjectif et l'objectif ne permet pas de saisir. (Berque, 2013, p. 1)

La conséquence immédiate en est que repenser le milieu conduit avant tout et nécessairement en un changement de position du chercheur, en un renouvellement du regard qu'il porte sur le réel. A commencer par rassembler ce qui a été historiquement sectionné, scindé, fractionné. Contre donc l'antienne dualiste de disjonction du subjectif et de l'objectif :

La mésologie vise au contraire à saisir ce qui, dans un milieu concret, allie en une même réalité ce que le dualisme, abstraitement, sépare en deux pôles. (Berque, 2013, p. 1)

Le milieu doit donc, prioritairement, être repensé comme *milieu concret*. Ce n'est pas l'abstraction elle-même qui est mortifère, mais le présupposé - s'étant progressivement mué en préjugé - que la réalité se donne comme divisée, bipolarisée alors que comme *milieu vécu*, c'est un donné qui s'offre, originairement, dans son intégrité. Une partie de sa proposition se fonde donc sur l'opérativité de la notion de *médiance* :

C'est là le sens fort de la médiance ; à savoir que l'existence humaine couple nécessairement deux « moitiés » : un corps animal et un milieu éco-techno-symbolique lequel est le corps médial. (Berque, article médiance in Lévy et Lussault, 2009, p. 599)

¹⁷ Pour ce faire, nous nous sommes appuyées d'une part sur les éléments disponibles tels que présentés dans l'un de ses ouvrages, intitulé *Ecoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, paru en 2009. D'autre part, étant donné que nous avons eu l'opportunité d'en être l'auditrice dans le cadre d'un cycle de conférences à l'Université de Corse, nous nous sommes essayées à retranscrire ici notre compréhension de ce qui s'y disait, en nous appuyant, pour ce faire, sur les actes de ces conférences, rassemblés sous le titre *Le lien au lieu. Actes de la chaire développement des territoires et innovation de l'Université de Corse*, sous la direction d'Augustin Berque, de Marie-Antoinette Maupertuis et de Vanina Bernard-Léoni, à paraître fin 2014.

Le corps médial est un bien commun : il relève toujours d'une dimension commune que qualifient des propriétés partagées, partageables.

Dans les milieux humains les choses sont trajectives : leur réalité même suppose la trajection [...] qui déploie notre corporéité en un corps médial constitué de ces choses et partagé avec nos semblables au sein d'un certain monde. Apparié à notre corps individuel, ce corps médial fait de nous des *personnes*. (Berque, article médiance in Lévy et Lussault, 2009, p. 599)

Nous n'insisterons pas ici sur ce terme de *personne*, ni sur sa dimension éthique, préférant reporter ce qu'il y aurait à en dire lors de notre examen de la *recherche engagée*. Toutefois qu'il nous soit permis de souligner la proximité de ce terme avec notre recherche d'un dispositif comme celui d'un *cercle vertueux* pour ce qui est de la construction des possibles dans les trajectoires de territoires - cette proposition sera explorée plus loin -.

La médiance humaine est [...] doublement ancrée dans la sémiosphère (ou s'organisent les représentations) et dans la biosphère (où naît, vit et meurt le corps animal). Elle les intègre en une seule entité. (Berque, article médiance in Lévy et Lussault, 2009, p. 600)

Tel est le sens chez notre auteur de cette concrétude en tant qu'union de la sémiosphère et de la biosphère : nous soulignerons l'*intégrité* du territoire en tant qu'il se donne antérieurement à la dichotomie moderne et postérieurement à elle, une fois celle-ci neutralisée. Il est notable que la mésologie dépasse le paradigme constructiviste, sous-jacent à toute argumentation en termes d'artificialisation de la nature. La *médiance* étant doublement ancrée, intégrée en l'homme, elle ne se réduit jamais à un ensemble de représentations du territoire.

Dans son dispositif, un autre concept tient alors une place décisive : celui de *trajection*. Écoutons ce que l'auteur nous en dit :

Le concept de trajection (du latin *trajicere*, jeter au delà, traverser) [...], signifie le va-et-vient qui institue la réalité dans la relation entre le sujet et l'objet. La réalité concrète n'est ni subjective, ni objective, elle est *trajective*. (Berque, 2013, p. 4)

La réalité est donc instituée mais cette institution ne s'instaure, ni ne se concrétise, qu'à partir du *va-et-vient* - lequel implique une mobilité et des dynamiques - au sein de la relation de réciprocité du sujet à l'objet. Autrement dit, au sein de la relation de réciprocité de l'homme à son milieu, que ce dernier ait pour nom : situation, horizon, environnement, territoire, paysage.

En ce sens, qu'il nous soit permis de faire un bref détour portant sur un triptyque que l'auteur prend grand soin d'explicitier dès lors que cela lui est possible, tant elle importe.

Il s'agit du processus concret d'anthropisation-humanisation-hominisation. Comme il nous y invite, ces trois notions peuvent être explorées chacune pour soi.

L'anthropisation indique un processus qui

se définit comme la modification des milieux géographiques par l'effet de l'action humaine. L'anthropisation comprend la genèse de tous les artefacts habituellement étudiés par la géographie : villes, champs, routes, etc., ainsi que leur impact sur l'évolution des systèmes biotiques et physiques de la planète. C'est proprement la marque de la présence humaine sur la terre considérée comme un système bio-physique. (Berque, article anthropisation in Lévy et Lussault, 2009, p. 76)

L'humanisation, quant à elle, « suppose un point de vue phénoménologique, dans lequel sont pris en compte la valeur et le sens de l'environnement pour l'être humain » (Berque, article anthropisation in Lévy et Lussault, 2009, p. 76). L'auteur de rappeler, d'un point de vue méthodologique :

De ce fait, l'humanisation dépasse le champ des méthodes quantitatives propres aux sciences de la nature ; elle exige une approche herméneutique, c'est-à-dire l'interprétation du point de vue des sujets concernés. (Berque, article anthropisation in Lévy et Lussault, 2009, p. 76)

L'hominisation, enfin, concerne « notre phylogénèse : l'évolution qui a conduit d'un certain primate à l'homme actuel. » Inclusivement celles de

Ces systèmes, extériorisant et déployant les fonctions premières du *corps animal*, [qui] y ont ajouté un corps social dont l'étendue et la nature distingue radicalement notre espèce des autres animaux. (Berque, article anthropisation in Lévy et Lussault, 2009, p. 76)

La distinction de l'homme d'avec les autres espèces, doit être ici correctement entendue : elle est celle consécutive d'un *effet de seuil* et ne préjuge en rien des conditions du franchissement de ce seuil. Pourquoi ces précisions, ce détour ? Parce que le *corps médial* se voit transformé par les manifestations du corps social par « l'anthropisation (effet des systèmes techniques) et l'humanisation (effet des systèmes symboliques) dont on voit ainsi le lien avec la structure [...] de l'être humain. » (Berque, article anthropisation in Lévy et Lussault, 2009, p. 76). De la sorte l'être humain peut-être considéré sous la notion de *subjectivité*¹⁸, que nous n'évoquerons que sous l'une de ces modalités : *l'en-tant-que écouménel*. L'auteur précise :

Dans les milieux humains, le principe de *l'en-tant-que écouménel* s'incarne dans des *prises* [...] qui font exister telle substance ou tel fait en tant que quelque chose, et qui se ramènent

¹⁸ « Ne confondons pas subjectivité [...] avec subjectivité [...]. La subjectivité c'est la qualité de sujet, et la subjectivité c'est le fait d'être subjectif ». (Berque, 2010, note 22 ; chapitre 5 : Sens ; paragraphe 27 : la Médiante, moment structurel de l'existence humaine ; p.205)

à quatre grandes catégories : des ressources, des contraintes, des risques ou des agréments.

(Berque, 2013, p. 5)

Le *milieu concret* laisse donc prise à son appréhension, sa compréhension, sous quatre modalités. Ces dernières n'épuisent aucunement l'intelligibilité de la réalité : il faudrait plutôt dire qu'elles indiquent ce qui originellement se donne, dès lors qu'est préservée l'intégrité du milieu concret.

Ces réalités-là [il est question ici des réalités telles que prises selon les quatre catégories] nous sont détaillées par l'histoire et la géographie, même si, en général, ces disciplines ne se soucient pas d'en dégager le principe, [...]. (Berque, 2013, p. 5)

Le fait est qu'elles ne le peuvent, à l'exception de la prise en compte effective de *l'en-tant-que écouménal* comme principe.

Pour la mésologie [...], un milieu quel qu'il soit étant à la pointe de la chaîne trajective dont procède conjointement l'être dont il est le milieu, il ne peut que lui être superlativement adéquat. (Berque, 2013, p. 5)

Le milieu peut être dit « à la pointe de la chaîne trajective » en ce qu'il présente un devancement des conditions d'existence des êtres qui en procèdent ce sans quoi l'inertie, ou l'anéantissement de ces êtres aurait déjà eu lieu. Etant entendu qu'aucune situation d'un territoire réel ne vérifie cette possibilité. La *chaîne trajective* est le rapport successif, - ou en devenir - d'un *état de choses* à ses prédicats - ou à ses propriétés - : cette *chaîne trajective* est inclusive de ses transformations. Ce qui nous importe ici est que le milieu est toujours, relativement aux êtres dont il est le milieu - pour notre étude ces êtres sont les hommes -, *superlativement adéquat*. Cela rejoint l'une de nos intuitions propres, qui suppose que l'ensemble des possibilités assignables au devenir d'un territoire, *via* sa prise en charge par des acteurs réputés responsables (des *personnes*), peuvent être référées à l'idonéité du milieu, autrement dit du territoire comme disposant *de jure* des conditions du développement mélioratif d'une situation donnée. En cela nous rejoignons l'interprétation *mésologique* que Marie-Antoinette Maupertuis propose du *territoire*, lorsqu'elle écrit :

Le territoire peut être défini comme le résultat d'une somme de trajections spécifiques qui font sens dans le temps [...]. Le territoire est ce que l'on perçoit dans la superposition de spatialités ou de territorialités différentes mettant en jeu des conflits de sens [...] et dont la partie émergée est en règle générale un conflit d'usage. Mais le territoire est simultanément une sorte de *transcripteur* ou *d'interprète* du S/P ¹⁹ (il est l'oblique) : le sujet n'existe qu'en tant que *P* ; donc *S* et *P* co-existent ou sont co-suscités *via* le territoire. Ainsi on ne peut

¹⁹ du Sujet *en tant que* Prédicat.

reproduire ailleurs que sur le territoire les attributs qui lui sont propres [...]. Ces deux prérequis nous autorisent enfin à penser que le territoire est à construire, que rien n'est figé. Il n'est pas qu'une somme de liens, une somme de dotations. Il est à la fois le résultat mais aussi la matrice d'une suite trajective spécifique ou singulière de type S/P/P'/P''... Or, une telle suite, par les combinaisons qu'elle suscite, est porteuse de changement et d'innovations.(Maupertuis 2014)

Dans son ouvrage *Écoumène*, Augustin Berque en appelle à notre devoir de redéfinir le fait de la ruralité, et de lui appliquer sa dénomination réelle, celle d'être « la chôra de notre cité même » (Berque, 2010 ; chapitre 8 : Cité ; paragraphe 44 ; p. 358). Nous y voyons une illustration de ce que nous venons d'exposer. L'auteur y affirme :

Si je traduis [...] cette *géographie active*, elle signifie que, tant socialement qu'individuellement, c'est-à-dire comme concitoyens nous devons prendre en compte notre corps médial dans l'unité trajective de sa triple dimension technique, écologique, symbolique : alors que nous pensons [le corps médial] comme un simple agrégat de *topoi*, là dehors dans l'étendue, inorganique et désintégré par le dualisme ainsi que l'exprime la croissance incohérente de nos paysages. (Berque, 2010 ; chapitre 8 : Cité ; paragraphe 44 ; pp. 358-359)

La mention de *géographie active* fait ici référence à l'ouvrage éponyme de Pierre George et alii, *La géographie active*, publié en 1964, que nous étudierons plus loin. A partir de la reconnaissance du *corps médial*, Augustin Berque peut restaurer une notion de la géographie - polysémique s'il en est - celle d'*écoumène*.

Que dit la notion d'*écoumène* ? Comme il l'affirme dans la définition qu'il en donne dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, publié en 2003 sous la direction de Jacques Lévy et Michel Lussault, au-delà du phénomène d'anthropisation, c'est-à-dire de « la présence et [de] l'action humaine » qui « marquent de leurs effets tous les milieux de la planète »,

Dire écoumène au féminin restaure [...] une dimension que la modernité avait cachée en réduisant les milieux humains à l'extensio [l'étendue] cartésienne, c'est-à-dire à la disposition d'objets dans un espace neutre et universel. (Berque, article écoumène in Lévy et Lussault, 2009, p. 298)

C'est cette neutralisation de ce qu'il appelle ci-dessus « le simple agrégat de *topoi* » qui doit être dépassée, parce que les milieux humains ne sont ni neutres ni universels, l'*écoumène* - au féminin - étant « concrètement fait de lieux toujours singuliers qui composent un monde nécessairement empreint d'une subjectivité à la fois individuelle et collective. » (Berque, article écoumène in Lévy et Lussault, 2009, p. 298). C'est en ce

sens que nous nous attarderons momentanément, ultérieurement, sur la caractérisation du *haut-lieu*. D'autre part, la dimension occultée par la modernité,

loin d'être neutre est en fait concrètement structurée par le couplage d'un *foyer* et d'un *horizon*. C'est cette structure qui fait que chaque être humain, chaque société humaine, étant à soi même un foyer circonscrit par un horizon, vit dans un certain monde et non dans un univers abstrait. (Berque, article *écoumène* in Lévy et Lussault, 2009, p. 298)

Ainsi, l'*écoumène* combine trois dimensions : les systèmes physiques de la planète, les systèmes écologiques de la biosphère - ses fragiles équilibres - et les systèmes symboliques propres à l'humanité. Convenablement compris cela indique de nouveau ce que Augustin Berque appelle *l'en-tant-que écouménel*, en dehors duquel il n'est plus que des objets abstraits : vains, stériles, inanimés, désertés. Celui-ci se figure par les techniques et les symboles qui teintent les choses d'un usage et d'un sens, d'une concrétude toute humaine, qui les lui fait entrapercevoir comme ressources, contraintes, risques ou agréments. Il est remarquable que *l'en-tant-que écouménel* possède une propriété manifeste de réversibilité, ou commutativité : ce qui là est contrainte peut devenir ressource. Cela accentue, et en même temps explique, l'idonéité du milieu comme du territoire ainsi que nous l'avons précédemment expliqué. L'auteur de conclure :

Négliger ce mode écouménel n'est pas seulement tronquer la réalité. En abstrayant les choses de leur concrétude pour en faire des objets découplés de l'existence humaine, c'est investir inconsciemment les objets eux-mêmes des valeurs dont celle-ci est en réalité le foyer. (Berque, article *écoumène* in Lévy et Lussault, 2009, p. 299)

Ce que nous en retiendrons est la proposition générale suivante : ce qui se dit du lieu selon Augustin Berque doit nous prévenir de ce que l'on peut dire du territoire. C'est une invitation à la prudence. Le lieu est toujours double : il est d'une part « [...] parfaitement définissable en lui-même, indépendamment des choses c'est le lieu des coordonnées cartésiennes du cartographe, [...] dans l'espace absolu des *Principia mathematica* de Newton », et se double en ce sens que « Le lieu y dépend des choses, les choses en dépendent, et ce rapport est en devenir [...] : C'est le lieu du « croître-ensemble » (*cum crescere*, d'où *concretus*) des choses dans la concrétude du monde sensible. » (Berque, article *lieu* in Lévy et Lussault, 2009, p. 556). Nul ne doutera que cette concrétude s'apprécie comme celle d'un territoire vécu. Chez le géographe, ces deux directions doivent pouvoir valoir tant l'une que l'autre, de manière complémentaire, dans la mesure où :

Telle est la double nature des lieux de l'écoumène. La géographie science des lieux²⁰, doit ainsi nécessairement combiner les deux logiques qui les sous-tendent. C'est une tâche plus ardue mais plus riche que de les réduire illusoirement à l'une ou l'autre. Les lieux de la réalité transgressent leur topicité [...]. (Berque, article lieu in Lévy et Lussault, 2009, p. 556)

Nous aimerions juste augmenter cette conclusion d'un : heureusement.

Ainsi, la définition du territoire, dans sa dimension *mésologique*, souligne l'importance qu'il y a à prendre en compte les éléments constitutifs tant de la matérialité que de l'idéalité du territoire, dans le processus de construction d'une *gouvernance* : ce sont eux qui peuvent nous donner des indices de l'étendue du territoire considéré et, par conséquent, de l'échelle sociétale. Ce sont eux également qui nous renseignent sur les modes d'indentification de la société à son territoire, au travers de lieux symboliques que nous qualifierons ultérieurement de hauts-lieux. Enfin, ce sont ces mêmes éléments qui pourront être mobilisés par la *gouvernance* en tant que *ressources* sur lesquelles baser les conditions d'un aménagement et d'un développement maîtrisé du *territoire*.

3 Le territoire comme échelle pertinente pour l'action collective : territoire de projet et espace de *concernement*

L'identification, l'articulation, voire la simple compatibilité entre les deux premiers niveaux de définition du territoire dans la réalité spatiale et politico-administrative n'ont pas toujours été ni évidentes ni prioritaires, loin s'en faut. L'exemple des découpages administratifs et territoriaux tels qu'instaurés sous la Révolution Française en est une illustration patente, qui avait vocation à rompre définitivement avec l'Ancien Régime, et à affaiblir des régions historiques en proposant un nouveau découpage du territoire basé sur une pure rationalité : les départements, placés sous le contrôle direct de l'Etat central ou de ses représentants. Cette approche centralisatrice de l'espace a longtemps prévalu, en dépit des revendications et des entreprises menées au niveau local, particulièrement à partir des années 1970, et axées sur une demande de décentralisation des processus de décision pour une meilleure articulation et cohérence entre le territoire comme espace d'intervention des politiques publiques et le territoire comme milieu humain. Un cas exemplaire et historique de cette revendication, est celui de la (re)constitution du Pays de Redon et Vilaine. Ce *pays* au sens historique du terme, à cheval sur deux régions (la région Bretagne et la région Pays de la Loire) et sur trois

²⁰ Cette définition est celle de Vidal de la Blache.

départements (l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan et la Loire-Atlantique), s'est d'abord doté en 1967 d'un Comité d'Etude des Problèmes Agricoles du Pays de Redon, puis en 1969 d'un Comité de Coordination pour l'Aménagement du Pays de Redon (COCAPAR), afin de répondre à des problématiques d'aménagement que le morcellement territorial préexistant ne permettaient pas de traiter, en dépit du sentiment d'appartenance et de communauté d'intérêt qui mobilisait alors les acteurs locaux. Si l'on en croit les mots de Jean-Bernard Vighetti, élu local et infatigable défenseur et promoteur de la (re)constitution de territoires de projet en Bretagne basés sur le sentiment de communauté que constituent encore aujourd'hui les *pays* traditionnels,

Cette initiative trouve un écho auprès de la Rénovation Rurale, service de la Délégation pour l'Aménagement du Territoire et l'Action Régionale (DATAR), administration de mission nouvellement créée pour secouer les inerties et favoriser un développement harmonieux du territoire français. Son commissaire pour l'Ouest de la France se rend vite compte qu'elle répond à son souci de dynamiser la Bretagne intérieure, la Bretagne pauvre, où les bassins de vie sont souvent éclatés entre plusieurs départements. Il rejoint ainsi les préoccupations du CELIB (Comité d'Expansion et de Liaison des Intérêts Bretons) qui, après avoir fait reconnaître, à l'État, la pertinence du niveau territorial régional entend expérimenter son nouvel espace à vivre : le pays, l'aire de solidarité ville-campagne, susceptible de se substituer à terme aux communes et aux départements. (Vighetti 2008)

Ce territoire en (re)constitution annonçait, trente années avant l'heure, ce qu'institutionnaliserait en partie la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), dite loi *Voynet*. Malgré l'écho favorable que reçu ce premier essai de la part des représentants de l'Etat alors en place en Bretagne, la tradition centralisatrice de l'Etat français viendra contrecarrer en partie le projet de (re)constitution d'un *pays* de Redon :

L'action du Comité est forte, stimule les énergies, débouche sur des actions innovantes et conforte l'idée de pays grâce à la constitution de structures « transfrontalières » : Pays touristique de Vilaine (1970)²¹, Fédération des foyers de jeunes de Pays de Vilaine (1971), Groupement culturel breton des Pays de Vilaine (1975), Mutualité des Pays de Vilaine qui perdurent encore... Elle favorise la concertation, la coordination inter-départementale et inter-régionale, mais cela ne débouche pas vraiment sur l'unité administrative, d'autant qu'au début des années 1980 les forces jacobines et départementalistes reprennent du poil de la bête, viennent à bout du COCAPAR et menacent fortement les autres structures de pays. « Il ne faut plus désormais parler du Pays de Redon, mais du sud de l'Ille et Vilaine,

²¹ L'invention du pays d'accueil touristique connaîtra un franc succès dans toute la Bretagne, où la première Fédération Régionale des Pays d'Accueil est fondée en 1983, puis en France, avec la création en 1988 de la Fédération Nationale des Pays d'Accueil Touristique.

du nord de la Loire Atlantique et de l'est du Morbihan » déclare alors un conseiller général du secteur ! (Vighetti 2008).

Il faudra attendre la fin des années 1990, avec l'adoption des lois dites *Pasqua* (en 1995), puis *Voynet* (en 1999) pour que soient reconnus les pays en tant que territoires de projet pertinents, confortant du même coup le rôle pionnier des bretons en la matière. La loi LOADDT de 1999, si elle reconnaît les *pays* comme « Un territoire [qui] présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale [...] [et qui] exprime une communauté d'intérêts économique et sociaux », elle ne les institue pas pour autant comme espace de pouvoir et d'exercice d'autorité au même titre qu'une collectivité territoriale, dans la mesure où « Il n'est ni une nouvelle circonscription administrative, ni une nouvelle structure intercommunale ». En fait, les territoires de projet ainsi institués sont plutôt des espaces de réflexion et d'action collective regroupant les acteurs locaux dans leur diversité, autant que de définition et d'intervention de politiques publiques en matière d'aménagement et de développement, pour autant qu'elles soient spécifiques et adaptées aux réalités locales. Bien que l'article 51 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales ait supprimé la possibilité de créer de nouveaux pays, la pertinence de ces territoires peut être attestée et, encore aujourd'hui, revendiquée, tant par le fait qu'ils ont été le fruit d'une mobilisation et d'une réflexion, inscrite dans le temps long, d'une pluralité d'acteurs, d'élus, de chercheurs et d'intellectuels locaux, qu'au travers du simple constat du succès remporté par le dispositif, puisque sur l'objectif initial de création de 300 à 400 pays fixé par la DATAR, plus de 350 existent aujourd'hui (Jean et Vanier, 2008) ; plus révélateur encore à notre sens, près de 70 d'entre eux sont « transfrontaliers », pour reprendre le mot même de Jean-Bernard Vighetti.

Conformément à leur vocation institutionnelle, ces pays, dotés d'une Charte - définissant sa stratégie et ses champs d'intervention - et d'un Conseil de Développement - regroupant des acteurs élus, institutionnels, mais également des représentants des milieux socio-professionnels, culturels ou issus du monde associatif - constituent un cadre spatial et un dispositif de *gouvernance* pour le pilotage et la mise en œuvre de projets d'aménagement et de développement territoriaux. Ceux-ci sont programmés et financés dans le cadre de Contrats de Pays (volet territorial des Contrats de Plans Etat-Région), parfois dans le cadre de dispositifs de contractualisation départementaux, mais également dans le cadre des dispositifs européens de développement rural LEADER. Les initiatives communautaires de Liaison Entre

Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) sont des cadres européens de financement dont l'objectif est le soutien aux projets de développement rural, lancés au niveau local et suivant une logique ascendante, afin de revitaliser et redynamiser les zones rurales. Comme pour tous les programmes et initiatives communautaires, elles suivent une logique de programmation en phases pluriannuelles : LEADER I (1991-1994), LEADER II (1995-1999), LEADER + (2000-2006) et LEADER PAC (2007-2013). Ces initiatives ont largement contribué à l'émergence, à la diffusion et à la mise en œuvre, dans toute l'Europe rurale, du concept de territoire de projet, au travers notamment de la constitution de Groupes d'Action Locale (GAL), lesquels, à l'instar des comités de développement des pays, forment de véritables dispositifs de *gouvernance* pour le développement local, et regroupent une pluralité d'acteurs. Ce qui, à l'origine de l'initiative, n'était qu'une contribution indirecte, celle de l'émergence de territoires de projet portés par les GAL, deviendra progressivement une priorité politique explicite de l'Union Européenne, puisque les mesures opérationnelles de LEADER PAC comportent trois volets, dont le premier est « le soutien au projet de territoire s'appuyant sur l'approche ascendante et le partenariat horizontal ». Ainsi, au moment même où les pays français semblent en perte de vitesse, sur le plan de leur reconnaissance institutionnelle par l'Etat français à tout le moins, l'idée d'une adéquation ou d'une articulation entre territoires entendus comme milieux humains et territoires pertinents pour l'intervention des politiques publiques et pour l'action collective, se diffuse sous diverses formes dans toute l'Europe, aidées en cela par le succès des initiatives LEADER et par l'efficacité vérifiée *a posteriori* des GAL. En Grèce par exemple, le dispositif des GAL a donné naissance aux Agences de Développement, entreprises de droit privé, dont les actionnaires sont des représentants élus, institutionnels, ou encore issus des sphères privée et associative. L'efficacité démontrée de ces agences en matière de développement rural a contribué à leur progressive consolidation technique, économique et institutionnelle et, subséquemment, au renforcement des dynamiques de développement de leurs espaces d'intervention, dont l'aire et les limites sont fondées uniquement sur la participation volontaire des territoires à l'actionnariat de l'entreprise. De ce fait, les agences de développement en Grèce ont des formes et tailles entrepreneuriales variées, tout autant que varie l'étendue de leurs espaces et champs d'intervention. Le modèle ainsi développé factuellement dans le cadre des politiques européennes, va être institutionnalisé, ou plutôt repris lors des réformes territoriales de 1997 et 2010 (programmes *Kapodistriasis* et *Kallikratis*),

lesquelles prévoient, en sus du regroupement progressif des dèmes (collectivités locales de premier niveau) à l'échelle des territoires historiques et au sens mésologique que constituent les anciennes éparchies²², l'institution d'agences de développement municipales sur le modèle entrepreneurial des agences de développement précédemment évoqué, mais dont les missions en matière d'aménagement et de développement local se déploient à l'intérieur des frontières du nouveau dème.

On ne peut aborder la question du territoire de projet sans poser les deux questions corollaires qui lui sont systématiquement adjointes dans les controverses scientifiques, celles des géographes, mais également des politologues, des sociologues de l'action publique ou encore des tenants de l'économie territoriale : quelle est l'échelle spatiale pertinente du projet ? Dans un monde dominé par les réseaux (technologies de l'information et de la communication, réseaux de transports, réseaux sociaux, réseaux de mobilités pendulaires), le territoire, tel que défini précédemment, a-t-il encore un sens ? La première réponse que nous pouvons donner à cette deuxième question est celle du constat fréquemment fait à l'heure de la globalisation : celle d'un *retour aux territoires* (Guigou 2013), d'une recherche d'ancrage, de racines, de *terroir*. A l'incertitude engendrée par la globalisation économique, accélérée par la *crise de la dette publique* actuelle - qui fragilise nettement les Etats-providence européens - les êtres humains semblent répondre en allant chercher refuge dans les *territoires*, à la recherche de repères, d'identité, de valeurs associées, d'authenticité, mais également d'un double sentiment de sécurité et de stabilité que peut procurer le sentiment d'appartenir à un espace et à une communauté qui inscrivent leurs interrelations dans le temps long de l'histoire. Cette tendance s'est nettement accentuée avec le déploiement de la crise de la dette dans les pays d'Europe, notamment dans les pays les plus durement touchés que sont la Grèce, le Portugal, l'Italie, l'Espagne et l'Irlande. En Grèce et en Espagne, cela est attesté aussi bien par le récit qu'en font les médias que par certaines données statistiques, on constate un mouvement sensible de repli des populations urbaines les plus précarisées par la crise, dans les campagnes, dans les montagnes et dans les îles. Les grandes villes, Athènes en particulier, sont devenues le

²² Les éparchies (*επαρχίες*) sont d'anciennes unités administratives qui n'ont jamais été réellement dotées d'une autorité territoriale correspondante, mais qui servaient plutôt de maillage à un certain nombre de services ou fonctions étatiques : impôts, éducation, découpage électoral, etc. Leur territoire correspond généralement à des unités historiques, géographiques, économiques et sociétales de référence, équivalant en ce sens à nos *pays*.

théâtre d'une insécurité sociale au quotidien ; le chômage, qui a atteint en 2014 les 60% de la population grecque active de moins de 25 ans, et la paupérisation, qui ne permet plus d'accéder aux avantages traditionnellement proposés par la ville (logement, emploi, santé, éducation, services), sans compter la montée des violences urbaines, poussent les populations hors des aires urbaines pour aller chercher refuge dans leurs villages d'origine.

Le territoire a encore un rôle à jouer donc, *a minima* comme *amortisseur* de la *crise*. Cette constatation ne répond pas pour autant à la première question posée, celle de l'échelle spatiale pertinente du projet. En effet, la simple adéquation entre territoire administratif et territoire comme milieu humain, au travers des exemples que nous avons pu donner - ceux des *pays* en Bretagne et en France ou des *dèmes-éparchies* en Grèce - ne suffit pas à la prise en compte de la variabilité de l'étendue spatiale d'intervention d'un projet de territoire, suivant qu'il s'agit de gérer un bassin versant (auquel cas l'échelle spatiale est celle du bassin versant), ou qu'il s'agit de mettre en place des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires (auquel cas l'échelle spatiale pertinente sera celle qui permettra d'assurer l'approvisionnement des cantines, compte-tenu de la quantité et de la diversité de produits nécessaires, et compte-tenu également des critères de qualité exigée pour les produits). Pour dépasser cette problématique de la variabilité de l'échelle spatiale pertinente en fonction du projet et en fonction de la thématique ou problématique abordée, nous proposons ici d'avoir recours à la notion d'*espace de concernement*²³. Nous proposons de surcroît d'établir une distinction entre l'étendue de l'espace de concernement et celle du territoire de projet. Nous maintenons que les limites spatiales de ce dernier soient définies, ainsi que proposé précédemment, en adéquation avec celles revendiquées par un territoire au sens *mésologique*, via sa reconnaissance politique et administrative en tant que *territoire de projet*. L'étendue de *l'espace de concernement*, elle, peut-être définie de façon éphémère, en fonction de l'emprise spatiale nécessaire à la résolution d'un problème (la pollution d'un bassin versant) ou à la conduite d'un projet spécifique (l'alimentation locale des cantines scolaires). Ainsi, suivant les besoins et les projets, *l'espace de*

²³ Nous tenons ici à remercier Dimitris Goussios qui, dans le cadre du projet RurUrbAI, a proposé à l'équipe scientifique et technique d'employer l'occurrence *d'espace de concernement* pour convaincre les partenaires institutionnels de la nécessité de ne pas se borner aux limites administratives de leurs territoires d'intervention pour ce qui est de la construction d'un système d'alimentation territorial. C'est à partir de cette intuition d'ordre pratique que nous avons développé dans cette thèse le concept de *concernement* et l'articulation - à la fois théorique et opérationnelle - entre *sujet* ou *thématique de concernement*, *espace de concernement* et *personnes concernées*.

concernement peut être plus réduit ou plus étendu que l'espace du territoire de projet. Il peut prendre en outre une forme archipélagique (comme autant de zones discontinues et circonscrites) ou réticulaire (les zones étant alors reliées entre elles). Cet *espace de concernement*, en sus de correspondre à l'espace d'intervention d'un projet ou d'une action, à un *moment donné*, permet aussi d'identifier, au-delà des seuls habitants du territoire, les *personnes* possiblement *concernées* par le projet ou l'action, lesquelles pourront, momentanément ou de façon pérenne, participer au processus de gouvernance.

Il est bien évident qu'il s'agit là d'une proposition d'ordre épistémologique et théorique ; elle ne présume en rien de son applicabilité sur le plan politique et juridique, à compter du moment où *l'espace de concernement* devrait être institutionnalisé. Nous relèverons cependant l'intérêt que présente cette articulation entre territoire de projet et espace de *concernement* dans la construction de la gouvernance : elle permet d'une part de garantir une relative flexibilité quant aux limites spatiales d'intervention de la gouvernance, et d'autre part elle est particulièrement opératoire lorsqu'il s'agira d'identifier les acteurs qui pourront - ou devront - participer aux processus de décision. La gouvernance aura alors pour fonction de définir et d'ajuster l'étendue de *l'espace de concernement* suivant les besoins ponctuels ou pérennes de ses projets, comme de mobiliser, d'associer et d'intégrer l'ensemble des *personnes concernées* par lesdits projets. Elle aura également pour mission d'arbitrer les éventuels conflits - passés, existants ou émergents - entre la pluralité des intérêts (des formes du *concernement*) des *personnes concernées* et avec les autres territoires sur lesquels empièterait l'étendue de son intervention.

Pour autant que nous portons l'attention sur cette fonction d'ajustement ou de réajustement du dispositif de gouvernance, se pose simultanément la question du rythme indispensable de celui-ci et de son inscription dans des temporalités concrètes. Nous constatons qu'étant donné le prérequis méthodologique de la vigilance quant à la diversité et à la spécificité des situations territoriales, lesquelles influent sur les conditions de faisabilité des processus de concertation et de participation, il ne paraît pas possible de déterminer une forme typique de calendrier ou d'agenda. Toutefois, il serait souhaitable, à notre sens, que cette rythmicité prenne la forme d'une négociation constante et soutenue, au sein de la gouvernance, quant à l'étendue de *l'espace de concernement* et l'association des *personnes concernées*. Nous en voulons pour illustration que dans le cadre formel institué par une charte, ou par les statuts d'une association, les ajustements tels qu'évoqués ne peuvent s'opérer qu'à un rythme

relativement faible, du fait de la nécessité chaque fois d'amender les statuts ou la charte en respectant une procédure administrative. Cet exemple permet simplement de souligner que l'institutionnalisation est potentiellement limitative de la gouvernance, en ce sens qu'elle limite la capacité de la gouvernance à se transformer s'adapter. Il nous donne l'opportunité de préciser que notre travail de recherche ne s'attachera pas à la finalité formelle et institutionnelle que pourra prendre la gouvernance, mais se focalisera plutôt sur la qualité du processus de construction, afin de ne pas borner *a priori* les possibles. En effet, nous sommes convaincue que le cadre de gouvernance spécifique que l'on souhaite proposer doit conserver la plasticité nécessaire pour son adaptabilité à la pluralité des situations territoriales.

Chapitre 3

Le concept de gouvernance partagée : essai de définition.

Il est temps, à ce moment de notre exposé, de préciser les contours de ce que nous entendons par *gouvernance partagée*. A partir des fondements historiques et épistémologiques que nous avons développé dans les deux chapitres précédents, nous allons donc, dans ce chapitre, présenter l'hypothèse centrale de notre recherche - celle de la gouvernance partagée - laquelle constitue le cadre conceptuel de notre recherche de terrain, avant d'en décliner, par la suite, les tenants et aboutissants méthodologiques opérationnels.

1 La gestion des ressources territoriales et des usages de l'espace comme enjeux de la gouvernance

Si l'on se réfère aux travaux d'Elinor Ostrom ou de Pierre Calame précédemment mentionnés, l'enjeu central des *gouvernances* collectives qu'ils étudient porte sur une meilleure gestion des ressources communes autour desquelles s'organisent les activités des *appropriateurs* (Calame, Freyss, Garandau 2003; Ostrom 2010). Dans une perspective de *gouvernance* territoriale du *tourisme*, l'enjeu est double et réside à la fois dans la gestion des *ressources territoriales* et des *usages des lieux* - et plus particulièrement des *hauts-lieux* - par la société locale, afin qu'elle puisse définir elle-même les conditions de l'aménagement et du développement touristique de son territoire (Marcelpoil, Bensahel, Vlès 2007).

1.1 Ressources territoriales et conflits d'usages

Nous affirmons qu'une ressource n'est jamais donnée en tant que telle. En effet, ainsi que nous l'avons exposé précédemment, elle relève de ce qu'Augustin Berque qualifie de *prises écouménaes*, autrement dit de la manière dont nous appréhendons notre milieu. Lesquelles *prises*, rappelons-le, sont au nombre de quatre : le risque, la contrainte, la ressource et l'agrément. Une *prise*, à un moment donné, ne présage en rien de son irréversibilité : ainsi, un risque peut devenir un agrément, une contrainte une ressource, etc. En ce sens, tout élément ou composante du territoire, à un moment ou à un autre, peut constituer potentiellement une *ressource*. A titre d'exemple, dans le cadre d'un île comme celle de la Crète, on peut affirmer que la *mer* a historiquement constitué

une *ressource*, puisque c'est grâce aux liaisons maritimes que les premières civilisations crétoises - minoennes - ont émergé, au carrefour des civilisations phéniciennes et égyptiennes ; puis elle est devenue au Moyen Age et à l'époque moderne un *risque*, la voie par laquelle colons et pirates ont pu s'attaquer à l'île et à ses habitants afin de s'en approprier les richesses ; enfin, à l'époque contemporaine, avec le développement des voies de transport et de communications terrestres, la mer est devenue une *contrainte*, un facteur d'isolement quant elle avait été pendant des siècles un facteur d'accessibilité ; mais dans le même temps, avec l'arrivée des premiers touristes, la mer est devenue un *agrément*, et par là-même une *ressource* économique pour les entrepreneurs touristiques locaux et étrangers.

De nombreux auteurs ont souligné que dans une perspective de développement local la *ressource*, lorsqu'elle prend un caractère *spécifique*, contribue à la différenciation économique des produits locaux et à l'attractivité des territoires, plus particulièrement des territoires ruraux et/ou touristiques (Pecqueur, Benko 2001 ; Colletis, Pecqueur 2004 ; Morvan 2005 ; Marcelpoil, Bensahel, Vlès 2007 ; Gumuchian, Pecqueur 2007 ; Landel, Senil 2009). Les ressources *spécifiques* ainsi identifiées relèvent d'un « génie du lieu », d'un processus long de patrimonialisation, lequel ancre la ressource dans le territoire, et rend son transfert ailleurs difficile, voire impossible (Colletis, Pecqueur 2004). Dans un article intitulé, *Développement et territoires : une question d'environnement et de ressources territoriales ?*, publié en 2006, Eric Glon et Bernard Pecqueur, après avoir défini préalablement la ressource comme « l'ensemble des richesses qui existent au sein d'un territoire sans pour autant qu'elles ne soient toutes révélées ou mises en valeur de manière approfondie », lui adjoignent ensuite le qualificatif de *territoriale*, et la définissent alors comme :

Une caractéristique construite d'un territoire spécifique et ce, dans une optique de développement. La ressource territoriale renvoie donc à une intentionnalité des acteurs concernés, en même temps qu'au substrat idéologique du territoire. Cet objet intentionnellement construit peut l'être sur des composantes matérielles (données matérielles, faune, flore, patrimoine,...) et/ou idéelles (des valeurs comme l'authenticité, la profondeur historique, ...). (Glon et Pecqueur, 2006, p. 20)

Autrement dit, la *ressource territoriale* n'est pas un donné mais le résultat d'un processus de construction et d'appropriation, plus ou moins intentionnel, de la part des acteurs locaux (Glon, Pecqueur 2006 ; Samaganova, Samson 2007 ; Duquenne, Woillez 2009). Ce qui nous intéresse ici, c'est que la gestion des *ressources* par la *gouvernance* suppose la mise en place d'un dispositif d'identification, de révélation, de mise en

valeur puis de valorisation ou d'activation de la ressource, afin qu'elle puisse contribuer au développement ou au renforcement des activités - économiques ou non - du territoire. L'identification ou la révélation de la ressource passe par un changement de *prise écouménale* : il s'agit alors de détecter les *ressources latentes*, ainsi que celles qui sont déjà identifiées « mais dont le mode de valorisation se fait suivant une logique de prélèvement (Peyrache-Gadeau 2007), sans qu'il y ait eu un processus d'appropriation collective garantissant la maîtrise durable de la ressource par la société locale » (Duquenne, Woillez 2009). Nous soulignerons à ce sujet que le tourisme peut constituer un véritable levier de changement de *prise écouménale*, par un *effet de miroir* : le regard *extérieur* du visiteur contribue - dans une certaine mesure - à modifier l'appréhension que l'habitant a de son propre milieu (François, Hirczak, Senil 2006 ; Duquenne, Woillez 2009). La mise en valeur de la ressource, ou la construction d'une *spécificité*, suppose d'améliorer l'accessibilité matérielle ou immatérielle de la ressource, ainsi que son appréhension ou sa compréhension en tant qu'elle *participe du territoire* : étant admis que la ressource *spécifique* est à la fois *ancrée* dans le territoire - et donc propre à un lieu - et *différenciée* des autres ressources, les actions de mise en valeur de ladite ressource doivent s'attacher à en renforcer la *singularité*, la *renommée*, la *non transférabilité*, ainsi qu'à en préserver *l'intégrité* de façon à en maîtriser le caractère *d'irréversibilité*²⁴ (Duquenne, Woillez 2009). Ce n'est qu'à l'issue de ce processus que l'on pourra véritablement parler de *ressources territoriales*, dans la mesure où elles auront été révélées *par*, puis activées *pour* le territoire.

La *gouvernance* aura ainsi pour fonction de gérer l'action coordonnée des acteurs locaux dans ce processus d'appropriation et de valorisation de la ressource territoriale (Pecqueur 2003 ; Leloup, Moyart, Pecqueur 2005 ; Marcelpoil, Bensahel, Vlès 2007 ; Davoudi *et alii* 2008 ; Angeon, Caron 2009 ; Ostrom 2010). Elle aura également pour mission de gérer les intérêts individuels et collectifs qui convergent autour de la ressource, et d'éventuellement arbitrer les conflits d'usages qui pourraient émerger (Torre, Kirat 2004 ; Leloup, Moyart, Pecqueur 2005 ; Bouba-Olga, Chauchefoin, Mathé 2006 ; Darly 2008). Tout d'abord parce qu'une *ressource* pour une personne donnée ne constitue pas forcément une *ressource* pour autrui, suivant le principe de réversibilité et de commutativité des *prises écouménaes*. Si nous reprenons notre exemple initial, la

²⁴ La *non transférabilité* de la ressource renvoie à l'impossibilité de la déplacer ou de la reproduire hors du territoire, tandis que son *irréversibilité* renvoie au maintien de son intégrité et à la maîtrise de sa pérennité (tant en termes de conservation que de transmission).

mer : celle-ci constitue un *agrément* pour le touriste, et une *ressource* pour l'hébergeur touristique, lequel aurait tout intérêt à bâtir son hôtel à proximité immédiate du rivage. Dans le même temps la mer présente de potentiels *risques* physiques ou écologiques pour les riverains (érosion littorale, marée noire, raz-de-marée, tempêtes, etc.), lesquels ont tout intérêt à réglementer la construction et l'usage du littoral. Par ailleurs, une ressource peut l'être simultanément pour deux personnes distinctes qui en feront un usage différent : si nous reprenons l'exemple de la mer et de notre hébergeur touristique, il va sans dire qu'elle constitue pour lui une *ressource* essentielle à son activité dans la mesure où elle contribue fortement à l'attractivité de la destination, tandis que pour un pêcheur, elle constitue également une ressource essentielle à son activité, puisqu'il y prélève poissons et crustacés qu'il pourra ensuite commercialiser. Or, les usages différents d'une même ressource - la mer - induits par les activités d'exploitation de l'ensemble des personnes intéressées, ne sont pas toujours compatibles : si la plage touristique constitue dans le même moment, et avec une saisonnalité proche, un lieu de pêche particulièrement prisé, il y a fort à parier que des tensions naîtront entre les touristes, l'hébergeur et le pêcheur.

1.2 Le haut-lieu ou les condensations du territoire

La gouvernance ayant pour double fonction de piloter la valorisation maîtrisée des *ressources territoriales* et de gérer la pluralité des intérêts et des usages qui convergent - parfois de manière concurrentielle - autour de ces mêmes ressources, nous ne pouvons faire ici l'économie d'un détour par la question de l'appréhension des ressources territoriales *par les lieux* où elles sont situées. Cela est d'autant plus décisif à notre sens que, s'agissant de la mise en tourisme d'un territoire, ce sont souvent les lieux eux-mêmes qui constituent lesdites ressources ; or, une valorisation mal maîtrisée des lieux touristiques, au dépens notamment des autres activités qui s'y déploient, ou des usages et valeurs dont l'investit la société locale, peut devenir un facteur de conflits. Il convient donc d'exposer ici clairement quelles sont les dimensions multiples que peuvent prendre de tels *lieux de valeur*, afin de pouvoir par la suite proposer une méthode et des outils adaptés pour en permettre l'identification, la caractérisation et la restitution cartographiée.

A une superposition des prises, des usages et des activités autour d'une *ressource*, vient s'ajouter la possibilité d'avoir une condensation de ces *prises, ressources, usages et activités* dans un même *lieu*. Lorsqu'une telle condensation procède d'une histoire

longue et mouvementée, alors il devient évident que de tels lieux présentent une valeur toute particulière au regard de la société et de son territoire, et prennent de la *hauteur*. Nous nous rapprochons en cela de la définition que Pascal Clerc propose du *haut-lieu*, dans un article daté de 2004 et extrait du centre de ressources en ligne *Hypergéô* :

Un haut lieu est d'abord un *lieu*, localisé (dans le réel ou le mythe) et nommé. Il est haut, c'est-à-dire « élevé dans l'échelle des valeurs ». Cette « hauteur » procède de sa distinction sociale et physique : le haut lieu est à la fois reconnu par une communauté et souvent matérialisé par une superstructure ou une forme naturelle qui permet de le repérer facilement dans le paysage. (Clerc 2004)

Il en propose, en outre, une brève recension généalogique, ancrant ce terme dans le champ spécifique de la *géographie culturelle* française :

En France, le champ de la géographie culturelle se développe au début des années 1980. *L'espace Géographique* publie un numéro consacré à « *L'approche culturelle en géographie* » (n°4, 1981) et Joël Bonnemaïson dans son article *Voyage autour du territoire* (p. 249-262) introduit le concept de géosymbole. Il le définit comme : « *un lieu, un itinéraire, une étendue qui, pour des raisons religieuses, politiques ou culturelles prend aux yeux de certains peuples et groupes ethniques, une dimension symbolique qui les conforte dans leur identité.* » Le syntagme « haut lieu » n'apparaît dans des textes géographiques qu'au milieu des années 1990. A la suite de sociologues et d'anthropologues, des géographes (A. Berque, B. Debarbieux, G. Di Méo, P. Gentelle et J-L. Piveteau) proposent des réflexions spécifiques. (Clerc 2004)

A cette définition première, très riche, nous ajouterons, à l'instar de Pierre Gentelle dans son article intitulé *Haut lieu*, paru en 1995 dans la revue *l'Espace Géographique*, que :

Le haut lieu est le produit d'une culture, d'une idéologie. Son admission dans la géographie générale - celle où il est question de règles, de paradigmes ou de modèles - n'est possible que s'il participe de la généralité. (Gentelle 1995)

Ainsi, dès que caractérisée, la définition du haut-lieu emporte avec elle une multiplicité de paradigmes et théories auxquelles ce terme est subrepticement associé. Il apparaît donc souhaitable de clarifier ces enjeux, pour le moins ceux utiles à notre démarche.

Pour débiter notre analyse nous emprunterons, momentanément, le sens de notre problème à Mario Bédard, tel qu'exprimé dans son article *Une typologie du haut-lieu, ou la quadrature d'un géosymbole*, paru en 2002 dans les Cahiers de Géographie du Québec. Celui-ci affirme, pour ce qui tient du haut-lieu, « qu'il est devenu l'un des concepts-clés de la géographie, en notre époque où le sens des lieux et le sentiment d'appartenance sont fortement questionnés. » et ce, d'autant plus que « la géographie est interpellée alors [...] que sont mis en cause nos façons de penser, de dire et de faire le territoire » mais qu'il demeure « difficile de le définir, voire hasardeux d'en déterminer

la fonction. » (Bédard, 2005, pp. 49-50). De façon analogue à ce que nous avons pu constater antérieurement - à l'occasion de notre examen de la notion de gouvernance - ce qui fait obstacle à l'usage opératoire de cette notion, la détermination de sa fonction, se trouve être d'une part la difficulté d'identifier ce à quoi exactement il se réfère (les lieux), d'autre part comment il s'y réfère (le sentiment d'appartenance) enfin son évidente dissémination dans *l'ordre du discours* du fait de la polysémie qui lui est inhérente. C'est en ce sens que l'auteur résume ces difficultés tout en précisant, dans même temps, ce qui nous apparaît être une direction théorique estimable :

L'expression haut-lieu, devenue synonyme d'espace ou de territoire, interpelle un très large spectre de signifiants qui vont du plus abstrait au plus concret. Or, sans une définition précise et un consensus quant à son rôle, et sans une typologie qui nous permette de manœuvrer parmi ces multiples interprétations et usages, toute réflexion qui s'y rapporterait serait incapable de répondre à la question essentielle : à quoi sert le haut-lieu ? (Bédard, 2005, p. 50)

Sans outrepasser les limites raisonnables, assignées par la place que tient le haut-lieu dans notre travail de terrain, nous souhaitons cependant entreprendre, nous aussi, ce travail de *géographie réflexive*. Il nous semble que nous devons, pour ce faire, partir d'une définition préliminaire. Celle proposée par Mario Bédard est la suivante :

Le haut-lieu est tout d'abord un lieu, c'est-à-dire un fragment d'espace et de temps doté de propriétés accessibles à nos sens. Entité spatiale appropriée par un groupe social, et donc « instantané » à la croisée des possibles de son territoire et de son histoire, il s'agit d'un lieu signifié. (Bédard, 2005, p. 51)

Le haut-lieu est donc, antérieurement à tout ce que l'on peut en dire, un lieu, « un fragment d'espace et de temps doté de propriétés accessibles à nos sens », et l'auteur d'insister quant au fait qu'avant toute distinction du matériel et de l'idéal - de ce en quoi il est « un lieu signifié » - ce fragment est solidaire d'un territoire :

[...] le lieu renvoie explicitement à une portion de ce même territoire. Au contraire d'un espace, le lieu, donné, n'est pas un construit idéal. Il est un support précis et délimité, un instituant matériel spatialisé [...]. (Bédard, 2005, p. 51)

C'est précisément à partir de cette matérialité, convoquée comme référent, que le haut-lieu peut apparaître comme le point d'intersection ou l'interface, d'un lieu - la dimension *matérielle* du territoire - et d'un espace c'est-à-dire des représentations symboliques qui lui sont attribuées - la dimension *idéelle* du territoire -. Sa matérialité comme lieu se manifeste particulièrement par ses propriétés de réceptivité ou de passivité : dit autrement, cette passivité consiste en son aptitude en tant que *signifié* de s'adjoindre des

signifiants. Ceci admis, le haut-lieu, par opposition à sa passivité première, se présente sous une autre de ses propriétés :

Actif, il est aussi agent et témoin d'une connaissance, d'une mémoire, d'une identité. Si la donnée naturelle demeure le soubassement, le haut-lieu est plus *haut* qu'il n'est *lieu*²⁵.
(Bédard, 2005, p. 51)

Bernard Debarbieux, pour sa part, dans son article *Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique*, paru en 1995 dans la revue *l'Espace géographique*, préfère souligner les propriétés symboliques et sémantiques des lieux :

[C'est la] caractéristique sémantique des lieux qui nous intéressera ici. Elle repose sur ce que nous pouvons appeler un « double paradoxe géographique ». En effet, la définition que notre sens commun donne du lieu - sa localisation et la spécificité intrinsèque de ses attributs - côtoie un message symbolique apparemment contraire : l'évocation du lieu peut intervenir en tout autre lieu ; sa signification s'inscrit dans un système d'équivalences et de dépendances impliquant d'autres lieux ; elle peut même référer à un espace englobant, d'une tout autre échelle. (Debarbieux, 1995, p. 98)

Bernard Debarbieux s'emploie, lui aussi, à écarter avec précaution, une conception erronée comme étant à l'origine de nombreuses confusions : celle qui verrait dans le renvoi du lieu à d'autres lieux un simple jeu d'images. Il souligne, semblablement à Mario Bédard, que les significations d'un lieu, non seulement se réfèrent à un territoire, mais participent de plus à sa construction :

Nous voudrions montrer ici que ces significations ne participent pas d'un futile jeu d'images ; nous pensons qu'elles participent véritablement et de façon essentielle de la construction du territoire. (Debarbieux, 1995, p. 98)

C'est justement ce rapport étroit au territoire qui permet à Mario Bédard d'établir une discrimination entre *les lieux* et *le haut-lieu* :

Partie prenante de la composition même du territoire et de la tessiture de son histoire, le haut-lieu, en vertu d'une sorte d'osmose avec les événements qui s'y sont déroulés, avec les individus qui l'ont façonné, ou avec les œuvres et réflexions qu'il a inspirées (Di Méo, 1995), possède des qualités formelles qui l'émancipent des contingences historiques et naturelles (Debarbieux, 1995). (Bédard, 2005, p. 51)

Le haut-lieu s'émancipe ainsi des conditions qui l'ont produit. Il prend une dimension supplémentaire, au-delà d'un simple résultat de facteurs spatiaux et temporels. L'auteur ajoute en ce sens :

²⁵ Evocation de Jean-Paul Munier, 1990, *Perdu dans l'indifférence des parages*. In Hauts lieux - Une quête de racines, de sacré, de symboles, Paris, Autrement, Mutations, 115 : 22-26.

L'idée même de haut-lieu suppose une distanciation, un détachement proche de l'infidélité face au lieu, au temps et à l'échelle (La Soudière, 1991). Le haut-lieu, par conséquent, n'est pas tant fragment que *concrétion d'espace-temps*. (Bédard, 2005, p. 51)

Certains éléments doivent être ici expliqués. Le phénomène de *concrétion* peut être rapporté à ce qu'Augustin Berque appelle *concrétude*, et qui renvoie au *croître ensemble* de la société et de son milieu. Nous pouvons, en outre, déjà émettre l'hypothèse que cette émancipation et distanciation du haut-lieu d'avec le lieu matériel auquel il se réfère présente une variabilité, suivant que le territoire est particulièrement chargé d'une interrogation identitaire ou non. Par là est souligné qu'il ne peut être que référé aux cultures spécifiques où il prend place. Il est vraisemblable d'estimer que l'attachement au haut-lieu est fonction de la mobilité des populations : en ce sens qu'une diaspora, privée de ses lieux à un moment donné, pourra surinvestir le haut-lieu comme un ancrage ou un repère symbolique, hors du territoire.

Le haut-lieu est *concrétion* en ce sens que, selon Mario Bédard, il illustre « un territoire plus vaste que celui qui est immédiatement présenté par le lieu lui-même » et du fait de son inscription dans « un temps plus long et complexe que celui que pose sa seule présence, là, aujourd'hui » (Bédard, 2005, p. 52). Le haut-lieu outrepassé toujours le lieu auquel il se réfère. Ce qui, reformulé à partir du principe de *l'en-tant-que écrouménel*, laisse entendre que tant sa spatialité que sa temporalité se laissent appréhender comme une superposition et une succession de *prises* qui dépassent son caractère de donné momentané. Enfin, il concentre « un nombre d'éléments distincts de sa seule qualité d'objet qui seraient sans lui demeurés épars, inaccessibles, ignorés. » (Bédard, 2005, p. 52). Cela nous permet de supposer, dès lors, que ces lieux ont connu une diversité de *prises* et de *re-prises* en termes de *risques*, *contraintes*, *ressources* ou *agréments*. Nous pouvons donner ici une illustration de ce processus et de son analogie à ce que recouvre la notion de *patrimonialisation*, par la transformation dynamique, dans le temps, d'un lieu de bataille, lieu initial de *risques* et de *contraintes*, qui se métamorphose en une *ressource* touristique, relevant donc de la catégorie *d'agrément*. Le haut-lieu permet en cela de redessiner - au fil de son devenir - les contours d'un territoire conçu comme milieu humain et milieu vivant pour la société qui s'y inscrit. En effet, selon l'auteur :

Le haut-lieu présente à l'esprit ce qui est autrement diffus ou abstrait, soit autant de caractéristiques d'un territoire ou de sa population qui sont, par son truchement, toujours présentes et vivantes. (Bédard, 2005, p. 52)

De là découlent de multiples propriétés, permettant d'appréhender, de lire et de décrire le territoire dans sa complexité, puisque :

Entité active, si le haut-lieu situe dans le temps et dans l'espace un lieu dont il permet *de facto* la reconnaissance et la transmission, il situe aussi et surtout le complexe socioculturel vécu d'une population et de son territoire. (Bédard, 2005, p. 52)

A admettre les propositions ici explorées, quoique inscrit dans un territoire, le haut lieu situe plus qu'il n'est situé, il est institué mais tout autant instituant. Les éléments ainsi identifiables au travers du haut-lieu intègrent, entre autres :

Les passé, présent ou futur de l'histoire d'un territoire, si ce n'est le traitement interprétatif qui en est fait ; les principaux traits de sa population, que ce soit en termes : d'activités économiques, de comportements politiques, de pratiques religieuses, d'architecture ou d'aménagement du territoire, de culture, de langue ou de patrimoine ; la vocation naturelle de son environnement, et donc sa pédologie, son climat, sa morphologie et sa topographie, son régime hydrique, sa faune et sa flore ; l'esthétique des paysages résultant de l'interaction de tous les paramètres précédents.²⁶ (Bédard, 2005, p. 53)

C'est ce que confirmait déjà Michel Lussault lorsque, dans un article intitulé *Des récits et des lieux : le registre identitaire dans l'action urbaine*, paru dans les *Annales de Géographie* en 1997, il mentionnait les « lieux emblématiques qui *signifient* la ville », en précisant qu'un lieu emblématique à son sens est « celui duquel les citoyens peuvent dire non pas : ça c'est *dans* telle ville, mais : ça *c'est* telle ville » (Lussault, 1997, p. 529).

Le haut lieu participe ainsi de l'articulation d'une identité et d'un territoire. Que pouvons nous dès lors en retenir ? Nous souhaitons nous approprier ici le rôle que Mario Bédard attribue au haut-lieu, comme point d'intersection et *d'imbrication* des dimensions spatiales, temporelles et humaines du territoire, en ce sens que le haut lieu condense les temps longs du passé, le moment présent et les possibles du futur, en même temps qu'il constitue un élément décisif de cohésion sociétale entre l'individu et la collectivité :

Le haut-lieu symbolise et incarne la singularité d'un territoire et de son mode d'être, car il resitue sans cesse le maintenant dans la longue durée comme l'ici, l'individu et la collectivité aux échelles du Je, du Tu et du Nous. En effet, et que ce soit en termes : de *présent étendu*, et donc d'imbrication des passé, présent, futur et conditionnel ou subjonctif ; d'*ici pluriel*, et donc d'imbrication de toutes ses échelles fondatrices, de la plus grande à la plus petite : de *complexe socioculturel* où sont simultanément conjugués l'individu et la

²⁶ Le texte cité, initialement présenté sous forme de liste, a été légèrement modifié pour ce qui est de sa mise en forme.

collectivité compte tenu des allégeances, idéologies, populations-souche et technicités qui ont pu y avoir cours, c'est dans la dialogique de leurs emboîtements et immixtions que le lieu prend tout son sens.²⁷ (Bédard, 2005, p. 67)

Le haut lieu trouve ici un sens spécifique, lequel relève de l'articulation d'un territoire matériel situable, des temporalités qui lui sont inhérentes et le traversent et enfin du *complexe socioculturel* auquel il se réfère, étant entendu que les transformations de ce complexe sont solidaires de ce qu'une population investit dans ses hauts-lieux. Pour sa part, Bernard Debarbieux préfère insister sur la *structuration* du territoire impliquée par l'identification du haut-lieu à ses propriétés symboliques : ce qu'il nomme *l'instauration simultanée d'un ordre spatial et d'un ordre temporel*, laquelle s'apparente à une mise en récit - ou une narration - du territoire auquel se réfère le haut-lieu :

On retiendra [...] que les lieux symboliques structurent le territoire tout autant par l'évocation synchronique de l'espace contenant et de la société qui territorialise que par l'évocation diachronique de sa mise en place et de son devenir. Ils instaurent simultanément un ordre spatial et un ordre temporel. Et si l'ordre spatial semble acquis par une combinaison des échelles géographiques et une structuration des significations associées à chacune, l'ordre temporel résulte d'une combinaison et d'une imbrication des temporalités. L'ensemble structuré de ces lieux constitue alors un embryon de récit sur le territoire, [...]. (Debarbieux, 1995, p. 107)

Selon l'auteur, c'est à partir des règles de cette structuration, de l'examen de l'articulation de la spatialité symbolique et du territoire matériel que naîtraient - il s'agit d'une hypothèse - les territoires :

Ces constats empiriques nous invitent à suggérer l'existence d'une spatialité proprement symbolique et à en souligner le rôle territorial. Son extension coïnciderait avec un champ, culturel ou politique ; elle serait l'aire sur laquelle se déploie un système de significations greffées sur des objets et des emplacements géographiques. Sa structuration procéderait selon des règles qui ne sont pas celles de l'espace géographique ; ses règles à elle pourraient être narratives, rendant possible l'élaboration d'un récit territorial de type mythique. Mais parce qu'elle s'ancre dans des lieux, la spatialité symbolique interférerait avec l'espace géographique ; de leur interaction naîtraient les territoires. (Debarbieux, 1995, p. 109)

Notre conclusion ira plus essentiellement à ce qu'en dit, en dernier lieu Mario Bédard :

Alors qu'ils [les hauts-lieux] condensent la signification conjuguée des lieux en mettant en scène la nature et la culture, et la partie et le tout, ajoutant à la rationalité du sol celle, symbolique, d'une *mémoire vive*, restructurée et constitutive d'un présent étendu ; d'une *territorialité aigüe*, restructurée et constitutive d'un ici pluriel ; puis d'une *convivialité*

²⁷ Restitution légèrement modifiée de la citation.

prégnante, restructurée et constitutive d'un complexe socioculturel, les hauts-lieux transcendent l'éphémère du présent, de l'ici et du Je.²⁸ (Bédard, 2005, p. 69)

L'auteur insiste également sur la dimension *intime* de l'investissement du lieu par l'être, citant alors Augustin Berque : les hauts-lieux sont « focalisations de l'être dans l'étant » (Berque, 1997, p. 82 cité par Bédard, 2005, p. 69), ils « font que nous sommes au monde comme le monde est en nous » (Berque, 1990, p. 115 cité par Bédard, 2005, p. 69). S'inspirant des propositions de la mésologie, Mario Bédard souligne :

Les hauts-lieux nous aident à retrouver dans les connivences sensibles entre les formes du cadre géographique et les motifs culturels qui traversent les espaces contemporains la charge émotionnelle propre au sentiment d'appartenance et le potentiel de sens caractéristique au lieu. (Bédard, 2005, p. 69)

Nous partageons cette perspective, dont la résonance est remarquable avec le propos d'Augustin Berque dans *Ecoumène* : évoquant ce qu'il nomme le processus de *rapatriement du monde*, lui aussi défini, dans le cadre de la mésologie, la place assignable au haut-lieu :

En effet, par le truchement de leur corps social [dont nous avons vu qu'il est *analogue* au corps médial] et de l'investissement de celui-ci dans la terre, les vivants sont alors possédés par la terre [...] ; c'est-à-dire que leur *médiance* est condensée, cristallisée dans ce qu'on appelle un haut-lieu. (Berque, 2010 ; chapitre 5 : sens ; paragraphe 28 : médiance et religion ; p. 212)

Ainsi, l'un des enjeux majeurs quant à l'effectivité de la *gouvernance partagée* résidera dans la capacité de celle-ci à identifier et à interpréter les hauts-lieux, ainsi qu'à leur porter une attention toute particulière dans le cadre de la conduite de ses politiques, projets et actions en matière d'aménagement et de développement territorial. Car, au-delà de la question du traitement de la concurrence entre les usages des ressources et de l'espace, il semble évident que ces lieux de *condensation* territoriale constituent des points critiques - plus que tout autre lieu, ressource ou élément du territoire - pouvant infléchir sensiblement la trajectoire du territoire. En effet, s'ils constituent ou peuvent constituer de véritables facteurs de cohésion et de renforcement de la coopération entre les acteurs locaux dans le cadre du pilotage de la gouvernance et de ses projets, ils peuvent aussi bien devenir sources de conflits et de clivages au sein de la société, au risque d'entraîner à terme une rupture dans le processus de cohésion sociale au sein de la gouvernance et, au-delà, à l'échelle du territoire. Sans compter que ces lieux, mis en

²⁸ Restitution légèrement modifiée de la citation.

valeur de manière idoine, peuvent devenir de véritables moteurs des dynamiques spatiales, sociales, culturelles, voire même économiques, du territoire.

2 La gouvernance partagée : un concept opératoire pour l'action ?

Compte-tenu de la longue histoire et de la polysémie de l'emploi de la notion de gouvernance, dont nous avons dressé un récapitulatif succinct dans le premier chapitre de la présente partie, l'occurrence de gouvernance est difficilement mobilisable et ne vaut que rarement de soi. En effet, elle a été surinvestie au point d'englober des acceptions et des situations par trop disparates - possiblement contradictoires -. La caractérisation et la spécification de l'occurrence par adjonction d'un adjectif nous semble donc indispensable, et qualifier la *gouvernance* de *partagée* doit nous permettre de la redéployer au sein d'une *hypothèse conceptuelle* précisée et possiblement opératoire. En effet, sa fonction prioritaire dans cette recherche est moins celle de fournir un cadre de description ou d'analyse d'un état de choses, que de fournir un cadre opératoire, efficient et effectif, à la conduite d'une recherche *engagée* sur le terrain - nous reviendrons plus tard sur la notion de recherche *engagée* -. Sa finalité *scientifique* est donc celle de l'action, comme sa finalité opérationnelle devra être celle d'une meilleure maîtrise et d'une appropriation, par la société locale, de ses choix et orientations en matière d'aménagement et de développement, autrement dit la reprise en main par la société locale de sa trajectoire - ou destinée - territoriale.

2.1 La gouvernance partagée : structuration et organisation conceptuelle

Nous allons exposer ici l'hypothèse centrale de notre recherche : celle de la *gouvernance partagée*. Nous allons voir comment l'élaboration de cette hypothèse, en sus de s'ancrer dans la revue de littérature que nous avons présentée au fil des précédents chapitres, prend également son origine dans la capitalisation de nos expériences professionnelles et de recherche antérieures.

En reprenant les éléments que nous avons retenus des chapitres précédents, nous proposons de partir d'une définition de la *gouvernance* comme étant un dispositif partenarial de prise de décision et d'intervention en matière d'aménagement et de développement territorial (Leloup, Moyart, Pecqueur 2005 ; Leroux 2006 ; Jean, Bisson 2008). Elle a pour fonction de gérer la pluralité des intérêts et l'action coordonnée des *personnes concernées*, ainsi que les rapports de forces dans l'expressivité de la

conflictualité et de la coopération (Galès 1995 ; Theys 2003 ; Leloup, Moyart, Pecqueur 2005 ; Chia, Torre, Rey-Valette 2008). Son échelle d'intervention est le *territoire*, entendu *au sens mésologique* et comme *territoire de projet*. Elle peut être caractérisée comme étant *partagée* pour plusieurs raisons :

- En ce sens qu'elle associe l'ensemble des *personnes concernées* (Marcelpoil, Bensahel, Vlès 2007), ces dernières pouvant être identifiées et caractérisées à la fois suivant leurs points de vue et positions quant à la thématique et aux enjeux du *concernement* - en l'occurrence le tourisme - et suivant leurs relations à *l'espace de concernement* - lequel peut être plus étendu ou plus restreint que le territoire -.

- Parce que ces *personnes concernées* ont en commun qu'elles *partagent* les mêmes ressources et les mêmes lieux (Raymond 2006), parfois de manière concurrentielle. En raison de quoi, la *gouvernance partagée* devra focaliser ses actions et son intervention sur la révélation, la mise en valeur et l'activation des *ressources territoriales*, ainsi que sur l'identification et l'aménagement des *hauts-lieux* du territoire, afin d'en assurer une meilleure maîtrise par la société locale.

Son émergence et sa construction nécessite le passage d'un système décisionnel vertical à un système basé sur la *participation*, la *coopération* et la *coordination* horizontale des *personnes concernées* (Foret 2007 ; Chia, Torre, Rey-Valette 2008 ; Raymond 2009 ; Fung 2011). Le mode de *prise de décision* serait alors caractérisé par son décentrement au sein d'une organisation non hiérarchique et collaborative, et les solutions identifiées par négociation et ajustements successifs (Raymond 2006). La mise en place d'un tel processus auto-organisateur dans le cadre de notre recherche nécessitait que soit défini un cadre méthodologique opérationnel rigoureux et vérifiable - contrôlable et expérimentable - prévoyant : l'identification des personnes pouvant être impliquées (dans un souci de légitimité démocratique et d'équilibrage entre les rapports de forces) ; l'animation et la médiation du collectif des personnes concernées ; la structuration du débat et sa focalisation sur les thématiques et transactions pertinentes (en vue de dépasser les conflits et antagonismes et de construire une stratégie commune) ; l'accompagnement de la gouvernance pour autant qu'émergente dans la mise en œuvre des stratégies et actions telles que définies lors des débats-négociations, puis par restitution sur les terrains d'études comprenant l'exposition du cas comparatif et du cadre méthodologique ; le soutien à la formalisation de la gouvernance et à son fonctionnement en termes de procédures pérennes. Enfin, s'agissant d'un processus itératif, la phase de mise en œuvre doit permettre, par un jeu d'aller-retour, d'adapter, de

corriger et de développer cette méthodologie initiale, tant sur un plan conceptuel qu'opérationnel, en vue de la thésaurisation des résultats et de la transmissibilité d'une telle méthodologie, sous forme d'une *boîte à outils*, à d'autres contextes territoriaux. Il est entendu que la méthodologie se devait de manifester une certaine plasticité liée aux conditions spécifiques des situation locales.

2.2 Le passage d'un dispositif *hiérarchique vertical* à un processus *partenarial horizontal* de prise de décision

Notre définition de la *gouvernance partagée*, proposée comme hypothèse centrale de ce travail de recherche, s'origine - entre autres - dans l'aspiration à sortir du modèle hérité d'une conception centralisatrice des politiques publiques d'aménagement et de développement, dont la propriété principale se trouve être la *verticalité* (Bourhis, Lascoumes 1998 ; Hermet 2004). Cette verticalité, théorisée par certains auteurs *via* le concept de *régulation croisée* (Duran, Thoenig 1996), présente deux aspects : celui d'une sectorisation du pouvoir et des compétences des institutions de gouvernement, et celui d'une hiérarchisation, parfois outrancière, des étapes du processus de décision et de mise en œuvre des dites politiques publiques (Muller 1990 ; Bourhis, Lascoumes 1998 ; Duran, Thoenig 1996 ; Hermet 2004 ; Paye 2005). La sectorisation tout d'abord, se vérifie au travers de la multiplication, ces dernières décennies, du nombre de Ministères et de secrétariats d'Etat sectoriels ou thématiques, rendant difficile - voire parfois impossible - la mise en place de politiques coordonnées. Ce phénomène s'accroît, notamment dans les Etats les plus centralisés, du fait de l'adjonction de missions interministérielles pour s'efforcer de procéder à une laborieuse coordination. La sectorisation ne s'opère pas seulement au niveau de l'Etat central mais se réitère à tous les échelons institutionnels et administratifs supranationaux et infranationaux (Muller 1990 ; Duran, Thoenig 1996). Dans un article intitulé *Les politiques publiques, entre secteur et territoires*, publié en 1990 dans la revue *Politiques et management public*, Pierre Muller montre comment l'émergence des thématiques environnementales est exemplaire en ce qu'elle illustre cette double sectorisation, tant au niveau national que territorial :

Les services du ministère de l'Environnement [créé en 1971] ont dû se faire une place au milieu des autres administrations jalouses de leurs prérogatives. Si, au niveau central, quelques services furent affectés en propres à la nouvelle administration, rien de tel ne fut prévu au niveau territorial. (Muller, 1990, p. 26)

Cette sectorisation des politiques publiques instaure un climat de concurrence entre les différents *secteurs* ou *filières* d'intervention de l'Etat (Muller 1990 ; Duran, Thoenig 1996), le principal enjeu ne résidant pas tant dans les rapports de pouvoirs et le partage des prérogatives, que dans la question de la captation des ressources budgétaires et financières afférentes (Duran, Thoenig 1996).

Cette sectorisation des politiques publiques produit ce faisant un *mille-feuille* administratif et territorial qu'il est commun aujourd'hui d'invectiver, comme étant la cause de tous les maux, dans un climat de rigueur budgétaire. Notre critique ne fait pas cortège avec ce tumulte, loin s'en faut, ne serait ce que parce que cet état de fait ne rend pas compte du service ordinairement rendu par les administrations territoriales : il y a là, manifestement, une confusion pour ce qui est de l'interversion des causes et des effets. Notre point de vue est bien davantage que cette sectorisation ne permet de traiter les problèmes ni de manière globale, et encore moins dans leurs dimensions transversales. Pierre Calame, pour sa part, affirme en ce sens que :

Au fur et à mesure que de nouveaux défis apparaissent, la volonté de les traiter par autant de dispositifs spécifiques et de normes aboutit au mieux à produire ce que les praticiens locaux appellent des « politiques en millefeuille » et au pire à des univers kafkaïens. (Calame, Freyss, et Garandeau, 2003, p. 63)

On constate de fait un net déficit de complémentarité et d'articulation entre les politiques publiques sectorielles.

L'examen de ce que nous entendons par *hiérarchisation*, relève d'une plus grande complexité. En effet, les processus de décision constituent, à l'heure actuelle, une chaîne d'étapes interdépendantes, descendantes - parfois partiellement ascendantes - suivant un ensemble de règles juridiques et de normes de conformité particulièrement contraignantes, régulièrement contrôlées, garantissant la légalité du processus (Duran, Thoenig 1996 ; Bourhis, Lascoumes 1998 ; Paye 2005). Qu'il nous soit permis brièvement de décrire les étapes du processus. En amont, le croisement entre *l'intérêt général*²⁹ représenté par l'Etat, et l'expertise technocratique détenue par les administrations, permet à l'Etat central de prendre une décision (directive, loi, ordonnance, décret ministériel, arrêté, préconisation, ou simple document d'orientation), laquelle prévaut pour ce qui est de la définition des finalités ou objectifs stratégiques

²⁹ Ancrée dans une vision rousseauiste de l'Etat héritée de la Révolution Française, la notion d'*intérêt général* désigne un *bien supérieur*, qui dépasse par essence la somme des intérêts individuels et particuliers. Il constitue ce par quoi chaque citoyen s'identifie à l'Etat, et légitime les interventions de ce dernier, déclinées au travers des politiques publiques (Bourhis, Lascoumes 1998 ; Foret 2007).

que doivent atteindre les politiques publiques de mise en œuvre (Bourhis, Lascoumes 1998). Ces finalités s'assortissent de règles juridiques et de normes procédurales permettant d'encadrer le financement et la réalisation des actions localement (Duran, Thoenig 1996 ; Paye 2005). Dès lors que les actions ont été réalisées, deux boucles de rétroaction permettent des ajustements : d'une part le contrôle de la conformité des actions avec les objectifs stratégiques établis en amont peut permettre, le cas échéant, de reconsidérer les objectifs fixés. D'autre part, les élus locaux, témoins et acteurs des expériences de mise en œuvre sur le terrain, peuvent influencer directement sur la sphère politique à l'occasion d'une nouvelle prise de décision (Duran, Thoenig 1996). La rigidité du processus de décision impose le strict respect de l'ordre hiérarchique des étapes, tel que décrit ci-dessus. Les risques induits par cette hiérarchisation sont d'une part, un effet de blocage, quelle qu'en soit l'étape, et, d'autre part, une dissolution des responsabilités. Par expérience, la conjugaison de ces risques freine, parfois inéluctablement, l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'aménagement et de développement territorial, indépendamment de la qualité et de l'opportunité du projet, comme de son adéquation avec les attentes de la société locale. Ce que nous qualifions de rigidité de l'ordre hiérarchique, Pierre Calame la dénomme « normalisation et standardisation excessives ». C'est de ce constat d'une dissolution des responsabilités, du fait de la protection que procure cet ordre hiérarchique, technocratique et bureaucratique, que nous avons été amenée à repenser le partage des responsabilités entre tous les acteurs, en vue de créer les conditions d'un *cercle vertueux*³⁰ dans le processus de prise de décision. La construction d'un tel processus *vertueux* supposerait ainsi de passer du système *hiérarchique* et *vertical* de prise de décision classique, tel qu'il a été précédemment décrit, à un dispositif *partenarial horizontal*, qui associerait l'ensemble des *personnes concernées* au processus de prise de décision, suivant un principe de *coresponsabilité* (Teniere-Buchot 1997 ; Bourhis, Lascoumes 1998 ; Theyss 2003 ; Calame, Freyss, Garandea 2003 ; Salles 2009).

³⁰ Nous employons ici l'expression en opposition à celle de *cercle vicieux*

2.3 les principes de *co-responsabilité* et de *subsidiarité* comme piliers de l'organisation et du fonctionnement de la gouvernance partagée

Mais alors, qui participe, dans cette arène de négociation ? Quelles sont les *parties prenantes*, autrement dit les membres participant à la gouvernance ? S'il s'agit d'associer toutes les *personnes concernées*, ne risquons-nous pas d'être confrontée à la difficulté que nous avons évoqué précédemment concernant les *dispositifs participatifs*, à savoir la limite de la petite échelle sociétale et territoriale, et donc du petit nombre, afin de garantir la qualité des débats et l'expression de tous ? Nous souhaitons réitérer ici une précaution : en aucun cas nous ne nous attacherons à définir la finalité formelle, organisationnelle et légale de la gouvernance. L'objectif de cette recherche est plutôt d'identifier quelles sont les conditions de son émergence, autrement dit quelles sont les étapes et points nodaux du processus qualitatif conduisant à son établissement et à son fonctionnement.

Faut il que nous le rappelions, nous employons le concept de *personne concernée* par analogie au concept préalablement défini de *l'espace de concernement*. Autrement dit, l'ensemble des *personnes concernées* dépend à la fois de l'étendue de *l'espace de concernement* et de la *thématique de concernement* (la thématique ou problématique sur laquelle porte le projet : alimentation, tourisme, transport, santé, etc.). Le traitement de chaque *thématique* supposera donc un travail préalable et continu, tout au long de l'élaboration et de la conduite du projet, d'identification des *personnes concernées*, afin de les inviter à participer au processus de prise de décision. Nous ne limiterons pas le champ des possibles en proposant un mode de *désignation* ou *d'élection* des *parties prenantes* par les *personnes concernées*, pas plus que nous ne préconiserons la participation exhaustive et systématique de *toutes* les personnes concernées : cela relève de la *liberté* de chaque société, de chaque territoire, de chaque gouvernance en construction, que de pouvoir définir ses propres modes de participation ou de représentation démocratique. Car, à notre sens, ce n'est qu'en ouvrant le champ des possibles à la créativité des sociétés et des territoires que nous pourrions voire émerger des formes innovantes et plurielles de *démocraties territoriales*.

Pour en revenir aux modes d'organisation et de fonctionnement d'une gouvernance partagée, deux principes nous paraissent décisif en ce sens qu'ils garantissent la *virtuosité* du processus. Le premier d'entre eux est celui de *co-responsabilité* ou de

responsabilité réciproque entre les parties prenantes : il signifie que chaque partie prenante de la gouvernance doit rendre compte, aux autres parties prenantes, de ses positions, de ses actes et de ses choix. Ceci afin de dépasser le problème de *dissolution des responsabilités* évoqué dans le cadre d'une organisation excessivement hiérarchisée. Nous avons vu précédemment comment, selon Elinor Ostrom, cette question de la *co-responsabilité* instaurée entre les appropriateurs est décisive quant à l'effectivité de la gouvernance collective de la ressource commune (Ostrom 2010). La *co-responsabilisation* passe alors par une appropriation des modalités de contrôle et de sanction, conçus *par les participants eux-mêmes* et mis en application *suivant un principe de surveillance mutuelle*, et non par une autorité externe (Ostrom 2010). Pierre Calame va plus loin encore, et propose de ne pas se limiter aux seuls principes de *conformité* ou de *légalité* comme garants de l'acceptabilité d'une action ou d'un projet. Pour lui, le principe de *co-responsabilité* ne se rapporte pas simplement au respect des normes et des règles, mais bien plus au respect - sur le plan éthique - des valeurs partagées qui fondent la gouvernance, comme des *personnes concernées* et de *l'expression de leurs intérêts*, autrement dit des formes et modalités de leur concernement (Calame, Freyss, Garandau 2003). On l'aura compris, il s'agit dans les deux cas d'instaurer une *base de confiance* entre les parties prenantes de la gouvernance, sur le plan tant éthique que fonctionnel (Calame, Freyss, Garandau 2003 ; Ostrom 2010), afin de garantir la qualité et la pérennité du processus de négociation permanent qu'est la gouvernance partagée. Toujours selon Pierre Calame, le niveau de responsabilité de chacun devrait être fonction de ses capacités d'intervention :

Les responsabilités des être humains [...] sont proportionnées aux possibilités dont ils disposent. Plus une personne ou une organisation dispose de liberté, d'accès à l'information, de connaissances, de richesse et de pouvoir, plus ses actes ont un impact, plus grande est sa responsabilité de s'allier à d'autres pour créer une force collective (Calame, Freyss, Garandau 2003, p. 137).

Sur un plan opérationnel, cela permettrait, on le comprendra aisément, de contribuer au rééquilibrage des rapports de force entre les parties prenantes au sein de la gouvernance, entre les acteurs forts et les acteurs faibles plus particulièrement. Dès lors qu'institué comme fondement de l'organisation et du fonctionnement de la gouvernance, un tel principe de *co-responsabilité* garantirait la qualité de la participation des personnes concernées, ainsi que l'effectivité de la coordination et de la coopération horizontale entre les parties prenantes.

Le second principe d'organisation et de fonctionnement de la gouvernance devrait être celui de *subsidiarité* : le *principe de subsidiarité*, introduit en droit de l'Union Européenne à compter du Traité de Maastricht, considère qu'une compétence (en matière d'intervention publique) doit être laissée à la plus petite entité à même de résoudre le problème. Autrement dit, les propositions, résolutions, ou solutions doivent être traitées à la plus petite échelle d'intervention permettant par ailleurs la meilleure efficacité de l'action publique quant au phénomène considéré. Selon Alain Faure, l'introduction et la généralisation du principe de subsidiarité au sein de l'Union Européenne sont indissociables des processus de décentralisation et de territorialisation des politiques publiques (Faure 1997). Qu'il soit appréhendé comme « principe d'organisation de politique globale assise sur un socle social et culturel » ou comme « norme régulatrice », il permet de répondre aux problèmes posés par la concurrence entre les institutions et services déconcentrés et décentralisés en s'attachant à une meilleure harmonisation et articulation entre les échelons et secteurs d'intervention des politiques publiques (Faure 1997, p. 10). Sur le plan normatif et légal, il autorise le développement de dispositifs de gestion plus collective ou pluraliste au niveau local, tout en permettant la coexistence, voire l'articulation de cette gouvernance locale avec les autres sphères de gouvernance ou de gouvernement, sans nécessairement remettre en question la légitimité de l'Etat (Faure 1997). Ainsi, suivant ce principe, le territoire, remis au cœur des processus de décision en matière d'aménagement et de développement, devient le centre à partir duquel devraient s'articuler les différents cercles et échelons de gouvernance. De la même manière que les relations entre les parties prenantes au sein de la gouvernance devraient être régies par un principe de co-responsabilité, nous proposons que les relations entre les cercles et échelons de gouvernance se fassent à l'aune d'une *responsabilité réciproque*. Car c'est bien, à notre sens, la corrélation entre le *principe de subsidiarité* et celui de *co-responsabilité* qui autorisera une coordination et une coopération effectives de la gouvernance territoriale avec l'ensemble des autres niveaux de gouvernance : régionale, nationale et supranationale.

Chapitre 4

Construire une gouvernance partagée : conduite d'une recherche *engagée*.

Maintenant que nous avons exposé les hypothèses théoriques et conceptuelles sur la base desquelles nous proposons la construction d'une *gouvernance partagée*, nous allons nous attacher, dans ce dernier paragraphe, à proposer un cadre méthodologique de mise en oeuvre pour en vérifier la validité opératoire sur le terrain. En effet, notre projet de recherche ayant pour ambition de contribuer à l'amélioration des politiques et stratégies en matière d'aménagement et de développement territorial, il nous faudra étudier quelles seraient les conditions concrètes de l'émergence d'une *gouvernance partagée*, dans un ou plusieurs terrains d'étude, afin de pouvoir, par la suite, adapter notre cadre conceptuel et méthodologique aux réalités et à la pluralité des réalités territoriales.

1 De la recherche action à la recherche engagée

Ce paragraphe n'a pas pour objet de dresser un tableau, même partiel, de l'épistémologie de la recherche-action. Il a plutôt pour objectif, en s'inscrivant dans une tradition géographique de recherche en interaction avec le terrain, de clarifier notre propre point de vue, sur un plan déontologique d'abord, tant par rapport au sujet étudié, la *gouvernance partagée*, que par rapport à nos terrains de recherche par la suite. Il a également pour objectif de fournir une orientation générale à notre démarche de construction d'une méthodologie opérationnelle pour la recherche de terrain, laquelle, inspirée de notre propre expérience d'ingénieur en développement rural, pourrait se construire *chemin faisant*, en instaurant un système d'allers-retours, d'essais et d'erreurs, afin de l'ajuster au mieux aux réalités des territoires étudiés et aux besoins des sociétés qui s'y inscrivent.

La dénomination de la recherche-action, depuis sa forme programmatique initiale développée dans les années 1930 par l'Ecole de Chicago³¹ puis caractérisée et

³¹ L'Ecole de Chicago est un courant sociologique américain majeur, lequel s'est constitué au sein du département de sociologie de l'université de Chicago, au tout début du 20^{ème} siècle. En pleine mutation du fait notamment de l'immigration, la ville moderne apparaît alors pour les chercheurs de ce département comme un véritable laboratoire des transformations sociales. S'attachant à étudier - entre autres - les relations entre les différentes communautés de la ville, l'école de Chicago reste célèbre pour son travail

consolidée par Lewin sous l'appellation d'*action-research*, jusqu'à ses développements plus récents sous les formes, par exemple, de la *Participative Action Research (PAR)*, sous-tend, on le comprendra aisément, une variété de cadres théoriques et méthodologiques opératoires pour permettre au chercheur de s'extraire de sa tour d'ivoire et d'entrer en interaction avec le monde dans lequel il vit. C'est bien en ce sens que, dans son article *Action Research and Minority Problems*, repris ensuite dans la publication post-mortem *Frontiers in groups dynamics, part 2*, Lewin propose une recherche-action au service de l'action sociale :

The research needed for social practice can best be characterized as research for social management or social engineering. It is a type of action research, a comparative research on the conditions and effects of various forms of social action, and research leading to social action. Research that produces nothing but books will not suffice. (Lewin, 1947, p. 150)

La géographie n'échappe pas à cette interrogation d'ordre épistémologique, ainsi que l'ont exposé clairement Antoine Bailly et Robert Ferras dans leur *Éléments d'épistémologie de la Géographie*, publié en 1996. En effet, après avoir défini le projet géographique comme devant s'attacher à « étudier comment l'action projective de la société transforme un milieu en un espace géographique avec lequel elle s'identifie », ils montrent que :

Le problème le plus grave que rencontre la géographie dans cette quête pour sa pertinence est donc celui de l'adéquation entre ce qu'elle peut offrir et ce qui est demandé par les sociétés. Les sociétés et leurs gouvernants souhaitent des réponses simples, rapides, avec des raisonnements fondés sur des causalités directes, pour envisager des solutions, de préférence à court terme. Ainsi la géographie lorsqu'elle traite de questions de localisations humaines, d'aménagement de voies de transport est-elle pertinente, en particulier quand existent des enjeux économiques ou stratégiques dans ces domaines. Mais lorsqu'il s'agit de questions complexes comme le chômage, l'équilibre de l'environnement, les conséquences spatiales du libéralisme économique, les réponses ne sont plus aussi simples. La géographie n'offre plus « la solution », mais une vision ou des visions de la question. (Bailly et Ferras, 1996, pp. 16-17)

Une fois posée la question du rapport de la géographie à la société, leurs auteurs posent la question subséquente, marquée par une prudence nécessaire, des orientations possibles et des dévoiement possibles de l'opérativité de la géographie. Nous soulignerons pour notre part qu'est ici en jeu un obstacle lié à la non concordance des temps : entre celui de l'urgence des solutions attendues par les gouvernants et la

de systématisation des enquêtes sociologiques en milieu urbain et pour le développement et le déploiement de diverses méthodes d'enquête, parmi lesquelles l'observation participante.

demande sociale, et celui garantissant la prudence d'un positionnement scientifique géographique.

L'acceptation du principe d'incertitude apporte un élément de réponse, face à cette complexité et à la relativité de notre connaissance. Mais ce faisant, la géographie s'éloigne de la demande sociale et le fossé se creuse entre la discipline et la société. Faut-il s'en inquiéter et infléchir nos projets vers une science appliquée, ce qui a été qualifié de géographie « appliquée », avec une nuance de géographie « active » ? Ou penser que notre idéologie scientifique permettra d'aborder - un jour - des réponses à de nouveaux problèmes de société, et de ce fait poursuivre la voie engagée ? La réponse n'est pas aisée tant les voies scientifiques et professionnelles sont multiples. (Bailly et Ferras, 1996, p. 17)

Le développement en France d'une *géographie appliquée*, a été proposé par Michel Phlipponneau dans un ouvrage fondateur intitulé *Géographie et action. Introduction à la géographie appliquée*, publié en 1960. Reprenant, par transcription littérale, le terme d'*applied geography* ayant cours dans la littérature géographique internationale, l'auteur propose alors d'établir une distinction entre les travaux de *science pure* et ceux *ayant une finalité pratique*, appliquée :

Le terme de géographie appliquée doit simplement différencier des travaux de « science pure » qui peuvent certes donner lieu à des applications mais ne sont pas conçus à cette fin, des travaux qui sont conçus pour une finalité pratique, pour répondre à la demande d'un utilisateur, ou pouvant du moins déboucher directement sur une utilisation (Phlipponneau 1999, p. 23).

Dans un ouvrage plus récent, intitulé *La géographie appliquée, du géographe universitaire au géographe professionnel*, paru en 1999, l'auteur revient sur les controverses qui ont suivi la publication de son premier ouvrage, et plus particulièrement sur celles qui l'ont opposé à un groupe de géographes³² réunis autour de Pierre George et auteurs d'un ouvrage intitulé *La géographie active*, publié en 1964. Ces derniers remettent en question la légitimité même de la géographie appliquée, lui reprochant d'obéir à un pur utilitarisme, à une rationalité économique et instrumentale, en ce sens qu'elle se met au service des processus de prise de décision en matière d'aménagement et de développement, abandonnant par là en partie son projet épistémologique (Pennec 2011). Michel Phlipponneau se défend d'avoir voulu mobiliser la géographie appliquée contre la géographie fondamentale. A son sens les deux approches sont et doivent être complémentaires. Il récuse également les critiques portant sur les risques liés à une perte d'indépendance du géographe compte-tenu de la

³² En sus de Pierre George, les auteurs ayant contribué à l'ouvrage sont Raymond Guglielmo, Bernard Kayser et Yves Lacoste.

vocation utilitariste de la géographie appliquée ; il rappelle comment, dès son premier opus en 1960, il avait lui-même anticipé ces risques comme nécessitant une attention déontologique particulière de la part du géographe :

Cette orientation de la géographie présente un danger qu'on ne doit pas sous-estimer : le géographe risque de perdre son indépendance d'esprit, bien le plus précieux de l'universitaire et condition absolument nécessaire de l'objectivité, de la rigueur scientifique de son travail (Phlipponneau 1960, p. 30 cité par Phlipponneau 1999, p. 25).

Ainsi, lors de l'examen que nous allons proposer par la suite de la *géographie active*, nous ne la mobiliserons pas dans sa perspective critique de la *géographie appliquée*. Nous considérons pour notre part que les deux approches sont différentes, quoique complémentaires : ceci est d'autant plus valable dans notre cas qu'ayant occupé durant une dizaine d'années des postes d'ingénieur en développement territorial, nous avons choisi de faire cette thèse de doctorat pour pouvoir justement sortir - le temps de la recherche - de la seule application³³, même si nous n'en renions en aucun cas l'utilité, voire la nécessité, comme nous le verrons par la suite de ce travail, lorsqu'il s'agira de confronter nos hypothèses théoriques aux conditions concrètes du terrain. Notre examen de la *géographie active* devrait avant tout nous permettre d'établir, sur la base d'une relecture critique de ses tenants et aboutissants, notre propre position et démarche de doctorante en géographie.

L'ouvrage intitulé *La géographie active* se propose d'explorer en quoi la géographie peut contribuer aux processus de décision en matière de politiques publiques et entrepreneuriales et donc de déterminer l'opérativité du savoir géographique appliqué à ce que l'on appellerait aujourd'hui une gouvernance de l'aménagement et du développement régional. Il est notable que les auteurs s'adressent aux hommes appelés à prendre des responsabilités, chefs d'entreprise ou administrateurs. L'avant-propos ne cache pas ses desseins :

Il est impossible aujourd'hui de faire de la bonne administration à l'échelon public ou à l'échelon privé sans une solide culture géographique ou sans le concours d'un géographe.
(George, Guglielmo, Kayser, et Lacoste, 1964, p. VII)

Cette affirmation est salutaire en ce qu'elle appelle le géographe à réinterroger ses *responsabilités*, pas seulement sur le plan scientifique, mais également sur les plans politique et sociétal.

³³ Par *application*, nous entendons ici - en ce qui nous concerne - la conduite de projets d'aménagement et de développement territorial.

Dans la première partie de l'ouvrage, intitulée *Problèmes, Doctrine et Méthode*, Pierre George s'attache à définir en quelques points l'*objet et les méthodes de la géographie* : « La géographie est une science humaine » qui étudie l'espace « en fonction de ce qu'il offre ou apporte aux hommes » (George, Guglielmo, Kayser, et Lacoste, 1964, pp. 10-11). Le savoir géographique ne peut donc être considéré comme une fin en soi mais son instrumentalité est fortement soulignée. Il est une « représentation totale du milieu perçu globalement par les collectivités qui l'occupent » (George, Guglielmo, Kayser, et Lacoste, 1964, p. 12), représentation qui emploie ses propres méthodes - dont la carte - qui lui permettent de définir des *situations*, comme résultantes, à un moment présent - celui de l'étude du géographe - d'une succession dans le temps et d'une simultanéité dans un espace donné de rapports relatifs - autrement dit spécifiques - entre l'action humaine et son milieu.

[L']espace géographique apparaît ainsi non seulement comme un espace humanisé, mais comme un espace *relativé* qui se modèle en fonction des techniques, des structures économiques et sociales, des systèmes de relations. *L'espace lui-même devient situation.*
(George, Guglielmo, Kayser, et Lacoste, 1964, p. 20)

Pierre George constate que : « l'étude d'une situation peut procéder d'une conception contemplative ou d'une conception active. » (George, Guglielmo, Kayser, et Lacoste, 1964, p. 20). La première conduit à la recherche d'une *image instantanée* - soit une construction de représentations spatiales - du monde, de la région, et donc relève d'une démarche statique ou diagnostique, ou plus brièvement d'un *état des lieux*. Cette *conception contemplative* est celle de la constitution de savoirs géographiques découplés de l'expérience de terrain, dissociés de leur valeur empirique. D'autre part, étant donné que le monde est en devenir - l'auteur en souligne l'accélération - il se signale par ses changements, bouleversements, contradictions, mutations. La *conception active* devrait donc conduire le géographe à l'étude de ces dynamiques :

En se situant dans la vie, il [le géographe] s'affirme comme un partenaire valable pour ceux qui ont mission d'organiser la vie. Il est actif, son étude devient une étude active qui peut inspirer ou guider l'action. (George, Guglielmo, Kayser, et Lacoste, 1964, p. 23)

Nous voudrions apporter ici un élément d'actualisation. En effet, si nous tenons compte de notre approche, laquelle postule une prise en main de leur devenir par les sociétés elles-mêmes, alors la géographie *active* ne s'adresse plus aux seuls dirigeants, mais à la société locale dans son ensemble. Une formule mérite toute notre attention en tant qu'elle précise ce que sera spécifiquement le champ de la *géographie active* :

L'objet de la géographie active est de percevoir les tendances et les perspectives d'évolution à court terme, de mesurer en intensité et en projection spatiale les rapports entre les tendances de développement et leurs antagonistes, de définir et d'évaluer les freins et les obstacles. *C'est par là que la géographie peut déboucher sur l'application.* (George, Guglielmo, Kayser, et Lacoste, 1964, p. 25)

La *géographie active* est donc le double produit d'une perspective diagnostique et, par suite, la proposition de *remèdes*. Ici encore, nous préférerons à la métaphore du diagnostic des symptômes et des remèdes qui leurs sont inhérents, celle de l'ouverture au champ des possibles. Ni les sociétés locales, ni leurs territoires ne sont *malades*, puisque, ainsi que nous l'avons précédemment souligné, l'idonéité du territoire est l'une des hypothèses sur lesquelles nous nous appuyons. Nous préférons la caractérisation de la conflictualité en termes de *problèmes* et de solutions *possibles* ou *acceptables*. Pierre George postule ainsi que le rôle du géographe est donc de diagnostiquer et de proposer des remèdes, des moyens d'intervention ; il précise cependant clairement :

Il reste évident que, s'il a la responsabilité du diagnostic, s'il partage celle de la posologie avec les représentants des sciences économiques et sociales, il ne lui appartient pas de prendre les décisions et d'appliquer les remèdes [...]. (George, Guglielmo, Kayser, et Lacoste, 1964, p. 33)

En effet, selon l'auteur, la prise de décision relève du choix politique. On pourra s'interroger sur la faisabilité d'une dichotomie totale entre la détermination des remèdes et la prise de décision politique. En effet, nous sommes convaincue que le géographe ne peut congédier d'emblée sa subjectivité en tant qu'être humain appartenant lui-même à une collectivité, à un territoire. C'est un fait pratique, inéluctable ; encore faut-il le reconnaître humblement, en défendant par exemple l'idée d'une recherche *engagée*, et ainsi prendre pleinement conscience du fait que notre travail scientifique ne peut s'écarter définitivement des valeurs qui sont les nôtres en tant que citoyen³⁴. D'une certaine manière, Pierre George conclut légitimement en ce sens et souligne la nécessité « d'une prise de connaissance par le dedans de situations que l'on a trop souvent envisagées par le dehors ». Cette première partie nous semble donc d'une richesse

³⁴ Il ne s'agit en aucun cas d'abandonner ici une méthode scientifique basée sur l'objectivation. Bien au contraire, il s'agit de renforcer cette objectivation par l'adoption d'une position déontologique en tant que chercheur : cette dernière passe par la clarification d'emblée de nos propres positions en tant qu'être humain. Autrement dit, expliciter clairement d'où l'on parle doit permettre aux récepteurs de nos travaux de les appréhender avec une plus grande objectivité. A notre sens, il serait illusoire, voire fallacieux, de penser pouvoir établir une étanchéité pure et parfaite entre l'objet de notre recherche et notre propre mondanité (Berque 2010a). Il est bien entendu que cette clarification déontologique ne doit pas pour autant nous exempter d'une distanciation d'avec l'objet de notre recherche, ce que nous nous sommes employée à faire tout au long de nos travaux de terrain. Nous y reviendrons à l'occasion de l'examen de l'approche comparée dans la deuxième partie du présent mémoire.

incontestable. Si la caractérisation de la géographie *active* qui en est donnée peut apparaître séduisante, convaincante en bien des points, toutefois la radicalité d'une synthèse doctrinale, telle qu'elle est présentée, appelle les réserves que nous avons émises, dont la contrepartie bienvenue se trouve être le renouvellement des interrogations. Avoir provoqué cette ré-interrogation, tout en procédant par son effort à de nombreuses clarifications, n'est pas le moindre mérite de ce livre, digne en cela de son titre.

Que reste-il aujourd'hui de la *géographie active* ? Il nous semble que les fondements posés à l'époque, à la condition expresse qu'ils soient réinterprétés à l'aune des conditions du monde tel qu'il se présente à nous aujourd'hui, sont toujours, si ce n'est plus encore, valides. En effet, depuis les années 1980, l'incertitude s'est faite plus prégnante, dans une temporalité rythmée par les *crises* - politiques, économiques, sociales, culturelles, environnementales -, et le monde bipolaire des années 1960 (Est/Ouest), voire tripolaire (Est/Ouest/tiers-monde), s'est considérablement complexifié depuis 1989, tant à l'échelle globale qu'à l'échelle locale et territoriale. De ce fait, le rapport de la géographie à la société, en sa qualité d'aide à la compréhension des interrelations entre l'homme et son milieu au sein du territoire d'abord, et à celles des territoires entre eux ensuite, est toujours aussi prégnant. A cela s'ajoute que la position du géographe, en tant que chercheur et citoyen à la fois, pose, à notre sens, l'injonction d'une géographie *engagée*. Laquelle ne se limiterait pas à comprendre, analyser, interpréter et exposer clairement les dynamiques du monde, mais *s'engagerait* à en accompagner les changements, afin de contribuer - sans s'y substituer - à la prise en main par les sociétés de leur propre devenir. Il nous semble important de préciser que c'est là justement que s'est ancré notre désir de conduire une recherche de doctorat. Nous souhaitions alors *faire le lien* entre notre expérience antérieure d'ingénieur en aménagement et développement territorial, dont les fonctions consistaient - pour l'essentiel - à mettre à disposition des sociétés locales un ensemble de savoir-faire et de compétences en matière d'ingénierie de projet, pour soutenir et accompagner leurs actions, avec la plus-value qualitative que peut apporter la recherche en géographie. Cette plus-value est celle de la construction de *savoirs*, autrement dit de la construction d'une compréhension globale du monde et du territoire, en ce sens que la connaissance du monde et du territoire développée au travers du travail de recherche n'est plus seulement d'ordre méthodologique et technique, mais s'enrichit d'une dimension épistémologique, éthique, pour ne pas dire philosophique. C'est en ce sens que nous

faisons nôtre la proposition du brésilien Milton Santos, penseur, géographe et citoyen engagé s'il en est :

Deux questions se posent ici du point de vue de notre discipline : comment la géographie peut contribuer à la construction de la citoyenneté ; et comment construire la géographie à partir de la citoyenneté. Deux questions inséparables. Et que serait cette géographie du citoyen ? Une géographie engagée ? Le terme mérite discussion. Quand nous parlons de « géographie engagée », cela signifie engagée a priori, dans une volonté critique dès le départ, avant même de conclure l'analyse. Mais le risque est que cette géographie se réduise à un discours creux, incapable de fournir les instruments analytiques indispensables pour réaliser la difficile tâche d'interprétation de la réalité sociale. L'analyse doit être pertinente, c'est-à-dire que celui qui analyse doit avoir une idée claire de ce qu'il fait. (Milton Santos cité par Lévy, 2007, pp. 165-166)

C'est bien afin de parer à ce risque de confusion entre travail scientifique et engagement politique que nous avons tenu à poser, en amont, un cadre épistémologique et méthodologique rigoureux, seul à même de garantir la *pertinence de l'analyse*, et, en conséquence, le bien fondé de *l'engagement* du chercheur. C'est donc dans un réel souci d'honnêteté intellectuelle et d'objectivation de notre travail de recherche que nous souhaitons clarifier ici notre position personnelle et citoyenne. Milton Santos définit ainsi la sienne :

Les pauvres, les migrants, les minorités, tous ceux qui ne peuvent vivre, exercer pleinement la modernité, sont mieux placés pour saisir les situations, ne serait-ce que confusément, et doivent être aidés pour arriver à systématiser leur connaissance intuitive du monde tel qu'il est aujourd'hui. Et cette connaissance, nous l'avons vu, a besoin de cette catégorie « espace géographique ». D'où le rôle du géographe en cette fin de siècle. Ce rôle du géographe s'étend également à la production du politique. Le quotidien est un producteur de phénomène politique dans la mesure où il montre comment s'établissent les différences et indique donc comment agir. c'est par exemple le cas des agriculteurs qui s'unissent pour défendre des intérêts territoriaux ; comportement d'abord économique qui doit être suivi d'un comportement politique pour avoir une quelconque efficacité. C'est cette production du politique passant par le spatial qui permet à partir des métamorphoses du sectoriel en global, du particulier en général, les négociations explicites et implicites qui font avancer, d'une part l'élaboration explicative et d'autre part la construction d'un projet. (Milton Santos cité par Lévy, 2007, pp. 171-172)

En prenant explicitement parti pour les citoyens les plus faibles de la société brésilienne, Milton Santos montre qu'il ne s'agit pas de traiter avec de simples agents ou acteurs, lesquels agiraient indépendamment de la singularité de leur propre existence, mais qu'il s'agit bien d'accompagner des *personnes*. Et que ce sont les *personnes* dans leur complétude - et non simplement leurs avatars économiques - l'agent réputé

rationnel - ou géographiques - l'acteur - qui sont les mieux à même de comprendre la situation à laquelle ils sont confrontés et auxquelles la *gouvernance partagée* doit permettre de renforcer leur autonomie et de décider des conditions et des modalités du *vivre ensemble*. Certes, le monde dans lequel nous vivons et au sein duquel s'inscrit la présente recherche - l'Europe - ne présente probablement pas avec la même acuité les problématiques d'inégalités auxquelles se réfère le discours de Milton Santos, s'agissant notamment des groupes ethniques. Mais il est indéniable que, ayant vécu cinq années en Grèce, et ayant dû quitter le pays par suites de la *crise* qui secoue le pays, nous ne pouvions conduire cette thèse sans éprouver en même temps une empathie, voire un sentiment *d'intimité* et de *devoir de solidarité* envers les sociétés et territoires locaux, confrontés à une manifestation accrue de violences politiques, économiques, environnementales et sociales, ne tenant pas en compte la mobilisation - rarement démentie - des habitants pour proposer des solutions possibles ou acceptables aux problématiques soulevées par la *crise*.

2 Une méthodologie se faisant : les étapes de mise en œuvre de la recherche

2.1 Les étapes théoriques pour la construction d'une gouvernance partagée

S'il fallait à nouveau le rappeler, notre objectif, dans le cadre de cette recherche portant sur les conditions d'émergence d'une gouvernance partagée, n'est pas de proposer un modèle formel ni même fonctionnel de gouvernance territoriale, mais plutôt de nous focaliser sur la qualité du processus de construction d'une telle gouvernance, en prenant en compte expressément la réalité, la diversité et la pluralité des situations territoriales. Dans le cadre d'un projet de coopération européenne intitulé RurUrbAl, *pour la gouvernance en Europe de systèmes d'alimentation territoriale*, nous avons, en partenariat avec une équipe de chercheurs du Laboratoire de l'espace rural de l'Université de Thessalie³⁵, ainsi identifié les étapes théoriques d'un processus de construction d'une gouvernance territoriale autour de l'alimentation. Nous le restituons ici sous la forme d'un schéma (cf. figure ci-après), dans la mesure où les étapes définies

³⁵ Pour plus d'informations au sujet du projet Rururbal et du cadre méthodologique élaboré par Dimitris Goussios, François Vallerand et Mathilde Woillez, on pourra consulter la documentation disponible à l'adresse suivante : http://www.rururbal.eu/documentacio/documents/l_fr, répertoire *documents projet*, rubrique *méthodologie*.

alors pour les besoins spécifiques du projet nous semblent toujours valables aujourd'hui pour procéder à l'examen des hypothèses conceptuelles et théoriques de la gouvernance partagée, telles que nous les avons exposées dans le troisième chapitre de la présente partie (cf. paragraphe 2, *La gouvernance partagée : un concept opératoire pour l'action ?*, p. 68).



Figure 2 : Processus théorique de construction d'une gouvernance partagée ; schéma extrait de documents de travail du projet RurUrbAl (Auteur : Mathilde Woillez)

Ainsi, le processus méthodologique théorique de construction d'une gouvernance partagée suppose, dans un premier temps, d'identifier les *personnes concernées* et leurs interrelations : c'est ce que nous pourrions appeler une phase de diagnostic. Dans un second temps, il s'agira pour nous de collecter les positions et points de vue des dites personnes concernées ainsi que de les amener à expliciter leurs intérêts individuels, en fonction de la thématique de concernement retenue - en l'occurrence le tourisme -. Dans un troisième temps, nous nous attacherons à l'ouverture d'un espace de discussion et de négociation afin de permettre aux personnes de confronter leurs points de vue et de tenter de dépasser leurs intérêts individuels à la recherche d'un *intérêt supérieur commun*³⁶ (Lascoumes, Le Bourhis 1998). Cette phase, décisive à notre sens, serait celle de la définition négociée et partagée, par l'ensemble des personnes concernées, d'une vision commune de ce que pourrait être leur destinée territoriale, autrement dit le futur souhaitable, ou à tout le moins acceptable *par et pour* tous, de leur territoire. Cet *intérêt*

³⁶ *L'intérêt commun supérieur* est entendu ici comme un « intérêt général territorialisé » (Bourhis et Lascoumes, 1998, p.39), autrement dit comme une redéfinition, au sein du territoire, de *l'intérêt général* rousseauiste, au sein d'un dispositif collectif de négociation et de délibération de type *gouvernance partagée*.

commun supérieur permettrait, sur un plan opérationnel par la suite, de fixer les *buts* et les *objectifs stratégiques* pour l'orientation des projets et des actions futurs de la *gouvernance partagée*, en matière d'aménagement et de développement territorial.

Une précision s'impose par rapport à ce schéma, quant à sa validité en ce qu'il décrit un processus de négociation collective et les résultats qui peuvent être obtenus. Mary Parker Follett, intellectuelle américaine du début du 20^{ème} siècle et précurseur des sciences de gestion et de management contemporaines avait identifié trois modes de résolution de conflits : la *domination* consiste en l'abandon, par une des parties, de ses propositions ou revendications, au profit d'une autre partie, suite à l'expression manifeste d'un rapport de force ; le *compromis* est un accord *a minima*, basé sur l'identification du plus petit dénominateur commun entre les intérêts des parties prenantes, lesquelles abandonnent l'essentiel de leurs propositions et s'en retrouve de fait frustrées ; *l'intégration* consiste en la satisfaction des intérêts de l'ensemble des parties, par l'explicitation réciproque, la réévaluation et la reformulation des objectifs de chacun et le recours à une créativité collective (Mousli 2005). Il apparaît clairement que le dispositif de négociation qui se met en place dans le cadre d'une gouvernance partagée s'inscrit dans cette dernière perspective d'*intégration* : nous établirons cependant une distinction entre deux niveaux d'*intégration*, le *consensus* et *l'intérêt commun supérieur*. Le *consensus* serait un accord obtenu permettant d'englober la majeure partie, voire la globalité des intérêts particuliers des parties prenantes, sans faire appel pour autant à la créativité et à l'innovation. *L'intérêt supérieur commun* consisterait, quant à lui, en un dépassement, voire un abandon temporaire ou pérenne des intérêts individuels et de groupes, pour atteindre un *intérêt supérieur commun* dont les parties prenantes attendraient un bénéfice à la fois personnel et collectif plus grand - quoi que possiblement dans une temporalité plus longue - que celui attendu de la satisfaction immédiate de leurs intérêts individuels. Il est bien entendu que l'atteinte d'un intérêt commun supérieur constitue un objectif *idéal*, que les réalités des situations locales ne permettent pas toujours de satisfaire. Nous insisterons cependant sur le fait que ce sont moins les conflits eux-mêmes que l'expression des rapports de pouvoirs qui peuvent être incriminés en cas d'échec. Mary Parker Follett a en effet mis en relief la nature constructive du conflit, comme reflet d'une diversité humaine dont l'expression est particulièrement féconde et enrichissante aussi bien pour l'organisation (entreprise) que pour la société (Mousli 2005). La stratégie la plus couramment employée d'éviction des conflits, si elle est sécurisante, prive du même coup l'entreprise ou la société de sa

principale richesse : la *diversité humaine*. Celle-ci étant entendue dans le sens de la diversité des compétences, des expériences, des intérêts, des objectifs et des visions des individus. Le processus d'explicitation de ces intérêts, objectifs et visions, dans une perspective de résolution des conflits, a pour fonction corollaire de (r)établir la confiance entre les parties, ce qui est fondamental lorsqu'il s'agira de résoudre d'autres conflits ultérieurs. Car, toujours selon Mary Parker Follett, les principaux obstacles à la résolution des conflits sont la méfiance quant à la dissimulation, par chacune des parties, de ses intérêts et de ses arrière-pensées, sans compter l'écart social et culturel ou encore la diversité des modes d'expression et de communication employés, lesquels desservent l'intercompréhension entre les parties (Mousli 2005).

Nous reprenons à notre compte cette vision du conflit constructif, en ce sens qu'à l'échelle territoriale, il est bien souvent le révélateur de l'existence de points de vues divers, parfois antagonistes, lesquels résultent d'une volonté d'inflexion ou d'appropriation, par les parties prenantes impliquées, de la destinée de leur territoire ou, à tout le moins, de l'usage d'une ressource ou d'un lieu auxquels elles sont particulièrement attachées. En d'autres termes, l'expression du conflit montre que les parties en présence ont *quelque chose à se dire*. En réalité, une situation bien plus délétère pour le territoire - nous pourrions même dire *infertile* - serait celle de l'indifférence, où la faiblesse du *concernement* des parties prenantes ne permettrait pas d'alimenter un processus de négociation.

2.2 Les étapes opérationnelles de la recherche de terrain

Pour mettre en œuvre ce processus théorique de construction d'une gouvernance partagée et en expérimenter la validité opératoire, nous avons défini des phases d'action, correspondant aux principales étapes théoriques.

Préalablement à la recherche-action elle-même, il nous a fallu identifier le ou les terrains. Il était bien entendu que ces terrains devraient former peu ou prou territoire, aux sens où nous avons défini l'occurrence en amont, c'est-à-dire à tout le moins comme territoire au sens mésologique et comme territoire de projet. Nous nous sommes également interrogées sur le nombre de termes ; il nous a rapidement semblé évident que nous devrions suivre une approche comparative, ne serait-ce que pour valider notre hypothèse dans des contextes politiques et géographiques différents. Enfin, il nous a fallu établir des critères de sélection des territoires d'étude, en rapport avec leurs dynamiques organisationnelles - il nous semblait plus pertinent, compte tenu des délais

courts de la présente recherche, de choisir des territoires présentant une relative maturité organisationnelle - et leurs trajectoires touristiques, puisque notre thèse de doctorat porte plus précisément sur les conditions d'émergence d'une gouvernance partagée du tourisme. Cette première phase opérationnelle de la recherche fait l'objet de la deuxième partie du présent mémoire.

Une fois les terrains identifiés, nous avons été amenée à identifier les *personnes concernées* en fonction de la *thématique* retenue, s'agissant en l'occurrence des questions et des problématiques liées aux trajectoires touristiques de nos territoires. Il nous a fallu établir un protocole de détection des personnes concernées et de révélation de leurs interrelations, nous permettant d'englober, dans la mesure du possible, l'ensemble des *formes de concernement*. Nous avons établi un protocole d'entretien, afin de collecter l'expression des points de vues et des intérêts des personnes quant à la *thématique de concernement*, en vue également d'identifier d'ores et déjà les motifs potentiels de conflits : concurrences spatiales et sur les ressources et, surtout, détection des *hauts-lieux*. Cette seconde phase opérationnelle de la recherche, correspondant aux étapes 1 et 2 du processus théorique, sera traitée dans la troisième partie du présent mémoire.

Afin d'ouvrir des arènes de négociation et de confrontation des personnes concernées à la recherche d'un intérêt supérieur commun, au-delà des conflits, et dans une perspective de construction d'une vision partagée de leur destinée territoriale (étapes 3 et 4 du processus théorique), nous avons organisé, dans les territoires d'étude, des ateliers de restitutions des résultats des recherches de terrain, restitutions servant à poser un certain nombre de constats et de questions en vue d'ouvrir le débat et de favoriser les échanges entre les parties prenantes de ces ateliers. Cette troisième phase opérationnelle de la recherche fait l'objet du dernier chapitre de la troisième partie du présent mémoire.

On soulignera, à l'issue de l'exposé de ce calendrier opérationnel, que les délais restreints inhérents à une recherche doctorale (deux ans maximum de recherche de terrain sur trois années de recherche), ainsi que les difficultés rencontrées au fur et à mesure de la conduite de cette recherche - nous pensons particulièrement aux décalages notables entre les temporalités du chercheur et celles de l'ingénieur dans la gestion du projet - ne nous ont pas permis, pour le moment, d'aller jusqu'au bout du processus de construction d'une gouvernance partagée du tourisme. Cependant, nos travaux sur le terrain nous ont permis de collecter suffisamment de matériau - à notre sens - pour justifier de la rédaction du présent mémoire et attester de la pertinence de l'hypothèse

centrale de notre thèse de doctorat : celle de la validité du concept de *gouvernance partagée*.

Deuxième Partie

A la croisée des chemins : trajectoires touristiques et dynamiques organisationnelles en Corse et en Crète

Chapitre 5

La comparaison, pour quoi faire ? Panorama historique et pluridisciplinaire de l'usage de la comparaison

Alors que les travaux des géographes portent fréquemment sur l'étude comparée d'objets et de cas et produisent de la sorte, tout aussi souvent, quoiqu'implicitement, autant de cadres et méthodes opérationnels comparatifs, ils ne disposent pourtant pas d'un véritable corpus théorique et épistémologique synthétique explicite du comparatisme.

Il est pourtant indéniable qu'existe un renouveau des réflexions théoriques et méthodologiques sur l'approche comparative depuis les années 2000, que l'on découvre au travers de publications dont un certain nombre affichent une volonté de réflexion collégiale et transdisciplinaire sur le sujet. Pour autant, peu de géographes contribuent manifestement à ce renouveau de la question comparatiste, si ce n'est indirectement par la publication d'articles et de contributions plus ou moins épars.

En sorte que c'est, surtout, dans les thèses publiées ces dernières années que l'on discerne une réelle montée en force d'une approche comparative explicite, ce qui atteste d'un nouvel investissement par les géographes de la sphère épistémologique et méthodologique de la démarche comparative³⁷.

Dans la continuité de ce mouvement, en s'appuyant sur la littérature tant comparative que comparatiste³⁸ issue de la géographie et des sciences humaines et sociales, mais également à partir de notre expérience en matière de coopération territoriale, nous nous attacherons à donner à notre démarche, que nous entendons être explicitement comparative, une assise théorique, conceptuelle et méthodologique qui soit adaptée aux besoins spécifiques et pratiques de notre recherche. Nous ne nous attarderons pas plus que nécessaire au rappel des faits, à l'opposition de la comparaison à la monographie, en réitérant la vieille antienne épistémologique distinguant géographie *idiographique* et géographie *nomothétique*. Notre ambition, dans le chapitre qui suit, s'accompagne d'une visée opérationnelle : il s'agit de dépasser le principe de la concurrence accrue entre les

³⁷ Une consultation (en octobre 2014) du registre des thèses révèle que sur les 2 963 thèses en géographie enregistrées comme soutenues depuis avant 2004 jusqu'en 2014, 12% ont suivi une approche comparée explicite. Pour la période allant de 2010 à 2014, cette part passe à 37%.

³⁸ Nous entendons, momentanément, par l'occurrence du terme *comparatiste*, la perspective explicitement et intentionnellement telle, et par *comparative* celle qui ne l'est qu'implicitement, accidentellement ou discrètement.

territoires et de constituer la comparaison territoriale en un véritable levier de la solidarité interterritoriale. En effet nous sommes - par hypothèse comme par suite de notre enquête - convaincue qu'en ces temps de crise et d'incertitude politique, économique et sociale, tant à l'échelle mondiale que locale, l'avenir des territoires passe nécessairement par leur ouverture aux autres territoires, par le développement et le renforcement d'une capacité de réflexion et d'action en coopération. Il appert ainsi que la comparaison se trouve être, à notre sens, si ce n'est l'un des fondements principaux de notre démarche interrogative, à tout le moins un cadre pertinent pour l'action, ce que nous entendons démontrer ici.

Originellement liée à l'exploration de la terre et à sa représentation graphique, la géographie fut pendant longtemps associée aux sciences de la terre en ce sens qu'elle s'attachait avant tout à la tâche de description des phénomènes physiques que sont les continents et les îles, les mers et les océans, les fleuves et les montagnes. Cette connaissance des formes terrestres et des territoires, et plus encore leur cartographie, fut indispensable aux navigateurs et aux explorateurs, mais également aux conquérants et aux dirigeants et, comme s'est employé à le démontrer Yves Lacoste en 1976, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*. C'est d'ailleurs vraisemblablement pour répondre à cette nécessité stratégique³⁹ que la géographie a pendant plusieurs siècles davantage progressé du point de vue des outils et des techniques que du point de vue de la constitution d'une véritable base épistémologique (Bailly, Ferras 1996).

C'est donc dans un premier temps du côté des sciences humaines et sociales qu'il faut s'enquérir des fondements épistémologiques et historiques du comparatisme. Il faudra en effet attendre le tournant des années 1960-70, et l'émergence de la *Nouvelle Géographie* pour que l'approche comparée prenne toute sa place, non seulement dans les pratiques mais également dans les théories géographiques, au travers notamment du développement de *modèles spatiaux*.

³⁹ Est *stratégique* ce qui est relatif à l'Art de la guerre, à la conduite de la guerre et qui présente un intérêt directement militaire. Est *tactique* l'Art d'utiliser les meilleurs moyens pour atteindre un certain objectif de même que l'ensemble formé de ces moyens. De la sorte la Géographie s'est trouvée être l'auxiliaire stratégique de la guerre mais se trouve exemptée des finalités tactiques de cette dernière (Académie Française 2014).

1 L'émergence des *méthodes comparatives* : relever le défi de la modernisation des sciences humaines et sociales

Quand, au début du 19^{ème} siècle, de nombreuses sciences, en voie de constitution ou de rénovation se dotent du qualificatif de *comparée*, c'est de prime abord en référence aux révolutions que connaissent les sciences du vivant, notamment en matière de théories de l'évolution (Lamarck en 1809 puis Darwin en 1868) et de méthodes de classification des espèces par *analogie* et *homologie* de leurs anatomies. La Géographie n'échappera pas à l'émergence de ce paradigme, de cette tendance *évolutionniste*, et lorsque Carl Ritter publie sa *Géographie Générale Comparée*⁴⁰ son approche comparative consiste avant tout à étudier et à comparer les formes des continents, l'orientation des montagnes et des fleuves, ainsi que les relations que l'homme entretient avec son milieu, pour finalement établir des analogies ou des similitudes entre les formes des continents et le caractère rudimentaire ou au contraire riche et complexe des civilisations qui les peuplent (Mehedinti 1901). Il faut attendre la deuxième moitié du 19^{ème} siècle pour que l'approche comparée fasse entrer véritablement les sciences humaines et sociales dans l'ère de la modernité scientifique, en proposant une méthode adaptée mais correspondante - du point de vue de la rigueur et du systématisme - à la méthode expérimentale hypothético-déductive qui prévaut alors dans les sciences dites exactes.

1.1 Objectiver le raisonnement scientifique

A l'origine de l'adoption, principalement au titre d'instrument fécond pour la recherche, d'une méthode comparative systématique dans les champs des sciences humaines et sociales, se découvre un souci d'objectivation. Il s'agit d'abord d'inciter l'observateur à sortir du fait social, à le neutraliser, le réifier et l'objectiver afin d'étudier ce dernier non pas en le confrontant aux représentations que s'en fait l'observateur, mais en le comparant à d'autres faits sociaux. Il s'agit également, d'un point de vue géographique, d'établir l'existence d'*objets* géographiques, ces derniers pouvant être considérés comme des entités identifiées - pouvant être dénombrées et dénommées -,

⁴⁰ *Die Erdkunde im Verhältniss zur Natur und zur Geschichte des Menschen : oder allgemeine vergleichende Geographie, als sichere Grundlage des Studiums und Unterrichts in physikalischen und historischen Wissenschaften*, publié en allemand pour la première fois en 1817-1818, sera partiellement traduit et publié en français sous le titre *Géographie générale comparée ou Science de la Terre dans ses rapports avec la nature et l'histoire de l'homme* en 1836.

permettant de décrire, de classifier et de traduire la réalité comme une structuration plus ou moins complexe de formes individuées et spatialisées (Debarbieux 2004).

1.2 Méthode expérimentale, déduction et induction

Ce souci d'objectivation s'inscrit dans un contexte global d'emploi de plus en plus systématique d'une *méthode scientifique*, d'héritage cartésien et formalisée d'abord dans le champs des sciences expérimentales. Le médecin et physiologiste français Claude Bernard, dans son *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* de 1865, définit ainsi la méthode expérimentale :

Le savant complet est celui qui embrasse à la fois la théorie et la pratique expérimentale. 1° Il constate un fait ; 2° à propos de ce fait, une idée naît dans son esprit ; 3° en vue de cette idée, il raisonne, institue une expérience, en imagine et en réalise les conditions matérielles. 4° De cette expérience résultent de nouveaux phénomènes qu'il faut observer, et ainsi de suite (Bernard, 1865, p. 30).

En ces temps marqués par le positivisme hérité, pour une large part de la réforme d'Auguste Comte et de son empreinte tant sur les sociétés savantes que sur l'université, les représentants des sciences humaines et sociales vont chercher à définir et adopter dans leurs champs épistémologiques propres une méthode scientifique équivalente. Confrontés à l'impossibilité de mettre en place un protocole expérimental proprement dit, ils substituent à la phase expérimentale l'analyse comparée de cas, d'objets et de phénomènes pour valider leurs hypothèses et théories. Dans la continuité du développement de cette nouvelle approche, un débat épistémologique naît entre deux écoles : celle dite *de l'explication*, issue du positivisme durkheimien, qui défend un comparatisme plutôt quantitatif ou extensif, et celle, wébérienne, dite *de la compréhension*, partisane d'une approche plus qualitative ou intensive, tenant compte l'ancrage historique des phénomènes (Delobelle 2000).

Pour ce qui est du cas plus spécifique des géographes, Paul Vidal de la Blache prône plutôt, à l'instar de John Stuart Mill⁴¹, l'usage d'une méthode inductive, partant de l'observation approfondie des objets, aux travers de *monographies régionales* ou *de pays* pour en extraire des lois générales. Contrairement à ce que peut en laisser croire parfois le legs vidalien, qui consistera pendant longtemps en l'accumulation et l'assemblage de monographies - produisant ainsi un *comparatisme accumulatif* - le père

⁴¹ John Stuart Mill (1806-1873) philosophe, logicien et économiste britannique, est l'auteur de *Système de logique déductive et inductive*, publié à Londres en 1843, et en France à partir de 1866. Il propose dans cet ouvrage une théorie de la méthode inductive, à destination notamment des sciences humaines et sociales.

de l'école française de géographie encourage la mise en perspective continue, itérative, du détail local dans l'ensemble plus vaste que constitue la terre, mettant ainsi en avant une interrelation *éclairante* entre le tout et ses parties (Ozouf-Marignier 2003 ; Robic 2004). La perspective *holistique* se trouve ainsi tempérée par l'analyse des rapports des parties entre elles et de celles-ci au tout qu'elles constituent.

L'idée que la Terre est un tout, dont les parties sont coordonnées, fournit à la géographie un principe de méthode dont la fécondité apparaît mieux, à mesure que s'étend son application. Si rien n'existe isolément dans l'organisme terrestre, si partout se répercutent des lois générales, de sorte que l'on ne puisse toucher à une partie sans soulever tout un enchaînement de causes et d'effets, la tâche du géographe prend un caractère différent de celui qui lui est attribué. Quelle que soit la fraction de la Terre qu'il étudie, il ne peut s'y enfermer. Un élément général s'introduit dans toute recherche locale. [...] Ces analogies ou « conformités », selon le mot bien connu de Bacon, dès que l'homme a commencé à dominer l'ensemble des phénomènes terrestres, elles se sont signalées à son attention. (Vidal de la Blache, 1896, p. 129, cité par (Robic 2004))

Ainsi, de manière implicite, Vidal de la Blache propose lui aussi une approche comparée à fondements holistiques, non pas tant terme à terme ou par assemblage de monographies régionales, mais plutôt par un jeu d'échelles, en confrontant les parties au tout et le tout aux parties pour en extraire des relations de causalité, des lois générales ou des théories. Ce qu'il propose est en fait une méthode d'appréhension de la diversité, non pas en tant que collection d'objets plus ou moins hétéroclites mais plutôt en tant qu'ensemble cohérent et complexe. Les lois générales se trouvent ainsi validées, vérifiées à l'épreuve des faits.

1.3 Appréhender la diversité et la complexité des objets géographiques : Modèles, typologies et systèmes

En dépit d'un cadre épistémologique initial clairement proposé par Vidal de la Blache, l'école vidalienne va progressivement s'écarter du principe élémentaire de relation de causalité entre le général et le particulier, entre le global et le local, pour développer une véritable tendance à la collection de monographies, et contribuer ainsi à l'établissement d'une dichotomie, voire d'une opposition entre une géographie *idiographique* (qui étudie les cas isolément), focalisée sur les monographies régionales et de pays, et une géographie *nomothétique* (qui étudie les lois à une échelle globale) plutôt tournée vers l'appréhension du monde sous un angle thématique et vers sa compréhension par le recours à des lois générales valant par leur extension possible.

C'est dans le contexte d'un bilan critique du précédent constat et de la volonté de dépasser cette opposition réductrice qu'émergera -dans les années 1960 pour les pays anglo-saxons, à partir des années 1970 en France- une Ecole communément appelée de la *Nouvelle Géographie*. Elle introduit en géographie deux éléments qui vont fonder et favoriser un usage plus systématique de la comparaison : la mesure des caractéristiques et des corrélations spatiales d'une part, au moyen d'indicateurs et de données quantitatives, et l'emploi de modèles d'autres part, en reprenant - entre autres - des modèles historiques comme celui de Von Thünen sur la localisation des activités agricoles⁴² (Bailly, Ferras 1996 ; Deneux 2006).

Roger Brunet propose ainsi d'établir une distinction entre quatre catégories de modèles spatiaux : Les *modèles généraux*, à vocation théorique et générale, ayant une valeur universelle et faisant appel à un fort degré d'abstraction (p.ex. le modèle de Von Thünen), les *modèles régionaux*, représentant un type d'organisation et de structure(s) spatiales, mais de portée limitée dans l'espace et dans le temps, les *modèles spécifiques*, représentant une organisation spatiale particulière et unique, non transposable, dont la fonction n'est pas la comparaison mais la compréhension et l'explication, et, enfin, les *modèles spatiaux élémentaires*, qui se présentent comme les composantes et structures élémentaires des modèles précités (Brunet 1980), et que le géographe mobilise dans la définition et la conception des *chorèmes*⁴³. La comparaison peut alors être mobilisée pour la représentation de(s) modèles - les objets géographiques sont comparés entre eux pour permettre d'identifier des éléments de permanence en termes de structure(s) et d'organisation -, leur validation - confrontation des modèles établis avec des *cas* proches ou lointains, semblables ou dissemblables, pour affiner les modèles -, l'établissement de classifications et de typologies à l'intérieur d'un modèle ou entre plusieurs modèles comparables. Enfin, les comparaisons dans l'espace et dans le temps permettent de

⁴² Johann Heinrich von Thünen publie en 1826 un ouvrage intitulé *Der isolierte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und Nationalökonomie* (l'État isolé en relation avec l'agriculture et l'économie nationale), dans lequel il développe une théorie de localisation des productions agricoles en fonction de leur distance au marché central. Le modèle graphique correspondant représente le marché par un point central (la ville), et les productions localisées par une série de cercles concentriques autour de ce point central ; le premier cercle représente la zone de maraîchage et d'élevage laitier, le second les forêts, le troisième les cultures céréalières et de plein champs et le dernier l'élevage allaitant et/ou extensif.

⁴³ Le concept de *chorème*, proposé en 1980 par le géographe Roger Brunet, peut être défini comme une représentation graphique, à visée modélisatrice et compréhensive, des structures élémentaires de l'espace. La chorématique utilise un alphabet et une syntaxe rigoureuse et précise, afin d'éviter tout risque de schématisation réductrice. En effet le *chorème*, tout comme le *système*, a pour objectif l'appréhension de la complexité.

mettre en relief les dynamiques intrinsèques aux objets étudiés - y compris pour ce qui est des *modèles spécifiques* - autant que celles de leurs environnements.

Héritée de la géographie vidalienne et du principe de combinaison cher à Cholley⁴⁴, l'analyse systémique en géographie semble au départ plutôt tournée vers la compréhension d'un système régional ou microrégional, résultant des relations entre l'homme et son milieu. Elle permet le dépassement des obstacles épistémologiques inhérents aux approches déterministes en introduisant un principe de rétroaction dans les relations de cause à effet qui rompt avec la logique descendante de la cause naturelle première qui déterminerait une chaîne d'effets (Deneux 2006). Si elle semble au départ être un simple renouvellement épistémologique et méthodologique au service de la géographie régionale, conservant une propension à l'étude monographique, elle va être rapidement mobilisée dans les champs de la géographie agricole et rurale et de l'agriculture comparée. A l'instar de la modélisation spatiale et de la chorématique proposés par Brunet, elle s'inscrit alors dans une approche comparative multidimensionnelle (Cochet, Devienne, Dufumier 2007) : terme à terme (par confrontation de deux systèmes), interne (en confrontant le système à ses composantes), externe (en confrontant le système à son environnement), ou temporelle (en étudiant les évolutions du système). La principale originalité de l'analyse systémique comparée est qu'elle met l'accent sur les éléments de dynamique (temporelle, spatiale, humaine) permettant une ouverture prospective et une appréhension du changement dans un environnement complexe (Cochet, Devienne, Dufumier 2007). Elle a été largement employée dans des domaines de recherche opérationnels, proches de la recherche action, comme le sont l'agriculture comparée, la géoagronomie ou encore l'aménagement et le développement territorial.

2 L'emploi de la comparaison au service de l'action territoriale

Ce rappel succinct des transformations de l'usage de la méthode comparative, depuis son origination dans les sciences humaines et sociales jusque sa captation puis son inculturation historique à la Géographie et, par suite, son adaptation procédurale à cette dernière, ne doit pas faire oublier que nous sommes contemporaine d'une étape

⁴⁴ Dans la deuxième moitié des années 1940, le géographe André Cholley rénove l'idée vidalienne selon laquelle la géographie est l'étude de combinaisons qui témoignent d'une organisation de l'espace. Les combinaisons révèlent les interdépendances et les interactions entre plusieurs éléments ou facteurs pour former un ensemble.

nouvelle, à laquelle notre recherche entend contribuer, laquelle consiste en l'acclimatation de la méthode comparative aux conditions particulières de l'aménagement et du développement territorial. Ultérieurement, notre tâche sera de réfléchir à l'ouverture de ces développements aux conditions de l'insularité et de constituer de la sorte un panorama de l'usage de la comparaison dans l'appréhension et la construction de l'île comme objet géographique.

2.1 Les arts géographiques et la maîtrise du territoire

Ainsi que nous l'avons évoqué en introduction du présent chapitre, la géographie est originellement liée à l'exploration de la terre et à sa description, que ce soit au travers du récit - quand bien même supposerait-il une part d'imaginaire ou de fiction - de périples et de voyages - l'un des plus célèbres étant *l'Odyssée* d'Homère - ou au travers de représentations graphiques et de cartes. La connaissance empirique du terrain, de sa morphologie et de son étendue constitue ainsi un élément stratégique, notamment sur le plan militaire. L'exploit - mythique - de Léonidas doit autant au courage et à l'aptitude au combat, légendaire, des spartiates qu'à sa connaissance du terrain qui lui permit de choisir l'entrée des gorges des Thermopyles comme lieu de combat, là où la supériorité numérique écrasante des Perses ne pourrait plus constituer un avantage absolu. Art⁴⁵ par excellence de la géographie, la cartographie a pour fonctions - entre autres - le contrôle administratif, fiscal et régalien du territoire et de ses frontières. Qu'il s'agisse des plans terriers, du cadastre ou encore de la délimitation linéaire des frontières géopolitiques, tous ces types de représentations spatiales montrent un souci de maîtrise et d'aménagement d'un territoire, depuis l'unité élémentaire que constitue la parcelle agricole et la propriété individuelle jusqu'au territoire national - ou ce qui s'y apparente - dont l'intégrité doit être revendiquée et défendue dans un jeu perpétuel de rapport de forces entre Etat-nations. Dans ce monde dominé par une conception westphalienne de l'Etat, la cartographie a longtemps relevé du pouvoir central. Cependant, depuis les années 1980, conjointement à la progression des processus de déconcentration et de décentralisation, les autorités régionales et locales, voire les populations elles-mêmes s'en sont progressivement appropriées les outils et techniques, devenus de véritables supports d'aide à la décision. Ainsi, l'émergence et le développement de territoires de gestion environnementale (parcs naturels, bassins versants, zones Natura 2000), ou encore de territoires de projets (zones LEADER, Pays, intercommunalités) ont

⁴⁵ Au sens grec de τέχνη : art manuel, savoir-faire

contribué au développement de méthodes et d'outils de connaissance des territoires et d'aide à la décision en matière de stratégie et d'action publique : la réalisation de diagnostics et l'organisation d'ateliers participatifs, la mise en place à l'échelle locale de Systèmes d'Information Géographiques, d'observatoires, sont devenues des pratiques de plus en plus répandues, voire parfois systématisées⁴⁶.

2.2 Comparer pour co-opérer

Durant les décennies 1990 et 2000, l'action publique en Europe connaît un double processus de déconcentration / décentralisation aux échelles nationales, et d'europanisation à l'échelle supranationale. Le développement d'une Europe des Régions se fait au travers notamment de l'adoption, à compter de 1987, d'une politique de cohésion économique et sociale régionale (Article 23 de l'Acte Unique Européen). La comparaison est alors mobilisée de manière systématique, suivant une visée typologique par les instances nationales et supranationales qui s'attachent à analyser aussi bien la diversification régionale d'un phénomène dans un plus vaste ensemble spatial (l'Europe) qu'à établir des typologies spatiales et des zonages suivant le niveau de développement (on pourra citer, à l'échelle européenne, les zones *objectifs* ou encore les zones *LEADER*). Ceci afin de définir simultanément des politiques adaptées, plus intégrées (moins sectorielles), à des échelles d'intervention pertinentes, suivant un *principe de subsidiarité*⁴⁷.

Le principe de solidarité intrinsèque à la politique de cohésion économique et sociale défendue par l'Europe des Régions s'exprime certes sur un plan vertical (de l'Europe vers la région considérée), mais également sur un plan horizontal, directement de région à région : c'est le sens que prennent les programmes d'initiatives communautaires successifs INTERREG. Ces programmes ont pour objectif de favoriser la coopération directe et réciproque entre des territoires et régions d'Europe et comportent trois volets : un volet transfrontalier (A - pour le développement régional intégré entre régions frontalières), un volet transnational (B - pour la coopération au sein de méta-régions

⁴⁶ En Grèce par exemple, les collectivités territoriales et locales doivent se doter de *plans opérationnels* (επιχειρησιακά προγράμματα), lesquels intègrent la réalisation d'un diagnostic, le choix d'axes ou d'orientations stratégiques et la définition d'un plan d'action pluriannuel portant sur les questions d'organisation, de fonctionnement, d'aménagement et de développement local de la collectivité concernée.

⁴⁷ Le *principe de subsidiarité*, introduit en droit de l'Union Européenne à compter du Traité de Maastricht, considère qu'une compétence (en matière d'intervention publique) doit être laissée à la plus petite entité à même de résoudre le problème ; autrement dit, les propositions, résolutions, ou solutions doivent être traitées à la plus petite échelle d'intervention permettant par ailleurs la meilleure efficacité de l'action publique quant au phénomène considéré.

européennes) et un volet interrégional (C - pour l'échange d'expériences entre régions non contiguës d'Europe). Ces programmes ont vu se développer des projets dont la structure méthodologique est généralement la suivante : à une première phase d'approche diagnostique partagée (et donc de comparaison réciproque des situations locales) succède une phase d'expérimentation d'actions pilotes, puis une phase de partage des bonnes pratiques comme de capitalisation (constitution de réseaux, élaboration de cahiers de recommandations) destinés à l'usage des autres régions d'Europe qui seraient intéressées par les problématiques abordées, au-delà du cadre dudit projet⁴⁸. Autrement dit, l'originalité de ces démarches - du point de vue de l'approche comparative - est de proposer une comparaison à finalité coopérative, dans une perspective de solidarité réciproque et non de transfert unilatéral de bonnes pratiques entre les territoires.

3 De l'approche comparée des îles à la stratégie coopérative des insulaires

Dans ce panorama historique et pluridisciplinaire de l'approche comparative, l'étude des îles - la *nissologie* chère à Abraham Moles - tient une place toute particulière et manifeste une certaine exemplarité. Exemplarité en ce sens que l'étude des îles et des spécificités liées à l'insularité a fréquemment mobilisé la comparaison, qu'elle soit à visée typologique, modélisatrice ou encore coopérative. Il est loisible de supposer que ces comparaisons s'originent dans l'expérience du continental qui se trouve confronté à l'île, étant admis par hypothèse que la spécificité de l'état d'insularité ne peut émerger qu'en référence à une normalité spatiale continentale (Sanguin 1997). En ce sens il est révélateur qu'en grec, le vocable *νησιωτικότητα* (*nissiotikòtita*) soit peu usité en dehors de quelques articles scientifiques ou de textes émanant d'institutions politiques⁴⁹. Il semble être, dès lors, une construction récente, traduction littérale du vocable *insularité*,

⁴⁸ Cette affirmation est issue de notre propre expérience professionnelle en matière de projets de coopération européenne dans le cadre des programmes INTERREG III C et IV C. Le respect relativement systématique de ces étapes peut être relié aux objectifs politiques fixés en amont : l'échange d'expériences, l'identification, la capitalisation et le transfert de bonnes pratiques.

⁴⁹ En effectuant une requête via un moteur de recherche sur Internet (en date du 01/05/2014), sur 30 occurrences (correspondant aux 3 premières pages de résultats), 28 ont une origine politique (ministère, assemblée nationale, partis, municipalités, régions) et abordent l'insularité dans le sens exclusif de la reconnaissance de zones géographiques comme "défavorisées" et de la nécessaire adaptation des politiques publiques, notamment européennes, à cette situation. Une occurrence émane d'un site dédié au tourisme dans les îles du Sud Egée (Cyclades et Dodécanèse) et une autre d'un laboratoire d'université. Une recherche de documents scientifiques aboutit à 9 résultats seulement, dont 4 du même auteur principal.

composé de l'adjectif *νησιωτικό* (insulaire) suivi du suffixe *-ότητα* servant à former un nom féminin abstrait à partir d'un adjectif pour exprimer une qualité⁵⁰. La rare fréquence de ce terme atteste du fait que, dans ce pays archipélagique par excellence en Méditerranée, l'insularité n'est ni une spécificité et encore moins une exception : elle n'a donc trouvé que récemment l'occasion de se déterminer comme objet caractérisable.

3.1 Le *tour de l'île*⁵¹ : la construction d'un objet géographique

L'intérêt soutenu que les géographes portent depuis longtemps à l'île - en tant qu'objet d'étude - tient en partie à sa finitude *a priori* évidente (Bernardie-Tahir 2011) : ses rivages, limites géographiques naturelles, sont observables par tous. Et chacun, visiteur ou naufragé, géographe ou biologiste, continentaux accostant une île inconnue, s'efforce d'en *faire le tour* (Sanguin 1997 ; Bernardie-Tahir 2011).

Au-delà de la définition élémentaire, proposée par le dictionnaire de l'Académie Française, selon laquelle l'île est une « Étendue de terre entièrement entourée d'eau, émergeant dans un océan, une mer, un lac ou un cours d'eau » (Académie Française 2014), que l'on peut rapprocher de la formule succincte du géographe Roger Brunet, « Terre entourée d'eau de toutes parts » (Brunet, Ferras, Théry 1993), l'entreprise de définition de l'île et du caractère d'insularité a amené de nombreux chercheurs et organisations à établir des typologies insulaires, du fait même de la diversité des îles et de la variété des angles d'approche convoqués ou privilégiés. Louis Brigand inaugure son ouvrage *Les îles du Ponant, histoire et géographie des îles et archipels de la Manche et de l'Atlantique* en esquisant un panorama des interrogations et problématiques posées par la définition géographique même de l'île, qu'il s'agisse du choix des vocables employés (île, îlot, îlet, îlien, insulaire), d'identifier des catégories d'îles (continentales, volcaniques) de caractériser des degrés d'insularité, ou tout simplement de fixer les limites spatiales de morceaux de terre soumis à des facteurs modificateurs, anthropiques ou naturels (Brigand 2002). Parmi les travaux portant sur l'établissement de typologies de l'insularité⁵², on pourra citer ceux de François Doumenge autour de la définition et du déploiement d'un indice côtier (rapport entre la

⁵⁰ Équivalent du suffixe *-ité* en français.

⁵¹ En référence tant à la célèbre chanson de Félix Leclerc qu'à l'article introductif d'André-Louis Sanguin à l'ouvrage collectif *Vivre dans une île, une géopolitique des insularités*, sous la direction d'André-Louis Sanguin, L'Harmattan, 1997.

⁵² Au sujet des typologies de l'insularité, on pourra lire le chapitre de GERMANAZ, Christian, 2005. De l'escale au réseau : suites typologiques et fonctions d'île. In : *Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires: de l'île-relais aux réseaux insulaires*, aux éditions Karthala, pp. 27-48.

longueur du littoral et la superficie de l'île) qui permet de prendre en compte tant la taille de l'île que l'ampleur du contact entre terre et mer dans sa définition (Germanaz 2005). Le calcul de cet indice aboutit à une classification des îles allant de l'île volcanique et atoll (indice côtier > 1) à l'île continentale (indice côtier < à 1/60) (Doumenge 1984). Afin de compléter l'appréhension de l'île en tant que telle - toujours du point de vue de la géographie physique -, François Doumenge propose deux autres indices, l'un portant sur le niveau d'isolement (rapport entre la surface émergée du territoire de l'île et la surface de sa Zone Economique Exclusive⁵³) et l'autre sur le niveau d'endémisme (nombre total des espèces insulaires rapporté au nombre d'espèces endémiques) (Doumenge 1984). Dans son mémoire d'habilitation à diriger des recherches, François Taglioni rapproche le travail du géographe français de l'indice d'isolement proposé en 1998 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour évaluer l'isolement et ses effets attendus sur l'endémisme insulaire : il s'agit alors d'additionner les racines carrées respectives des distances de l'île considérée à l'autre île de taille équivalente, au groupe d'îles et au continent les plus proches (Taglioni 2003). Mais suivant la critique qu'en fait François Taglioni, ces indices ont pour limite de tenir compte de l'isolement et des distances euclidiennes, sans rendre compte pour autant des degrés d'enclavement et d'accessibilité, qui peuvent être caractérisés par des indices de distance-temps et de distance-coût, et encore moins des effets éventuels de l'insularité sur les sociétés insulaires elles-mêmes (Taglioni 2003).

Ce qu'il faut retenir de cette esquisse critique, en ce qui concerne notre panorama de l'usage de la comparaison dans l'appréhension et la construction de l'île comme objet géographique, c'est qu'au delà des seules questions des caractéristiques physiques de l'île⁵⁴, se posent également celles des fonctions des îles et, au-delà, des spécificités de l'insularité prise sous le rapport de la société locale à son environnement géographique particulier.

Dès 1935, Aubert de la Rüe dresse le cadre de la typicité des formes de spécialisation fonctionnelles des îles. Christian Germanaz en a tiré un tableau de classification fonctionnelle des îles qui distingue six grandes classes d'îles : les lieux de refuge et

⁵³ La Zone Economique Exclusive, fixée par la convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, est un espace maritime qui s'étend jusqu'à 200 miles marins des côtes considérées.

⁵⁴ Comme archétype de travaux de recherche ayant pour but d'établir des typologies insulaires à partir de la définition et du calcul d'indices statistiques, nous pouvons également citer ceux de Christian Depraetere, lequel a travaillé à l'élaboration d'une base de données exhaustive à l'échelle mondiale concernant les caractéristiques morphologiques des îles (Depraetere 1991).

d'isolement, les îles qui vivent surtout de la mer, les îles agricoles, les îles qui doivent leur importance à leur position géographique, les îles aux utilisations diversifiées et les îles touristiques (Germanaz 2005). Plus proches de nous, les classifications typologiques proposée par André-Louis Sanguin ou François Taglioni font le tour des fonctions, usages et caractéristiques géopolitiques de l'île, sous l'angle des problématiques de périphéricité et de déclinaisons du rapport centre-périphérie (Sanguin 1997, 2007), ou encore en croisant le statut géopolitique de l'île avec son niveau de développement (Taglioni 2003).

Sous l'angle des représentations spatiales, les modèles spatiaux peuvent être considérés comme des synthèses chorématiques des typologies précédemment évoquées, en ce sens qu'ils ont vocation à représenter les caractéristiques tant physiques que fonctionnelles et donc d'usage des îles. Il n'est d'ailleurs probablement pas tout à fait anecdotique que Roger Brunet, lorsqu'il pose les fondements de la chorématique pour le dessin des modèles spatiaux, ait pris pour exemple le cas de l'île d'Hokkaido (Brunet 1980). L'un des modèles spatiaux les plus connus est sans nul doute celui de l'île tropicale (Brunet, 1990), qui connu une postérité notable, décliné et enrichi à de multiples reprises (p. ex. Knafou, 1988 ; Couix et Desse, 1992 ; Godard, 1998). Sur le plan de la comparaison, l'intérêt de ce *modèle général* est qu'il permet, par confrontation aux *modèles spécifiques*, une démarche explicative et compréhensive de la structuration spatiale des espaces insulaires tropicaux ; mais l'une de ses principales limites est qu'il n'est pas représentatif des îles tropicales ou d'outre-mer en général, étant basé sur la dichotomie côte au vent / côte sous le vent qui caractérise des îles présentant un relief permettant cette différenciation climatique, ce qui n'est pas le cas par exemple des atolls ou des îles basses (Bernardie-Tahir 2011).

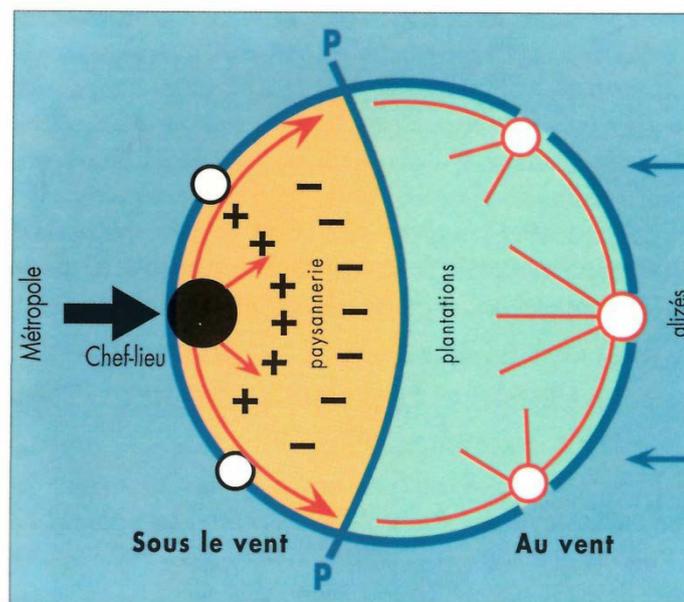


Figure 3 : Le modèle spatial de l'île tropicale (Brunet, Dollfus 1990, p. 120).

Parmi les typologies, classifications et modèles insulaires, les modèles de développement insulaires en sont l'un des avatars les plus récents, en ce sens qu'ils cherchent eux aussi à extraire objectivement de la comparaison des éléments d'universalité - ou tout au moins de transversalité - quant aux fonctionnalités et stratégies économiques mises en œuvre dans les îles. La principale différence d'avec les exemples précédents, pour ce qui est de ces modélisations, c'est que la prise en compte du fait social insulaire intervient dans la caractérisation des modèles, mais d'un point de vue extérieur, *objectivant*. Le premier modèle de développement, proposé par Bertram et Watters à partir de 1985, avait pour fonction d'identifier et de caractériser une forme de développement spécifique de petits Etats insulaires dans les limites de relations étroites de dépendance, au sein d'un contexte post-colonial : il s'agit du modèle MIRAB. L'acronyme anglophone *MI*gration, *Re*mittances, *Aid*, *B*ureaucracy, révèle les rôles prépondérants de l'émigration, des transferts et mandats des migrants vers l'île d'origine ainsi que de l'aide et de l'emploi publics dans la structure de l'économie insulaire (Bertram, Watters 1985). Ce modèle initial a d'abord été décliné en MIRTAB⁵⁵ par Odgen en 1993 puis en TouRAB⁵⁶ par Guthunz et Von Krosigk en 1996 pour mieux prendre en compte la place grandissante du tourisme dans certaines économies insulaires. Par suite, d'autres modèles de développement ont été identifiés et définis, tels que le modèle SITE (Small Island Tourism Economy) par McElroy en 2006,

⁵⁵ Migration, Remittances, Tourism, Aid, Bureaucracy.

⁵⁶ Tourism, Remittances, Aid, Bureaucracy.

s'appliquant à de petites îles qui ont su tirer parti de leur situation (petite taille, relation privilégié avec leur métropole) pour développer une stratégie spécialisée dans le tourisme, ou encore le modèle PROFIT (People, Resource management, Overseas engagement, Finance and Transportation) développé par Baldacchino en 2006 qui caractérise les îles dont les habitants sont parvenus à développer un véritable savoir-faire en matière de stratégie politique et en outre exploiter toutes les opportunités d'attractivité possibles, qu'il s'agisse de tourisme, mais également d'offre bancaire, fiscale ou judiciaire avantageuses (McElroy 2006 ; Baldacchino 2006, 2014 ; Dehoorne 2014).

Quelle que soit la variété et la complexité de ces modèles et typologies, ils contribuent tous, chacun à leur mesure, à entériner la valeur scientifique de l'île comme celle d'un *microcosme* - entendu comme une réduction du monde -, comme celle d'un laboratoire idéal du géographe, où les effets et phénomènes spatiaux seraient étudiables dans un environnement partiellement étanche car clairement délimité et isolable aisément à défaut d'être véritablement isolé. Ces approches *objectivantes* de l'île ont pour principale limite, au-delà de la question discutable de l'isolement de l'île dans un environnement connectif⁵⁷, d'être issues de points de vues allogènes à l'île. En définitive il en va comme si le point de vue endogène, celui de l'îlien sur son propre environnement, forcément subjectif, avait été congédié, sans examen critique de sa validité ou de sa pertinence, des champs de la *nissonologie*.

3.2 *Nous autres, îliens*⁵⁸ : de la spécification à la coopération

Une fois constatées dans le paragraphe précédent de quelles façons la comparaison pouvait être mobilisée pour mieux *objectiver* l'île du géographe, nous étudierons dans les lignes qui suivent les processus dynamiques par lesquels la comparaison a pu être appropriée progressivement par les îliens eux-mêmes, suivant un objectif de meilleure connaissance et gestion de leur milieu, solidairement d'une posture revendicative de

⁵⁷ Et pas seulement en raison de l'évolution récente des moyens de transport et de communication. Loin des idées reçues, une mer comme la Méditerranée a toujours constitué un tissu connectif plutôt qu'une barrière naturelle. Certaines îles ont connu des brassages de population importants, dont témoignent parfois les patronymes aux origines diverses, plus ou moins lointaines.

⁵⁸ Dans la suite de notre travail, nous utiliserons le terme *d'îlien* plutôt que celui *d'insulaire* pour désigner les habitants des îles : d'une part parce qu'il s'agit d'un usage langagier pratiqué dans notre environnement familial et culturel - à Groix -, d'autre part, parce que cela nous permettra d'établir une distinction claire entre l'adjectif - *insulaire* - employé pour qualifier les *choses* et le nom commun - *îlien* - employé pour qualifier les *personnes*.

particularisation, tout en stimulant une curiosité et une ouverture croissantes envers les autres territoires insulaires.

Il n'est pas question ici de nous laisser entraîner à traiter du sentiment ou de la conscience de l'insularité, ni de son hypothétique consubstantialité au fait de vivre sur une île, postulat auquel nous pourrions immédiatement objecter que l'insularité, dans un pays largement archipélagique comme l'est la Grèce, est plutôt faiblement revendiquée comme étant une spécificité culturelle en soi⁵⁹. En revanche, il apparaît clairement que les discours scientifiques tendant à mettre en relief - sans forcément l'explicitier ni le démontrer - des spécificités de l'insularité, ont été progressivement appropriés par les îliens eux-mêmes, qui l'ont alors redéployé en adaptant les finalités.

Nous l'avons vu précédemment, une grande part de l'usage de l'île en géographie, et plus spécifiquement encore de l'usage de la comparaison dans l'étude géographique des îles avait pour finalité la définition même de l'île. Qu'est-ce qu'une île et, *a fortiori*, à partir de quelle taille peut on considérer une île comme *grande* ou *petite* ? Plutôt que d'enrichir le panel des indices permettant d'identifier et de caractériser l'insularité en soi, certains chercheurs, dans la lignée d'Abraham Moles⁶⁰, vont proposer d'appréhender l'île suivant les représentations qu'en ont ses usagers, et plus particulièrement les îliens eux-mêmes. Ainsi, Françoise Péron, qui postule qu'une île est petite à compter du moment - moment qui peut dès lors valoir comme indice ou critère - où chaque habitant a conscience d'être entouré par la mer (Péron 1993), va effectuer un travail de collecte de cartes mentales⁶¹ auprès d'habitants et d'usagers (visiteurs, résidents secondaires) des îles du ponant, en vue de comprendre les relations que chacun entretient avec l'île. Dans une démarche similaire de compréhension des caractéristiques et spécificités culturelles de l'insularité, Anne Meistersheim identifie neuf *figures de l'île*, révélant à la fois la richesse et la prégnance des interrelations entre l'homme - îlien ou non - et l'île (Meistersheim 2001). Suite à ses recherches menées dans l'archipel de Vanuatu, Joël Bonnemaïson met en exergue l'importance que revêt l'identité dans la production

⁵⁹ Elle est cependant de plus en plus fréquemment revendiquée sur le plan politique, et ce en rapport étroit au contexte de politiques publiques européennes. Les conditions d'éligibilités des aides européennes mises en place dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union ont favorisé la prise de conscience par les élus locaux des avantages économiques et politiques que pouvaient représenter en termes de soutien budgétaire la caractérisation comme "zone défavorisée". Ils militent de plus en plus systématiquement pour une reconnaissance des spécificités de l'insularité.

⁶⁰ Abraham Moles, scientifique pluridisciplinaire, écrit en 1982 un article en psychologie de l'espace, étudiant les interactions entre le comportement des hommes et leur environnement spatial insulaire (Moles 1982)

⁶¹ Brièvement, la carte mentale peut être définie comme le dessin cartographié d'un lieu, réalisé à main levée.

territoriale insulaire ; autrement dit, comment les constructions culturelles (représentations, valeurs, mémoire) d'une société insulaire fondent et structurent le territoire, pris alors dans une dimension essentiellement idéale (Bonnemaison 1995 ; Bernardie-Tahir 2011). En rupture avec les approches évoquées dans le paragraphe précédent, le géographe - et, au-delà, le chercheur - change alors de posture, et s'immerge dans le milieu insulaire et la société îlienne. Car au-delà de toute approche dualiste entre objet et sujet, l'île devient bien alors un milieu au sens *mésologique* du terme, en ce sens qu'elle est considérée comme le produit des interrelations entre l'île au sens géographique, l'îlien et la société insulaire, et le chercheur qui est à la fois partie prenante de l'ensemble et observateur plus ou moins distancié. L'ouverture par Augustin Berque de son ouvrage *Ecoumène* prend ici tout son sens, lorsque, montrant comment le chef-lieu des îles de l'Égée est progressivement passé de la *chôra*⁶² (la campagne), à la *scala* (l'échelle au sens de la cale, du port), il met l'accent sur ce que cela révèle de la plasticité des relations entre les îliens et leur île et, a fortiori, entre les hommes et leur milieu, quelle que soit l'échelle retenue :

Ainsi voyage le sens, à travers l'histoire et les lieux de l'étendue physique. De là vient que celle-ci n'a de valeur que relative, et les mots pour la dire aussi. Dans la réalité, néanmoins, le rapport entre les mots et l'étendue ne laisse pas de place au doute. Pour chaque île, ce petit monde, la *chôra* est sertie dans un paysage à nul autre pareil : le sien.

Il va comme cela aussi du monde, cette petite île où des gens vivent et n'en connaissent point d'autre. (Berque 2010a, chapitre 1 : lieu, paragraphe 1 : à Serifos comme à Naxos, 18)

Progressivement⁶³, les îliens et les sociétés insulaires s'affranchissent du tiers chercheur ; par effet spéculaire, ils prennent conscience de l'originalité de leur situation et s'approprient eux-mêmes l'étude de leur propre milieu, non plus seulement dans une perspective d'enrichissement du savoir scientifique, mais également pour servir leurs intérêts propres et agir sur leur environnement (politique, économique, sociétal, écologique). L'île a été érigée par les chercheurs comme une sentinelle, permettant d'observer l'évolution d'un certain nombre de phénomènes, et notamment en matière de prospective environnementale ; le Plan Bleu, centre d'observation d'analyse et de prospective mis en place dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, s'est attaché des les années 1990 à

⁶² Bien des chefs-lieux historiques d'îles grecques ont gardé pour nom *Chôra*.

⁶³ Mais sans forcément s'inscrire dans une logique chronologique ; il s'agit plus là d'un cheminement épistémologique.

l'étude des îles (Brigand, Batisse 1992) dans une perspective d'observation et de prospection de tendances pour toute la région concernée. De telles démarches, au départ essentiellement initiée par des chercheurs extérieurs aux îles, souvent fascinés par les îles, sont de plus en plus relayées et reprises par les universités et chercheurs insulaires eux-mêmes. Nous citerons à titre d'exemple quelques laboratoires de recherches dont les axes de travail sont explicitement tournés vers l'insularité : l'un des plus anciens est probablement l'Institut du Développement des Iles Méditerranéennes (IDIM), fondé à l'Université de Corse dans les années 1980 et dont les activités de recherches se poursuivent encore aujourd'hui, dans le cadre d'une Unité Mixte de Recherche élargie (UMR CNRS LISA 6240) ; l'Université des Iles du Prince Edouard, au Canada, a créé une Chaire dédiée aux études insulaires ; l'Université de l'Egée, en Grèce, dispose d'un laboratoire de développement local et insulaire, lequel a coordonné récemment la réalisation d'une étude approfondie à l'échelle européenne de l'état de la durabilité et des politiques de cohésion dans les îles d'Europe⁶⁴. Les institutions insulaires ont en effet rapidement identifié les avantages qu'elles pouvaient tirer d'une telle orientation stratégique, aussi bien en matière d'invention de politiques publiques adaptées aux spécificités de l'insularité, que comme levier de développement local pour leurs territoires (emploi qualifié, recherche et développement, investissements public et privés, etc.) ou encore pour renforcer leur image et leur attractivité (terres d'innovation, ouverture sur le monde, environnement préservé, etc.).

Cette prise en main par les îliens de l'étude et de l'observation des phénomènes insulaires se couple d'un positionnement politique revendicatif pour une reconnaissance des spécificités de l'insularité et une plus grande autonomie politique des îles. Joseph Martinetti et Marianne Lefèvre, qui associent le fort développement de ce courant nettement insulariste à l'intégration européenne de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne, et de leurs ensembles insulaires, vont jusqu'à évoquer la naissance d'une *théorie de l'insularité* (la périphéricité des îles d'Europe justifie une solidarité communautaire de fait) assortie d'une *philosophie insulariste* (la spécificité de l'insularité légitime une autonomie politique renforcée). A tout le moins, on peut observer -ainsi qu'Anne Meistersheim le fait lors de son introduction au colloque *l'Ile Laboratoire* en 1997- le développement de réseaux insulaires, de la Commission des Iles de la CRPM à

⁶⁴ Il s'agit du projet « EUROISLANDS, The Development of the Islands – European Islands and Cohesion Policy », conduit dans le cadre du programme ESPON 2013 pour l'observation du développement et de la cohésion territoriale en Europe.

l'observatoire EURISLES, en passant par le réseau INSULA issu du programme Man And Biospher de l'UNESCO. Nous pourrions y ajouter d'autres réseaux tels que l'ESIN (European Small Islands Federation), le SIDSnet (Small Islands Developing States network) initié dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, ou encore le RETI, Réseau d'Excellence des Territoires Insulaires, qui regroupe à ce jour 26 universités insulaires. Tous ces réseaux témoignent d'un fait patent, c'est que la revendication d'une différence, d'une *spécificité insulaire* a permis de construire des passerelles de solidarité et de coopération entre les îles. Les groupes de pression, s'ils existent toujours, ont été rejoints par des groupes de coopération opérationnelle. De la sorte, l'identité insulaire, originellement discriminante, devient une fenêtre d'ouverture sur le monde, qui s'élargit à mesure que se développent, se déploient, favorablement, des initiatives telles que des festivals culturels internationaux dédiés aux îles, parmi lesquels nous citerons le Festival International du Livre Insulaire d'Ouessant, le Festival International du Film Insulaire de Groix, le Islands in the World Oceania International Film Festival aux îles Fidji, le Court des Iles Festival de Tahiti, ou encore le World Creole Music Festival de la Dominique.

Chapitre 6

Croiser les dynamiques territoriales dans une perspective de recherche *engagée* : fondements éthiques, épistémologiques et méthodologiques de la recherche

Employée plutôt dans une perspective universaliste et modélisatrice, la comparaison spatiale et géographique est, par trop souvent encore aujourd'hui, plus implicite qu'explicite, discrète qu'ostensible. Et même lorsqu'elle est employée de manière démonstrative, l'argumentation développée par le géographe s'attache prioritairement à justifier les dimensions méthodologiques de la recherche, reléguant au second plan d'autres assises de cet instrument, comme si ses dimensions épistémologiques, voire même éthiques, étant communément admises, allaient de soi, et ne nécessitaient de fait qu'une exposition superficielle. Or nous allons voir que dans les faits la démarche comparative, aussi bien en géographie que dans les autres sciences humaines et sociales, présente des risques concrets et réels, comme de possibles dérives, particulièrement d'ordre éthique et politique, et que son usage ne peut donc faire l'impasse quant à la nécessité d'être cadrée par un positionnement éthique et épistémologique clair. C'est ce que Jucquois et Vielle défendent lorsqu'ils affirment que :

Le comparatisme est tout à la fois une épistémologie, une méthodologie et une éthique, spécifique aux sciences de l'homme. Il suppose donc épistémologiquement la distanciation méthodologique par rapport aux phénomènes étudiés et à l'implication éthique personnelle. [...] Il débouche sur une prise de conscience de la complexité, propriété qui, lorsqu'elle concerne l'homme, entraîne une perception plus aigüe de la diversité et du nécessaire pluralisme qui en découle. La diversité humaine s'explique notamment par la singularité des enracinements historiques et géographiques [...]. (Jucquois, Vielle 2000)

Dans ce chapitre nous exposerons donc, dans un premier temps, notre position de chercheur quant aux fondements éthiques et épistémologiques de notre recherche. Pour cela nous ferons appel à une littérature empruntée aux sciences humaines et sociales (sociologie, histoire, sciences politiques) plutôt qu'à la géographie, qui demeure comme cela a été précédemment exposé encore actuellement pauvre dans ce domaine, quand bien même un certain nombre de thèses de doctorat, ces dernières années, commencent à explorer et défricher la question. Dans un deuxième temps, nous transcrirons ce positionnement éthique et épistémologique en un cadre méthodologique opérationnel adapté à notre propre démarche de géographe.

1 Fondements éthiques et épistémologiques de la recherche

Dans quelles perspectives et dans quel contexte éthique et politique nous inscrivons-nous ? Quelles finalités vise notre démarche, pour autant que ces finalités doivent recevoir, au-delà de leur efficacité opérationnelle, un surcroît de valeur ? Clarifier la position du chercheur ou du sujet réfléchissant et relativement aux objets étudiés relève-t-il d'une précaution ou s'avère-t-il une nécessité ? Pour celui qui s'y attarde, ne serait-ce que brièvement, il apparaîtra que l'assise éthique de la démarche apparaît comme à la jonction des questions d'objectivité et de subjectivité, celles qui, précisément, sous-tendent le positionnement du chercheur sous un triple rapport : à sa discipline - questionnant les réquisits de sa mise en œuvre -, à son objet de recherche - en redéfinissant au cours de la recherche ses propriétés -, ainsi qu'aux finalités de sa démarche, - autorisant leur réélaboration, leur réorientation au cours du travail s'effectuant -. Voici, ce qui souligne pour nous, dès à présent, l'importance de la dimension éthique de la recherche comme de la clarification de la position éthique du chercheur : quelles valeurs morales - qu'elles soient initialement intellectuelles puis progressivement se révèlent concrètes - s'y présentent : et quelle est leur incidence effective ? Il est dès lors admissible aisément que le gain *a minima* se trouve être l'ouverture à l'altérité, de même que l'enrichissement - toujours précieux, s'il n'est pas nécessaire - des connaissances mutuelles. Telle, donc, nous apparaît une démarche scientifique *se faisant*, enracinée, décidément, sur l'humilité intellectuelle, dès lors disposée à se remettre en question à chaque pas, et à la fois pour ainsi dire *engagée*, où les objets envisagés autrement se rendent capables d'être sujets, voire agents participants à l'action ; une science qui initie, chemin faisant, de sa propre attention à la dimension éthique, un parcours qui la transforme de science *de* l'homme en science *pour* l'homme.

1.1 La comparaison comme altérité

C'est avec vigueur que Marcel Détiene, dans son manifeste *Comparer l'incomparable*, défend une démarche à la fois comparatiste, constructive et transdisciplinaire (Detienne 2009). Et quand, dans une figure de rhétorique, il donne la parole à d'imaginaires contradicteurs - les tenants de l'incomparable, hagiographes de la nation - pour poser les questions cruciales du pourquoi et de l'utilité du comparatisme, c'est un argument d'ordre éthique qu'il avance avant tout autre : celui d'une distanciation

de soi avec soi, de l'ouverture au monde, de l'ouverture à l'autre, contre le repli sur soi et sur un « pré carré d'une histoire dite nationale » (Detienne 2009, p. 60).

Il y a une valeur éthique de l'activité comparative que je veux défendre. C'est qu'elle invite à mettre en perspective les valeurs et les choix de la société à laquelle on appartient. [...] Il ne semble pas trop présomptueux de dire qu'en construisant des comparables, plus ou moins bons, à plusieurs, [...] l'on apprend à se mettre à distance de son soi le plus animal, à porter un regard critique sur sa propre tradition, à voir, ou entrevoir, que c'est, vraisemblablement, un choix parmi d'autres.[...] Comprendre plusieurs cultures comme elles se sont comprises elles-mêmes, puis les comprendre entre elles ; reconnaître les différences construites, en les faisant jouer les unes en regard des autres, c'est bien, c'est excellent même pour apprendre à vivre avec les autres, tous les autres des autres. (Detienne, 2009, p. 62)

La question du *rapport à l'autre* qu'induit la comparaison est d'ordre à la fois éthique et épistémologique. Elle est également transversale, et se pose aussi bien en ce qui concerne le rapport du chercheur à son sujet/objet de recherche, le choix des cas d'étude (termes de la comparaison) et des angles d'approche pour leur étude (concepts mobilisés), que les relations (transferts, flux, échanges) entre les cas étudiés.

La question première que devrait se poser tout chercheur est : d'où est-ce que je cherche, d'où est-ce que je parle ? Cette position initiale induit en effet un certain nombre d'influences -culturelles notamment ou liées à un système de valeurs- qui sont susceptibles de marquer et d'orienter sa recherche (Werner, Zimmermann 2004). En d'autres mots, il doit, pour se *décentrer* vis à vis de son sujet de recherche et de ses objets d'étude, exposer clairement les pré-requis de son centre de gravité, de sa position, des conditions du lieu et de la situation d'où il inaugure sa démarche, afin d'éviter - entre autres - tout risque d'ethnocentrisme (Jucquois, Vielle 2000 ; Detienne 2009 ; Paugam 2010). Cette démarche de positionnement clair du chercheur s'applique aussi bien quant à son rapport aux termes de la comparaison (en l'occurrence les territoires étudiés) qu'aux concepts mobilisés (ici, celui de gouvernance partagée appliquée à la question du tourisme). D'une part, parce qu'il faudrait idéalement que la comparaison soit *symétrique*, autrement dit que le chercheur soit *équidistant* des cas étudiés (Werner, Zimmermann 2004), d'autre part, parce que l'usage de la comparaison présuppose une transculturalité des concepts et des cadres d'analyse (Paquin 2011) alors même que ces concepts ont été nécessairement investis par le chercheur, ne serait-ce que par la langue employée (Werner, Zimmermann 2004).

Ainsi qu'il a été exposé précédemment, la démarche comparative a souvent été mobilisée en vue de mettre au jour - de manière inductive et empirique - des lois

générales et universelles, qu'elles soient spatiales, historiques, sociales ou culturelles. Or, si l'on peut supposer une unité du genre humain (Berthoud 1986), cela ne présume en rien d'une universalité des systèmes de pensée, d'organisation spatiale et sociale des territoires. Plutôt que de penser en termes d'approche universaliste ou, *a contrario*, relativiste, nous défendons plutôt l'idée d'une approche *contrastive* (Busino 1986). L'analyse contrastive des cas (en l'occurrence des territoires) peut permettre, par un jeu d'aller-retour et de *croisements*, d'éclairer ou de remettre en perspective certaines questions et problématiques, voire d'en révéler de nouvelles, augmentant ainsi la propension à la sérendipité de la recherche (Busino 1986). Ainsi, de la même manière que la confrontation du chercheur à *l'autre*, plus généralement à *l'altérité*, contribue à son enrichissement intellectuel et scientifique par l'ouverture d'esprit et le décentrement de son point de vue, la confrontation d'un cas à un *autre ailleurs* contribue à l'enrichissement, à l'avancement et au renouvellement du sujet de recherche.

Toutefois, à l'heure du *village planétaire*⁶⁵, *l'autre* n'est plus tout à fait un *étranger* ; parce qu'il faut tenir compte de la circulation des flux, des hommes et des idées à l'échelle globale, ainsi que des interrelations entre les territoires et les sociétés qui, pour aussi ténues qu'elles soient parfois, n'en sont pas moins réelles et efficaces. C'est une illusion subreptice que de penser traiter un des termes de la comparaison indépendamment de l'autre, comme dans un laboratoire qui permettrait une étanchéité totale entre différents groupes d'un protocole expérimental. Dans les approches comparatives, cette question des interrelations est généralement traitée sous l'angle de l'étude des transferts (culturels, sociaux, historiques, politiques, etc.) d'un territoire à l'autre, d'une société à l'autre, d'une culture à l'autre (Werner, Zimmermann 2004). Or, tout comme la question précédemment posée de la transculturalité des concepts, cela risque de nous conduire à une appréhension unidimensionnelle du sujet de recherche et de nous ramener une fois de plus à un point de vue ethnocentré ou culturo-centré, ainsi qu'en attestent les pratiques de coopération au développement qui ont longtemps conduit à des transferts de modèles de développement (généralement Nord-Sud ou Ouest-Est) sans que ne soit posée la question de ce que ces modèles fussent adaptés pour autant aux territoires dans lesquels on souhaitait les diffuser. Et de la même manière qu'en matière de coopération interterritoriale européenne et méditerranéenne a émergé progressivement ces dernières années un usage de la réciprocité tendant vers une

⁶⁵ Expression empruntée à Marshall McLuhan

pratique symétrique de la coopération⁶⁶, nous proposons que la comparaison se fasse suivant des principes *d'interculturalité* et de *réciprocité* systématiques. Cela signifie, sur un plan pratique, que chacun des cas doit contribuer avec le même poids à la construction, à l'ajustement et à la validation des concepts. Cela demande également au chercheur de se déplacer, de se décentrer, de sortir de son point de vue pour s'en approprier d'autres - au travers de la maîtrise des langues notamment -, voire de mobiliser les points de vue des acteurs des territoires étudiés pour les associer à la démarche de construction itérative des concepts tout au long de la recherche.

Par un tel processus, l'objet de la recherche, *celui* sur lequel elle porte, devient sujet et même acteur participant à la recherche. Cela permet de favoriser le développement ou le renforcement des liens entre les territoires d'étude, entre les acteurs ainsi mobilisés dans une exploration et une compréhension *réiproque*, et contribuer ainsi au développement d'une certaine *intimité* entre les cas. *Intimité* dans le sens où *l'interculturalité* et la *réciprocité*, dont le chercheur devient un *médiateur*, vont permettre à la fois une démarche introspective renouvelée (par l'effet du *contraste*) -et donc une meilleure compréhension par les acteurs de leur propre territoire-, tout en renforçant les liens et les interrelations avec *l'autre ailleurs*. Et cette meilleure connaissance de *soi-même* au travers de *l'autre* peut servir à réduire les distances, à établir une proximité, une intercompréhension comme une véritable *base de confiance* sur laquelle pourrait se construire une démarche coopérative et solidaire entre les territoires, au-delà du seul projet de recherche.

1.2 La comparaison est un construit

Chaque territoire, entendu ici *au sens mésologique*, est *singulier* en ce sens qu'il s'inscrit dans une trajectoire faite d'une succession de choix, de possibles, d'essais et d'erreurs, dont la combinaison lui est propre. La comparaison *contrastive*, en confrontant des trajectoires territoriales *singulières*, nous permet d'identifier et de comprendre non plus des similitudes et des différences, lesquelles témoigneraient de lois ou de structures universelles, mais plutôt des relations de causalité, des mécanismes de pensée et des contraintes qui ont fait que telle orientation, tels choix, ont été faits

⁶⁶ Par expérience personnelle, ainsi que nous l'avons exposé précédemment, les projets développés dans le cadre des projets européens et méditerranéens de coopération de type INTERREG ou volet coopération LEADER, sont de plus en plus basés sur des échanges et non plus des transferts ; les apports et les bonnes pratiques sont identifiés, partagés et diffusés de la même manière dans tous les territoires participants et non plus d'un territoire -plus développé- à un autre -en retard de développement-.

parmi un ensemble de possibles (Detienne 2009). Dans cette perspective, la comparaison géographique n'a plus vocation à identifier et dessiner des modèles spatiaux, mais devient plutôt un moyen d'appréhender la complexité des territoires (Paugam 2010). Cette complexité étant référée, outre la situation concrète telle qu'observée, à cette dimension des possibles, qu'ils se situent en amont ou en aval de la situation appelée à un diagnostic.

Que comparer ? Dans le cas d'une comparaison géographique classique, à visée typologique ou modélisatrice, la *comparabilité* des termes est l'entrée fondamentale, car elle se propose d'identifier et de quantifier les similarités et les différences de formes et de phénomènes *mesurables*. Le critère de *comparabilité* devient alors discriminant dans le choix des objets, des terrains et des indicateurs de mesure. La comparaison *contrastive* que nous déployons dans la présente recherche propose un renversement de la logique de *comparabilité* : celle-ci n'est plus un point de départ, un pré requis ; c'est la pratique de la comparaison elle-même qui va permettre de *construire* progressivement, de manière itérative, par confrontation, les catégories de la comparaison, les *comparables*. Autrement dit, il n'y a pas de *comparabilité* ou d'*incomparabilité* donnée *a priori*, puisque les comparables sont un construit, le fruit de la recherche elle-même.

Mais alors, si l'on ne part pas d'une matrice initiale ou d'une grille d'indicateurs de comparaison, comment procéder ? Plutôt qu'une comparaison statique⁶⁷ terme à terme, nous privilégions le croisement de trajectoires territoriales, en vue d'identifier des points de convergence ou de divergence, autrement appelés points d'intersection (Werner, Zimmermann 2004). Cette approche a pour avantage d'être à la fois multidimensionnelle et dynamique, car elle demande d'établir des croisements en différents points et à différents niveaux, à différentes échelles et dans des temporalités différentes, pour pouvoir identifier et interpréter les relations causales, l'orientation et les conditions de l'orientation des trajectoires, et comprendre, par exemple, comment et pourquoi des territoires, confrontés à des problèmes similaires, s'engagent dans des voies différentes.

⁶⁷ Eventuellement diachronique dans le cas où l'on dispose de séries chronologiques de données.

2 Construire les comparables : méthodologie opérationnelle de la recherche

2.1 Pourquoi la Corse et la Crète ?

L'une des premières questions qui se pose, avant celle du choix des terrains eux-mêmes, est celle du dénombrement des termes de la comparaison. Ne devrait-on pas étendre la comparaison le plus largement possible, ainsi que le préconise le comparatisme de type durkheimien ? Et donc diversifier le plus possible les termes de la comparaison afin d'élargir les champs et domaines d'investigation ? Toutefois persiste un obstacle, du désirable au possible : la principale limite à une telle approche extensive procède des capacités du chercheur et des moyens dont il dispose. S'agissant d'une thèse de doctorat, les contraintes sont celles posées par un temps d'investigation limité (sur les trois années dédiées à la recherche, les investigations de terrain peuvent difficilement dépasser deux années), le ciblage disciplinaire lié à l'exercice lui-même (une thèse s'inscrit dans un champ disciplinaire précis, ici celui de la géographie), et l'aspect relativement solitaire du travail (dans ce sens où, même si elle s'inscrit dans une équipe de recherche, et en partenariat avec d'autres acteurs, la trajectoire du doctorant est avant tout celle d'un engagement personnel). De plus, nous l'avons affirmé précédemment, l'objectif de notre comparaison n'est pas de produire des modèles universels abstraits, pas plus qu'une typologie fine ou tendant à l'exhaustivité. Non, notre propos est bien d'identifier, d'explicitier et d'interpréter des *trajectoires territoriales*, une combinaison de choix et d'orientations parmi des possibles. « Ce comparatiste-là doit être indifférent à la complétude » (Detienne, 2009, p. 49). Il nous faut, doctorant, apprendre à clore nos travaux d'investigation, à *faire le tour* de notre objet de recherche, à construire délibérément la *finitude* de notre sujet de thèse. A cela nous ajouterons que notre volonté d'introduire des éléments de *réciprocité* entre les termes nous a conduit à ne retenir que deux termes, deux terrains ; il est de fait plus simple de construire une réciprocité équilibrée, relativement symétrique, entre deux termes qu'entre trois. Ce qui n'interdit pas, dans une perspective d'un *au-delà du doctorat*, d'intégrer à l'avenir d'autres termes ou d'élargir les thématiques et champs d'investigation de la présente recherche.

Notre première idée a été de retenir deux îles que nous connaissions bien : l'île de Groix (Bretagne, France), où nous avons nos attaches familiales, et celle de Skopelos (Magnésie, Grèce) où nous avons travaillé comme agent de développement pendant

une année et sur laquelle nous avons déjà co-rédigé un mémoire de Master⁶⁸. Ce choix présentait un double avantage : d'une part il s'agissait de *petites îles*, dont le caractère d'unicité physique, administrative (il y a dans les deux cas adéquation entre l'île et la municipalité), sociale et culturelle, pouvait les prédisposer à *faire territoire*. Par ailleurs, notre bonne connaissance en amont des deux terrains pouvait nous permettre d'accéder plus aisément à un certain nombre d'informations, et nous permettre d'aller directement à la phase d'expérimentation. Cependant, très vite s'est posée la question de la distanciation, en ce qui concernait Groix notamment : en effet, nous risquions d'être tout à la fois chercheur et partie prenante ; surtout, notre position n'aurait jamais pu être neutre du point de vue des autres habitants. Nous appartenions à une famille, à une catégorie sociale, et représentions de ce fait une position *a priori* pour les autres parties prenantes, du fait de l'historicité de notre relation à l'île. Après avoir écarté Groix, il nous fallait trouver une autre île à laquelle nous aurions aisément accès. C'est là qu'a commencé à poindre l'idée de travailler sur la Corse. Etant basée à l'Université de Corse nous aurions facilement accès au terrain, ainsi qu'aux travaux des équipes de recherche travaillant déjà sur les questions territoriales. Mais alors il nous fallait changer d'échelle ? Le concept de gouvernance partagée, que nous avons construit à une échelle territoriale (échelle micro), pouvait-il être déployé à une échelle régionale (échelle moyenne) ? Conservait-il son sens même ? Plutôt que de reconstruire le sujet de thèse, il semblait plus cohérent de se focaliser sur un terrain infra-insulaire pour la phase d'expérimentation, d'*action* de la recherche, sans pour autant déconnecter ce terrain du tout que forme l'île : autrement dit, il nous fallait appréhender et articuler les jeux d'échelles, territoriales et de gouvernance, et construire notre comparaison dans une double dimension, verticale (entre l'île-région et le territoire infra-insulaire retenu) et horizontale (entre les deux îles-régions et entre les deux territoires infra-insulaires).

La Corse retenue, le choix d'une autre île s'est imposé assez facilement : la Crète. Un tel choix a pour avantage de nous permettre de garder une position relativement équidistante aux deux terrains : l'assez bonne connaissance du contexte national grec et des dynamiques territoriales que nous avons - en lien avec notre expérience professionnelle et personnelle - compense notre maîtrise (très) partielle de la langue, tandis que la maîtrise de la langue et du contexte culturel français se trouvait *ab initio*

⁶⁸ ACQUIER C., WOILLEZ M., Vers une cohésion territoriale de l'île de Skopelos, valoriser les ressources spécifiques et soutenir l'organisation des acteurs, 2007, Mémoire de master 2, Université de Thessalie, Volos, 72 p.

contrebalancée par notre méconnaissance des spécificités territoriales corses (administratives, culturelles, linguistiques, sociales, historiques, politiques, etc.).

Par ailleurs, cette option présente un certain nombre d'avantages en termes de comparaison. En premier lieu, les deux îles sont de même niveau administratif et statistique (unités de NUTS 2 dans la nomenclature européenne) ; elle sont proches - elles s'inscrivent toutes deux dans un cadre supranational commun, celui de l'Union Européenne, et dans une aire géographique commune, celle de la Méditerranée - et distantes à la fois - la Corse étant plutôt de culture occidentale tandis que la Crète est d'influence plus orientale -. Mais, surtout, si elles présentent des caractéristiques insulaires en partie convergentes (deux îles touristiques situées à peu près à même distance de leur continent d'attache, montagneuses, de superficies équivalentes, présentant de nombreuses aménités paysagères et balnéaires), elles paraissent suivre des chemins de développement et d'aménagement divergents et singuliers. Il semble donc que nous ayons là des terrains contrastés, pouvant alimenter une comparaison potentiellement riche en points d'intersection et en interprétations des possibles. En effet, comment, à partir d'un donné géographique apparemment partagé, obtient-on des trajectoires territoriales divergentes ? Est-ce que ce contraste révèle des problématiques, des enjeux et des choix également divergents ? Peut-il être identifié parmi des possibles communs, des options décisives retenues, dont les conséquences, les effets sont discernables ?

Ce questionnement trouve d'autant plus d'écho dans les réalités actuelles des deux îles qu'elles sont toutes deux en cours de refonte de leurs schémas de développement et d'aménagement respectifs ; que cet agenda « chaud » - nous voulons dire qu'accentuent l'urgence et la nécessité - soulève interrogations et débats sur l'avenir respectif des deux îles. Questions auxquelles les réponses doivent être apportées - en termes d'élaboration de politiques publiques - au niveau régional, pour une mise en œuvre à l'échelle territoriale. Autrement dit, en choisissant deux îles-régions, l'appréhension de la gouvernance territoriale posera la question de son articulation avec la gouvernance insulaire régionale.

2.2 Choisir et explorer les terrains infra-insulaires

2.2.1 La question du territoire

Nous abordons là un point nodal important de notre démarche de *construction des comparables*. Ainsi que nous l'avons défendu plus haut, les concepts mobilisés pour l'approche comparée doivent être co-construits du point de vue des deux cultures étudiées, afin de prévenir toute approche ethnocentrée de la recherche et d'éviter l'écueil d'une présupposée transculturalité - parfois abusivement ou excessivement présentée comme une universalité - des concepts. Le terme de *territoire*, fondamental dans le développement de notre concept central de *gouvernance partagée* présente, en français, une grande richesse polysémique. En revanche, il n'a pas de correspondance lexicographique en langue grecque. Plutôt que d'écarter totalement l'emploi de ce terme, nous avons préféré expérimenter d'abord un redéploiement du concept en le chargeant d'un sens qui prenne ancrage dans la réalité tant grecque que française, quitte à utiliser ou construire un néologisme correspondant en langue grecque⁶⁹. Nous avons donc identifié les catégories et/ou types d'unités spatiales qui présenteraient une relative adéquation entre un territoire au sens *mésologique* et un *territoire de projet*, tels que nous les avons définis dans notre première partie, avant d'envisager l'abandon ou l'adaptation du concept à des réalités spatiales qui seraient finalement partagées.

2.2.2 Structuration et fonctionnement de l'espace grec

Si l'on devait retenir une seule formule pour caractériser le rapport de la population à l'espace grec, ce serait celle-ci :

La Grèce est certainement le pays européen où, proportionnellement, la métropolisation est la plus forte [...] et la ruralité la plus ancrée dans les consciences, les paysages et même la distribution apparente de la population (Burgel, 2001 p. 2).

En effet, l'exode rural massif des périodes intercensitaires 1961-1981 a conduit à une concentration importante de la population dans les grands centres urbains de Grèce (Athènes, Thessalonique, Patras, Héraklion, Volos et Larissa), et au dépeuplement partiel de certains espaces montagnards et insulaires particulièrement isolés (en Epire ou dans certaines îles des Cyclades notamment). Pour autant, les interrelations villes-campagnes se sont resserrées plutôt que distendues. En effet, les diasporas villageoises,

⁶⁹ La langue grecque - comme la langue allemande - permet l'usage de néologismes construits logiquement à l'aide de préfixes, radicaux et suffixes existants, choisis et assemblés en fonction du sens que l'on veut donner au vocable.

et plus particulièrement celles d'origine pastorale, se sont organisées en associations d'originaires dans les villes d'accueil, que ce soit à Athènes ou Thessalonique au niveau national, puis, au tournant des années 1980, dans les capitales régionales et départementales. Ces associations et, au-delà, l'ensemble de la communauté des originaires, ont contribué au maintien de liens forts entre les membres de la communauté installés en ville et ceux restés au village. Cela a été rendu possible grâce à l'organisation de manifestations en ville ou au village d'origine, à l'édition de journaux à destination des membres de la communauté, à la création d'écoles et de musées pour la transmission des valeurs et de la culture traditionnelles, à l'écoulement de produits du village - artisanaux et agricoles - via les réseaux d'originaires ou encore, plus classiquement, grâce au *retour au village* intermittent (week-end et jours fériés, vacances) des urbains originaires qui devient saisonnier voire permanent à l'heure de la retraite (Goussios 2010). Cela explique en partie pourquoi et comment l'attachement - et non pas seulement sa prévalence, voire sa défiguration, identitaire - au village et au monde rural en général est resté fort dans la société grecque. Le village d'origine constitue, encore aujourd'hui, un repère spatial, familial et sociétal de référence (Goussios 2010).

A partir des années 1980, l'exode rural ralentit progressivement tout en se faisant de plus en plus au profit des capitales régionales, puis infra-régionales à partir des années 1990 (Anthopoulou T., Koutsou S. 2009). En deux décennies, la répartition de la population se stabilise autour de 60 % dans les villes, 12 % dans les petites villes rurales de 2 000 à 10 000 habitants, le reste dans les campagnes (Burgel 2001). Cette période est celle de l'émergence et du renforcement de petits pôles urbains qui maillent l'espace rural, qu'il soit de montagne ou de piémont, de plaine ou insulaire. Ces petites villes (autour de 10 000 habitants) permettent à la population rurale des villages environnants de bénéficier des avantages de la ville (concentration des administrations, commerces et services) ; les familles y établissent leur résidence permanente et continuent de se rendre quotidiennement ou régulièrement au village pour tenir l'exploitation agricole familiale, suivant un mouvement pendulaire *d'exploitation à distance* (Duquenne, Goussios 2003). L'espace de vie de ces familles rurales n'est plus structuré autour du seul village d'origine ni même autour de la structure bipolaire village d'origine / métropole urbaine, mais s'inscrit alors dans un système spatial intégrant des villages (où sont localisées les

exploitations agricoles) polarisés par une petite ville, laquelle se trouve être bien souvent le chef lieu de l'ancienne éparchie⁷⁰.

De cet excursus historique, on peut conclure que l'espace grec est structuré autour de trois éléments-clés : les grandes villes et les capitales régionales d'une part, où réside la plus grande part de la population, le village d'origine d'autre part, véritable identifiant et référent familial et sociétal et, enfin, les territoires des anciennes éparchies, polarisés autour de petites villes-centres, espaces intermédiaires constituant de véritables bassins de vie ruraux. Ce sont donc ces éparchies qui ont attiré notre attention lorsqu'il s'est agit d'identifier des unités spatiales pouvant présenter des éléments de territorialité. En effet, le phénomène *d'exploitation à distance* et de polarisation de l'espace rural autour des petites villes n'a fait que rétablir les éparchies dans leur fonction historique de structuration de l'espace grec. Alors que les éparchies avaient disparu avec l'adoption du Plan Kapodistria en 1997 (loi 2539/97 portant sur la réforme de l'administration territoriale), elles ont été indirectement rétablies par la réforme territoriale suivante entrée en vigueur au premier janvier 2011 (loi 3852/2010 dite « programme Kallikratis » pour une *Nouvelle architecture des collectivités locales et de l'administration décentralisée*). En effet, le regroupement de municipalités en des municipalités plus grandes (dèmes), s'est parfois effectué en suivant les limites de l'ancienne éparchie. C'est le cas pour une soixantaine au moins de dèmes ruraux sur le total des 325 nouveaux dèmes institués par la réforme. En Crète, après analyse, nous pouvons considérer que 14 des 24 nouveaux dèmes correspondent aux anciennes éparchies.

2.2.3 Le choix des unités spatiales-administratives de référence

Une fois considérés ces éléments, il nous a semblé pertinent de conserver le concept français de *territoire* tel que défini précédemment, en lui adjoignant comme unité de référence le dème-éparchie grec. Autrement dit, le territoire retenu côté Crétois devra être un dème-éparchie, tandis que, pour ce qui est du terrain Corse, il nous fallait identifier des unités spatiales-administratives plus ou moins équivalentes.

En France, les collectivités locales correspondant aux dèmes grecs n'existent pas. Cependant, ils peuvent être rapprochés de grandes communautés de communes ou,

⁷⁰ Pour rappel, les éparchies sont d'anciennes unités administratives, dont le territoire correspond généralement à des unités historiques, géographiques, économiques et sociétales de référence, équivalent en ce sens à nos *pays*.

mieux encore, de *pays*, définis par les lois n° 95-115 (loi Pasqua) et n° 99-533 (loi Voynet) comme des espaces « présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale [...] s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative et la participation des acteurs locaux ».

En Corse, la coopération inter-territoriale se trouve peu développée. Un seul pays a été constitué au sens de la loi Voynet : le Pays de Balagne. Cependant le processus de regroupement en communautés de communes est loin d'être achevé sur le plan effectif, même s'il l'est en théorie depuis la publication des schémas départementaux de coopération intercommunale en décembre 2011. La Collectivité Territoriale de Corse (CTC) a adopté en 2005 et 2006 une stratégie de *territorialisation de ses politiques*⁷¹, ayant pour but la « nécessaire rencontre entre les stratégies définies par la Collectivité Territoriale et celle de territoires organisés disposant d'un projet de développement » (Assemblée de Corse 2006). L'objectif est alors de favoriser la constitution de pays au sens des lois d'aménagement n° 95-115 et n° 99-533. Cette stratégie de territorialisation est transposée aux politiques touristiques en 2007 via le règlement des aides de la Collectivité Territoriale de Corse qui prévoit un dispositif d'aide à la structuration et à l'accompagnement des pôles touristiques (Collectivité Territoriale de Corse 2007)⁷², lesquels sont identifiés comme étant au nombre de 8 ou 9. En regard de l'adoption de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, qui met un terme à la création de nouveaux pays, il est notable que la Collectivité Territoriale de Corse persiste dans le maintien sa stratégie de territorialisation de ses politiques. Il est significatif, de ce point de vue, que dans le rapport annexé à la délibération N°12/132 AC de l'Assemblée de Corse portant définition d'un modèle de développement pour la Corse arrêtant les grandes orientations et la stratégie d'élaboration du PADDUC⁷³, les mesures préconisées sont le « renforcement opérationnel de la politique de territorialisation dans le secteur du tourisme (Offices de pôle), l'identification et l'organisation de pôles territoriaux dans les domaines de la santé, du sport et de la culture » (Assemblée de Corse, 2012, p. 43). La Collectivité Territoriale de Corse publie

⁷¹ Rapport d'orientation de Monsieur le Président du conseil exécutif de Corse sur la territorialisation des politiques de la Collectivité Territoriale de Corse, adopté en avril 2005, et délibération de l'Assemblée de Corse n° 06/58 AC du 10 avril 2006 approuvant la mise en place d'un dispositif d'ingénierie dans le cadre de la territorialisation des politiques de la Collectivités Territoriale de Corse.

⁷² Le règlement des aides précise par ailleurs que les missions de mise en oeuvre du dispositif sont attribuées à l'Agence du Tourisme de la Corse et que a été traduit également dans le Contrat de Plan Etat-Région 2007-2013 ainsi que dans le Programme Opérationnel Européen FEDER de la Corse.

⁷³ Plan d'Aménagement et de Développement DURable de la Corse

en 2013, sur le portail géographique de son site, un *Atlas des territoires de projets*⁷⁴, lequel distingue 9 territoires au total : le Taravo Valinco Sartenais, le Pays de Balagne, le Pays Bastiais, le Pays Ajaccien, l'Ouest Corse, l'Extrême Sud Alta Rocca, le Centre Corse, la Plaine Orientale et la Castagniccia Mare à Monti. Ainsi, côté Corse, le territoire retenu pourrait être l'un de ces neuf *territoires de projets*, particulièrement s'il est structuré et organisé en pôle touristique.



Figure 4 : Carte représentant les neuf territoires de projets tels que caractérisés par la Collectivité Territoriale de Corse.

2.2.4 Trajectoires touristiques et dynamiques organisationnelles

Après avoir traité la question de la validité du concept de territoire puis de l'identification d'une échelle spatiale et administrative de référence, il s'agit à présent de définir les critères complémentaires pour le choix des terrains de recherche.

⁷⁴ http://www.corse.fr/infogeo/Atlas-des-Territoires-de-projet_a16.html

Avant d'aborder les critères directement liés à la perspective dans laquelle nous nous inscrivons - celle d'une gouvernance partagée du tourisme - nous avons intégré deux critères discriminants :

- les territoires devront présenter une façade littorale, en référence à leur inscription dans un espace insulaire ;
- ils ne devront pas intégrer de capitale régionale ou de ville trop importante à l'échelle insulaire pour éviter tout effet de distorsion ;

Nous avons ensuite retenu trois critères se rapportant aux trajectoires touristiques des terrains de recherches :

- le territoire retenu doit être représentatif, dans la mesure du possible, de la situation touristique insulaire ; autrement dit, il doit pouvoir refléter et rendre compte des caractéristiques du profil touristique insulaire, mais surtout révéler à l'échelle locale des exemples des problématiques posées à l'échelle régionale (tendances en termes de fréquentation et de pratiques touristiques, pressions, concurrences entre les usages, conflits, etc.) ;

- il ne devra pour autant pas s'agir d'un *cas extrême*, où la situation touristique et urbanistique serait telle qu'elle poserait la question de son irréversibilité. Une certaine normalité, exclusive donc de nécessités inéluctables, à l'égard des possibles *en devenir*, est ainsi requise ;

- le territoire retenu devra, en conséquence, exhiber des potentialités en terme de développement touristique, autrement dit se présenter à un moment de sa trajectoire où des choix stratégiques pour l'orientation des activités sont encore réalisables, voire nécessaires - quoique d'une nécessité toute particulière, puisque liée au caractère pressant de solutions réalistes, mais non de leur inexorabilité - ;

Enfin, dans la mesure où la construction d'une gouvernance partagée suppose une capacité à s'organiser collectivement, à coopérer, il nous a semblé nécessaire d'établir des critères se rapportant aux dynamiques collectives :

- le territoire retenu devra disposer d'un minimum de structuration collective pour la gestion du tourisme (associations de professionnels, office de tourisme, compétence tourisme déléguée à la structure d'administration territoriale, etc.) ;

- l'attention sera également portée sur toutes les structures et organisations locales révélant un passif en matière d'organisation collective (y compris les mouvements de contestation) ou de gestion collective (coopératives, syndicats, dynamique de la sphère associative, etc.).

A l'issue de ce chapitre, nous avons pu exposer le cadre épistémologique, éthique et méthodologique de notre approche comparée, laquelle s'inscrit dans une perspective à la fois d'analyse et de compréhension des trajectoires territoriales sur le plan de la recherche elle-même, en même temps que d'ouverture sur *d'autres mondes* du point de vue des territoires étudiés. Dans les deux chapitres qui suivent, nous allons explorer la validité opératoire des critères de sélection de nos terrains d'étude, à l'épreuve du croisement effectif des trajectoires touristiques et des dynamiques organisationnelles des deux territoires infra-insulaires retenus - le dème de Sitia en Crète et la Castagniccia Mare à Monti en Corse -, replacés dans leur contexte régional.

Chapitre 7

La Corse et la Crète, des îles *en mosaïque*⁷⁵ de territoires

La Méditerranée, espace de connectivité et de contrastes, de circulations et de frontières ?

Il nous importe de donner une brève description, non, il va de soi, d'une représentation subjective ou personnelle de l'espace historique et géographique où se situent nos terrains d'enquête, mais de quelques unes de ses caractéristiques remarquables, pour autant qu'elles ont une incidence immédiate ou plus discrète quant aux enjeux de notre étude. La Méditerranée peut être qualifiée avant tout comme un espace de connectivité : les îles se signalent comme autant de relais sur des routes maritimes qu'ont suivi les flux historiques, tandis que les continents représentent plutôt les frontières de cet espace. Historiquement, en Méditerranée, l'insularité n'est pas synonyme d'isolement : les îles sont plus au centre du monde connu qu'à la périphérie. D'un autre côté, la Méditerranée a été un espace de dangers, où les pirates et les invasions ont accentué fréquemment le repli vers les montagnes protectrices.

Espace de liens et de routes, de circulation des idées et des cultures, Μεσόγειος Θάλασσα (*la mer au milieu des terres*) est également un espace de conflits, de ruptures, de fractures : cela la constitue comme un point de connexion et de séparation entre le Nord et le Sud, l'Occident et l'Orient. Cette ambivalence, entre ouverture vers la mer et repli en défens dans les montagnes, se retrouve dans les cultures insulaires qui manifestent ostensiblement le clivage entre des îles fortement maritimes - s'illustrant par la nature des activités : pêche, marine marchande, construction navale, etc. - et d'autres repliées dans leurs montagnes - à forte dominante pastorale -. Certaines îles, particulièrement les plus grandes, présentent les deux cultures : c'est le cas de la Crète, ou certaines microrégions montagnardes (Psiloritis, Lassithi) côtoient des régions maritimes (Sitia, Chania). Tandis que la Corse, pour être une île essentiellement montagnarde, se verrait qualifiée davantage comme une montagne en archipel.

⁷⁵ En référence à l'ouvrage de l'anthropologue Gérard Lenclud, *La Corse. Une société en mosaïque*, paru en 2012 aux éditions de la Maison des sciences de l'homme.

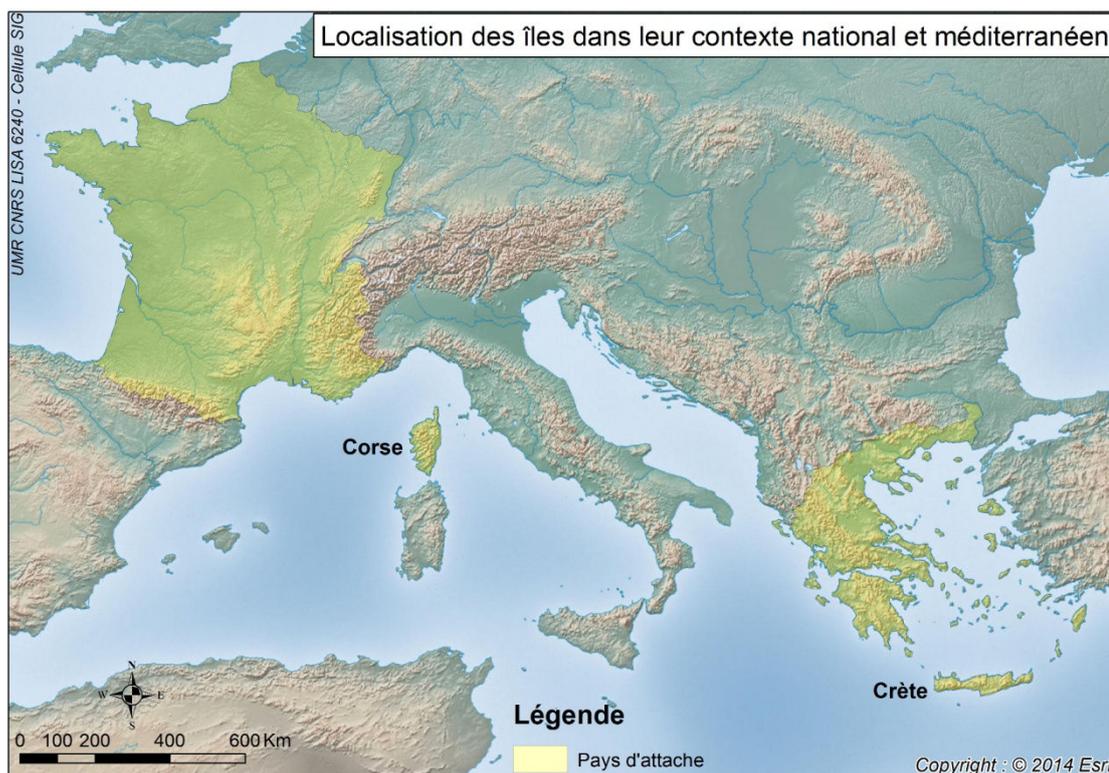


Figure 5 : Localisation de la Corse et de la Crète dans l'espace méditerranéen

1 Des îles en mouvement

1.1 Des constructions centre-périphérie contrastées (dynamiques socio-spatiales externes)

Îles-régions⁷⁶ situées au large du territoire continental de deux Etats de tradition centralisatrice, la Corse et la Crète apparaissent de prime abord comme deux régions *périphériques*⁷⁷ de l'Europe méditerranéenne. Elles se revendiquent d'ailleurs elles-mêmes comme telles, en tant que membres de la Commission des Îles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM)⁷⁸.

D'un point de vue géographique, tandis que la Corse constitue plutôt un élément singulier - et relativement isolé - dans l'espace insulaire de la France métropolitaine⁷⁹, la Crète, tout au contraire, se place à l'extrémité Sud d'un espace archipélagique dense et

⁷⁶ les deux îles sont des unités administrative de niveau NUTS 2 suivant la nomenclature européenne.

⁷⁷ Nota : en grec, les régions sont appelées περιφέρειες, *périphéries*.

⁷⁸ Ce groupe d'intérêt rassemble, ainsi que son nom l'indique, des régions géographiquement situées à la périphérie de l'Europe, et ses missions sont de défendre et de promouvoir les questions de périphéricité et d'accessibilité, ainsi que le développement d'une politique maritime et de transport auprès de l'Union Européenne (CRPM, 2011).

⁷⁹ La Corse apparaît en effet comme la seule grande île - et la plus éloignée - du littoral français métropolitain.

vaste : celui des îles de la mer Egée. Ces positions - quoique différenciées - sont toutes deux stratégiques en terme de contrôle des routes maritimes dans le vaste espace connectif que constitue la Méditerranée depuis la plus haute Antiquité (Bresc 2004). Cependant, les convoitises dont elles ont fait l'objet tout au long de leur histoire ont eu des impacts différents dans la construction culturelle de leurs rapports à l'extérieur et - dans une certaine mesure - à leur Etat de tutelle. Foyer originel de la Grèce avec la civilisation minoenne, la Crète fut successivement sous domination romaine, byzantine, arabe, byzantine à nouveau, génoise, vénitienne, ottomane enfin, puis occidentale⁸⁰ jusqu'à son indépendance et sa réunification définitive à la Grèce en 1913. Semblablement, la Corse a connu des suzerainetés successives, voire simultanées, diverses, depuis les premières colonies grecques et romaines jusqu'aux dominations italiennes de Pise et de Gênes, avant d'être finalement rattachée à la France à la fin du 18^{ème} siècle. Toutefois, tandis que les puissances colonisatrices de la Corse ont affirmé leur présence essentiellement sur le littoral de l'île sous la forme de ports et de forteresses, favorisant un repli des populations corses dans les montagnes où elles ont maintenu des modes d'organisations socio-spatiales *authentiques* (Renucci 2001), la Crète subit, à compter de la conquête de l'île par les Vénitiens, une véritable politique de *plantation*⁸¹. En effet, alors que la Sérénissime s'était contentée au départ d'implanter des garnisons dans des forteresses littorales pour contrôler les routes maritimes, elle changera de politique à la première insurrection crétoise (Kolodny 1968). Un système féodal et une politique de servage fut mis en place au profit de cinq cents familles vénitiennes qui vinrent s'implanter dans l'île. Le plateau de Lassithi, dont l'isolement ne permettait pas le contrôle via ce système féodal, fut vidé de sa population ; toute exploitation agricole de la zone fut purement et simplement interdite sous peine de mort pendant deux siècles (Kolodny 1968). A leur arrivée en 1645, les Turcs maintinrent l'organisation féodale mise en place par les Vénitiens, instituant ainsi une relative continuité dans un dispositif colonial intégrant l'ensemble de l'espace insulaire. A cela s'ajoutera une diffusion massive de l'Islam au sein des populations, lesquelles se

⁸⁰ De 1897 à 1907 la Crète, en principe toujours sous suzeraineté de l'Empire Ottoman, passe sous la protection de forces militaires déployées par les "grandes puissances" occidentales (France, Angleterre, Italie en particulier) qui rejettent les revendications des partisans crétois de l'Enosis (l'Union à la Grèce) et lui imposent un statut d'autonomie.

⁸¹ Pratique coloniale pratiquée depuis l'antiquité consistant à confisquer la terre et à l'attribuer sous forme de grandes propriétés terriennes (*latifundium*) à des colons, destinées généralement à des cultures spéculatives et non vivrières.

convertirent volontairement, parfois par villages entiers. Cependant, selon le géographe Emile Kolodny :

Les conversions massives auront l'effet paradoxal de perpétuer le caractère grec de la population musulmane en Crète. Les nouveaux « Turcs » continueront à parler grec, à porter des noms turco-crétois (Effendakis, Mehmedakis, Maraboutakis, etc.), à boire le vin de leurs vignes, et leurs notions d'Islam se réduiront à quelques versets du Coran appris machinalement (Kolodny, 1968, p. 247).

Ainsi, dans le cas crétois, la *colonisation de l'île est totale*, et la *population s'adapte par assimilation*, en adoptant certaines des caractéristiques culturelles de la puissance dominatrice tout en maintenant sa propre culture. Par contraste, dans le cas de la Corse la colonisation se concentre essentiellement sur le contrôle des liens de l'île à l'extérieur, sur la *maîtrise des implantations littorales* (ports, forteresses, comptoirs, espaces agricoles de plaine) par une *puissance étrangère*, entraînant un *enfermement* de la population dans une *montagne-refuge* où elle conserve et maintient l'intégrité de ses traditions sociétales. Symptomatiques de cette dichotomie spatiale, les premières révoltes qui ont marqué les luttes pour l'indépendance ont eu pour objet l'attaque des villes et implantations littorales par les populations montagnardes (Renucci 2001).

Sur le plan politique, les deux îles furent rattachées récemment à leurs Etats respectifs. Mais là encore, la manière dont s'est opéré ce rattachement semble influencer sur les rapports différenciés qu'ont chacune des deux régions à leur Etat de tutelle. En Corse, la présence française intervient comme une ultime conquête coloniale de l'île par une puissance étrangère ; ce caractère invasif est d'autant plus marqué qu'il concerne cette fois-ci la maîtrise de l'ensemble du territoire insulaire et se fait par intervention militaire, celle-ci mettant un terme aux révolutions indépendantistes et au rêve paoliste d'une nation corse souveraine et démocratique. En Crète au contraire, la lutte pour le rattachement de la Crète à la Grèce est indissociable des révoltes des populations grecques de Crète pour l'indépendance. Le slogan « Ένωση η Θάνατος » (l'Union ou la Mort) fut d'ailleurs inscrit sur les drapeaux des troupes révolutionnaires.



Figure 6 : Drapeau de la révolution crétoise, datant de 1866. Les lettres inscrites aux quatre coins, K E E η Θ pour "Κρήτη, Ένωση, Ελευθερία ή Θάνατος", signifient "Crète, Union, la Liberté ou la Mort". (Source : Musée Historique National).

Malgré l'opposition à l'Union des grandes puissances qui imposent un protectorat assuré par les troupes italiennes, françaises, anglaises et russes (et, pour un temps seulement, par les troupes allemandes et austro-hongroises) de 1897 à 1907, les Grecs de Crète obtiennent, sous la conduite d'Eleftherios Venizelos⁸², l'autonomie réelle de l'île et le départ des forces occidentales en 1907, puis la proclamation de l'Union à la Grèce en 1908, laquelle ne sera définitivement reconnue sur le plan international qu'en 1913.

Ainsi, si les deux îles revendiquent fièrement une culture et une langue spécifiques, distinctes de par leur histoire de celles du continent auquel elles sont respectivement rattachées, elles n'en adoptent pas pour autant les mêmes positions *insularistes*⁸³. Et si la Corse, particulièrement depuis les années 1960, a connu un développement important de mouvements régionalistes militant activement pour l'autonomie (Fazi 2009), la Crète en revanche assume pleinement son inscription dans une trajectoire nationale. A tel point que, si l'on en croit Georges Prévélakis, les Crétois en viendraient presque à inverser les rapports centre-périphérie avec l'Etat grec :

Les Crétois ne se considèrent pas comme d'abord Grecs, puis comme Crétois, selon la logique moderne des identités emboîtées, mais comme plus Grecs que les autres Grecs, parce que Crétois. Pour eux, la crétoïté constitue le degré le plus élevé de la grécité (Prévélakis, 1997, p. 32).

⁸² Eleftherios Venizelos (1864-1936) est un homme politique majeur qui occupa à plusieurs reprises le poste de chef du gouvernement du jeune Etat grec et contribua à la construction ou à la réforme en profondeur des institutions nationales ; il est considéré -en Grèce- comme l'un des pères fondateurs de l'Etat grec contemporain.

⁸³ Anne Meistersheim définit l'insularisme comme "l'ensemble des phénomènes socio-politiques et géopolitiques, toutes les tendances qu'ont les îles à avoir des relations particulières avec les Etats dont elles dépendent"(Meistersheim 1987).

Il convient en complément de souligner que la Crète bénéficie d'une reconnaissance politique un peu particulière. Du fait peut-être de ses contributions à la construction d'une histoire nationale hellénique, depuis l'Antiquité - et la civilisation minoenne - jusqu'à la deuxième guerre mondiale - et la résistance acharnée à l'occupant nazi -, du fait peut-être également de la réputation guerrière de ses habitants, ou, plus probablement, du fait de sa fidélité aux vénizélistes⁸⁴ et, au-delà, à un système politique clientéliste qui la lie au pouvoir central d'Athènes, l'île a toujours joui d'une relative autonomie et de privilèges de fait (Prévélakis 1997, 2006).

1.2 Des îles entre continuité et rupture (dynamiques socio-spatiales internes)

1.2.1 Les grandes recompositions socio-spatiales d'avant 1945

Ainsi que nous avons pu l'aborder dans le chapitre précédent, les vagues de colonisation successives ont entraîné en Corse un repli des populations dans les montagnes, tandis que le littoral était investi par les colons. En témoigne éloquemment la Petite Castagniccia, qui, naturellement protégée par un réseau de crêtes et de vallées adossé au mont San Petrone, fut pendant un temps l'une des zones les plus densément peuplées de l'île (Renucci 1974), et est considérée encore aujourd'hui comme un haut-lieu de la culture corse, en contraste avec certaines des villes littorales dont l'architecture et l'histoire témoignent des peuplements et influences culturelles extérieures, telle Bastia - à l'architecture baroque d'influence génoise - ou Cargèse - dont l'église orthodoxe et les traditions pascales attestent les origines grecques -.

En Crète, où la colonisation a été totale, et où la population s'est adaptée par assimilation culturelle, la structure démographique et le patrimoine culturel de l'île ont longtemps été caractérisés par leur interculturalité (Kolodny 1968 ; Prévélakis 1997). En témoigne le riche patrimoine énétocrétois, dont l'*Erotokritos*⁸⁵ constitue l'un des

⁸⁴ Le vénizélisme (du nom de Vénizélos) est un courant politique majeur, antimonarchiste et favorable à la Grande Idée (principe de réunification de tous les grecs dans un grand Etat nation inspiré de l'Empire Byzantin). Il s'agit d'une forme de nationalisme libéral dont l'héritage se retrouve aujourd'hui dispersé et revendiqué par différents partis. La Crète constitue aujourd'hui l'un des principaux fiefs électoraux du puissant PASOK (Πανελλήνιο Σοσιαλιστικό Κίνημα), le Mouvement Socialiste Panhellénique, qui revendique l'héritage politique de l'aile gauche du courant vénizéliste, et gouverna entre 1981 et 1989, 1993 et 2004, puis de 2009 à 2011.

⁸⁵ Ce poème épique, écrit au début du 17^{ème} siècle par l'aristocrate énétocrétois Vitsentzos Kornaros, raconte, en langue crétoise, les aventures et les amours d'Erotokritos et de la princesse Aretoussa, dans le style des *mantinades* (forme musicale crétoise traditionnelle ; récit improvisé chanté accompagné à la lyre ou au luth crétois).

fleurons les plus emblématiques, ou encore la part importante des Turco-crétois dans la population insulaire sous la domination ottomane (Kolodny 1995 ; Prévélakis 1997)⁸⁶. A compter de la grande insurrection crétoise de 1821 et jusqu'à l'instauration du protectorat des grandes puissances en 1897, la structure démographique de l'île va progressivement changer, ainsi que sa répartition spatiale. La part des musulmans dans la population totale diminue progressivement ; dans le même temps, la population musulmane se réfugie dans les grandes villes, tandis que les populations crétoises orthodoxes gagnent les zones rurales et de montagne (Kolodny 1968, 1995). Lors du recensement de 1887, les musulmans représentent encore 30% de la population de l'île, alors qu'ils ne sont plus que 11% en 1900. Après les accords de Lausanne en 1923 et l'échange des populations avec la Turquie⁸⁷, et après l'extermination de la minorité juive par les occupants allemands pendant la seconde guerre mondiale, la population de la Crète devient radicalement homogène, avec 99,9% de Crétois grecs orthodoxes (Kolodny 1995).

En Corse, après un long temps de croissance démographique - du rattachement de l'île à la France jusqu'au pic démographique de 1881 -, l'île connaîtra à la mesure de son affaiblissement une véritable hémorragie humaine que les chiffres - exagérément surévalués - des recensements ne permettent pas de quantifier avec précision (Renucci 1974 ; Castellani 1999). Les estimations de l'ampleur du « dépeuplement » de l'île entre la fin du 19^{ème} siècle et la fin des années 1950 tournent autour d'un déficit de 100 000 à 110 000 habitants par rapport aux 273 000 présents en 1881 (Renucci 1974 ; Castellani 1999) ; en sus des pertes importantes liées aux guerres et surtout à la première guerre mondiale, l'île a connu une forte émigration, vers le continent et les colonies, pour intégrer les corps armés (armée, gendarmerie, douanes) et l'administration publique (Renucci 1974). Ces migrations ont ainsi contribué à l'établissement d'une importante *diaspora* des Corses⁸⁸ (Kolodny 1986), aux ramifications plus ou moins lointaines.

⁸⁶ La communauté crétoise des musulmans hellénophones, issue de conversions massives et volontaires qui ont eu lieu après la prise de l'île par les Ottomans aux Vénitiens en 1669, aurait, au 18^{ème} siècle, regroupé entre un tiers et la moitié de la population crétoise (Kolodny 1995).

⁸⁷ Le traité de Lausanne de 1923, qui intervient après la déroute de l'armée grecque en Anatolie face aux troupes de Mustafa Kemal, prévoit des échanges de populations entre la Turquie et la Grèce et, dans une moindre mesure, avec la Bulgarie. Sur la base de leur religion, 1,6 millions d'Ottomans de confession grecque-orthodoxe sont "échangés" contre près de 400 000 musulmans de Grèce. Parmi ces musulmans, les derniers turco-crétois qui, bien qu'étant de culture hellénique et crétoise, sont assimilés comme turcs car musulmans.

⁸⁸ Lors du recensement de 1999, sur un total de 213 000 personnes se déclarant natif de Corse, 58 500 vivent sur le continent (Bolusset, Rafrat 2004).

1.2.2 La littoralisation des hommes et des activités

L'ampleur du dépeuplement que connut la Corse jusqu'à la fin des années 1950 a masqué l'amorce d'un autre phénomène : celui d'une réorganisation spatiale du peuplement, marquée par une déprise plus accentuée dans les villages de l'intérieur des terres que sur les communes littorales (Tafari, 2010). Janine Renucci avait déjà constaté, en réalisant des sondages dans certains villages, que si une majorité des départs se faisait hors de l'île, une plus faible proportion s'installait quelque part ailleurs en Corse, principalement à Bastia ou Ajaccio : à titre d'exemple, elle constate que sur les 18 habitants âgés de 20 à 25 ans ayant quitté Piedicroce d'Orezza en Castagniccia, 6 sont à Bastia et 2 à Ajaccio (Renucci, 1974, p. 141).

Cette tendance à la littoralisation de la population et à sa polarisation dans les deux principales villes de l'île va nettement s'accroître à compter des années 1960, concomitamment à l'inversion de la balance migratoire. Avec l'arrivée massive⁸⁹ des rapatriés d'Algérie d'abord, dans le sillage de la guerre d'indépendance : 40 % d'entre eux s'installent en ville - à Ajaccio et Bastia notamment et dans les pôles urbains secondaires -, et la plupart s'implantent en plaine orientale, travaillant dans le secteur agricole, viticole plus particulièrement (Tafari 2010 ; Rey 2014). Leur arrivée coïncide en effet avec le déploiement d'une politique agricole de mise en valeur de la plaine orientale et, sur les 18 lots de 30 à 40 hectares attribués par la SOMIVAC (Société pour la Mise en Valeur Agricole de la Corse), 16 revinrent à des rapatriés (Dottelonde, 1987, cité par Rey, 2014, p. 160). Par ailleurs, le recensement de 1990 montre que sur près de 250 000 habitants, 95 000 sont nés hors de l'île ; parmi ces derniers, 60 000 ne sont pas issus de l'immigration au sens strict (Castellani 1999) : ces chiffres révèlent l'importance des formes de mobilités depuis le continent, avec l'arrivée d'actifs employés dans l'administration et la fonction publique ainsi que de retraités, qui contribuent à la densification du tissu urbain des villes et des communes littorales en recherchant - entre autres - la proximité des équipements et services (Tafari 2010). En 2011, la population des 98 communes littorales de Corse atteint les 80% de la population insulaire totale, avec une forte concentration dans les aires urbaines⁹⁰ qui regroupent, à elles seules, 65% de cette population littorale (INSEE 2014). Cette progressive littoralisation de la population, même si son amorce s'opère antérieurement aux années 1960, peut être

⁸⁹ 15 000 à 16 000 suivant les sources (Castellani 1999 ; Tafari 2010 ; Rey 2014)

⁹⁰ sur les 98 communes littorales, 45 sont classées par l'INSEE en aires urbaines et 53 en espace rural.

reliée aux profondes mutations socio-économiques qu'a connu l'île dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle et notamment à la restructuration de son agriculture, associée à la tertiarisation de son économie (Castellani 1999 ; Tafani 2010). En effet, les efforts conjugués de mise en valeur agricole de la plaine, de soutien à l'émergence d'un tourisme balnéaire de masse et de développement des infrastructures, initiés par le Plan d'Action Régional (PAR) en 1957, ont fortement contribué à la concentration littorale et urbaine des emplois et des activités.

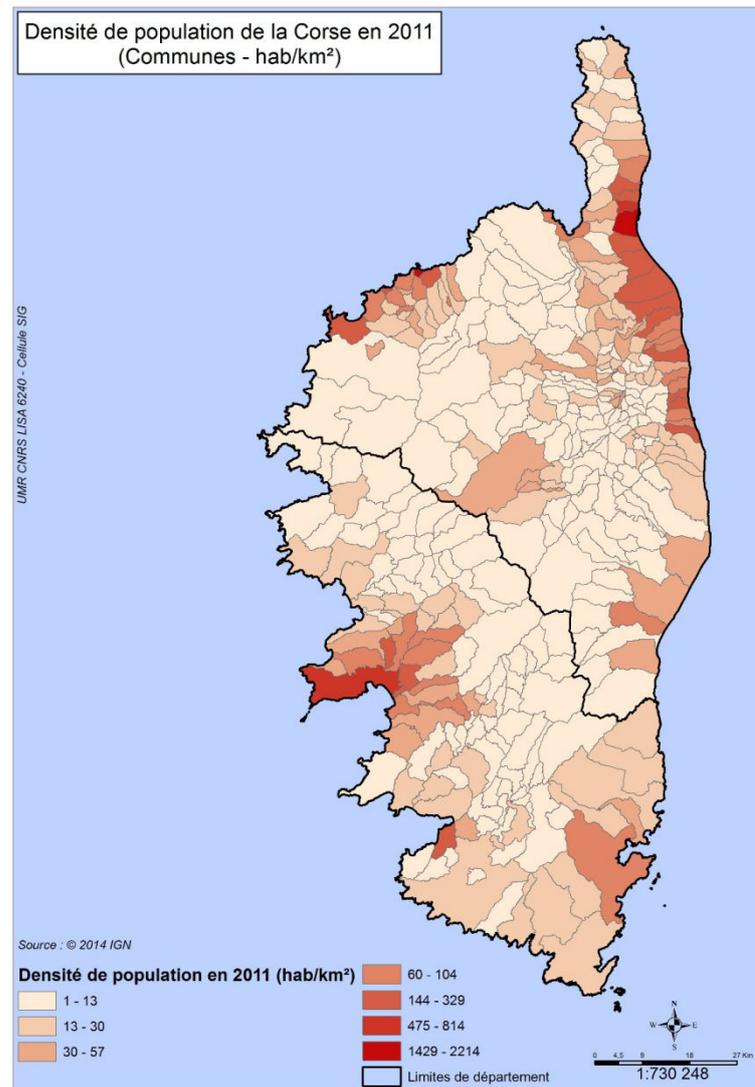


Figure 7 : Sur cette carte présentant la densité de population par commune en 2011, nous pouvons observer un double phénomène de concentration : autour des principales villes, en particulier Bastia et Ajaccio, et sur le littoral, notamment en Balagne, sur la côte orientale, et sur le pourtour du golfe de Propriano.

En Crète, le départ des populations turco-crétoises a été compensé largement par l'arrivée des réfugiés grecs orthodoxes d'Asie Mineure, qui se sont installés dans les lieux mêmes où vivaient les derniers musulmans, c'est-à-dire essentiellement en ville

(Kolodny 1968). Ce qui fait qu'à la veille de la deuxième guerre mondiale, malgré les profondes mutations structurelles qu'elle a connu, la population insulaire crétoise conserve une masse globale et une répartition spatiale relativement stables. A la croissance démographique apparemment « normale » des années 1940 à 1961 - en réalité fortement ralentie par les pertes de la deuxième guerre mondiale et par les prémices de l'émigration grecque des années 1960 (Kolodny 1968) -, succède une période de décroissance entre 1961 et 1971 (-6% pour l'ensemble de la période intercensitaire) liée à une émigration relativement importante vers l'étranger⁹¹ et surtout vers Athènes. Dans le même laps de temps, la population urbaine de l'île continue à augmenter, ce qui signifie que le ralentissement et la perte de population se fait essentiellement au détriment des espaces ruraux. Cette polarisation urbaine va se renforcer au cours des années de 1971 à 1991, alors que les retours d'émigrants bénéficient surtout aux zones urbaines et périurbaines, puis à compter des années 1990 jusqu'au recensement de 2011, avec l'arrivée en Grèce - et en Crète - de nombreux immigrants⁹², phénomène nouveau pour un pays traditionnel d'émigration, devenu l'une des portes d'entrée de l'espace Schengen. De 1961 à 2001, la part de la population urbaine est passée de 31% à 58%, ainsi qu'en témoigne la croissance exponentielle d'Héraklion dont la population a crû de 150% en 50 ans, devenant la quatrième ville de Grèce avec 173 993 habitants recensés en 2011.

⁹¹ Relativement si l'on compare la situation de la Crète à celle d'autres régions de Grèce : la contribution crétoise à l'émigration grecque vers l'étranger est parmi les plus faibles du pays (Kolodny 1974). A l'instar des habitants des Cyclades, ils choisiront plutôt de s'installer à Athènes.

⁹² En Crète, comme dans la plupart des régions de Grèce, la première communauté d'immigrants est composée d'Albanais et de ressortissants des Balkans (Sivignon 2003).

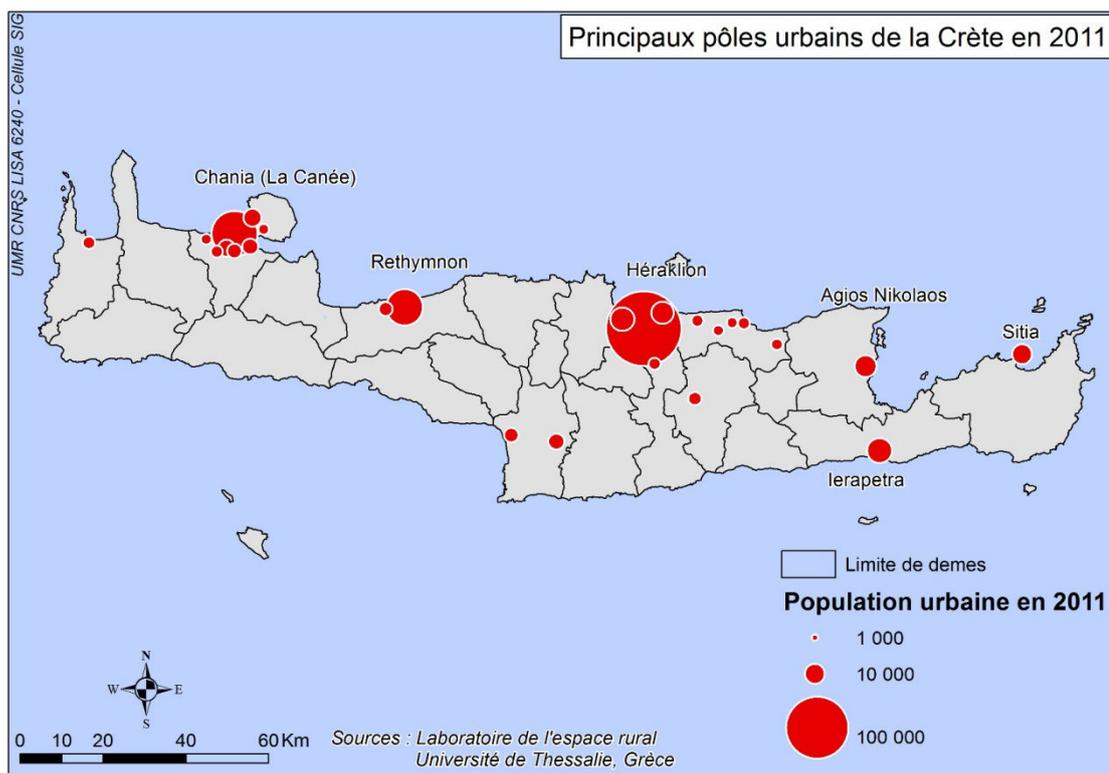


Figure 8 : Carte présentant les principaux pôles urbains de la Crète, pour la plupart localisés sur le littoral septentrional de l'île.

La part de la population urbaine insulaire reste cependant très en deçà des proportions nationales, puisque plus de 70% de la population grecque vit dans des zones urbaines. Ceci peut s'expliquer par le dynamisme économique de certaines zones rurales littorales qui ont adopté une stratégie de modernisation de leur agriculture avec le développement notamment de cultures légumières sous serres destinées à l'exportation (plaines de Ierapetra et de la Messara sur le littoral Sud), ou qui ont connu un développement touristique intensif à compter des années 1970, avec la construction des pôles touristiques de Chersonissos-Malia et d'Agios Nikolaos-Elounda sur la côte Nord. En définitive, on peut considérer que la modernisation de l'agriculture, le développement du tourisme et la construction d'un certain nombre d'infrastructures - dont trois pôles universitaires à Héraklion, Réthymnon et Chania - ont contribué à limiter l'exode crétois vers l'extérieur en favorisant un exode rural interne à l'île avec, en particulier, le développement d'un réseau dense de pôles urbains attractifs de plus ou moins grande taille, situés pour l'essentiel sur le littoral Nord de l'île.

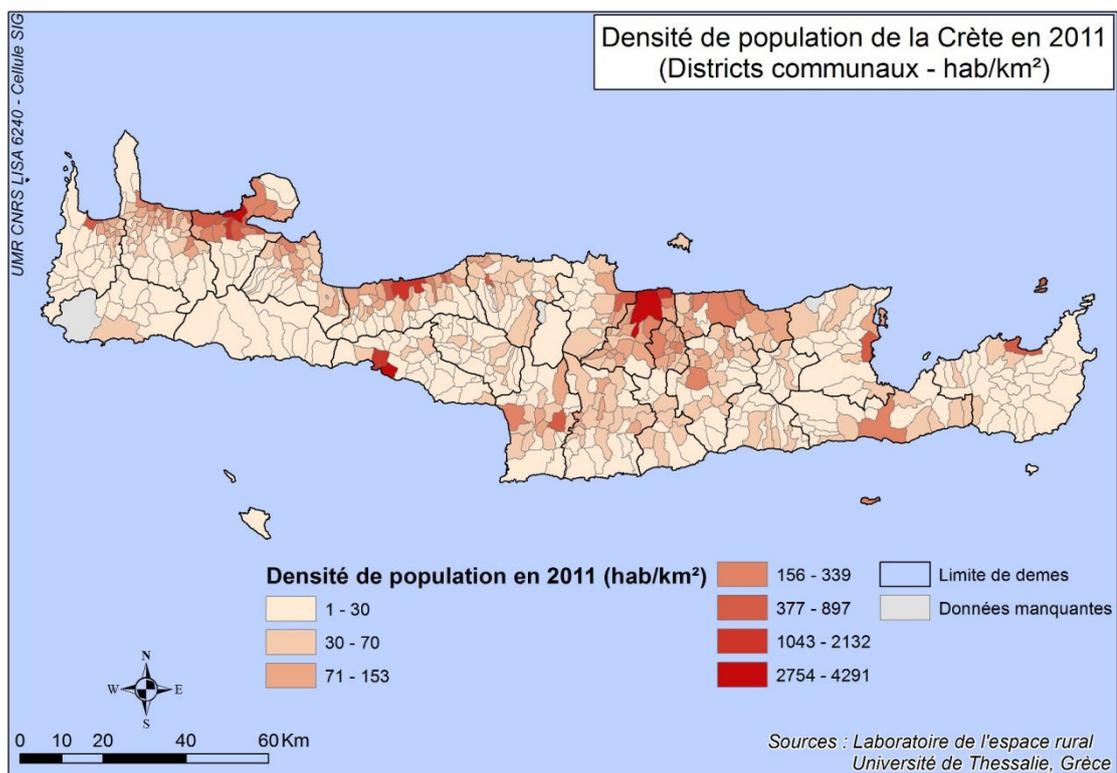


Figure 9 : Sur cette carte représentant la densité de population par districts communaux en 2011, on observe aisément le double phénomène de concentration de la population autour des villes et sur le littoral septentrional, bien que la rupture avec les espace ruraux soit moins marquée qu'en Corse.

1.2.3 Une permanence des repères sociétaux et spatiaux traditionnels ? La famille et le village

Malgré les profondes mutations qu'ont connues les sociétés corse et crétoise à l'époque contemporaine, et en dépit de l'adoption de modes de vie *modernes* et urbains pour l'essentiel, on ne peut que constater la permanence, dans le temps, des fondements de la sociabilité traditionnelle que constituent la famille et le village (Burgel 2001 ; Renucci 2001 ; Ravis-Giordani 2003 ; Casula 2006 ; Goussios 2010). Encore aujourd'hui, une partie des liens de solidarité se tissent sur la base de ces repères tant spatiaux que sociaux, au-delà du seul *esprit de parti* et du *clientélisme* qui n'en sont qu'une expression parmi d'autres.

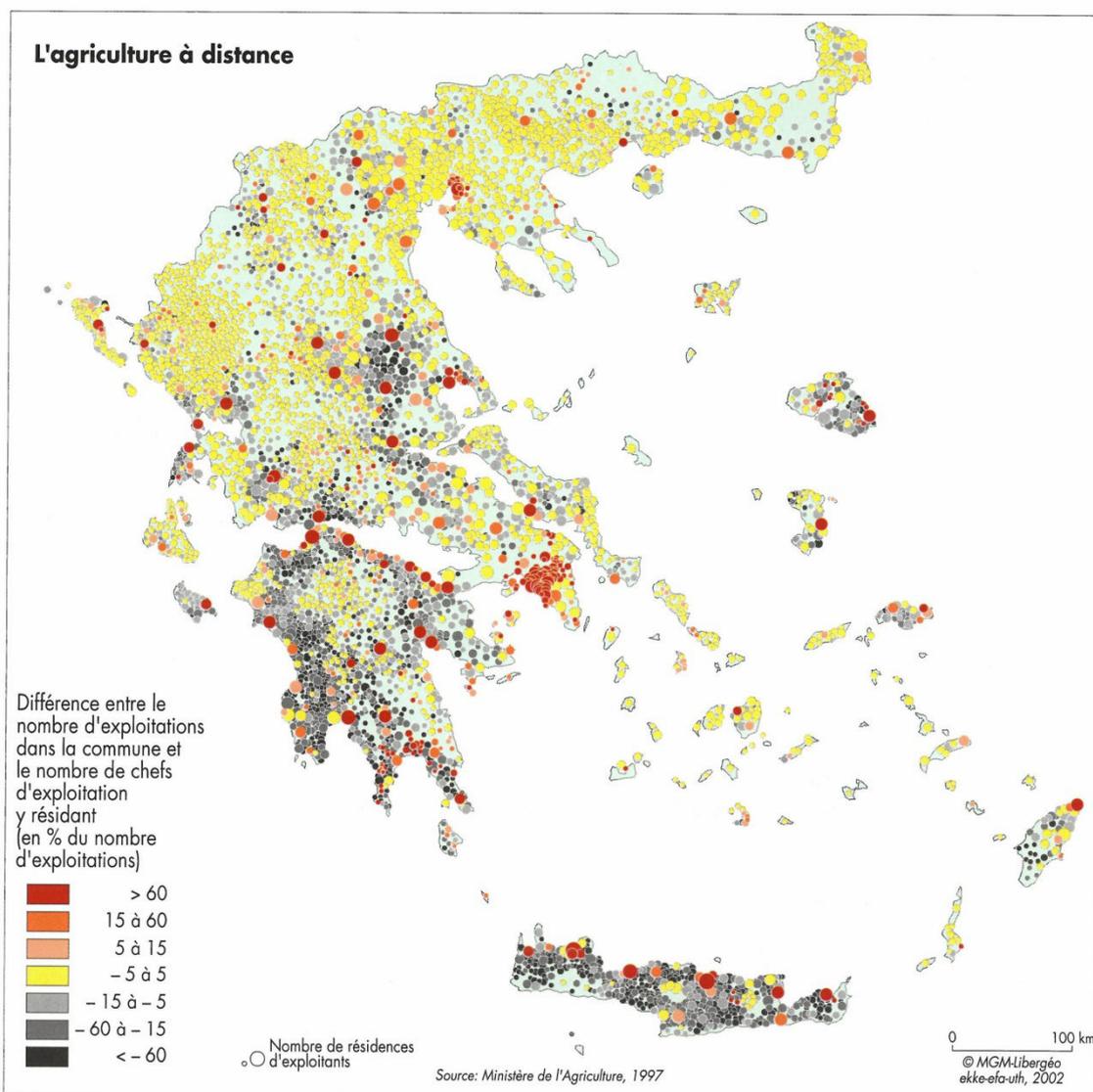
En Corse comme en Crète, ces liens sont matérialisés par la conservation et la transmission, au travers des générations, de la *maison de village* et des biens fonciers qui y sont associés (Renucci 2001; Anthopoulou, Koutsou 2009 ; Lenclud 2012), maison qui se manifeste comme le point d'ancrage de la famille dans le paysage insulaire, même lorsque celle-ci a émigré hors de l'île (Attard-Maraninchi 1992). A partir de ce repère spatial s'organisent des migrations pendulaires, un *va-et-vient au*

village d'origine, dont la fréquence varie - suivant les motifs et l'éloignement géographique - de la quotidienneté au retour annuel pour les vacances d'été et les grandes fêtes (fête du village ou *panégyrie*, Noël et Pâques en particulier)⁹³.

L'attachement à la famille, c'est l'attachement à la maison. La fusion famille-maison s'exprime à travers le langage comme la démonstration en a été faite : la maison se dit *a casa*, le patrimoine *u casale*, le patronyme *a casata*. [...] Aujourd'hui, qu'elle soit peuplée ou vide, elle demeure le lieu de retrouvailles au temps des vacances. [...] Il n'est pas rare de voir des maisons scindées par le fractionnement effectif des héritages. On cite avec désapprobation ceux qui les vendent. Ce conservatisme donne aux citadins corses l'occasion d'établir un record : alors qu'un Français sur dix possède une résidence secondaire, 55% des Ajacciens et 45% des Bastais sont dans ce cas. Il s'agit en général de biens familiaux préservés et l'étroitesse des relations ville-campagne en porte témoignage. Une enquête récente a montré que, sur 100 000 hab. vivant dans les deux principales agglomérations, 12 000 « montent au village » tous les dimanches, selon l'expression usuelle, 18 500 y vont à la belle saison, 35 000 pendant les vacances (Renucci, 2001, p. 39).

Parmi la diversité des formes et motifs de mobilité, les plus notables sont probablement le vote et le recensement au village d'origine, les retours pour les week-end et les vacances, *l'agriculture à distance* - quant à elle, couramment pratiquée en Crète (cf. carte ci-après) -, ou encore le retour permanent au village, à l'heure de la retraite ou en repli face à la crise (Goussios 2011), même si pour la plupart il s'agit bien plus d'une *installation* que d'un *retour*.

⁹³ A ce sujet, il est notable que 29% des résidences secondaires en Corse appartiennent à des personnes résidant sur l'île. Ces *maisons de village*, lesquelles ne peuvent être assimilées à des résidences secondaires classiques, sont pour l'essentiel situées dans les communes rurales de l'intérieur, probablement dans les villages d'origine (Maupertuis, Scartabelli, Jouve 2014)



- La couleur jaune exprime un équilibre entre le nombre de chefs d'exploitation résidant dans une commune et le nombre d'exploitations de la commune.
 - Les couleurs grise et noire expriment un net déficit de chefs d'exploitation résidant dans la commune ; ceux-ci vivent ailleurs et pratiquent l'agriculture à distance.
 - Les couleurs orange et rouge expriment les localisations résidentielles privilégiées puisque dans de tels cas, le nombre de chefs d'exploitation qui résident dans la commune est supérieur au nombre d'exploitations propres à la commune.
- (Vert clair : fond de carte)

Figure 10 : Sur cette carte, extraite de *Atlas de la Grèce*, nous pouvons très nettement lire que la Crète est l'une des régions de Grèce où le phénomène d'exploitation à distance est le plus marqué (Sivignon 2003, p. 111)

Sur le plan immatériel, le maintien de ces repères est symbolisé par la transmission du patronyme d'une part - on trouve en Corse de nombreux patronymes composés, qui permettent de mettre en avant la filiation corse et éventuellement l'attache au village correspondant, en particulier lorsque le patronyme paternel n'est pas d'origine corse -, et par la référence systématique au village d'origine lorsque deux personnes font connaissance ; une manière de prouver son ancrage insulaire et l'appartenance à une

communauté certes, mais surtout d'établir une base de confiance, fondée sur l'interconnaissance. La première question que l'on pose à un inconnu porte sur son prénom et son nom ; la deuxième sur son village d'origine ; une fois celui-ci connu, l'on s'emploie alors à chercher une connaissance commune dans le village de l'autre ; cette connaissance commune identifiée, la teneur de la relation est établie : qu'elle soit de confiance ou de défiance - en fonction de l'appartenance au même clan ou à des clans rivaux -, elle est en quelque sorte garantie tacitement par cette interconnaissance.

Dans les deux îles, ces repères n'ont pas une fonction uniquement symbolique. Ils ont permis, entre autres, le maintien de liens de solidarité traditionnels ou l'établissement de nouvelles formes de solidarités entre les membres de la famille restés *au village* et ceux établis *en ville* (Attard-Maraninchi, 1992 ; Ravis-Giordani, 2003 ; Casula, 2006 ; Goussios, 2006 et 2010 ; Filippova, 2008). En Crète notamment, ce sont ces réseaux qui permettent par exemple de s'approvisionner en produits *du village*⁹⁴, en échange parfois d'un coup de main pendant les travaux agricoles : pendant la récolte des olives, les *originaires* viennent prêter main forte pour la récolte, et repartent avec leur stock annuel d'huile d'olive. L'envoi des petits-enfants chez leur grands-parents, durant les mois d'été particulièrement, favorise la reproduction des principaux traits de la culture orale (langue, rites, musiques, danses) et des valeurs qui y sont associées et qui fondent une relative cohésion sociétale (Ravis-Giordani 2003 ; Goussios 2010). Ces liens permettent également l'instauration de solidarités intergénérationnelles qui subviennent en partie aux besoins d'une population rurale vieillissante, évitant à tout le moins l'isolement et la solitude qui sont le lot commun des personnes âgées dans les sociétés dites *modernes* (INSEE, Balzer 2014). En ville ou hors des îles, l'appartenance à un même village fonde l'organisation et la structuration de la communauté des *originaires*, qui s'occupe de l'accueil des nouveaux arrivants, organise des fêtes traditionnelles, gère une boutique de produits typiques ou assure l'approvisionnement de la communauté. Le rôle des *originaires* vis-à-vis du village d'origine prend toute son importance lorsqu'ils animent et alimentent des réseaux de lobbying politique, de mécénat et d'investissement en faveur de leur île et de leur village, dont ils constituent une clientèle particulièrement fidèle - sur le plan touristique notamment -, même si cela ne va pas sans quelques tensions vis-à-vis de *ceux qui sont restés*, du fait de visions parfois différenciées quant au devenir du village (Sotiropoulou 2003).

⁹⁴ Huile d'olive, fromage, agneau ou chevreau pascal, miel et confitures, charcuterie notamment.

2 Deux îles touristiques en Méditerranée

2.1 Une affluence touristique comparable

Jusqu'en 1970, la Crète est encore relativement à la marge d'un pays en pleine croissance touristique, mais dont les flux de visiteurs sont essentiellement captés par le continent et plus précisément par l'Attique et le Péloponnèse, dont le riche patrimoine archéologique constitue l'une des composantes de leur attractivité. Parmi les îles, Rhodes, Corfou, les îles du golfe Argosaronique (au large du Pirée) et les Cyclades (Mykonos en particulier) totalisent plus de la moitié des nuitées insulaires (62%) (Kolodny 1974; Tsartas 1998). Les investissements massifs dans les infrastructures hôtelières et de transports impulsés et mis en œuvre par l'Etat en Crète tout au long des années 1960 et dans la première moitié des années 1970⁹⁵ ont porté leurs fruits à compter de l'ouverture de l'aéroport international d'Héraklion en 1971, véritable point de départ d'une montée en puissance rapide d'un tourisme de masse (Tsartas 1998 ; Briassoulis 2003 ; Andriotis 2006a). Si l'on en croit les chiffres de l'Organisation Hellénique du Tourisme (EOT) (cités par Kolodny, 1974 ; Andriotis, 2000), entre 1969 et 1980, le nombre de nuitées a ainsi été multiplié par six, passant de 856 800 à 5 453 000. L'adhésion de la Grèce à l'Union Européenne en 1981, l'afflux d'aides au développement et les politiques incitatives mises en œuvre par l'Etat n'ont fait que renforcer cette tendance tout au long des années 1980 (Briassoulis 2003), décennie qui a vu la consécration de la Crète comme l'une des principales destinations touristiques du pays, avec un accroissement de 84% du nombre de nuitées entre 1980 et 1990 (Andriotis 2000). Dans les années 1990, la guerre du Golfe et les guerres d'ex-Yougoslavie vont avoir un impact négatif sur la fréquentation touristique de la Crète, tant en termes d'arrivées aux aéroports que de nuitées, perceptible au travers des reculs enregistrés en 1991, 1995 et 1996 (Andriotis, 2000 et 2006). Ce ralentissement conjoncturel de la croissance touristique est suivi, au cours des années 2000, par une fluctuation de la fréquentation touristique autour de 2,5 millions de visiteurs par an (cf. figure ci-après).

⁹⁵ Notamment sous la dictature des colonels (1967-1974).

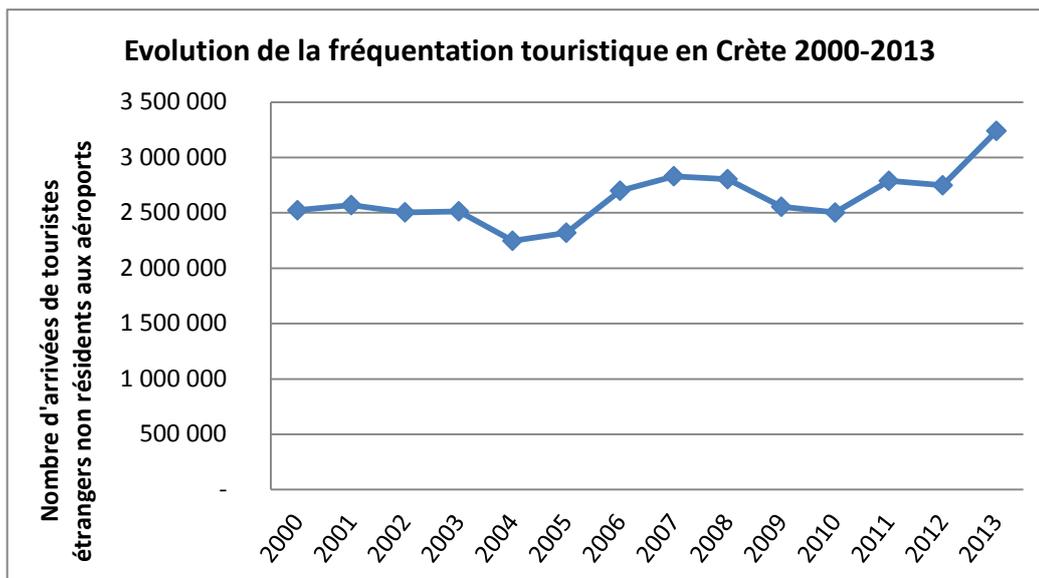


Figure 11 : Evolution du nombre d'arrivées de touristes étrangers aux aéroports de Crète entre 2000 et 2013 (sources des données: EL.STAT, EOT, Andriotis, Briassoulis).

Il convient à ce propos de souligner que la contradiction apparente entre une relative stagnation du nombre de visiteurs et une croissance concomitante du nombre de nuitées (cf. figure ci-après) pourrait être expliquée - entre autres - par une augmentation du nombre de chambres d'hôtel et assimilées déclarées, compte-tenu de la stratégie nationale visant depuis quelques années - dans un contexte de rigueur budgétaire et d'amélioration de la perception des prélèvements et taxes - à réduire la part de l'économie informelle.

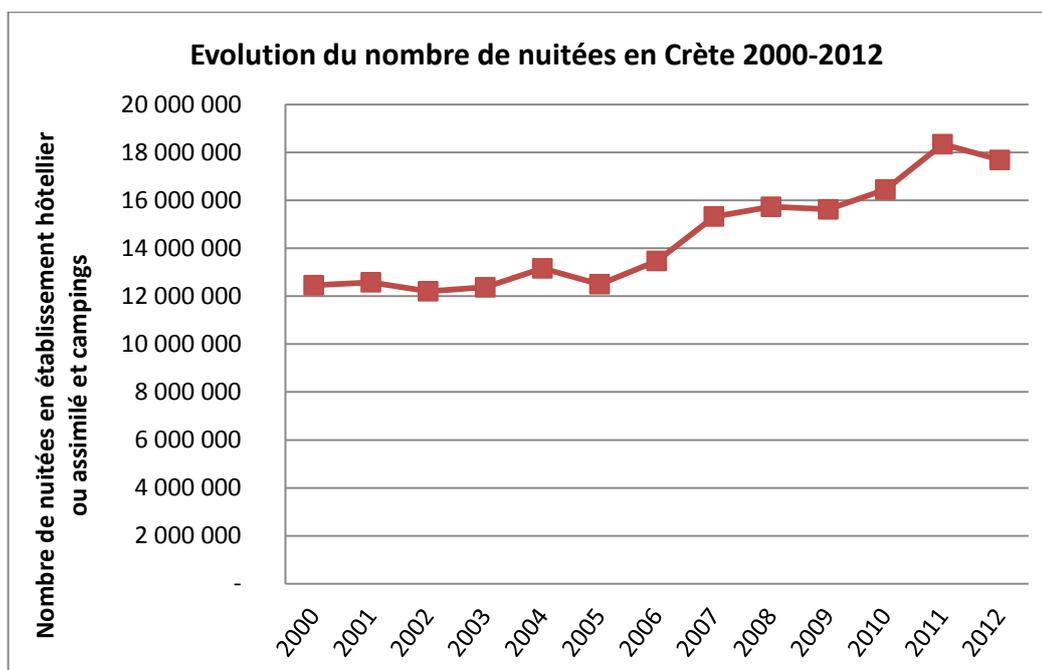


Figure 12 : Evolution du nombre total de nuitées en établissement hôtelier ou assimilé et campings en Crète entre 2000 et 2012 (sources des données: EL.STAT, EOT, Andriotis, Briassoulis).

En Corse, la progression de la fréquentation touristique des années 1960 jusqu'à aujourd'hui relève plus d'une évolution « naturelle » (Furt, Maupertuis 2006), autrement dit spontanée, que d'une convergence entre politiques publiques directives ou incitatives et investisseurs privés comme ce fut le cas en Crète. Malgré la volonté initiale d'un certain nombre d'élus qui, à l'instar des représentants de l'Etat, ont vu dans le développement du tourisme le moteur d'une possible « renaissance » de la Corse (Silvani 1998 ; Martinetti 2007), les plans successifs d'aménagement et de développement allant en ce sens vont cependant achopper les uns après les autres, valant à la Corse le qualificatif de « cimetière des plans et schémas » (Moretti, 2010, pp. 17-118). La question de l'orientation du développement touristique, étroitement associée à la problématique de la protection de l'environnement, va même alimenter durablement la dynamique des mouvements autonomistes et identitaires, jusqu'à faire émerger un consensus qui prévaut aujourd'hui : le tourisme en Corse doit être compatible avec les composantes identitaires⁹⁶ insulaires, autrement dit il doit valoriser qualitativement - sans dénaturer ni aliéner - les ressources patrimoniales de l'île, tant naturelles que culturelles (Silvani 1998 ; Furt, Maupertuis 2006 ; Meistersheim 2006 ; Moretti 2010 ; Valentini-Calendini, Furt, Segui Llinas 2014). Paradoxalement, ces réticences et antagonismes, en étant à l'origine de dispositifs de préservation du littoral, ont fait de la Corse une destination réputée pour son environnement préservé et contribuent ainsi indirectement à la progression de l'afflux touristique (Furt, Maupertuis 2011). Ainsi, entre 1960 et 2010, le nombre de séjours en Corse est passé de 120 000 à près de 3 millions (cf. figure ci-après).

⁹⁶ le terme *d'identitaire* est couramment employé en Corse, pour qualifier aussi bien des produits agroalimentaires (brocciu, figatellu, etc.), un patrimoine matériel (architecture, paysage), un artisanat traditionnel (vannerie, ébénisterie, coutellerie, etc.) que des pratiques ou des traditions orales (traditions pastorales, cérémonies religieuses, musique et chant, figures mythiques, etc.)(Taddei, Antomarchi 1997).

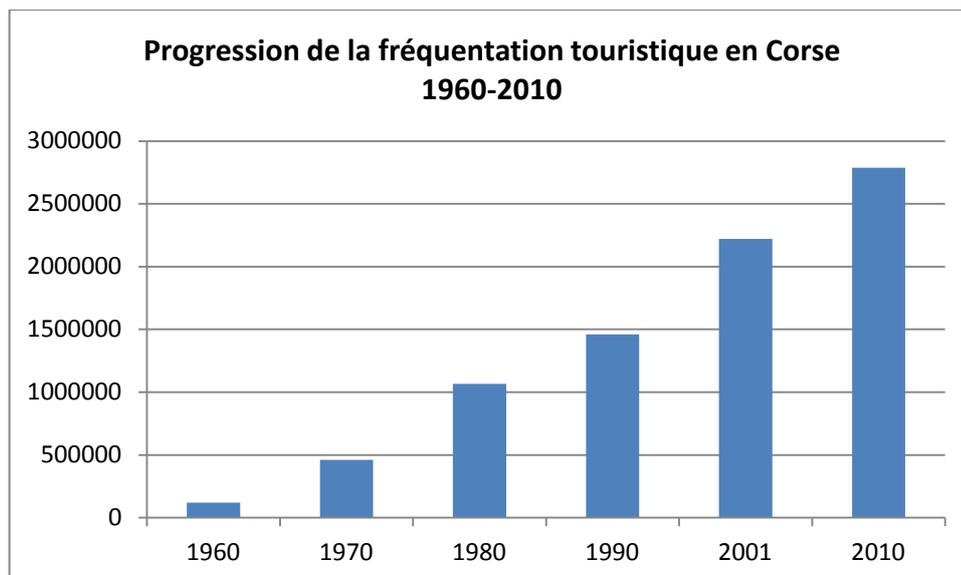


Figure 13 : Evolution de la fréquentation touristique en Corse entre 1960 et 2010 (sources des données : ATC, Furt et Maupertuis).

Si l'on excepte une légère période de fluctuation au tournant des années 2000, la destination semble poursuivre la croissance de son attractivité encore aujourd'hui (cf. figure ci-après).

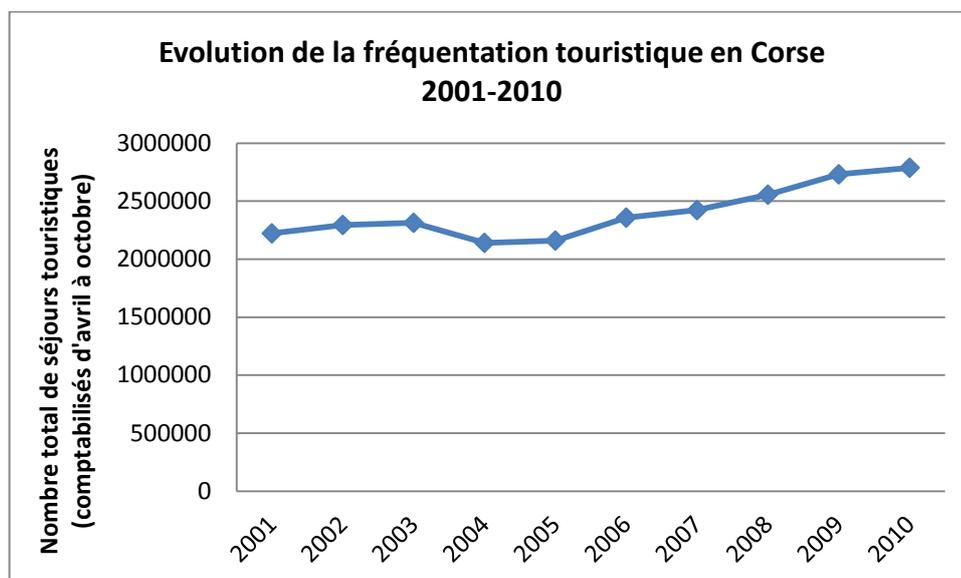


Figure 14 : Evolution du nombre total de séjours touristiques durant la saison en Corse entre 2001 et 2010 (sources des données : ATC, Furt et Maupertuis).

2.2 Des profils de destination divergents

En 2013, la Crète est la première région touristique de Grèce, tant en nombre de nuitées qu'en ce qui concerne la clientèle internationale (EL.STAT 2013; Union des Entreprises Touristiques Grecques (SETE) 2014). L'île est relativement bien dotée en infrastructures touristiques, qu'il s'agisse des transports - deux aéroports internationaux, six ports, un bon réseau de bus interurbains - ou des infrastructures hôtelières de qualité.

C'est la région hellénique qui dispose du plus grand nombre de lits, et de la plus grande part de lits classés cinq étoiles avec près d'un tiers du total grec (OCDE 2005). De manière synthétique, l'île est caractérisée par un tourisme de masse, avec une fréquentation annuelle oscillant entre 2,5 et 3 millions de visiteurs par an, et une forte saisonnalité de cette fréquentation. Si l'on en croit les données de l'Autorité statistique grecque (EL.STAT), la clientèle est étrangère à plus de 90% (EL.STAT 2013)⁹⁷. Elle est attirée par des formules tout compris, pour des séjours en hôtel-clubs commercialisés par des tours opérateurs étrangers (Kousis 1984 ; Tsartas 1998 ; Briassoulis 2003 ; OCDE 2005 ; Andriotis 2000, 2006a).

Les politiques de développement touristiques impulsées par la dictature à la fin des années 1960 et poursuivies après la chute du régime en 1974 et l'entrée du pays dans l'Union Européenne en 1981 ont consisté pour l'essentiel en la réalisation d'infrastructures élémentaires et l'octroi d'aides incitatives à l'investissement (crédits, subventions, avantages fiscaux, etc.) (Kousis 1989). Les faiblesses en matière de planification et d'encadrement de la croissance touristique, ainsi que le relatif laisser-faire des autorités publiques face aux constructions illégales ont conduit à une hyper-concentration des infrastructures et de la fréquentation touristiques sur le littoral Nord de l'île⁹⁸, aux dépens de l'intérieur montagneux et de la côte méridionale que l'on pourrait qualifier de *désertique* au regard du continuum urbain le long du littoral septentrional (Andriotis 2000 ; Briassoulis 2003 ; Terkenli, Bellas, Jenkins 2007). Ainsi, l'organisation spatiale du tourisme est polarisée autour des deux grandes agglomérations littorales de Chersonissos-Malia (à l'Est d'Heraklion) et d'Agios Nikolaos-Elounda (dans le département du Lassithi, au Nord-Est de l'île) où les hôtels-clubs occupent l'essentiel de l'espace urbanisé (Rackham, Moody 1997 ; Briassoulis 2003 ; Terkenli, Bellas, Jenkins 2007). Les hôtels vieillissants des débuts de l'épopée touristique, pour certains proches du délabrement, côtoient les nouvelles infrastructures modernes et nettement plus luxueuses, donnant à ces deux agglomérations des allures de

⁹⁷ Ces chiffres doivent être cependant relativisés par le fait qu'il est difficile d'obtenir une estimation fiable du nombre de touristes grecs, et surtout du nombre d'originaires de Crète qui reviennent sur l'île durant les vacances.

⁹⁸ Si l'on en croit les données fournies par Plan Opérationnel Régional de 2001, citées par Helen Briassoulis « l'axe Nord est encombré, concentrant les quatre cinquièmes de l'activité touristique totale et l'essentiel des infrastructures hôtelières et de transport, produisant 79% de la part du PIB liée au tourisme et touchant 74% de la population » (Briassoulis, 2003, p. 108). Andriotis complète le constat « plus de 88% des entreprises touristiques et près de 90% des chambres et des lits sont implantés sur la côte Nord » (Andriotis, 2006b)

viles-champignons factices⁹⁹. Les pratiques touristiques sont essentiellement basées sur le classique triptyque mer-soleil-plage, avec quelques excursions à la journée, organisées depuis les hôtels-clubs dans un petit nombre de sites culturels et naturels majeurs tels que les gorges de Samaria, le palais de Knossos, le musée archéologique d'Heraklion ou encore la palmeraie et la plage de Vaï. On peut supposer, à l'instar de Paris Tsartas (1998), que c'est plutôt la proximité de ces sites qui fait l'occasion de l'excursion, sans qu'ils constituent pour autant la base de l'attraction touristique de la destination.

La destination Corse présente des caractéristiques relativement éloignées de celles de la Crète, du fait notamment d'une opposition quasi-systématique au développement d'un tourisme considéré comme vecteur de spéculation et, surtout, de spoliation de la population insulaire des bénéfices engendrés comme des ressources mobilisées (Silvani 1998 ; Moretti 2010). Tel est le sens du manifeste publié en 1971 par le Front Régionaliste Corse, *Main basse sur une île*, lorsqu'il dénonce « l'expansion d'une industrie touristique monopoliste et coloniale, avec toutes les caractéristiques et les pratiques des entreprises coloniales » (FRC cité par Silvani, 1998, p. 81). Ce refus du tourisme de masse s'accompagne d'actions ciblées sur les grandes infrastructures touristiques hôtelières et résidences de vacances : le 19 mars 1970, le Transat Hôtel Club, situé sur le cordon lagunaire de la Marana au Sud de Bastia, est détruit par un attentat, entérinant ainsi l'usage de la violence pour protéger le littoral de la bétonisation touristique (Silvani 1998 ; Martinetti 2007 ; Moretti 2010). Ce refus d'une *baléarisation*¹⁰⁰ de l'île a eu pour effet un développement réduit des infrastructures touristiques hôtelières et assimilées, comparativement à la Crète : le nombre de lits marchands en Corse est de 118 700 lits contre 217 360 en Crète, dont 44% en hôtel, résidences de tourisme et villages vacances alors qu'en Crète les hôtels englobent à eux seuls près de 75% des lits marchands déclarés, soit un peu plus de 162 000 lits (INSEE 2009; Spinakis 2012). Il faut cependant noter que les investissements réalisés grâce à

⁹⁹ Cette impression est particulièrement vive à Chersonissos, ou le nouveau centre-ville, localisé sur le littoral (le village ancien est implanté en piémont) ne présente pas de trace de vie quotidienne autre que touristique : l'essentiel de la population permanente de la commune vit dans les anciennes localités en piémont ou en ville (à Héraklion notamment). En dehors de la saison touristique, on a le sentiment de traverser une ville-fantôme.

¹⁰⁰ A propos de la démystification du paradigme -caricatural s'il en est, et pourtant largement répandu- de la « baléarisation », on lira avec intérêt l'ouvrage de Miguel Segui-Llinas, *Les nouvelles Baléares. La rénovation d'un espace touristique mythique*, publié en 1995 aux éditions de l'Harmattan.

l'engagement de la Collectivité Territoriale de Corse ces dernières années vont dans le sens d'un rattrapage partiel. Entre 2000 et 2006, le soutien financier des pouvoirs publics dans le cadre du contrat de plan Etat-Région ont permis la création de trente nouveaux établissements hôteliers - pour 1200 lits -, de près de 300 meublés de tourisme, ainsi que la modernisation de plus de 8500 lits dans le secteur hôtelier (Furt, Maupertuis 2011 ; Valentini-Calendini, Furt, Segui Llinas 2014). Malgré cela, l'hébergement en campings tient une place prépondérante, et l'hébergement non-marchand reste une composante importante du tourisme en Corse, avec plus de 75 000 résidences secondaires (Maupertuis, Scartabelli, Jouve 2014) et des touristes français (largement majoritaires en Corse) qui réalisent 33% de leurs nuitées dans leur famille, chez leurs amis, ou dans leur propre résidence secondaire (INSEE 2009).

En définitive, s'il fallait à grands traits esquisser les portraits de ces deux îles touristiques, d'un côté les politiques publiques ont contribué à l'émergence d'une destination Crète essentiellement structurée autour de ses grandes stations littorales artificielles de la côte septentrionale, composées d'hôtel-clubs, attirant des touristes venus d'Europe du Nord en vols charters, dans le cadre de formules *tout compris* à bas prix, commercialisées par des Tours Opérateurs étrangers, qui proposent en option de consommer quelques-unes des richesses patrimoniales de l'île. De l'autre, le refus de s'orienter vers un développement touristique massif a - dans une certaine mesure - cantonné la Corse à une économie rentière basée sur une fonction d'accueil (Martinetti 2007 ; Valentini-Calendini, Furt, Segui Llinas 2014), en réponse à la demande d'une clientèle touristique de proximité, dont une partie est originaire de l'île. Celle-ci arrive du continent proche en bateau avec son propre véhicule, pour profiter des aménités balnéaires classiques (mer-soleil-plage) dans un cadre paysager exceptionnellement préservé, et pour parfois acquérir une résidence secondaire avec vue sur mer, où passer les vacances en attendant l'heure d'une retraite au soleil.

2.3 Des dynamiques touristiques spatialement contrastées

Présentés précédemment dans leur globalité, les profils touristiques des deux îles présentent dans la réalité bien plus de nuances et de complexité, lesquelles peuvent être identifiées au travers de la diversité des situations locales. Ainsi qu'il a été mentionné pour la Crète, les flux et les activités touristiques sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire insulaire. Il en va de même pour la Corse, ce qui a entraîné une différenciation sensible des situations et dynamiques touristiques suivant les lieux.

L'objectif de notre étude n'est pas d'établir à proprement parler une typologie des limites, profils et dynamiques des zones touristiques infra-insulaires. Cela demanderait un travail complémentaire approfondi de choix, de définition et de calcul d'un certain nombre d'indicateurs, et surtout, cela conduirait à s'éloigner progressivement du cadre épistémologique que nous avons souhaité donner à notre recherche quant à l'approche comparative. Cependant, afin d'identifier des terrains d'étude dont les situations seraient à la fois représentatives des situations régionales tout en étant *en devenir*, c'est-à-dire positionnés à un moment de leurs trajectoires où des choix et des orientations stratégiques peuvent - ou devraient - être prises, nous proposons ici de dresser un panorama synthétique de la diversification spatiale des caractéristiques et des dynamiques touristiques au sein des deux îles.

Il y a d'abord les espaces où l'emprise du tourisme est la plus importante : côté Crétois, nous avons déjà évoqué les pôles que constituent les dèmes d'Héraklion, de Chersonissos et d'Agios Nikolaos avec leurs agglomérations balnéaires d'hôtel-clubs. Héraklion, la capitale régionale, constitue le principal point d'entrée en Crète. L'aéroport Nikos Kazantzakis est le second aéroport de Grèce après celui d'Athènes en ce qui concerne le nombre annuel d'arrivées de touristes étrangers, mais il occupe la première place durant la saison touristique : en 2013, il a ainsi vu transiter 21% du nombre total de visiteurs étrangers en Grèce au cours de la période allant de début mai à fin septembre (SETE 2014). La structure de l'aérogare reflète parfaitement l'orientation de celui-ci vers un tourisme international : seule une petite partie du bâtiment fonctionne à l'année, pour la liaison entre l'île et le continent. Le reste du bâtiment est dédié principalement à l'accueil de vols affrétés par des Tours Opérateurs, entre mai et octobre : les enseignes des comptoirs à l'aéroport en témoignent, avec une très large représentation des voyagistes comparativement aux compagnies aériennes traditionnelles. Héraklion constitue ainsi un point de passage obligé à l'arrivée et au départ de l'île, ainsi que pour la visite du site de Knossos et du musée archéologique¹⁰¹. Les visiteurs venus dans le cadre de formules tout compris séjournent pour la plupart dans les stations balnéaires proches de Gouves, Chersonissos, Malia ou celles, plus éloignées, qui s'échelonnent le long du golfe de Mirabello, autour des localités d'Agios

¹⁰¹ Le musée archéologique d'Héraklion est le premier de Grèce en terme de fréquentation, avec plus de 295 000 visiteurs par an, tandis que le palais de Knossos occupe le deuxième rang des sites archéologiques du pays, après l'Acropole, avec près de 680 000 visiteurs par an (Apostolakis, Shabbar 2005).

Nikolaos et d'Elounda. Le dème de Chersonissos constitue à sa façon le secteur touristique historique de l'île. C'est là qu'ont été construits les premiers grands hôtel-clubs à la fin des années 1960. Le tissu urbain de la frange côtière de la microrégion n'est d'ailleurs constitué que d'infrastructures touristiques et para-touristiques : hôtel-clubs, hôtels de moyenne et grande dimensions, espaces de loisirs et parcs d'attractions, magasins de souvenirs et autres magasins touristiques (de vente de fourrures notamment), cafés et restaurants. Ce qui frappe le plus dans cette zone, c'est la faiblesse visible¹⁰² du nombre de résidences permanentes : ces pôles urbains n'existaient pas précédemment, à l'exception de quelques villages de pêcheurs, et la population continue de résider dans les villages du piémont et de l'arrière-pays (Andriotis 2000). Par ailleurs, un certain nombre d'infrastructures, hôtelières notamment, sont visiblement vieillissantes (Andriotis 2006b). L'extension de l'urbanisation s'éloigne de plus en plus du bord de mer, et les infrastructures les plus récentes s'installent en piémont, semblant privilégier la vue, peut être un isolement relatif, plutôt qu'un accès au bord de mer. Le saccage des espaces et des paysages engendré par une urbanisation non contrôlée (Rackham, Moody 1997 ; Briassoulis 2003 ; Andriotis 2006b) ne semble pas affecter tellement les choix d'implantation de nouvelles infrastructures, parfois assez luxueuses. Ces dernières paraissent toutefois tourner le dos à leur environnement, n'offrant au passager extérieur que des murs quasi aveugles ou dissimulés derrière de hautes clôtures (Rackham, Moody 1997). On ne peut qu'imaginer leurs façades ouvertes tournées vers l'intérieur du terrain occupé par l'hôtel, peut être une piscine ou un jardin paysager ; cet aménagement exclusif laisse supposer que le client peut jouir d'équipements de luxe sans être affecté par le dénuement esthétique des paysages environnants. La situation le long du golfe de Mirabello, sur la côte Nord du district régional¹⁰³ du Lassithi, est un peu moins délabrée. Les stations balnéaires, plus récentes, semblent bénéficier d'infrastructures de meilleure qualité, et notamment d'un assez grand nombre d'hôtels et d'hôtel-clubs classés cinq étoiles. Les chiffres fournis par la Chambre Hôtelière de Grèce pour l'année 2005 sont éloquentes : le Lassithi, en dépit de son faible poids dans le parc hôtelier classé de l'île (autour de 15% seulement des hôtels y sont implantés), est très bien représenté quand il s'agit de l'hôtellerie de luxe (35% du nombre total d'hôtels cinq étoiles de l'île). Ces derniers s'intègrent dans un environnement paysager un peu

¹⁰² Un passage au creux de l'hiver (février) suffit au constat : les bâtiments et magasins sont fermés, les vitrines vides, les volets et les portails sont clos, les enseignes et pancartes parfois même retirées.

¹⁰³ Anciens départements, supprimés en 2011 avec la réforme territoriale Kallikratis.

moins dénaturé par l'assemblage hétéroclite des hôtels et autres infrastructures touristiques. La ville d'Agios Nikolaos, qui a probablement beaucoup perdu de son charme originel de village de pêcheurs, est aujourd'hui l'une des deux principales villes du Lassithi, avec une population permanente de près de 20 000 habitants. Au Nord du golfe de Mirabello, la baie d'Elounda, abritée par une presqu'île et l'îlot de Spinalonga, accueille des complexes hôteliers parmi les plus luxueux de Crète.

En Corse, le littoral balanin autour du bi-pôle Calvi-Ile-Rousse, ainsi que l'extrême Sud autour du golfe de Porto-Vecchio et le long de la côte en descendant vers Bonifacio, constituent les principaux pôles d'attraction touristique en termes de fréquentation : en 2010, la Balagne attirait 24% des séjours et 27% des nuitées, tandis que l'extrême Sud totalisait 19% des séjours et 20% des nuitées insulaires (Agence du Tourisme de la Corse 2010). Ce sont en quelque sorte des régions touristiques *historiques* en Corse, qui sont relativement bien dotées en matière d'infrastructures d'hébergement : en 2014, suivant les données de l'Agence du Tourisme de la Corse, les deux régions totalisent à elles seules 40% du nombre total de lits marchands de l'ensemble de l'île. Bien que l'on soit loin du cas extrême de bétonisation littorale évoqué en ce qui concerne le dème de Chersonissos en Crète, les deux pôles touristiques corses connaissent des phénomènes d'étalement et de mitage urbain conséquents dans les secteurs littoraux, ainsi qu'une pression foncière particulièrement importante (Tafani, 2010).

En deuxième lieu, se trouvent ce qu'on pourrait appeler des espaces touristiques intermédiaires. Côté crétois, il s'agit des dèmes littoraux septentrionaux des districts régionaux de Rethymnon et de Chania : Kissamos, Platanias, Chania, Apokoronas, Rethymnon, Mylopotamos et Malevizi. Bien que connaissant une fréquentation analogue à celle des dèmes d'Heraklion, de Chersonissos et d'Agios Nikolaos, leur profil touristique diffère cependant. Ces dèmes ont connu un développement touristique plus récent, et le boom s'est opéré dans les années 1990 : entre la fin des années 1980 et le début des années 2000, le nombre de lits pour 1 000 y a été multiplié par trois (Briassoulis 2003). La part des investissements locaux est ici plus prégnante comparativement aux dèmes de Chersonissos et d'Agios Nikolaos, qu'il s'agisse de petites unités familiales ou de moyennes et grandes unités hôtelières de luxe (Briassoulis 2003 ; Andriotis 2006a). Les pratiques touristiques tendent à se différencier, tout en conservant une entrée essentiellement balnéaire : centrées autour

des villes anciennes de Chania (La Canée) et de Rethymno, au patrimoine architectural exceptionnellement préservé, elles conjuguent les aménités d'un tourisme urbain (découverte du patrimoine culturel, shopping, restaurants et vie nocturne) avec les aménités classiques du tourisme balnéaire, ce qui contribue probablement au dynamisme de ces deux destinations.

En Corse, les espaces touristiques intermédiaires sont polarisés par les deux principales portes d'entrée de l'île, Bastia et Ajaccio qui totalisent respectivement 16% et 15% des séjours et 14% des nuitées chacune, mais qui peinent à retenir les visiteurs en termes de durée de séjour (Agence du Tourisme de la Corse 2010). Cela est particulièrement vrai pour Bastia, qui bien qu'étant le principal point d'entrée dans l'île, voit les flux d'arrivants quitter la ville pourtant labellisée Ville d'Art et d'Histoire, au profit du golfe de Saint-Florent et du Cap Corse au Nord ou en direction du Sud de l'île.

Enfin, si l'on excepte les espaces qui ne disposent pas de littoral (Centre Corse d'une part, dèmes d'Anogia, d'Amari et du Plateau de Lassithi d'autre part) pour la bonne raison qu'ils ne peuvent prétendre de ce fait à une représentativité des situations touristiques insulaires, celles-ci étant avant tout caractérisées par un tourisme balnéaire, l'ensemble des régions restantes constitue ce que l'on pourrait appeler des espaces touristiques *en devenir*. En effet, s'ils bénéficient d'une fréquentation touristique, celle-ci n'est presque plus comparable avec celles des pôles touristiques cités ci-avant. De plus, le secteur est peu structuré et repose plus sur une simple fonction d'accueil pour répondre à une demande existante, sans que pour autant la destination soit réellement différenciée et bénéficie d'une identité propre. Les formes dominantes d'hébergement sont caractéristiques de cette situation, avec une très large représentation des établissements de type campings, résidences de tourisme et villages vacances côté corse, ou des petites unités familiales - peu ou pas toujours déclarées - de type chambre ou appartement à louer côté crétois.

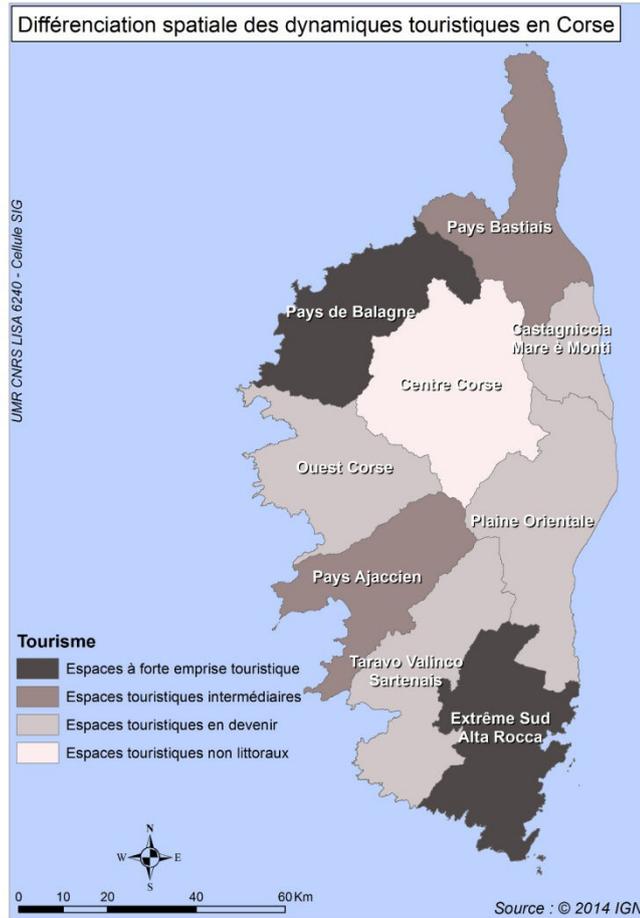


Figure 15 : Carte présentant la différenciation spatiale de l’empreinte touristique en Corse par pôle touristique.

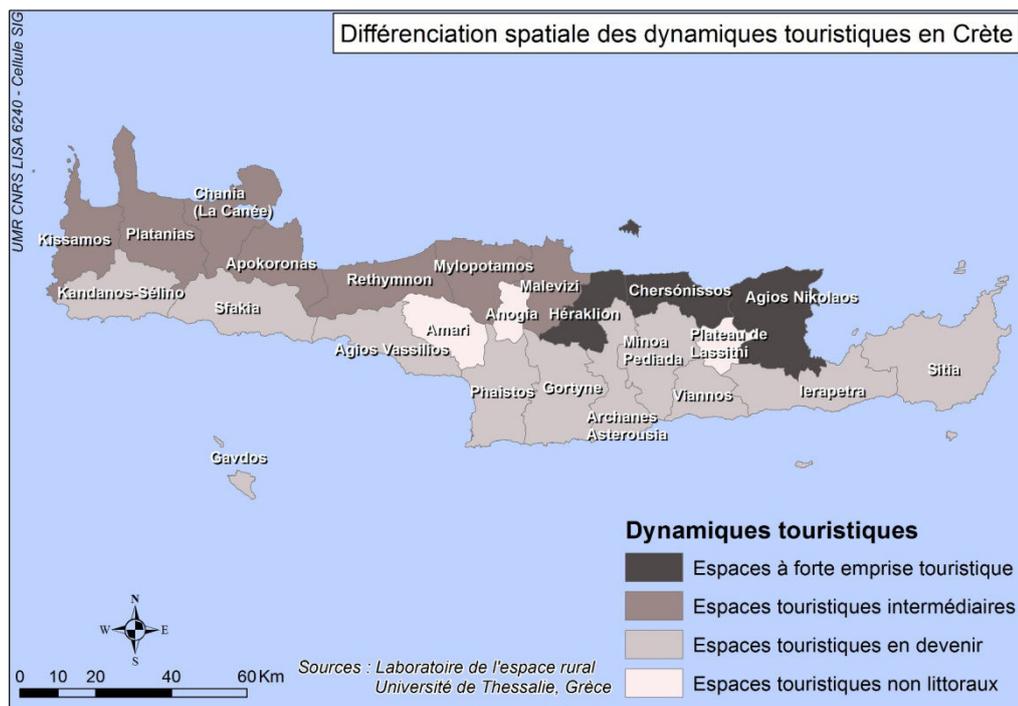


Figure 16 : Carte présentant la différenciation spatiale de l’empreinte touristique en Crète par deme.

Ce bref parcours de la diversité des dynamiques touristiques à l'échelle infra-insulaire confirme la pertinence d'une approche plus *locale*, à l'échelle d'un dème-éparchie côté crétois ou à l'échelle de l'un des neufs pôles touristiques identifiés côté corse. On voit bien en effet que chaque microrégion a son propre *système* touristique ; parmi elles, celles constituant des espaces touristiques *en devenir* nous semble les plus intéressantes pour notre approche - compte-tenu des critères de choix que nous avons établis au préalable - dans la mesure où elles ont une probabilité plus grande d'être confrontées, à ce moment de leur trajectoire, à la nécessité d'effectuer des choix stratégiques pour l'orientation de leurs activités et pour une meilleure gestion des dynamiques touristiques.

3 Vers une nouvelle donne de la gouvernance ?

3.1 Des îles sous pression touristique : résistances et adaptations

Bien qu'elles présentent des trajectoires touristiques fortement contrastées, les deux îles n'en sont pas moins confrontées à des problématiques communes de gestion de la pression touristique.

En premier lieu, les retombées économiques du tourisme ne sont pas toujours satisfaisantes pour le territoire. En Corse par exemple, l'hébergement non marchand tient une place prépondérante, tant en termes de nombre absolu - avec près de 300 000 lits, pour 120 000 lits environ en hébergement marchand (INSEE 2009) - qu'en termes de nuitées, puisque - si l'on en croit les chiffres produits par l'Agence du Tourisme de la Corse - en 2010, près de 30% du total des nuitées ont été effectuées en résidences secondaires ou en résidences de parents ou amis (Agence du Tourisme de la Corse 2010). En Crète, la mainmise des grands voyagistes d'Europe du Nord, qui contrôlent tant l'arrivée des flux touristiques que la plus grande part de l'hébergement et des services via la vente de formules *tout compris*¹⁰⁴, contribue à une répartition inégale des bénéfices générés par le secteur, au détriment de la société locale et des entrepreneurs locaux (Briassoulis 2003). Par ailleurs, ces mêmes entreprises utilisent leur pouvoir économique pour décider du positionnement global de la destination sur le marché touristique - en l'occurrence sur les segments à bas prix - ainsi que pour fixer le niveau global des salaires (OCDE 2005). En matière d'emploi, l'activité génère dans les deux îles une large majorité d'emplois saisonniers et peu qualifiés, occupés en partie par

¹⁰⁴ Lesquelles représenteraient près de 90% des arrivées dans l'île (OCDE 2005).

des travailleurs venus du continent proche ou de l'étranger : en Corse par exemple, un tiers de l'emploi saisonnier en 2010 était occupé par des personnes venues de l'extérieur de l'île, ce chiffre passant à 55% lorsqu'il s'agit de postes d'encadrement (Maupertuis 2013 ; INSEE 2013). En Crète, les revenus liés à un emploi dans le secteur du tourisme sont fréquemment considérés par le ménage comme des revenus de complément, particulièrement dans les zones où le secteur agricole reste dynamique, dans le district régional du Lassithi et le Sud du district régional d'Héraklion notamment (Briassoulis 2003). Nous soulignerons par ailleurs que la précarité de l'emploi touristique est accentuée par le fait que depuis le début de la crise, un certain nombre de grands hôtels ne paient que très irrégulièrement leurs salariés, pratiques régulièrement dénoncées dans la presse locale¹⁰⁵.

En second lieu, les formes de tourisme développées dans les deux îles sont fortement consommatrices d'espace et de ressources. On l'a vu précédemment pour la Crète, le développement non contrôlé de l'urbanisation touristique sur la côte septentrionale de l'île a conduit à la constitution d'un continuum urbain le long de la route nationale littorale allant de Kissamos à Agios Nikolaos. La photo ci-après montre l'état de l'urbanisation le long de la baie de Chersonissos.

¹⁰⁵ C'est malheureusement devenu une pratique courante en Grèce : l'emploi ne manque pas, mais il est rarement rémunéré, les employés gardant l'espoir d'être un jour récompensés pour leur « investissement » personnel par une rémunération dûment méritée. Cet usage, de plus en plus intégré par les entreprises de même que par la société grecque (et notamment par les jeunes actifs, catégorie la plus durement touchée par le chômage), est devenu un véritable phénomène de société : les *απλήρωτοι εργαζόμενοι*, littéralement les *travailleurs non payés*, font l'objet d'articles réguliers dans les médias d'information régionale et nationale. On citera à titre d'exemple, pour le secteur du tourisme, l'article intitulé « Tourisme : les records [de fréquentation] cachent des travailleurs non payés, non assurés et de petites *Manoladès* », publié le 17/07/2014 par le site d'information *diialogitika.gr*, ou encore l'article publié par le quotidien régional *Nea Kriti* le 25/09/2013 et intitulé « les hôtels sont pleins, les travailleurs non payés ! ». A noter que le néologisme *Manoladès* vient du scandale qui a tristement éclaboussé Manolada, une petite ville rurale du Péloponnèse : en 2013, des migrants travaillant dans le secteur agricole, qui protestent contre l'absence de toute rémunération depuis plus de 7 mois, et contre leurs conditions inhumaines d'hébergement, sont pris à parti par des dirigeants d'exploitation qui leur tirent dessus et les molestent durement, faisant 8 blessés.



Figure 17 : Photo de la baie de Chersonissos (source : auteur).

Comparativement, le littoral Corse est peu urbanisé et relativement bien protégé, du fait entre autres des politiques d'acquisition du Conservatoire du Littoral et de la loi littoral. Cependant, le développement de la construction touristique en général, et des résidences secondaires en particulier, contribue au mitage des espaces littoraux et périurbains : la part des résidences secondaires dans le parc de logement est passée de 7,9% à 32,3% entre 1968 et 1999 dans les communes littorales de Corse (Zaninetti 2006), et elle est de 35% en 2010 à l'échelle de la région (Maupertuis, Scartabelli, Jouve 2014). L'accentuation de la pression touristique entraîne par ailleurs des concurrences foncières entre le tourisme et d'autres fonctions d'usage des sols, tels que l'agriculture, le résidentiel à usage permanent, l'environnement, le patrimoine culturel, etc. Ainsi, Caroline Tafani a montré dans sa thèse de doctorat comment la pression foncière touristique, associée à des dispositifs relativement extensifs de protection de l'environnement, devenait prédatrice du foncier agricole disponible, tant en termes de spéculation foncière, avec une hausse des prix des terres agricoles, qu'en termes de consommation directe, les documents d'urbanisme tendant à ouvrir des surfaces foncières à la constructibilité au dépens de la protection des réserves foncières agricoles (Tafani 2010). En Crète, cette concurrence foncière entre agriculture et tourisme est moins nette, du fait notamment d'une division spatiale favorisant une relative complémentarité : les activités touristiques sont localisées sur le littoral, tandis que les activités agricoles sont localisées en piémont, dans les vallées intérieures et sur les haut-plateaux pour les cultures et l'arboriculture (oliviers notamment), et en montagne pour l'élevage. Seules les cultures intensives sous serres, qui se sont développées depuis les

années 1970, sont implantées dans des plaines littorales de la côte Sud, en Messara et autour de Ierapetra.



Figure 18 : Serres implantées sur le littoral dans la plaine de Makrygialos à Ierapetra (source : auteur).

La concurrence avec le tourisme n'est d'ailleurs pas tant foncière (les activités agricoles étant très rentables, elles sont peu concurrencées économiquement par les activités touristiques) que paysagère, et, surtout, environnementale, du fait de l'usage conséquent de produits phytosanitaires qui contaminent la nappe phréatique et menace la qualité des eaux de baignades proches, ou encore du fait de besoins en eaux massifs et simultanés sur des saisonnalités partagées par les deux activités, dans une région notoirement aride. En Crète, la pression touristique affecte plutôt les espaces protégés, en concurrence avec une tendance émergente à la spéculation foncière sur les énergies renouvelables. En effet, depuis la mise en œuvre des premiers *memoranda* imposés par la *troïka*¹⁰⁶ en contrepartie du versement des aides, l'Etat grec met tout en œuvre pour lever des fonds qui lui permettraient de compenser les pertes financières liées à la récession ainsi que pour réduire le poids de la dette dans le budget global de l'Etat. Parallèlement aux

¹⁰⁶ Les *memoranda* sont les accords conditionnant le versement des aides financières à la Grèce, passés entre la *troïka* et les gouvernements grecs successifs. La *troïka* est le nom donné par les grecs pour désigner le partenariat entre l'Union Européenne, la Banque Centrale Européenne et le Fonds Monétaire International.

privatisations massives, les investissements étrangers sont perçus par les pouvoirs publics comme une source potentielle de revenus et d'emploi. Afin de créer un environnement juridique qui leur soit favorable, une loi a été votée, la loi 3894/2010 (Journal Officiel numéro A-204/02-12-2010) *pour l'accélération et la transparence dans la réalisation des investissements stratégiques*, couramment surnommée loi *fast-track*. Cette loi permet d'accélérer les procédures normales d'instruction, de contrôle de légalité et de conformité des projets d'investissements qualifiés de *stratégiques*, en dehors des circuits et des procédures classiques. Elle limite de fait le droit de regard des autorités territoriales et des sociétés locales. En Crète, deux catégories de projets de ce type sont en émergence, provoquant polémiques et mobilisations d'envergure : la construction de nombreux parcs dédiés aux énergies renouvelables (de nature éolienne et photovoltaïque) disséminés dans les montagnes jusque là réservées aux pâtures libres pour l'élevage ovin-caprin¹⁰⁷, et la construction de grands complexes hôteliers avec golf sur des terrains littoraux jusque là préservés, inscrits en zone Natura 2000.

Cela nous conduit à la dernière problématique posée conjointement dans les deux îles par la pression touristique : celle d'une acception mitigée de ce secteur d'activité par les populations locales. Au-delà de la seule mauvaise presse - parfois caricaturale - que peuvent avoir le tourisme de masse en général et les touristes en particuliers, souvent considérés, comme l'a si bien souligné Jean-Didier Urbain, comme des « Idiot[s] du Voyage » (Urbain 2002), les impacts susmentionnés liés à la pression touristique tendent à favoriser l'émergence de conflits récurrents. En Corse, ainsi qu'évoqué précédemment, les mouvements autonomistes prennent ancrage -entre autres- dans la mobilisation contre le développement d'un tourisme de masse (Silvani 1998 ; Meistersheim 2006 ; Martinetti 2007). Ce refus s'est concrétisé sous la forme d'actions parfois violentes, dirigées aussi bien contre les grands centres touristiques (Transat Hôtel Club de la Marana, Club Med de Santa Ghjulia) que contre les résidences secondaires, accusés de défigurer le littoral Corse tout en suivant une logique prédatrice et néocoloniale (Silvani 1998 ; Martinetti 2007). Aujourd'hui les luttes contre la « bétonisation » littorale sont relayées par les associations de défense de

¹⁰⁷ Le soupçon de spéculation foncière liée aux énergies renouvelable vient du fait que ces parcs énergétiques ne sont pas destinés à une consommation locale, mais à l'alimentation des réseaux nationaux d'autres pays d'Europe et notamment de France et d'Allemagne (d'où proviennent les principaux investisseurs), permettant à ces pays d'augmenter leur part de sources renouvelables dans la production et la consommation énergétique nationale, et de satisfaire ainsi aux quotas fixés par les accords internationaux.

l'environnement qui multiplie les recours contre les documents d'urbanisme jugés laxistes du point de vue de la constructibilité et les projets considérés comme illégaux du point de vue de la loi littoral. Le paroxysme du conflit environnemental a été atteint en 2008 avec l'abandon du premier Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), alors que les élus territoriaux se sont retrouvés confrontés à une mobilisation collective publique d'envergure (Furt, Maupertuis, Prunetti 2011). En Crète, si le refus systématique du tourisme n'a jamais fait l'objet d'un consensus général comme en Corse, les excès liés au développement d'un tourisme massif et peu encadré, notamment en matière d'expansion urbaine et d'artificialisation des espaces littoraux, ont vu émerger ponctuellement des conflits liés à la conservation d'espèces menacées, et notamment de la tortue de mer *caretta caretta* (Kousis 2000). Cependant, ces dernières années, les grands projets d'investissement bénéficiant de la procédure dite *fast-track* font l'objet de mobilisations massives à leur encontre : en témoignent la multiplication des pétitions, manifestations et recours déposés auprès du Conseil d'Etat hellénique¹⁰⁸ par des collectifs citoyens et des associations de défense de l'environnement contre les projets de parcs d'énergie renouvelable, les projets de nouveaux complexes touristiques hôteliers dans des zones protégées, ou, plus récemment, le projet de loi pour la privatisation d'une partie des plages du littoral grec.

Ainsi, d'un côté nous avons, dans les deux îles, une dynamique touristique en plein essor, avec un accroissement des flux¹⁰⁹ et un développement de la construction et de la spéculation touristique sur le foncier. De l'autre, la société locale semble consciente des problématiques et des risques posés par un tourisme non organisé, non structuré, que ce soit en lien avec les excès du passé en Crète ou du fait du consensus autour du refus d'un tourisme de masse, et de la politisation ancienne de la question en Corse. Les situations et contextes respectifs semblent donc particulièrement favorables à l'émergence d'une nouvelle gouvernance locale du tourisme.

¹⁰⁸ Il s'agit en Grèce de la cour administrative suprême. « Le Conseil d'Etat, la Cour de Cassation (Areios Pagos), cour suprême en matière civile et pénale et la Cour des Comptes (Elegktiko Synedrio), dont relèvent notamment le contrôle des dépenses de l'Etat, des collectivités locales et d'autres personnes morales, sont les trois juridictions suprêmes dans l'ordre juridique hellénique » (source : site internet du Conseil d'Etat Hellénique <http://www.ste.gr/portal/page/portal/StE>).

¹⁰⁹ En Crète, après les mauvaises saisons touristiques du début de la crise économique, l'année 2013 a battu tous les records de fréquentation. Du point de vue des professionnels du tourisme locaux, l'année 2014 semblerait confirmer la tendance avec une fréquentation encore en hausse par rapport à 2013.

3.2 Des recompositions territoriales en cours : construire les îles de demain

En sus de ce contexte *a priori* plutôt fécond du point de vue de notre recherche, les évolutions récentes en matière d'administration territoriale et, plus spécifiquement, de gouvernance institutionnelle du tourisme semblent venir renforcer cette idée que les deux îles sont arrivées à la *croisée des chemins*, autrement dit à un moment de leurs trajectoires respectives où l'émergence d'une gouvernance partagée du tourisme devient un possible envisageable.

Du point de vue du statut politique et de l'administration territoriale tout d'abord, les deux îles ont connu des évolutions récentes qui influent notablement sur la gouvernance locale et régionale du tourisme. Depuis 1982, la Corse bénéficie d'un statut particulier, devenu véritablement original dans le paysage de la République Française avec la loi instituant le *statut Joxe* en 1991 (Fazi 2009), statut encore renforcé en 2002 à l'issue du *processus de Matignon*, processus d'élaboration d'un nouveau statut pour la Corse dont les négociations ont été conduites entre 1998 et 2001. Ce statut intègre une organisation et des compétences originales, comparativement aux autres régions métropolitaines. L'organe exécutif, le *Conseil Exécutif de Corse*, est composé du président et de huit conseillers élus pour six ans au sein de l'*Assemblée de Corse*, organe délibératif de la *Collectivité Territoriale de Corse*, composée de conseillers élus pour un mandat de six ans également. La collectivité insulaire bénéficie de compétences élargies en matière de fiscalité, d'environnement, d'énergie, de transports, d'agriculture, de développement économique, de tourisme, d'éducation et de formation, de jeunesse et sport, de culture ou encore de langue corse. Six établissements publics ont en charge la mise en œuvre des politiques publiques définies par les instances régionales dans les secteurs concernés : l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC), l'Office de l'environnement de la Corse (OEC), l'Office des transports de la Corse (OTC), l'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC), l'Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC) et, enfin, en ce qui nous concerne plus spécifiquement, l'Agence du tourisme de la Corse (ATC). L'ATC, Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) de la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), au-delà d'un simple Comité Régional du Tourisme, a pour fonctions et missions non seulement la mise en œuvre de la promotion et de la communication touristiques, mais également le développement et la structuration de l'offre territoriale, l'observation touristique,

ainsi que la coordination des acteurs et parties prenantes du tourisme insulaire (Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, professionnels, chambres consulaires, collectivités locales, etc.). Elle s'appuie pour cela sur une structuration du territoire insulaire en 9 pôles touristiques correspondant aux neuf territoires de projets identifiés par la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la stratégie de territorialisation de ses politiques. Ces neuf pôles touristiques, dans le cadre d'un partenariat contractualisé, matérialisé par une convention d'objectif tripartite entre un Office de Tourisme, l'ATC/CTC et l'Etat, sous l'égide d'un Office de Tourisme de Pôle devenu chef de file, ont pour objectifs de contribuer à la structuration et la valorisation de la destination Corse, à l'échelle de leur territoire d'intervention, au travers de missions d'animation, de coordination et mise en réseaux, ainsi que d'accompagnement à l'investissement et aux porteurs de projets locaux (cf. règlement des aides, Collectivité Territoriale de Corse et Agence du Tourisme de la Corse).

La Grèce a connu deux grandes réformes territoriales successives, qui ont profondément changé le paysage politique et administratif du pays. La première réforme, instituée par la loi 2539/1997 pour la constitution de l'administration locale du premier degré, dite loi *Kapodistriias*, a drastiquement réduit le nombre de collectivités locales de premier niveau de 441 dèmes et 5 383 communautés à 914 dèmes et 120 communautés (Tsoulouvis 2002). Mais la réforme la plus importante reste le deuxième volet du processus de réforme de l'administration territoriale et locale, opérationnel depuis le premier janvier 2011 avec la mise en application de la loi 3852/2010 pour une nouvelle architecture de l'administration locale et décentralisée, dite programme *Kallikratis*. Elle institue le regroupement des dèmes et communautés en 325 dèmes, institue 13 régions décentralisées en substitution des régions déconcentrées préexistantes, lesquelles sont regroupées en 7 administrations déconcentrées équivalant peu ou prou à nos préfectures de région, et supprime les départements en transférant les compétences et les moyens (humains et financiers) pour partie aux dèmes et pour partie aux nouvelles régions. Ainsi, le paysage administratif et politique du pays est profondément remodelé et simplifié, avec seulement deux échelons de collectivités territoriales, le dème et la région, lesquels ont vu leurs compétences et champs d'intervention considérablement élargis. En ce qui concerne plus spécifiquement les dispositifs de gouvernance du tourisme, ils se structurent comme suit : l'Etat définit un Schéma National d'Aménagement du Territoire pour donner un cadre général d'aménagement au pays, ainsi qu'un schéma-cadre spécifique pour la planification et le

développement du tourisme. Ces schéma-cadres sont ensuite développés et précisés à l'échelon régional (en l'occurrence la Région de Crète), qui définit son propre Cadre Régional d'Aménagement et de Développement Durable de la Crète, comportant plusieurs volets sectoriels, dont un volet tourisme. Chaque dème doit se doter enfin d'un schéma d'aménagement et d'organisation urbaine ainsi que d'un plan stratégique et opérationnel quinquennal (de développement), lesquels doivent s'insérer dans les cadres régionaux et nationaux mentionnés. On notera que le schéma d'aménagement et d'organisation urbaine équivaut en quelques sortes à un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT), plus qu'à un Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans la mesure où il a une fonction d'orientation stratégique plus que de réglementation à strictement parler, particulièrement en ce qui concerne les dèmes ruraux¹¹⁰. Enfin, en termes d'organes de gouvernance, le dème peut constituer un Comité du Tourisme, composé de professionnels et d'acteurs locaux du tourisme, lequel est réuni sous l'égide d'un adjoint au maire délégué au tourisme. Ce comité a un rôle consultatif et peut être force de proposition dans les processus de définition et de mise en œuvre d'une politique touristique locale. Les fonctions d'information et de promotion sont assurées par l'Organisme Hellénique du Tourisme (EOT), émanation directe du Ministère du Tourisme, lequel dispose de bureaux et de points d'informations déconcentrés dans tout le pays. En sus de ces points d'information locaux gérés par l'administration centrale, certains dèmes ou organisations professionnelles se dotent de leurs propres bureaux d'information et offices de tourisme, afin de mieux maîtriser leur capacité réelle d'information touristique (compétences linguistiques du personnel, amplitude plus grande des horaires d'ouverture, etc.).

Ainsi, les dernières réformes territoriales ont doté les instances régionales du cadre légal nécessaire à la définition et à la mise en œuvre, à l'échelle de chacune des îles, de Plans d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), lesquels permettraient de définir et d'orienter -entre autres- les stratégies d'aménagement et de développement du tourisme. En Crète, le précédent Cadre Régional d'Aménagement et de Développement Durable de la Crète (CRADDC) a été validé en 2003, pour la période 2000-2015. Il est découpé en trois parties : une première partie replaçant la Crète dans

¹¹⁰ Au contraire des dèmes urbains, les dèmes ruraux n'ont pas obligation de disposer d'un document d'urbanisme présentant une cartographie détaillée à l'échelle de la parcelle. En l'absence de ce type de document, le règlement national conditionne la délivrance de permis de construire hors des zones urbaines au seul fait que la parcelle ait une surface minimale de 4 *stremmata*, soit 0,4 hectare.

son environnement national, européen et international, une seconde partie faisant état de la situation actuelle et des perspectives de développement à l'échelle de l'île et, enfin, une dernière partie regroupant les propositions et les plans d'action à moyen (2000-2006) et long (2000-2015) termes du Cadre d'Aménagement et de Développement Durable de la Crète. Cette dernière partie - qui constitue le CRADDC proprement dit - intègre trois cartographies de l'ensemble de l'île au 1/250 000^{ème} : la première carte caractérise les principaux zonages, donne les grandes orientations et identifie les principales infrastructures existantes ou à créer en termes d'aménagement du territoire, la deuxième carte représente le réseau urbain de l'île et identifie l'existant et les besoins en termes d'infrastructures sociales et d'administration, et la dernière carte, intitulée *modèle de développement spatial*, définit les principales orientations par zone en matière de développement local. L'actualisation de ce document, qui a été repoussée à plusieurs reprises en raison de la crise et du manque de moyens, est actuellement engagée. Elle est en cours de finalisation et devrait entrer en phase d'enquête publique dans le courant de l'année 2014. L'un des principaux enjeux portés par cette actualisation réside dans un probable (et redouté) assouplissement des dispositifs de protection de l'espace, afin d'attirer et de faciliter les investissements extérieurs, comme c'est la tendance actuellement au niveau national.

En Corse, la loi de 2002 donne à la Collectivité Territoriale de Corse la responsabilité d'élaborer un Plan d'Aménagement et de Développement DURable de la Corse (PADDUC), lequel, bien au-delà d'un simple Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT, document de prospective et d'orientation exprimant le projet général d'aménagement des régions), a valeur à la fois de directive territoriale d'aménagement (il permet notamment de préciser les modalités d'application des lois littoral et montagne), de schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, de schéma de mise en valeur de la mer ainsi que de schéma régional des transports (Assemblée de Corse 2012; Douay 2013). Il est notable que l'amplitude des enjeux que suppose ce document ne va pas sans un inconfort quant à la clarté de ses vues prospectives. Suite à la présentation d'un premier projet à l'Assemblée de Corse en 2008, la cristallisation des débats autour de la question de l'assouplissement de la loi littoral, de l'ouverture d'espaces littoraux à l'urbanisation et d'une *désanctuarisation* de l'île (Tafari 2011), ainsi que le durcissement du clivage entre les élus d'une part et le *Front uni contre ce PADDUC* - collectif conduit par les associations de défense de l'environnement et regroupant diverses organisations de

représentation de la société civile - d'autre part, ont entraîné l'ajournement du projet en juin 2009 (Tafari 2011). Ce conflit a ainsi révélé - entre autres - l'ampleur des divergences d'intérêts et de perspectives entre les différentes parties prenantes quant à la question du devenir de l'île en matière d'aménagement et de développement - touristique notamment - ainsi que la nécessité d'élargir les espaces de participation pour construire un véritable projet de société à l'échelle de l'île (Maupertuis 2010 ; Furt, Maupertuis, Prunetti 2011 ; Tafari 2011). Le nouveau projet de PADDUC, construit sous l'égide de la nouvelle majorité élue en 2010 et suivant une logique de concertation renforcée, est en passe d'être enfin adopté : les cinq volets¹¹¹ du Projet d'Aménagement et de Développement Durable soumis par l'exécutif ont été approuvés par l'Assemblée de Corse au début de l'année 2014, et la cartographie du Schéma d'Aménagement Territorial est en cours d'élaboration, toujours suivant un processus de concertation¹¹². Elle devrait être présentée à l'automne 2014 par l'exécutif à l'Assemblée de Corse. Ainsi, après validation par les services de l'Etat, le PADDUC pourrait être définitivement adopté par la Collectivité Territoriale de Corse dans la toute fin d'année 2014, venant enfin se substituer au plan de développement et au schéma d'aménagement régional, lequel date de 1992 (Douay 2013).

Ainsi, les instances régionales des deux îles, tout comme les administrations des territoires infra-insulaires (autrement dit les dèmes côté crétois et les pôles touristiques côté corse) semblent disposer, du point de vue législatif, politique et administratif, d'un cadre d'action leur permettant une meilleure maîtrise de l'orientation stratégique en matière d'aménagement et de développement touristique. Ces cadres semblent aller dans le sens d'une concertation renforcée avec les acteurs locaux et la population dans son ensemble, pouvant ainsi contribuer à l'émergence d'une gouvernance partagée du tourisme à l'échelle locale. Cependant, il convient de nuancer ce postulat du fait des impacts de la crise de la dette publique en Europe, qui contribue à un affaiblissement sans précédent du rôle et des marges d'intervention des politiques publiques dans

¹¹¹ Soit : le diagnostic stratégique, le rapport du conseil exécutif, la charte régionale de lutte contre les précarités, le plan montagne et le livret littoral et formes urbaines.

¹¹² Suivant Maria Guidicelli, conseillère exécutive en charge de l'élaboration du PADDUC, plus de 600 acteurs ont ainsi été associés à la réalisation du document au travers d'ateliers territoriaux décentralisés (Entretien paru dans Corse-Matin du 29 janvier 2014).

l'ensemble des pays d'Europe, et qui, dans un pays comme la Grèce, a entraîné une limitation *radicale* ¹¹³ des processus démocratiques.

¹¹³ *Radicale* en ce sens que cette limitation porte sur les fondements de l'organisation démocratique de l'Etat grec : sans entrer dans un débat polémique sur la réduction des espaces et formes de débat public et de contradiction politique (limitation des droits de grève et de manifestation, fragilisation des médias, arrestations arbitraires, etc.), nous rappellerons simplement que toute décision du gouvernement (exécutif) est soumise à la tutelle d'une *task force* composée d'experts et de cadres administratifs de la BCE, du FMI et de l'UE depuis l'automne 2011 (Coriat, Lantenois 2013). Par ailleurs, le parlement grec a été fermé le 4 juin 2014 par décret ministériel, avançant de deux semaines le fonctionnement en « session d'été ». Pendant les dites sessions d'été, le parlement fonctionne en mode restreint (100 députés seulement), sensés traiter des questions secondaires et de simple fonctionnement en attendant la rentrée de septembre. Or, en 2014, les lois les plus contestées sont inscrites à l'agenda du parlement réduit, fonctionnant à huis clos : c'est le cas par exemple d'une nouvelle loi littoral prévoyant -entre autres- la réduction du périmètre d'inconstructibilité de 50 mètres à 10 mètres du rivage, assortie à une privatisation et mise aux enchères d'une centaine de plages à travers le pays ; c'est le cas également d'une loi dite de la « petite DEI » (du nom de la régie nationale d'électricité), adoptée début juillet, qui prévoit le démantèlement et la privatisation par « paquets » de l'essentiel des composantes de l'entreprise (y compris les infrastructures et les gisements de lignite).

Chapitre 8

Le dème de Sitia et la Castagniccia Mare à Monti, représentatifs des dynamiques régionales insulaires ?

1 Des territoires touristiques non identifiés

1.1 Un tourisme faiblement structuré

Le dème de Sitia se situe à l'extrémité est de la Crète. Il couvrait, au moment de la réforme Kallikratis une superficie de 633 km² à laquelle viennent s'ajouter les superficies des communautés locales de Pefki, Chrisopigi, Lithines et Pervolakia qui ont choisi de quitter le dème voisin de Ierapetra pour être rattachées à celui de Sitia, dont les limites sont aujourd'hui très proches de celles de l'ancienne éparchie.



Figure 19 : Carte de localisation du dème de Sitia en Crète.

Au recensement de 2011, la population totale du dème est de 18 318 habitants, contre un peu plus de 19 000 en 2001. A l'instar de la plupart des régions rurales de Grèce, cette dernière est concentrée pour l'essentiel dans la petite ville centre de Sitia, laquelle compte près de 10 habitants. Les autres localités principales du dème sont Palaikastro (1 200 habitants), Zakros (700 habitants) et Makrygialos (760 habitants).

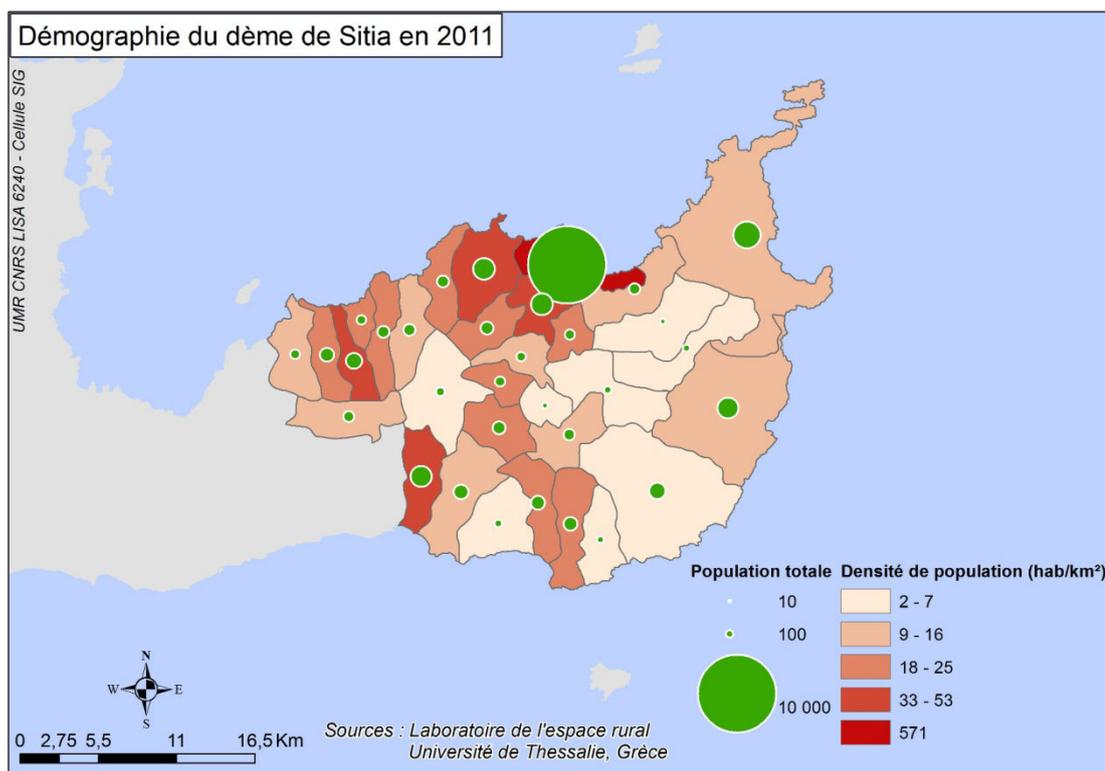


Figure 20 : Répartition de la population du dème de Sitia par districts communaux.

Cette forte concentration de la population à Sitia est lié au phénomène que nous avons précédemment évoqué de structuration de l'espace rural grec autour de petites villes centre (cf. Chapitre 6, paragraphe 2.2.2 : Structuration et fonctionnement de l'espace grec, p. 119) : l'établissement de leur résidence principale à Sitia permet à la population rurale des villages du dème de bénéficier des avantages de la ville, en particulier de l'accès aux commerces et services à la population (école, hôpital, administrations, banque en particulier) ; pour autant, les villages ruraux de l'intérieur des terres ne sont pas désertés : les familles continuent de s'y rendre quotidiennement ou régulièrement pour gérer l'exploitation agricole familiale et la maison au village, suivant le mouvement pendulaire *d'exploitation à distance*. On voit nettement sur la carte reproduite précédemment (cf. Figure 10, p. 139) que les chefs d'exploitation des villages du dème résident dans la petite ville de Sitia. Ce mouvement pendulaire est renforcé en été par l'installation estivale au village d'origine, où la famille élargie se retrouve le temps des vacances scolaires. La résidence dans la ville de Sitia permet par ailleurs au ménage d'être pluriactif, stratégie socio-économique caractéristique en Grèce, particulièrement dans les espaces ruraux : en plus de l'exploitation agricole, les revenus du ménage proviennent fréquemment d'un emploi salarié (dans une administration publique par exemple, occupé par l'un des deux conjoints), ainsi que

d'une micro-entreprise familiale (artisanale ou commerciale) ou d'un emploi en profession libérale. A Sitia, la micro-entreprise familiale est généralement liée au tourisme. Ceci nous amène à souligner que pour la plupart des habitants de Sitia, le tourisme ne constitue pas l'activité économique principale, mais plutôt une activité de complément de revenus ; le secteur d'activité le plus dynamique est celui de l'agriculture, notamment autour de la production d'huile d'olive, laquelle bénéficie d'une Appellation d'Origine Protégée et est réputée dans toute la Grèce pour ses qualités organoleptiques. Isolée du reste de l'île, la microrégion de Sitia est en effet longtemps restée à l'écart du développement touristique de masse qui a touché le dème proche d'Agios Nikolaos. En cause, principalement les distances : tant en termes de kilomètres que de temps. La route principale reliant Sitia à Agios Nikolaos puis à Heraklion est particulièrement étroite et sinueuse, et il faut deux heures au moins en voiture pour effectuer les 120 km qui relient Sitia à Héraklion. La faiblesse des transports en commun joue également un rôle, puisque la liaison en bus interurbains Héraklion-Sitia a une fréquence de quatre aller-retours par jour, pour un trajet de trois heures, le bus empruntant l'ancienne route côtière et faisant plus de soixante arrêts. Contrairement à l'usage, il n'existe aucune liaison express. Une nouvelle route est en projet, mais le chantier a été interrompu - comme ce fut le cas pour de nombreuses infrastructures lourdes - au moment de la crise. Il a repris au printemps 2014.

La petite ville dispose d'un port dédié pouvant accueillir des car-ferries de moyen tonnage, permettant des liaisons directes avec le Pirée, les îles des Cyclades (Mykonos et Santorin notamment) et Rhodes. Elle bénéficie également du troisième aéroport de l'île, dont la piste est suffisamment grande pour accueillir des avions de ligne et des vols charters. L'aéroport devait se doter d'un terminal adéquat dont la livraison était annoncée à l'été 2014 pour devenir le 3^{ème} aéroport international de l'île, mais le chantier a été interrompu en cours d'année suite à des irrégularités dans les procédures de passation de marché et de maîtrise d'ouvrage. Cependant, l'aéroport accueille toute l'année des vols réguliers intérieurs (depuis et vers Athènes et Alexandroupolis notamment), ainsi que des vols charters pendant l'été depuis 2012. Selon les statistiques fournies par l'autorité de l'aviation civile hellénique, 46 vols internationaux ont été programmés à l'arrivée ou au départ de Sitia en 2012 et 82 en 2013. Si l'on en croit les estimations avancées par la municipalité et reprises par Emmanouil Sillignakis pour son mémoire de fin d'études universitaires en 2011, le dème disposerait d'une capacité d'accueil totale d'environ 5 000 lits. Depuis les années 1970 et les débuts du

développement touristique de la Crète, seules quatre grandes unités hôtelières, totalisant environ la moitié des lits du dème, se sont implantées sur le territoire, fonctionnant pour tout ou partie en formules *tout compris* : l'une à Sitia même, le Sitia Beach Helios Club, une autre à proximité du village de pêcheur de Mochlos dans la baie d'Agios Nikolaos, le Club Aldiana Kreta, et deux autres à Makrygialos, le Mikri Poli et l'Ocean Beach Club - Sunwing Resort au Sud du dème. Exception faite de ces hôtel-clubs, la capacité d'hébergement du territoire est essentiellement constituée de petites et moyennes unités familiales, des pensions et chambres à louer pour la plupart, implantées dans les principaux centres touristiques littoraux. La répartition du nombre de lits touristiques - hors structures hôtelières - se répartirait comme suit : la moitié serait située autour du pôle touristique de Makrygialos, 21% dans la petite ville de Sitia, 14% à Palaikastro-Chiona, 5% Mochlos, les 10% restant étant dispersés sur les territoires du dème, avec de petites concentrations à Zakros et Kato Zakros et à Kserokampos (Sillignakis 2011).

les professionnels locaux, ils n'y sont cependant pas hostiles car ils considèrent de manière assez unanime que ceux-ci constituent leur principal outil de promotion et d'attraction de clientèle : leur argument consiste à affirmer que les visiteurs viennent la première fois à Sitia dans le cadre d'une formule tout compris et reviennent les années suivantes, cette fois-ci sans passer par un tour opérateur. Par ailleurs, deux sites font l'objet d'excursions depuis les principaux foyers touristiques de l'île, et particulièrement depuis les hôtel-clubs de la baie d'Agios Nikolaos : il s'agit de la palmeraie et de la plage de Vai - l'une des plus célèbres de Crète - et du Monastère de Toplou situé sur la route de la palmeraie, lequel fait l'objet de haltes systématiques de la part des autocaristes comme des touristes individuels venus avec leur voiture de location. Ces deux sites sont donc particulièrement fréquentés en saison, sans qu'il y ait de réelles retombées économiques localement, à l'exception des achats de produits locaux et de souvenirs au monastère, du parking payant et du beach-bar à la plage de Vai.

Le territoire de projet et pôle touristique Castagniccia Mare à Monti associe cinquante-neuf communes, et regroupe 19 511 habitants sur une superficie totale de 378 km². Il est situé sur la côte orientale de l'île, au Sud de Bastia et au Nord d'Aléria.

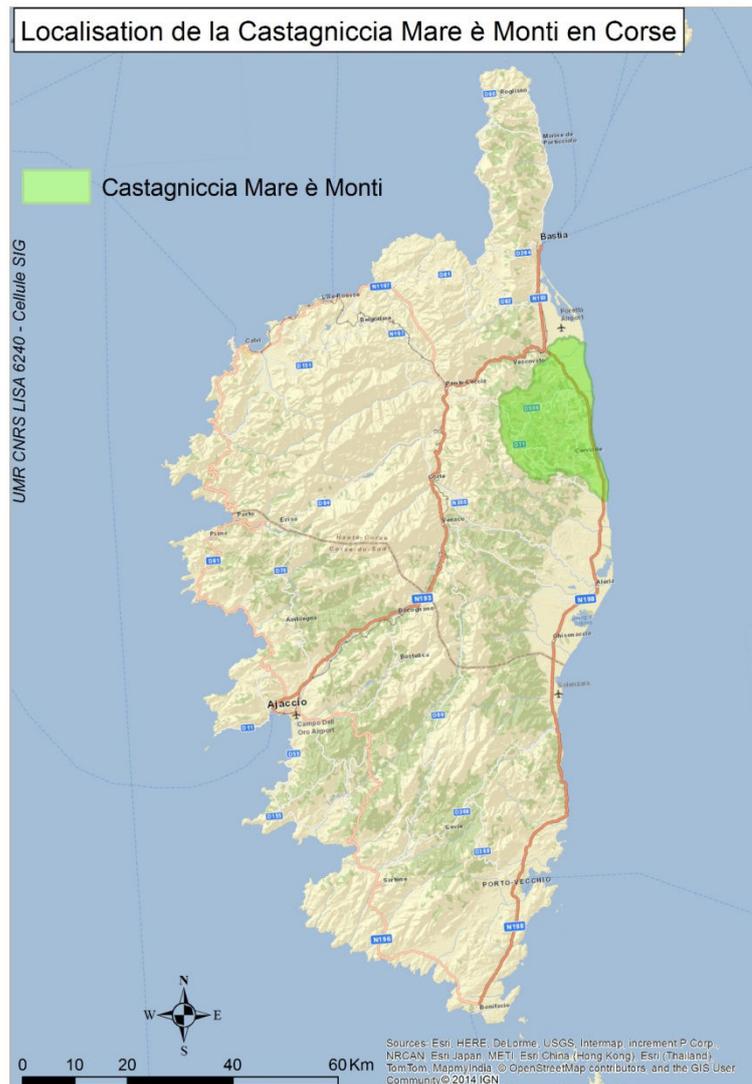


Figure 22 : Carte de localisation du territoire de projet Castagniccia Mare à Monti.

Est-il nécessaire de le rappeler, la Castagniccia Mare à Monti ne constitue pas un territoire administratif à proprement parler, puisque la configuration et la dénomination de cette entité sont issues des politiques conjointes de territorialisation de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'Agence du Tourisme de la Corse. Elle regroupe trois entités préexistantes : la *Casinca* au Nord, la *Costa-Verde* au Sud et la *Petite Castagniccia*, territoire historique couvrant les anciennes pièves d'Ampugnani, d'Orezza et d'Alesani. Sur le plan géographique, le territoire présente une relative cohérence : il est délimité par le mont San Petrone et le col de Pratu à l'Est, par la vallée du Golo au Nord, et par la vallée de l'Alesani au Sud ; les trois vallées enclavées de la Petite Castagniccia, l'Ampugnani, l'Orezza et l'Alesani, débouchent au Nord et au Sud sur la plaine orientale, respectivement au lieu-dit Folelli et à San Giuliano. Les trois vallées de la Petite Castagniccia - qui constituaient autrefois la microrégion la plus riche et la plus

densément peuplée de Corse - et, dans une moindre mesure, les villages du piémont, ont subi et subissent encore un exode important de leur population, au profit de la plaine littorale qui concentre aujourd'hui l'essentiel de la population, des commerces et services du territoire (Association de Préfiguration du Pays Castagniccia Mare à Monti, Corse Médiation Conseil, Service Public 2000 2012).

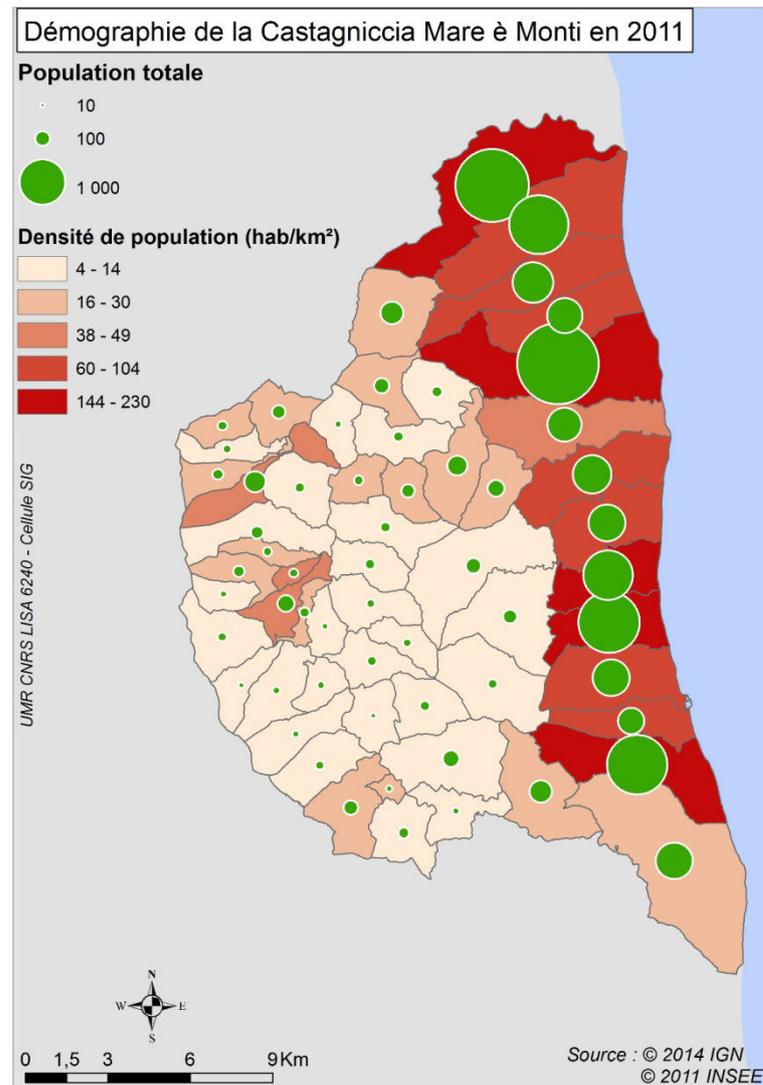


Figure 23 : Sur cette carte, nous pouvons constater nettement la concentration de la population dans les communes littorales.

A l'instar du reste de la Corse (Maupertuis, Scartabelli, Jouve 2014), les familles parties s'installer en plaine, dans l'une des principales villes de Corse ou sur le continent ont conservé leur maison familiale au village d'origine, ce qui explique la part élevée des résidences secondaires dans le parc total de logement en Petite Castagniccia : le canton d'Orezza-Alesani compte en effet seulement 36% de résidences principales

(Association de Préfiguration du Pays Castagniccia Mare à Monti, Corse Médiation Conseil, Service Public 2000 2012).

Les distances-temps ne sont pas particulièrement longues, et il faut moins d'une heure depuis la plaine pour atteindre les villages les plus reculés d'Alesani, d'Ampugnani ou d'Orezza), mais l'état des routes laisse à désirer, et, surtout, l'isolement des villages se fait plus prégnant en hiver en raison des conditions climatiques (routes et cols enneigés, verglas, coupures d'électricité, etc.). Pour l'essentiel les activités de la Petite Castagniccia sont agricoles, d'élevage et de transformation des produits de l'élevage notamment, de services, avec les services d'aide à domicile et l'installation du pôle développement du Parc Naturel Régional de Corse (PNRC) au village de Nocario, de petite industrie et d'artisanat avec plusieurs entreprises d'exploitation du bois. Fleuron économique d'une région sinistrée du point de vue démographique, la société d'exploitation des Eaux d'Orezza salarie plus d'une vingtaine de personnes.

Nous avons ainsi une forte concentration de la population, des activités et des services en plaine, où se concentrent également les activités et les flux touristiques, ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes, tandis que les semi-montagnes de l'arrière-pays, quasi désertiques en hiver, se repeuplent l'été avec le retour au village des originaires.

Au Nord du territoire, la Casinca constitue une entité à part. Unité géographique bien identifiée, ancienne piève constituant une communauté de communes, elle présente une cohésion spatiale entre la partie nouvellement urbanisée située en plaine et les anciens chefs-lieux de communes localisés en piémont. Peut-être cela est-il dû au fait que l'étendue de l'unité est assez restreinte, relativement densément peuplée et bien desservie par la nouvelle route express qui relie Bastia à Arena. Cela peut-être également dû à une économie agricole prégnante, avec une diversité notable des produits - arboriculture, maraichage, élevage, vigne, etc. - ce qui est plutôt rare en Corse, et l'existence de nombreuses unités semi-industrielle de transformation agroalimentaire (coopérative vinicole, charcuterie, fromagerie, etc.).



Figure 24 : Carte topographique de la Castagniccia Mare à Monti.

Comme ailleurs en Corse, et peut-être même de manière plus accentuée, les activités touristiques locales se limitent essentiellement à une simple fonction d'accueil. L'offre d'hébergement marchand, d'une capacité totale d'environ 12 000 lits, est fortement concentrée sur le littoral, et se compose pour l'essentiel de résidences de tourisme, de campings et de villages de vacances (Pôle Touristique Castagniccia Mare à Monti 2011). L'hôtellerie est ici minoritaire. Malgré ses 26 km de plages au sein d'une destination balnéaire, la Castagniccia Mare à Monti souffre du déficit d'image de la plaine orientale, moins réputée auprès des visiteurs que la Balagne, l'extrême Sud ou la côte Ouest. Elle forme une destination *par défaut*, dans le sens où elle bénéficie surtout de sa localisation à mi-chemin entre Bastia, principal point d'entrée en Corse, et Porto-Vecchio, destination traditionnellement privilégiée dans l'île, et de son offre d'hébergement moins chère que celle du Sud, dont la capacité lui permet d'absorber les

besoins en hébergement lorsque les structures plus au Sud arrivent à saturation. La clientèle, familiale, est attirée par les prix donc, mais également par l'accessibilité des plages directement depuis leur lieu de résidence estivale (campings, mobile homes, etc.), sans compter qu'une partie du linéaire de plage est aménagée et sécurisée, et propose des activités encadrées à destination des enfants (terrains de jeux, activités nautiques, restaurants, snacks, etc.). Le piémont, de Cervione à Vescovato, et, à plus fort titre encore, la Petite Castagniccia, bénéficient peu de la fréquentation touristique littorale, sauf au travers d'excursions organisées par certains villages vacances qui proposent des circuits en bus La Porta - Piedicroce - eaux d'Orezza, ou via les excursions individuelles à la journée. Hormis quelques rares hôtel-restaurants ruraux comme l'hôtel du Refuge à Piedicroce, quelques gîtes et chambres d'hôtes, l'arrière-pays est globalement peu doté en infrastructures touristiques susceptibles de retenir les visiteurs plus de quelques heures et donc d'en tirer des revenus pour la population locale. Sur le plan géographique, le territoire présente une relative cohérence : il est délimité par le mont San Petrone et le col de Pratu à l'Est, par la vallée du Golo au Nord, et par la vallée de l'Alesani au Sud. Les trois vallées enclavées de la Petite Castagniccia, l'Ampugnani, l'Orezza et l'Alesani, débouchent au Nord et au Sud sur la plaine orientale, respectivement au lieu-dit Folelli et à San Giuliano. Les villages de cet arrière-pays, quasi désertiques en hiver, se repeuplent l'été, durant les mois de juillet et août, avec le retour au village des *originaires*. Les résidences secondaires, dont le nombre est estimé à plus de 6 000, sont réparties de manière équilibrée entre l'intérieur et le littoral (Pôle Touristique Castagniccia Mare à Monti 2011).

1.2 Un réel potentiel de valorisation touristique des ressources territoriales

Il s'avère que les deux terrains d'étude, le dème de Sitia comme la Castagniccia Mare à Monti, disposent d'un potentiel non négligeable en ce qui concerne la constitution d'un produit touristique basé sur la valorisation des *ressources territoriales*.

Le dème de Sitia dispose, sur son territoire, de sites archéologiques de première importance : à titre d'exemple, le site de Mochlos constitue l'un des témoignages majeurs, en Crète, de la richesse du commerce et des échanges maritimes opérés sous l'ère Minoenne et de nombreux objets précieux y ont été découverts ; le site du temple de Zeus (près de Palaikastro) est l'un des plus anciens et des plus importants de tout l'espace hellénique ; le palais de Kato Zakros est considéré comme le second plus

important palais minoen après celui de Knossos ; les vestiges de la cité d'Itanos, et les nombreux sites archéologiques des environs, qui ont fait l'objet de campagnes de fouilles récentes conduites par l'Ecole Française d'Athènes, ont fourni des témoignages uniques de l'histoire et du fonctionnement d'une des cités antiques du monde hellénique. Le dème de Sitia présente l'originalité également d'avoir été le principal foyer de l'aristocratie énéto-crétoise, dont la culture spécifique est née de la fusion entre la culture vénitienne et la culture crétoise, et dont témoignent encore aujourd'hui l'architecture remarquable, médiévale et renaissance, des villages d'Etia et de Voïla, ainsi que la mémoire de Vitsenzos Kornaros, l'enfant du pays qui livra à la postérité le poème épique *d'Erotokritos*, œuvre comparable en termes d'importance à ce que peuvent représenter dans nos cultures occidentales celles de Rabelais, de Shakespeare ou de Cervantès. En ce qui concerne le patrimoine naturel, la région est riche en phénomènes géologiques particuliers, dont témoignent les nombreuses gorges et grottes, pour la plupart partiellement aménagées et accessibles par des chemins de randonnée. Un parc géologique est d'ailleurs en cours de création pour protéger et valoriser ce patrimoine, avec un projet en cours d'inscription auprès de l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial. Les paysages agricoles et ruraux de l'intérieur des terres sont particulièrement préservés, et l'architecture traditionnelle des villages a été plutôt peu dénaturée par les constructions récentes ou les travaux de rénovations, ce qui est assez rare en Grèce si l'on excepte les régions spécifiquement protégées pour leur architecture rurale¹¹⁴.

En Corse, la Petite Castagniccia, élargie au piémont de la plaine orientale entre Cervione et Vescovato, constitue une sorte d'épicentre de la culture et de l'identité corses, et ce à plusieurs titres : elle fut un temps la région la plus riche et la plus densément peuplée de l'île, grâce notamment à la culture du châtaignier imposée à partir du 14^{ème} siècle par les Génois et dont elle tire son nom¹¹⁵ ; les paysages, caractéristiques et particuliers en Corse, témoignent de ce passé : les forêts de châtaigniers couvrent l'ensemble du territoire et l'habitat, à la fois dense et dispersé, rappelle que la région était fortement peuplée, tandis que la richesse de l'architecture monumentale (patrimoine religieux baroque, maisons de maître) ou plus humble (moulins à châtaignes), et de l'artisanat (travail du bois notamment) témoignent d'une prospérité passée, issue de ce que les Corses surnommaient *l'arbre à pain*. La région est

¹¹⁴ Comme c'est le cas dans le Pélion en Thessalie ou les Zagorochochia en Epire.

¹¹⁵ En corse, la châtaigne se dit *castagna*.

associée également à l'image de Pascal Paoli, originaire du village de Morosaglia, figure emblématique de l'histoire politique de l'île, père fondateur de l'éphémère République de Corse entre 1755 et 1770, qui dota l'île d'une constitution considérée comme un modèle par les Lumières et comme fondatrice d'un sentiment national corse. Enfin, dans les années 1970, c'est de là que partit le mouvement du *Riacquistu*¹¹⁶, véritable mouvement culturel et politique, qui promut le renouveau de la langue et de la culture corses, s'attachant aussi bien à la conservation qu'à la reviviscence de son patrimoine culturel immatériel.

La constitution de produits touristiques basés sur la valorisation de ces ressources territoriales pourrait tirer parti d'un renforcement des *complémentarités* (Marsat, Bonniot 2010) entre les fonctions touristiques et les autres fonctions du territoire, qu'elles soient culturelles, environnementales ou agricoles. Nous pensons en particulier à la réputation des produits agroalimentaires des deux territoires. Sur le plan spatial, une même *complémentarité* pourrait être renforcée entre les villages ruraux de l'intérieur, aux paysages et à l'architecture préservée, et le littoral qui accueille l'essentiel des flux touristiques, et ce, d'autant plus que les distances-temps ne sont pas importantes. Ainsi le produit touristique littoral bénéficierait d'un renforcement qualitatif de son image, en proposant une *ruralité authentique* à moins d'une heure de route de la plage.

En Castagniccia Mare à Monti, nous soulignerons le rôle que peut jouer dans ce rapprochement l'espace de piémont, à mi-chemin entre les deux espaces fortement contrastés que constituent la plaine littorale et les vallées montagneuses de l'intérieur. Le pôle urbain de Cervione, une ancienne petite ville située au Sud du piémont, est encore densément peuplé à l'année et bien doté en services à la population et en infrastructures culturelles. Nous citerons en particulier l'ancien séminaire qui accueille l'Association pour le Développement des Etudes archéologiques, historiques, linguistiques et naturalistes du Centre-Est de la Corse, structure polyvalente aux activités multiples, qui gère - entre autres - un écomusée, une radio locale, et un centre de la langue corse. Le piémont bénéficie d'un maillage assez exceptionnel en matière d'infrastructures culturelles puisqu'en plus de l'ADECEC il accueille au Nord, dans le village de Talasani, le Tavagna Club, une autre association originale et polyvalente qui gère à la fois un espace d'animation et de sociabilité au village, un festival culturel *u*

¹¹⁶ Réappropriation

Settembrinu di Tavagna, ainsi que la production d'un groupe de musique ou encore de pièces de théâtre.

A Sitia, de grandes vallées agricoles traversent le dème du Nord au Sud ; elles sont essentiellement plantées d'oliviers, lesquels servent à la production de l'huile d'olive AOP. Les autres cultures sont de vigne à vin et arboricoles (amandes, pistaches, poires, pêches, etc.). L'élevage ovin-caprin est moins répandu ici que dans le reste de l'île, mais reste présent tout de même dans les pâturages de montagne, dans les haut plateaux ou sur les terres arides du cap Sidero et de la côte Sud, ainsi qu'en périphérie des villages, sous la forme de petits cheptels de quelques dizaines de têtes. Sitia est connu également pour son *xigalo*, une sorte de fromage frais salé qui bénéficie d'une AOP locale¹¹⁷. Contrairement à la situation Corse où les fractures et concurrences spatiales sont sensibles (entre le littoral et l'intérieur des terres, entre le tourisme et l'agriculture par exemple), et contrairement à d'autres régions de Crète, la population du dème est restée fortement pluriactive. La proximité entre les villages de l'intérieur et la ville-pôle de Sitia, avec moins d'une heure de route au maximum favorise les allers et venues : nous l'avons précédemment exposé, le ménage réside en général à Sitia, ce qui lui permet d'accéder à un emploi salarié ainsi qu'aux commerces et services, et monte travailler régulièrement, tous les jours en saison de travaux agricoles, au village d'origine. De ce fait, les villages de l'intérieur restent vivants et sont bien entretenus.

Ainsi, les deux territoires présentent des potentialités de *complémentarité*, entre agriculture et tourisme notamment, puisqu'ils bénéficient tous deux d'une agriculture dynamique, proposant des produits transformés différenciés. Cela suppose cependant de dépasser les déséquilibres spatiaux, particulièrement en Castagniccia Mare à Monti, entre un littoral sous pression qui concentre les hommes et les activités et un arrière-pays en déshérence qui menace de devenir un désert démographique et économique. Le territoire de Sitia au contraire, du fait de la pluriactivité de sa population, présente de solides *complémentarités* et *solidarités* spatiales. En revanche, chaque secteur d'activité est traité indépendamment des autres, et le produit touristique local - si produit il y a - ne valorise et n'intègre absolument pas les ressources et activités diversifiées du territoire. Pour ces raisons, la valorisation des *ressources territoriales* dans les deux territoires d'étude nécessiterait l'émergence d'une *gouvernance* du tourisme, qui soit capable de coordonner l'ensemble des acteurs concernés, pour une meilleure maîtrise,

¹¹⁷ Cela mérite d'être mentionné dans la mesure où de nombreuses AOP fromagères grecques sont nationales, comme par exemple la feta, la kefalogravièra ou encore le ladotiri.

par la société locale, des orientations et choix en matière de développement touristique. C'est sur cette question que se focalise notre recherche, et il nous faut, comme point de départ, appréhender quels sont les dispositifs et les dynamiques de gouvernance existants, tant à Sitia qu'en Castagniccia Mare à Monti.

2 Des territoires en débat

2.1 Aux frontières des territoires : structuration et espace d'intervention de la gouvernance institutionnelle du tourisme

En premier lieu, un rapide retour sur l'historique de la constitution de nos deux terrains d'étude en tant que territoires administratifs et/ou de projet peut nous permettre d'éclairer en partie les questions de cohésion et de solidarité intra-territoriales. Ainsi qu'évoqué précédemment, la Castagniccia Mare à Monti ne constitue pas en soi une collectivité territoriale. Il s'agissait au départ de s'inscrire dans les dispositifs nationaux en faveur de la constitution de territoires de projets, les pays, au sens de la Loi du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT), dite *loi Pasqua*, renforcée par la Loi du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT), dite *loi Voynet*. Le rapport d'orientation du Conseil Exécutif de la CTC de 2006 sur la territorialisation des politiques en Corse est éloquent de ce point de vue :

L'adoption depuis 1995 d'un dispositif législatif et réglementaire donnant corps à l'existence de « territoires de projet » a fourni un cadre à l'intervention à la Collectivité Territoriale de Corse, lui permettant d'envisager la relance des démarches de territorialisation par ailleurs expressément prévues par le plan de développement de la Corse. [...] Dans ce cadre, la constitution de Pays structurés par des intercommunalités doit devenir un objectif majeur de la Collectivité Territoriale, car ils permettent de parvenir à une forme aboutie de la territorialisation des politiques publiques.

Un premier découpage de l'île, issu de bassins de vie et d'emplois identifiés avait été proposé à titre indicatif ; il était alors constitué de huit territoires potentiels, sans que les limites de ces territoires pressentis n'aient de vocation prescriptive :

Il s'agit de définir les territoires de référence les plus pertinents possible sans pour autant en considérer les limites comme intangibles, d'en déterminer les besoins et d'identifier les actions en conséquence.

Suite à l'appel de la CTC, l'Association de Préfiguration du Pays Castagniccia Mare à Monti (APPCMèM) s'est constituée, sous l'égide de Claude Olivesi, alors président de la Communauté de Communes de la Costa Verde. Elle a pour ambition de proposer à la

CTC un 9^{ème} territoire de projet cohérent, aux confins des territoires pressentis de Bastia et de la Plaine Orientale. Elle regroupe à l'origine les communes de trois Syndicats Intercommunaux à Vocations Multiples (SIVOM), celui de la Vallée du Fium'Alto (regroupant les communes de l'Ampugnani), celui du Val d'Orezza et celui de la Vallée d'Alesani, ainsi que les communes des Communautés de Communes de Casinca et de Costa Verde. Le projet de constitution du Pays a souffert de deux accidents perturbateurs : le décès en 2007 de Claude Olivesi, puis la loi de réforme territoriale de 2010, ne permettant plus la création de nouveaux pays. Cependant, bon an mal an, l'association a décidé de poursuivre la démarche déjà engagée afin de pouvoir acter la reconnaissance par la CTC d'un 9^{ème} territoire de projet à l'échelle insulaire, et s'est dotée en 2013 d'un diagnostic, ainsi que d'un projet de territoire structuré autour de deux axes prioritaires : *un territoire solidaire*, portant sur le renforcement des services à la population, des infrastructures et l'amélioration de la qualité de vie, et *un territoire dynamique*, portant sur des actions de développement local autour du tourisme, de l'artisanat et de l'agriculture. Parallèlement, et en coordination avec cette démarche de structuration en territoire de projet portée par l'APPCMèM, une structuration des dispositifs d'animation et de promotion touristiques s'est opérée. En 2003, l'ancien Syndicat d'Initiative du Morianincu devient l'Office du Tourisme Intercommunal de la Costa Verde. Il a ensuite été reconnu par l'Agence du Tourisme de la Corse comme chef de file du pôle touristique de Costa Verde, dans le cadre d'une première convention d'objectif pour la période 2003-2006. Puis les contrats de pôles ont évolué et, en cohérence avec le projet de territoire porté par l'APPCMèM, le pôle touristique Castagniccia Mare è Monti est reconnu en 2011, et une nouvelle convention d'objectif est signée avec l'Office de Tourisme de Costa Verde, classé trois étoiles depuis 2006, pour la période 2011-2014, élargissant son territoire d'intervention et consacrant ainsi la structure comme Office de Tourisme de Pôle de Castagniccia Mare è Monti. La structuration en pôle touristique intègre également le Syndicat d'Initiative de la Castagniccia, lequel dispose de deux points d'information touristique, à Piedicroce en Orezza ainsi qu'au lieu-dit Folelli en plaine. Une coopération entre les deux structures a donc été mise en place, afin de mutualiser et partager, dans la mesure du possible, les outils et missions de promotion (dépliants, points d'informations, etc.) et de coordonner au mieux leur action sur l'ensemble du territoire.

Au rebours de la Castagniccia Mare à Monti, le dème de Sitia forme par lui même une collectivité territoriale. Lors de la préparation de la réforme Kallikratis, s'agissant du regroupement des dèmes et communautés en des dèmes élargis, trois principes directeurs ont prévalu : en premier lieu, ce regroupement a été effectué, le cas échéant, sur la base du volontariat ; en second lieu, les limites des anciennes éparchies ont été privilégiées, particulièrement en espace rural, considérant que ces anciennes unités administratives présentaient, tout comme nos pays, une relative cohésion géographique et historique, tout en constituant, de par leur polarisation par une petite ville centre, un bassin de vie et économique cohérent ; en troisième lieu, dans le cas des petites îles (à l'exception donc de la Crète et de l'île d'Eubée), chaque île constituerait un dème, indépendamment de leur superficie ou de leur population. Initialement, le dème de Sitia regroupait les anciens dèmes d'Itanos, Lefki et Sitia. En cela, le découpage ne suivait pas exactement les limites de l'ancienne éparchie, laquelle incluait également le dème de Makrygialos. Or celui-ci avait été rattaché, pour des questions de proximité géographique mais également économique, au dème de la ville de Ierapetra, sur la côte Sud. Il s'est avéré que les communautés locales - équivalant à des mairies annexes - de Pefki, Chrisopigi, Lithines et Perivolakia, se sentant historiquement plus proches de Sitia que de Ierapetra, ont demandé leur rattachement au nouveau dème de Sitia, demande entérinée par le Journal Officiel A' 239 du 7 novembre 2011. A l'exception donc des autres communautés locales de l'ancien dème de Makrygialos, le territoire du dème de Sitia est très proche de celui de l'éparchie historique.

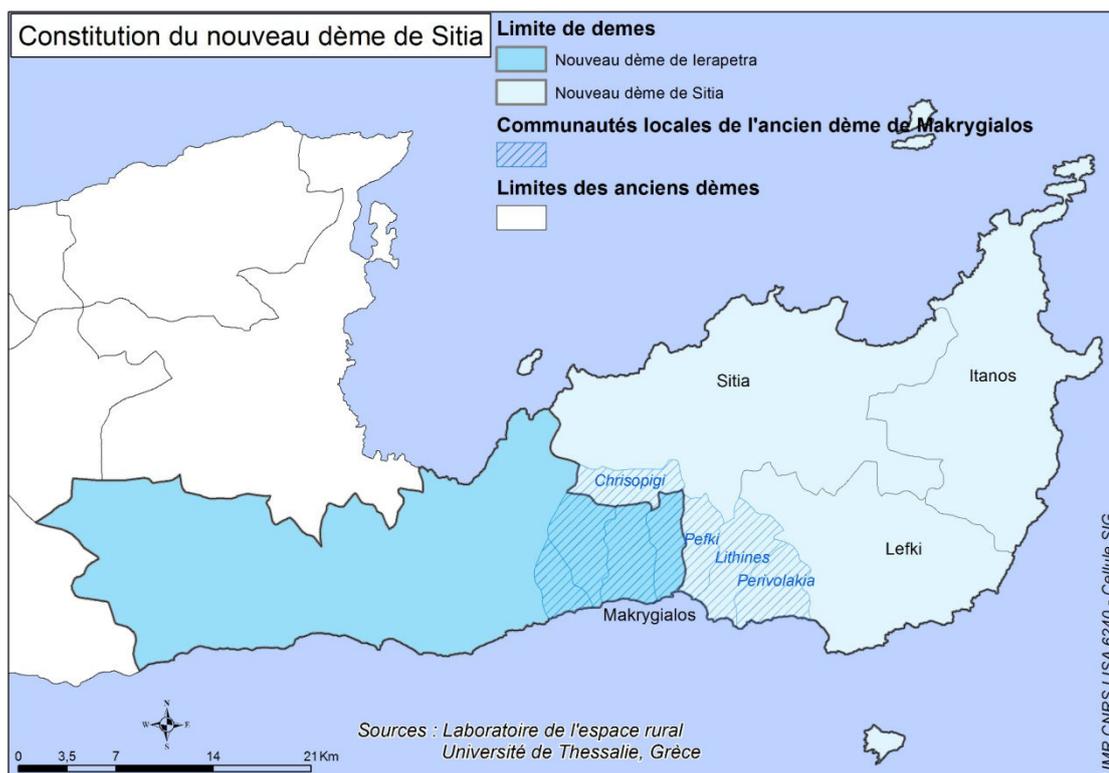


Figure 25 : Carte représentant la constitution du nouveau dème de Sitia à partir des anciens dèmes de Sitia, Lefki et Itanos, ainsi que des communautés locales de Pefki, Chrisopigi, Lithines et Perivolakia. L'éparchie de Sitia, quant à elle, inclut les quatre anciens dèmes de Sitia, Itanos, Lefki et Makrygialos.

La loi Kallikratis encadre de manière précise le fonctionnement et l'organisation du nouveau dème. Tout d'abord, les pouvoirs du maire sont limités à un rôle de coordination du travail des adjoints, lesquels se voient attribuer chacun une compétence spécifique et thématique. Ils sont de surcroît responsables d'une zone géographique à l'intérieur du dème, notamment en matière de fonctionnement administratif. Avec le maire, ils constituent le comité exécutif, organe chargé de la définition et de la mise en œuvre des politiques du dème, ainsi que du suivi de la programmation opérationnelle. Pour assurer un travail préparatoire sur les différents sujets et thématiques, ainsi que pour des projets ou des travaux précis, le maire et ses adjoints s'appuient sur des comités thématiques et groupes de travail pouvant être constitués d'élus, de cadres et techniciens du dème, d'employés du secteur public, de professionnels ou d'experts, ainsi que de représentants de la société civile (associations notamment). C'est en ce sens que le dème de Sitia s'est doté d'un adjoint délégué au tourisme, lequel coordonne les travaux d'un comité du tourisme en charge de proposer des stratégies et orientations politiques, ainsi que de préparer le plan annuel d'actions en matière de tourisme. Par ailleurs, en plus de la collectivité territoriale elle-même, le dème intègre trois autres entités légales : une entreprise municipale pour les activités collectives (culturelles et

sportives), une entreprise municipale de gestion de l'eau et de l'assainissement (par délégation de service public), ainsi qu'une agence de développement locale. C'est dans ce cadre que le dème de Sitia peut s'appuyer sur les compétences et les travaux de l'Organisme de Développement de Sitia (OAS), qui a un statut de société anonyme, et dont les actionnaires sont des institutions publiques et parapubliques telles que les dèmes de l'éparchie de Sitia, les organisations professionnelles et les coopératives locales, ainsi que plusieurs organismes du district régional du Lassithi et d'autres institutions d'échelle régionale (agences de développement départementales et régionales, banque coopérative de Crète, etc.). Cette agence de développement a pour missions principales le développement local de l'éparchie -inclusivement touristique-, la mise en œuvre et la participation à des programmes et projets européens, ainsi que le développement des sources d'énergie renouvelable¹¹⁸. Tous les cinq ans, soit pour la durée de son mandat municipal, le dème doit réaliser un plan stratégique prospectif et opérationnel, lequel sert de cadre politique et budgétaire pour son intervention. La mise en œuvre de ce plan quinquennal d'actions est spécifiée chaque année dans le cadre d'une programmation annuelle des actions¹¹⁹. En sus de l'autorité et des compétences du dème, les organisations et syndicats des professionnels du tourisme ont également un rôle dans la gestion locale du tourisme. Parmi ces dernières, nous avons pu identifier les organisations suivantes : l'union des hôteliers de Sitia, ESTIA - l'association professionnelle des propriétaires d'appartements et de chambres à louer de l'éparchie de Sitia, l'association des propriétaires d'appartements et de chambres à louer de Makrygialos, ainsi que l'association des hôteliers et propriétaires d'appartement et chambres à louer de Itanos.

2.2 Conflits et controverses : des territoires en crise ?

Les questions de cohésion et d'organisation territoriales évoquées précédemment sont d'autant plus vives que nos deux terrains sont au cœur de débats sensibles, révélateurs d'enjeux qui sembleraient dépasser le seul cadre local.

¹¹⁸ Informations recueillies sur le site Internet de l'organisation : <http://www.oas.gr/>

¹¹⁹ Toutes ces informations fournies ici sont extraites du texte de loi 3852/2010, dit *Programme Kallikratis*, publié au Journal Officiel (FEK) 87A' du 7 juin 2010 (en grec) et de l'introduction au Plan Stratégique et Opérationnel du dème de Sitia 2012-2015.

2.2.1 Question(s) de solidarité intra-territoriale

En Castagniccia Mare à Monti, la question du dépeuplement de l'arrière-pays et de la nécessité de renforcer les liens et les *solidarités* entre le littoral et l'intérieur est particulièrement prégnante. Une enquête publique menée lors la réalisation du diagnostic de territoire conforte cette affirmation puisque si 70 à plus de 80% des personnes enquêtées estiment que le territoire de projet Castagniccia Mare à Monti est cohérent du point de vue géographique, historique et culturel, en revanche ils ne sont plus que 35% à répondre par l'affirmative lorsque leur est posée la question de la cohésion économique et sociale du territoire (Association de Préfiguration du Pays Castagniccia Mare à Monti, Corse Médiation Conseil, Service Public 2000 2012). De fait, la Petite Castagniccia regroupe 38 communes de faible superficie pour une population totale de 2 000 habitants environ, ce qui donne une moyenne d'à peine 52 habitants par commune. Chaque commune dispose donc de moyens limités en termes d'intervention, et leur nécessaire structuration solidaire en Communautés de Communes semblent une évidence. Si personne ne semble contester ce principe, en revanche, les modalités elles-mêmes de ce regroupement font débat. D'une part, les petites communes de l'intérieur revendiquent une forme de *droit à la solidarité* de la part des communes du littoral, lesquelles ont accueilli les populations descendues des montagnes et concentrent aujourd'hui activités, revenus et services. De l'autre, elles craignent, en s'associant avec les communes littorales, de ne plus pouvoir peser dans les décisions face à des communes plus riches, plus peuplées et plus puissantes qu'elles. Face à ces réticences, et conformément à la loi 2010-1563 de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été imposé par la préfecture de Haute-Corse, après de longues négociations : ce schéma impose le rattachement des communes d'Alesani à la Communauté de Communes de la Costa Verde. Les communes de l'Ampugnani, qui avaient sollicité un rattachement à la dynamique Communauté de Communes de la Casinca ont été déboutées, et leur a été imposée la création d'une nouvelle intercommunalité en association avec les communes de l'Orezza. Or, cette nouvelle communauté de communes pose deux difficultés soulignées par les élus et citoyens concernés : d'une part elle est fondée sur des rivalités entre les communes d'Orezza et d'Ampugnani, ce qui risque de considérablement compliquer les processus de gouvernance et de coopération, et, pour autant, elle ne permet pas de dépasser le problème de la petite taille de la population et de la faiblesse des moyens, car, bien que regroupant 29

communes, elle n'englobe jamais qu'une population de 1 735 habitants, nettement vieillissante de surcroît.

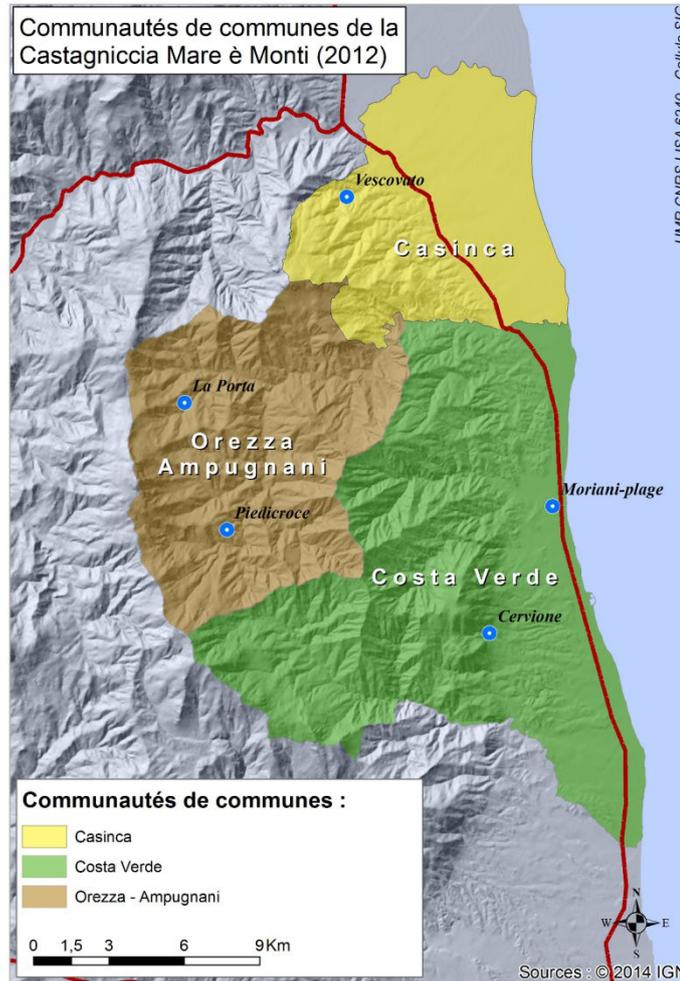


Figure 26 : Carte représentant les communautés de communes de la Castagniccia Mare à Monti telles qu'elles ont été instituées ou modifiées par le schéma départemental de coopération intercommunal publié en décembre 2011.

2.2.2 La prégnance des conflits environnementaux

D'autres questions font également débat sur le territoire, entraînant un certain nombre de conflits : il s'agit des questions environnementales. En Castagniccia Mare à Monti, comme ailleurs en Corse, le débat sur la protection des espaces littoraux et, au-delà, de l'environnement en général, est particulièrement vif. Qu'il s'agisse du problème de l'érosion des plages, de celui de la constructibilité du littoral et des plans d'urbanisme des collectivités locales, de la protection des terres agricoles, ou encore du traitement des déchets, nombreux sont les cas de projets locaux qui ont été abandonnés suites à des mobilisations collectives ou des recours en justice conduits et coordonnés par les associations de défense de l'environnement, avec le soutien d'une part de la population locale et de mouvements autonomistes. Ce fut notamment le cas avec

l'abandon en 2012 du projet d'enfouissement des déchets à Cervione, ou encore avec le recours déposé auprès du tribunal administratif contre le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de San Nicolao di Moriani.

La protection de l'environnement est également au cœur des conflits qui traversent la société locale du dème de Sitia. On l'a vu précédemment, deux secteurs d'investissements font l'objet de débats au niveau local et régional, avec un écho sur le plan national et international : l'implantation de parcs dédiés aux énergies renouvelables, essentiellement de source éolienne et photovoltaïque, dans les montagnes et haut plateaux de l'île, et la construction de grandes unités hôtelières de luxe couplées à la création de parcours de golfs.

Des parcs éoliens et photovoltaïques ont commencé à voir le jour un peu partout en Crète comme dans le reste de la Grèce. Le dème de Sitia est particulièrement concerné, et chaque année de nouveaux parcs y sont construits. Si l'on en croit les informations fournies par l'Autorité grecque de régulation de l'énergie, de nombreux projets supplémentaires de parcs éoliens, photovoltaïques, héliothermiques et mixtes pourraient voir le jour dans les mois et les années qui viennent, ainsi que le montre la carte ci-après, réalisées d'après les données fournies par l'institution.

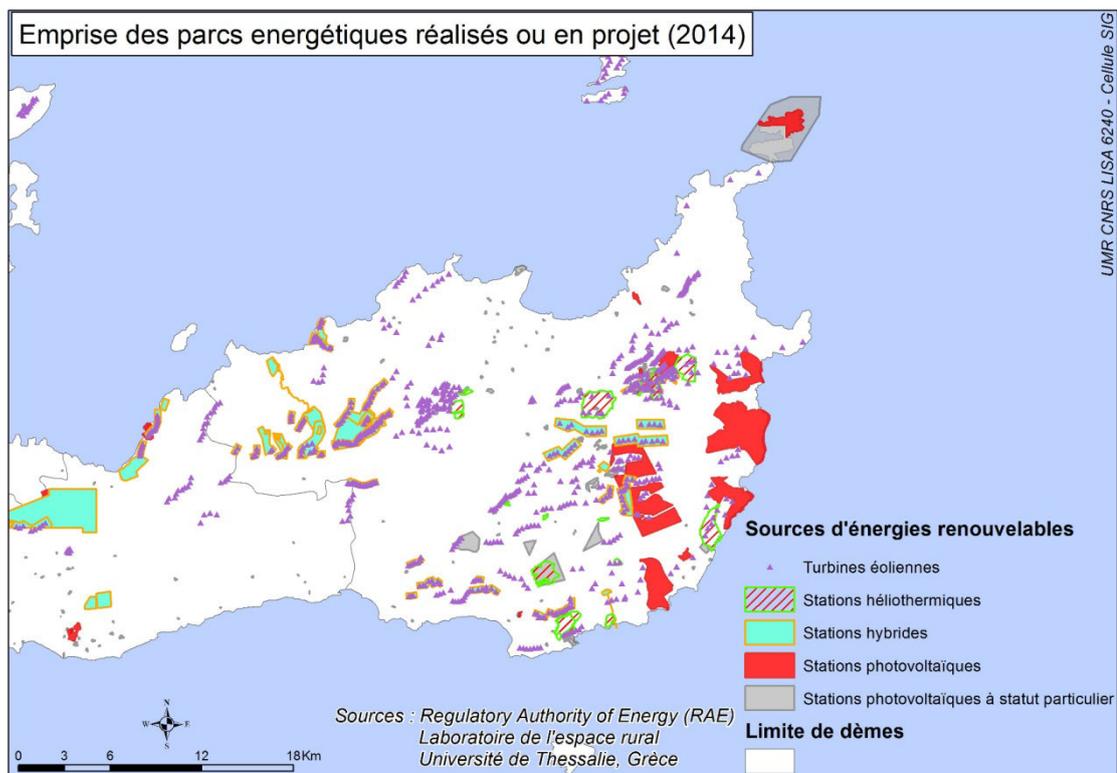


Figure 27 : Sur cette carte, nous pouvons voir l'emprise spatiale importante des projets (réalisés ou en cours) de parcs d'énergie renouvelable, lesquels couplent pour l'essentiel éoliennes et panneaux photovoltaïques.

Ces projets sont dénoncés par une partie de la population crétoise, qui s'est organisée au travers du Réseau Pan-crétois contre les Energies Renouvelables Industrielles. Les arguments posés par les opposants à ces projets sont essentiellement de deux ordres : d'une part, l'énergie produite ne serait pas destinée à une consommation locale, mais à alimenter les réseaux nationaux de pays d'Europe occidentale comme cela a été évoqué précédemment ; d'autre part, ces projets, instruits dans le cadre de la loi *fast-track*, ne font pas l'objet d'un plan d'ensemble ni ne s'intègrent dans le Cadre Régional d'Aménagement et de Développement Durable de la Crète, ce qui ne permet pas de contrôler leurs impacts environnementaux (nuisances pour les élevages extensifs, érosion et imperméabilisation des sols, risques pour les gypaètes et les autres espèces protégées, etc.) ; nous soulignerons à ce propos qu'à Sitia, nombre de ces parcs sont prévus en zones Natura 2000, dans le parc géologique en cours de constitution, ainsi que sur le haut plateau central du dème, qui constitue le château d'eau naturel de la petite région.

Cet aperçu ne peut faire l'impasse d'un bref récapitulatif historique concernant un projet de construction de grandes unités hôtelières couplées à des parcours de golf : entre 2007 et 2011 a eu lieu à Sitia ce que l'on pourrait appeler la *bataille du cap Sidero*, laquelle peut aussi avoir valeur d'exemple ou de symptôme pour ce qui est en jeu dans la réalité concrète du terrain de notre enquête.

Le Monastère de Toplou est légataire de la quasi-totalité de la presque-île située à l'extrémité Nord-Est de Sitia. Il s'agit d'un espace désertique, avec des paysages minéraux et une maigre végétation de type matorral. L'higoumène¹²⁰ actuel du monastère, le père Théophilos, a réussi à valoriser ces terres en développant de petites parcelles irriguées sur lesquelles le monastère produit de l'huile d'olive biologique, du vin, du raki -eau de vie de vin- et du miel. Il a par ailleurs fait construire un moulin à huile et fondé un groupement des producteurs biologiques assez dynamique, qui compte aujourd'hui près de deux cents membres. Il loue quelques parcelles à des producteurs de bananes, mais souhaite réviser à terme ce bail car il considère que ces cultures ne sont pas suffisamment respectueuses des sols, s'agissant de cultures sous serres. Le reste des terres sert actuellement de pâtures libres pour des élevages ovins-caprins. Le cap Sidero intègre les deux sites touristiques les plus attractifs de la microrégion : le monastère lui-même, un bâtiment remarquable d'architecture énéto-crétoise, ainsi que la palmeraie et

¹²⁰ l'Abbé

la plage de Vai. La zone autour du site antique d'Itanos a fait récemment l'objet d'un chantier international de fouilles sous l'égide de l'Ecole Française d'Athènes, et n'a pas été mise en valeur touristiquement pour le moment. En 2007, une entreprise britannique, Minoan Group Plc., négocie avec l'higoumène un bail emphytéotique pour une grande partie des terres du cap, afin d'y construire des unités hôtelières de luxe, dispersées en quatre ou cinq villages d'une capacité totale de 7 000 lits et d'y aménager trois parcours de golf. Un groupe s'est constitué localement pour s'opposer au projet et a mobilisé dans la contestation des personnalités étrangères, universitaires et archéologues notamment, qui ont lancé une pétition internationale. Finalement, le groupe des opposants au projet a déposé un recours auprès du Conseil d'Etat qui a invalidé le projet fin 2010. En 2012, le projet est relancé, toujours avec le soutien de l'higoumène et du maire, sous le nom *d'Itanos Gaïa*. Il est porté cette fois-ci par la Loyalward Ltd., compagnie britannique également. Les objectifs sont annoncés comme revus à la baisse, bien qu'ils n'aient pas été précisés jusqu'à aujourd'hui. L'étude d'impact environnemental a été publiée en janvier 2014, dans le cadre de la procédure prévue par la loi 3894/2010 dite *fast track*. Les opposants au projet soulignent l'absence d'éléments tangibles et quantifiables quant aux caractéristiques de l'investissement. Le document ne précise en effet ni le nombre de villages, ni le nombre total de lits prévus à la construction, ni le nombre de terrains de golf, ni le nombre et la nature des infrastructures prévues. Seule l'emprise des zones réservées au développement touristique et aux infrastructures est précisée : elle couvrirait environ 9 km² sur un total de 25 km², soit le tiers de la zone considérée. Les opposants au projet sont déterminés à porter à nouveau l'affaire en justice, dès qu'ils disposeront des éléments tangibles le permettant. Un autre projet de complexe hôtelier est par ailleurs en dormance depuis quelques années sur un cap proche, celui de Roussolakos à Palaikastro. Les terres de la presque-île ont changé à plusieurs reprises de propriétaire, sans que le moindre plan opérationnel ni permis de construire n'aient jamais été déposés. L'absence de dimension concrète de ces projets pose la question de leur finalité réelle : ont-ils vocation à être réalisés ou s'agit-il plutôt de démarches à visée essentiellement spéculative ?

2.2.3 Les impact de la crise sur les dynamiques locales :

En Corse comme en Crète, ces conflits semblent directement ou indirectement accentués par la crise qui secoue toute l'Europe. Tout d'abord, le rôle des politiques publiques connaît un affaiblissement sans précédent lié à une réduction drastique des

moyens financiers de son action. Les politiques d'austérité, même si elles n'ont pas la même ampleur en France qu'en Grèce, font leur œuvre : partout en Europe, les collectivités locales sont contraintes de réduire leurs dépenses et leurs capacités d'intervention, alors que dans le même temps la population est de plus en plus largement touchée par la précarisation économique, et nécessite une protection sociale renforcée. En deuxième lieu, les capacités d'investissement endogènes sont réduites, notamment en lien avec un accès restreint au crédit bancaire, et ce à tous les niveaux : individuel, collectif ou public ; les investissements privés extérieurs sont alors perçus comme une opportunité, comme une possible source de revenu immédiate. Cela est particulièrement perceptible en Grèce au travers du dispositif *fast-track* et des politiques de privatisation à grande échelle¹²¹. En Corse, cela pourrait se traduire par une plus grande vulnérabilité des espaces soumis à une forte pression touristique et constituant une rente financière potentielle à court terme.

Cependant, au-delà des effets négatifs induits, il est notable que la crise peut aussi jouer un rôle positif dans les dynamiques d'organisation collective, en contribuant par exemple au renforcement du secteur de l'économie sociale et solidaire. A Sitia, les réseaux de solidarité et d'échanges alternatifs se multiplient : depuis 2008, ont été mis en place une soupe populaire, une épicerie solidaire, ainsi qu'un système d'échange alternatif, sorte de dispositif hybride entre le Système d'Echange Local (SEL) et les Réseaux d'Echange Réciproques et de Savoirs (RERS)¹²². Comme ailleurs en Grèce, les initiatives d'entreprises collectives se développent, portées par des jeunes chômeurs et ayant en général pour objet une meilleure valorisation des produits agricoles. Ainsi, deux coopératives ont été créées : l'une essaye de développer et de valoriser de nouvelles cultures (figues de barbarie, plantes médicinales et aromatiques), l'autre a choisi de regrouper une soixantaine de producteurs d'olive pour produire, conditionner, promouvoir et commercialiser directement leur huile, au niveau national et international, sous le nom *Utopia*.

¹²¹ Dernière privatisation en date : celle du littoral et des plages de Grèce. Une proposition de loi portant sur la réduction de 50m à 10m du cordon littoral inconstructible sera présentée en septembre 2014 au parlement grec. Dans le même temps, le TAIPED, l'agence grecque chargée de la privatisation des biens publics, a mis aux enchères depuis le début de l'été 2014 (pour la vente ou la location longue durée) des terrains bordant ou contrôlant l'accès à 110 plages parmi les plus réputées du pays, provoquant un tollé général dans tout le pays et au-delà (sources : OKEANEWS, Le Monde, La Croix).

¹²² Les SELs sont des systèmes d'échange de produits ou de services au sein d'un groupe d'adhérents partageant le même espace, quartier ou territoire. Ils permettent d'échanger des compétences, des savoir-faire et des produits avec les autres membres du groupe, suivant une unité d'échange généralement basée sur le temps. Les RERS portent uniquement sur l'échange de savoirs et savoir-faire, et, à la différence des SELs, fonctionnent de manière ouverte et sans unité d'échange.

Troisième Partie

Du *concernement* touristique à
l'émergence d'une vision partagée du
devenir touristique à Sitia et en
Castagniccia Mare è Monti

Chapitre 9

Morphologie du concernement dans les territoires d'étude

A partir des hypothèses que nous avons proposées dans notre première partie pour une définition du concernement et des concepts qui en découlent, il s'agit, dans ce chapitre, d'en vérifier la validité opératoire sur le terrain. Pour cela, en repartant des dimensions et composantes du *concernement*, nous allons, dans un premier temps, proposer les méthodes et outils opérationnels que nous avons construits et mobilisés afin de recueillir les modes de concernement existants dans nos deux territoires d'étude, avant de proposer d'en décrire et d'en interpréter la morphologie spécifique pour chaque territoire, en confrontant les résultats des deux terrains entre eux. En d'autres termes, il s'agira dans ce chapitre d'étudier quelles sont les perceptions, points de vues et intérêts des acteurs locaux vis-à-vis de la trajectoire et des dynamiques touristiques du territoire, d'identifier et de comprendre quels sont les conflits potentiels ou qui s'expriment déjà localement, ainsi que d'établir une cartographie des hauts-lieux sur la valorisation desquels pourrait se baser un tourisme mieux intégré au territoire, ou qui, au contraire, devraient être préservés d'une mise en tourisme afin d'éviter tout risque d'aliénation.

1 Appréhender le *concernement*, des concepts aux outils

1.1 Composantes et dimensions du *concernement*

1.1.1 la thématique du *concernement* : le tourisme

En construisant ce sujet de thèse, nous nous sommes bien évidemment posé la question de savoir en quoi le tourisme pourrait-il être considéré comme une thématique pertinente pour l'étude des formes et dynamiques du concernement. A l'occasion de la construction de notre cadre théorique et épistémologique, comme lors de la confrontation aux réalités du terrain, il nous est apparu que la pertinence du tourisme comme thématique d'étude était d'autant plus vive que :

- D'une part, nos deux territoires d'étude s'inscrivent dans deux îles fortement touristiques, ainsi qu'il a pu être présenté dans la deuxième partie du présent mémoire. Nous tenons à rappeler ici que le tourisme est bien souvent considéré comme une opportunité en matière de développement économique dans des espaces

considérés par ailleurs comme présentant un handicap considérable, du fait des conditions de l'insularité (Spilanis 1999 ; Apostolopoulos, Gayle 2002 ; Logossah, Maupertuis 2007 ; Baldacchino 2014). L'image de l'île porte en soi les conditions de sa mise en tourisme par ce qu'elle représente d'exotisme pour le continental, mais également du fait qu'elle constitue une promesse d'isolement. Dans la littérature nissonologique, le concept *d'iléité* a été mobilisé à de multiples reprises pour traduire cette propension de l'île à stimuler l'imaginaire du continental (Moles 1982 ; Meistersheim 1987 ; Péron 1993), tandis que ceux de *nissophilie* (Gay 1995, 2014) et de *nissotropisme* (Bernardie-Tahir 2011) traduisent le pouvoir d'attraction des îles en lien avec la clôture, l'exiguïté et l'isolement qui les caractérisent, à tout le moins dans l'imaginaire touristique. Par ailleurs, sur le plan des avantages matériels, à l'heure d'un tourisme majoritairement balnéaire, les territoires insulaires présentent l'avantage de disposer d'un linéaire côtier plus important que le continent, pour peu qu'on le rapporte à la superficie du territoire considéré, présentant de ce fait un riche choix de lieux de baignade, pour tous les goûts et les pratiques, qu'il s'agisse de plages aménagées, familiales, de sable ou de galets, sauvages, ombragées, ventées ou poissonneuses pour les amateurs de sports nautiques, ou encore de criques et de calanques petites et secrètes.

- D'autre part, ainsi que nous l'avons exposé dans la deuxième partie, bien que les deux îles étudiées aient opté pour des voies et stratégies très différentes en matière de développement du tourisme, elles sont toutes les deux confrontées à une acceptation sociale mitigée de la part des populations locales, laquelle s'exprime notamment au travers de mobilisations collectives. On peut donc faire l'hypothèse que le concernement des habitants est à ce sujet particulièrement vif et conscientisé, et que, dans un même temps, la situation et le contexte plaident en faveur d'un dépassement des antagonismes locaux, à la recherche de solutions possibles ou acceptables sur lesquelles pourrait se (re)construire une cohésion territoriale.
- Enfin, sur un plan plus théorique, le tourisme peut être considéré comme une activité éminemment influente sur la trajectoire des territoires, tout d'abord de part son effet de transformation des lieux, au même titre d'ailleurs, que d'autres activités, agricoles ou industrielles par exemple (Equipe MIT 2008 ; Violier 2008). L'équipe Mobilités, Itinéraires, Territoires, dans son ouvrage *Tourismes 1 : Lieux communs* publié en 2002 et réédité en 2008, va jusqu'à parler de *déplacement des lieux*, en ce sens que :

Les touristes déplacent les lieux qui les accueillent, non pas physiquement mais structurellement, dans leur mode de fonctionnement voire dans leur identité. ce type de processus, souvent analysé comme une acculturation des sociétés confrontées au tourisme, comme une perte des origines, se révèle souvent plus riche et plus complexe (Equipe MIT 2008, p. 266).

Pour notre part, nous nous contenterons de postuler que le tourisme porte en lui une double potentialité : celle de devenir un dispositif *d'aliénation*¹²³ du territoire, si le tourisme se contente d'être une mise en marché de l'espace et de ses aménités - plus ou moins *objectivés* - par des acteurs (qu'ils soient intérieurs ou extérieurs au territoire) qui perçoivent celui-ci comme une rente économique et financière à court terme, quitte à exploiter et aliéner sans limite les *gisements* de ressources convoitées (Cazes, Courade 2004), parmi lesquelles nous pourrions citer le foncier littoral, les plages, ou encore la vue sur mer (Robert 2009) ; il peut cependant devenir un moteur *au service du territoire*, lorsqu'il intègre dans le produit touristique des *ressources territoriales* spécifiques, et qu'il est valorisé (et non simplement aliéné) par une population locale suffisamment organisée (Mollard, Pecqueur, Moalla 2005 ; Cawley, Gillmor 2008 ; Marsat, Bonniot 2010). Le risque d'aliénation est particulièrement sensible, à notre sens, dans la mesure où il s'agit de mettre en marché un milieu humain condensé autour de ses hauts-lieux. Ce qui expliquerait que les réactions des sociétés locales sont parfois si vives, lorsqu'elles perçoivent notamment, ou subissent, ce risque d'aliénation, par une mise en tourisme non maîtrisée, de leur propre *corps médial* collectif¹²⁴ (Berque 2010a).

¹²³ Nous donnons à l'occurrence d'aliénation ici employée, deux niveaux de signification : il peut s'agir d'aliénation au sens propre du terme, autrement dit de la « transmission de la propriété d'un bien, d'un droit, etc. à autrui » (Académie Française 2014) ; il peut s'agir également de ce qu'Armand Frémont entend par « aliénation spatiale » lorsqu'il suggère que « l'aliénation vide progressivement l'espace de ses valeurs pour le réduire à une somme de lieux réglés par les mécanismes de l'appropriation, du conditionnement et de la reproduction sociale. L'homme, étranger à lui-même et aux autres, devient aussi étranger à l'espace où il vit » (Frémont 2008, p. 249).

¹²⁴ A ce sujet, nous souhaiterions revenir sur les hypothèses formulées par l'équipe MIT dans son ouvrage *Tourismes I : lieux communs*, lorsqu'elle s'attaque à contredire point par point les arguments des tenants d'un « tourisme mauvais, par définition » (p. 255). Nous partageons, dans une certaine mesure, leur point de vue quant au fait que les effets néfastes reprochés au tourisme (déforestation, érosion des sols, dépossession ou marginalisation des populations locales par exemple) sont souvent liés à une situation existante (écologique, sociale, politique) indépendamment de la mise en tourisme du lieu considéré. Il nous semble cependant que cette mise en tourisme, lorsqu'elle s'apparente à une simple aliénation de ressources, contribue, par l'attrait de la rente, à renforcer cet état de fait. Par ailleurs, nous nous situons en faux lorsque les auteurs formulent l'hypothèse que l'exploitation d'un espace par l'industrie touristique à l'exclusion de la population locale, pouvant aller jusqu'à la construction de « ghettos touristiques » (p. 260), serait « temporaire, et relève d'une première étape de la mise en tourisme de cet espace » (p. 261). La situation actuelle en Grèce tend à infirmer cette hypothèse, dans la mesure où la vulnérabilité du pays face à la crise favorise le retour à un stade de forte spéculation touristique et d'appropriation du foncier littoral (y compris des plages), par des grands groupes d'investisseurs, aux dépens des populations locales et des activités économiques locales qui s'y déploient

1.1.2 Les personnes concernées

La pertinence du choix de la thématique touristique ainsi explicitée, il apparaît clairement primordial de se poser la question des personnes concernées. L'avantage de l'approche en termes de concernement est qu'elle permet d'inclure dans le processus de construction d'une gouvernance du tourisme des personnes qui vivent, dans leur réalité quotidienne, les effets du tourisme alors qu'ils ne participent pas aux activités touristiques, et ne peuvent donc être identifiées en tant qu'*acteurs* touristiques. Nous reviendrons dans un second temps sur la distinction entre *acteur* et *personne concernée*. Ici, nous ferons simplement la liste, non exhaustive, des personnes qui devront en principe être intégrées dans la recherche de terrain. Pour ce faire, nous établissons deux niveaux de concernement : d'une part, les personnes directement concernées par le tourisme, parce qu'ils sont des acteurs touristiques justement, qu'ils soient opérateurs touristiques, hébergeurs, élus locaux ou régionaux, investisseurs dans le secteur du tourisme, institutionnels ou techniciens du tourisme (agents de développement notamment, représentants d'office de tourisme) ; d'autre part, les personnes indirectement concernées par le tourisme, dans le sens où leurs activités ne sont pas directement liées au secteur touristique, bien que les effets du tourisme aient un impact sur leur vie, qu'ils s'agissent des habitants, des résidents par intermittence, ou encore des originaires, même s'ils sont établis à distance et qu'ils ne reviennent que rarement sur leur territoire d'origine.

Nous n'avons pas intégré dans notre approche l'étude du point de vue des visiteurs ponctuels, lesquels représentent pourtant une part non négligeable de la fréquentation touristique. S'agissant des *consommateurs* du territoire comme produit touristique (Mollard, Pecqueur, Moalla 2005), ils sont, dans une certaine mesure, *concernés* par les orientations possibles de la trajectoire touristique territoriale. Cependant, leur association présente plusieurs obstacles d'ordre théorique et pratique : comme usagers ponctuels du territoire, ils ne s'insèrent pas dans le système d'interrelations qui lie la société locale avec son milieu ; il serait pratiquement peu envisageable, en raison de leur présence ponctuelle, de les intégrer comme partie prenante dans un dispositif de *gouvernance partagée* du tourisme ; de plus, ils se positionnent généralement dans une démarche de *consommation* d'un espace et de ses aménités - *objectivés* -, dont atteste la

(agriculture notamment) et qui ne peuvent être réduites, loin s'en faut, « à une activité pénible qui ne rapporte rien ou pas grand chose » (p. 262).

pratique essentiellement balnéaire qui s'est développée tant en Corse qu'en Crète, et le caractère parfois *générique* et en quelque sorte *a-territorialisé* du produit touristique dominant (Cazes, Courade 2004) : rien ne ressemble autant à un village vacances en Corse ou à un hôtel-club de Crète qu'un autre village vacances ou hôtel-club du bassin touristique méditerranéen, fut-il implanté à Djerba en Tunisie, à Chypre, en Turquie ou en Sardaigne. On pourrait objecter cependant que les visiteurs récurrents et fidèles peuvent participer à la présente recherche, dans la mesure où leur fréquentation répétée favorise le développement d'interrelations, dans le temps et dans l'espace, avec le territoire et sa société, et ce d'autant plus que leur fidélité témoigne d'un attachement aux lieux. La difficulté, d'ordre pratique cette fois, est de pouvoir les identifier et les rencontrer, les temporalités de la recherche de terrain ne correspondant pas nécessairement à leurs temporalités de fréquentation ; nous ne les avons donc pas exclus *a priori* de la présente recherche : c'est dans cette perspective - entre autres - que nous avons souhaité associer les résidents secondaires ou les originaires qui reviennent - par intermittence - vivre dans le territoire.

1.1.3 L'espace de concernement et ses articulations avec le territoire : définir l'espace d'intervention pertinent de la gouvernance

La dernière dimension fondamentale du *concernement* est *l'espace de concernement*. Nous avons présenté, dans la première partie du présent mémoire, comment il pouvait permettre, à notre sens, de dépasser la question de l'échelle pertinente du territoire de projet, en proposant d'articuler l'étendue et les délimitations fixes du *territoire de projet*¹²⁵ à l'étendue flexible et mobile de *l'espace de concernement*. Nous rappelons ici que *l'espace de concernement*, précédemment défini comme étant l'emprise spatiale nécessaire à la résolution d'un problème ou à la conduite d'un projet spécifique, peut être plus réduit ou plus étendu que l'espace du territoire de projet. Il doit permettre en outre d'identifier, au-delà des seuls habitants du territoire, les *personnes* possiblement *concernées* par le projet ou les actions menées, lesquelles pourront, momentanément ou de façon pérenne, participer au processus de gouvernance. Notre enquête de terrain a, dès lors, un triple objectif empirique : vérifier, du point de vue des *personnes concernées*, la validité des territoires retenus en tant qu'ils constituent des *territoires de*

¹²⁵ Pour rappel, nous avons proposé dans la première partie du présent mémoire que les limites spatiales du *territoire de projet* soient définies en adéquation avec celles revendiquées par un territoire au sens *mésologique*, via sa reconnaissance politique et administrative en tant que *territoire de projet*.

projet ; identifier quels sont les formes et les emprises des *espaces de concernement touristique* pour nos deux territoires, et étudier les modalités de leur articulation aux territoires de projets. Ceci afin de mieux comprendre comment pourraient être définis les contours de l'espace d'intervention de la future gouvernance.

1.1.4 Les dynamiques du concernement : personnes concernées, interrelations et antagonismes

En sus d'un état des lieux des dimensions et composantes du *concernement touristique* en Castagniccia Mare à Monti et dans le dème de Sitia, notre recherche de terrain s'est attachée à en comprendre les dynamiques - autrement dit les forces en mouvement - comme les tendances d'évolution. Pour ce faire, il nous a fallu identifier et caractériser les facteurs mobilisateurs existants et potentiels du concernement touristique dans chacun de nos territoires d'étude. Nous entendons par *facteurs mobilisateurs* les éléments pouvant contribuer tant à l'émergence du concernement qu'à ses évolutions, *via* l'implication des personnes concernées dans des processus de mobilisation et d'action collective. Nous avons donc construit nos protocoles d'entretiens autour de trois objectifs principaux. Notre premier objectif était de comprendre d'où venaient et comment s'exprimaient les liens et attaches des personnes interrogées à leurs territoires respectifs, que ce soit sur un plan personnel, familial ou professionnel. Notre deuxième objectif était d'appréhender la structuration des réseaux sociaux autour de chaque personne, en regard de la thématique concernée, c'est-à-dire de la question touristique. Notre troisième objectif était de collecter les points de vues et positions des personnes concernées quant à la situation, aux dynamiques et aux potentialités touristiques de leur territoire, autrement dit les *modalités du concernement*. Dans une perspective de gouvernance partagée, notre exigence portait avant tout sur la diversité des points de vue collectés, plutôt que sur l'ampleur de leur diffusion : en effet, il ne s'agissait pas tant de savoir quelles étaient les positions majoritaires du point de vue quantitatif, que de parvenir à constituer un panorama relativement complet des *modalités de concernement touristique* existants sur chaque territoire, et de comprendre quelles étaient leurs interrelations ou interactions. La structuration des entretiens autour de ces trois objectifs devait nous permettre : d'identifier l'existence de *personnes clés* ou de personnes *leaders*, susceptibles d'entraîner et de coordonner les personnes concernées dans un processus de construction d'une gouvernance partagée du tourisme ; d'appréhender les *hauts-lieux touristiques*, sur lesquels la gouvernance devrait porter

une attention particulière lors de l'élaboration de ses projets d'aménagement et de développement touristiques, soit parce que ces lieux peuvent constituer des ressources territoriales à valoriser, soit parce qu'ils devraient faire l'objet d'(a)ménagements spécifiques pour éviter que leur intégrité ne soit mise en péril par une mise en tourisme mal maîtrisée. Enfin, les entretiens devaient nous permettre également de détecter les *antagonismes* existants autour des problématiques et des enjeux portés par le déploiement des activités touristiques dans le territoire, qu'il s'agisse de conflits latents, larvés, ou qu'ils soient explicitement exprimés au travers de la mobilisation et de la confrontation de groupes d'intérêts constitués. A notre sens, l'un des intérêts majeurs de l'étude des antagonismes et des conflits locaux, particulièrement lorsqu'ils sont explicites, est qu'elle facilite l'appréhension et la compréhension des formes et des modalités du concernement sur un territoire : les positions de chacun en sont d'autant clarifiées. Nous émettions ainsi l'hypothèse que la compréhension des mécanismes et caractéristiques de ces antagonismes, ainsi que leur capitalisation et restitution publique dans le cadre de la troisième étape opérationnelle de notre recherche, pourrait servir de point de départ au processus de négociation collective d'une future gouvernance partagée du tourisme dans les deux territoires¹²⁶.

1.2 Recueillir les modalités et dynamiques du *concernement* : de la carte mentale aux entretiens spatialisés

Ainsi, la seconde phase opérationnelle de notre recherche a pour objet la révélation et la collecte des modalités et dynamiques du concernement touristique dans nos deux territoires d'étude. Il nous a fallu, à cet effet, choisir ou construire les outils devant nous permettre de réaliser ce travail préalable nécessaire à une compréhension des morphologies du concernement puis à l'ouverture d'espaces de discussion et de négociation autour de ces morphologies. Pour ce faire, nous nous sommes tournée vers un outil qui a été mobilisé à plusieurs reprises par des géographes spécialisés dans l'étude des représentations spatiales : les cartes mentales. C'est en explorant ce type d'outil, et en en posant clairement les limites que nous avons pu construire notre propre dispositif de collecte.

¹²⁶ Nous reviendrons sur l'utilité de la compréhension et de la capitalisation des antagonismes et conflits dans le dernier chapitre de la présente partie, à l'occasion du traitement de la troisième phase opérationnelle de notre recherche de terrain.

1.2.1 La carte mentale comme concept et outil géographiques

Notre volonté d'employer un outil du type de celui des cartes mentales pour révéler et collecter les formes et caractéristiques du concernement touristique dans nos terrains d'étude a été nettement influencée au départ par les travaux de recherche de Françoise Péron, qui, dans les années 1990, a étudié, dans les îles du Ponant, la nature et les formes des interrelations entre une société locale et son milieu, à partir des représentations qu'avaient les îliens de leur île. Les résultats de son travail et l'interprétation qu'elle en fait, ont été publiés à plusieurs reprises, parmi lesquelles nous citerons l'ouvrage *Des îles et des hommes, l'insularité aujourd'hui* (Péron 1993). L'intérêt - pour notre travail - de l'outil développé par Françoise Péron est qu'il lui a permis de révéler le point de vue des personnes enquêtées sur un territoire - l'île - en fonction des mouvements et des attaches qui les y lient ou, pourrions nous dire, en fonction de *ce en quoi l'île les concerne* : parce qu'ils sont îliens résidents, îliens mobiles, originaires ou encore résidents secondaires (Péron 1993)¹²⁷. Par ailleurs, l'auteure propose d'utiliser les cartes mentales dans un objectif d'*exploration des lieux* (Péron 1993) : dans des sociétés insulaires en pleine mutation, passant d'une société traditionnelle à la modernité, la géographe s'interroge sur la manière dont les lieux sont investis et réinvestis par cette jeune génération qui vit la transition sociétale. C'est justement cette démarche d'appréhension des *trajectoires* - à la fois personnelle et territoriale - par la caractérisation de ses *lieux*, qui nous a convaincue de réfléchir aux conditions de mobilisation d'un tel outil dans notre propre travail.

L'autre travail de recherche en géographie qui a inspiré notre propre exploration de l'outil est celui conduit par Loïc Avry dans le cadre d'une thèse de doctorat intitulée *Analyser les conflits territoriaux par les représentations spatiales : une méthode cognitive par cartes mentales* (Avry 2012). Ce dernier a choisi de mobiliser cet outil en tant qu'instrument de collecte et de compréhension des formes et modes de *cognition spatiale* - laquelle pourrait être définie comme étant la faculté d'une personne à connaître un espace, à traduire la connaissance qu'il en a, et à mobiliser cette connaissance dans une perspective d'action -. Il s'agissait pour l'auteur d'étudier, au travers de la collecte de cartes mentales, les connaissances, pratiques et usages de

¹²⁷ Françoise Péron parle plus exactement de *population fixe*, de *migrants*, de *diaspora* îlienne (ouessantine en l'occurrence) et de *diaspora secondaire* (Péron 1993, p. 151). Nous n'avons pas retenu ces termes car il nous semblait que les vocables de *migrants* ainsi que de *diaspora* pouvaient prêter à confusion du fait de leur polysémie.

l'espace, ainsi que les formes et stratégies d'engagement des personnes enquêtées dans les conflits d'usage. Autrement dit, la carte mentale, bien que mobilisée par Françoise Péron ou par Loïc Avry dans des perspectives de recherche différentes, a permis, dans les deux démarches, de collecter des informations touchant aux modalités du *concernement* des personnes enquêtées quant à leur territoire et, dans le cas de la thèse de Loïc Avry, quant aux conflits spatiaux qui se déploient au sein de ce territoire, autrement dit quant aux dynamiques de ce même concernement.

La carte mentale pourrait être définie comme étant à la fois un *concept* - la représentation cognitive d'un espace par une personne - et un type de *document géographique* servant à recueillir et restituer cette même représentation cognitive de l'espace (Jean-François Staszak, article carte mentale *in* Lévy, Lussault 2009 ; Breux, Loiseau, Reuchamps 2010 ; Avry 2012). Dans le sillage de travaux fondateurs tels que ceux de l'urbaniste Kevin Lynch¹²⁸ ou des géographes Peter Gould et Rodney White¹²⁹, la carte mentale a connu un succès important, au sein notamment du courant anglo-saxon de la *géographie de la perception*, pour identifier quels sont les points de référence et les marqueurs, dans un espace urbanisé, pour les habitants, ainsi que pour comprendre quelles sont les connaissances et les représentations qu'ont les personnes d'un espace (Jean-François Staszak, article carte mentale *in* Lévy, Lussault 2009 ; Gueben-Venière 2011). Son usage s'est diffusé en France à partir des années 1980 et s'inscrit dans le courant d'une géographie orientée vers l'étude des représentations culturelles et sociales de l'espace, dans la lignée d'Armand Frémont¹³⁰ ou d'Antoine Bailly¹³¹. Sorte d'outil *psycho-géo-graphique*, l'emploi de la carte mentale - et plus particulièrement son interprétation - comme fondement de l'investigation géographique, présente un certain nombre de biais et de difficultés que nous allons ici présenter, et qui ont contribué à faire évoluer l'outil. Tout d'abord on peut douter de l'existence même, en chacun, d'une représentation cognitive de l'espace qui soit cohérente, consciente et traduisible cartographiquement (Jean-François Staszak, article carte mentale *in* Lévy, Lussault 2009). A supposer qu'elle existe, elle suppose un mécanisme de traduction graphique lequel, en l'occurrence, emploie un langage spécifique - le dessin - moins partagé et normé que l'expression orale. De plus, son usage pose la question d'une

¹²⁸ LYNCH K., *The image of the city*, Cambridge, the MIT Press, 1960, 194 p.

¹²⁹ GOULD P., WHITE R., *Mental maps*, New York, Penguin Books, 1974, 187 p.

¹³⁰ FREMONT A., *La région espace vécu*, Presses Universitaires de France, 1976, 223 p.

¹³¹ BAILLY A., *La perception de l'espace urbain*, Paris, Centre de recherche d'urbanisme, 1977, 264

appropriation égale des savoirs et savoir-faire mobilisés au cours de l'exercice : savoir dessiner, être en capacité de lire une carte, ou, plus élémentairement, savoir se situer dans l'espace (Jean-François Staszak, article carte mentale *in* Lévy, Lussault 2009 ; Gueben-Venière 2011 ; Avry 2012). Enfin, l'outil pose de réelles difficultés d'interprétation : quelles sont nos qualifications en matière de neuropsychologie pour pouvoir interpréter des matériaux d'ordre cognitif ? Peut-on légitimement interpréter les distorsions entre l'espace réel et sa représentation cognitive traduite graphiquement comme étant significatives des liens que la personne enquêtée entretient avec son espace, et non comme étant représentatives d'une lacune dans le processus de traduction graphique : difficultés à dessiner, à se projeter dans l'espace, à traduire la connaissance de son espace (Jean-François Staszak, article carte mentale *in* Lévy, Lussault 2009 ; Breux, Loiseau, Reuchamps 2010 ; Avry 2012) ?

1.2.2 De la carte mentale à l'entretien spatialisé

Afin de dépasser ces obstacles d'ordres théorique et pratique à l'emploi de cartes mentales, nous nous sommes appuyée sur la distinction conceptuelle proposée par Pierre Maurel, agro-géographe spécialiste des représentations spatiales, entre deux catégories de représentations : les représentations spatiales internes et les représentations spatiales externes (Lardon, Maurel, Piveteau 2001). Les *représentations spatiales internes* sont les processus cognitifs eux-mêmes, lesquels aboutissent à la constitution de représentations mentales de l'espace. Les représentations spatiales externes, quant à elles :

Peuvent prendre différentes formes (cartes, photographies, images satellitaires, schémas,...) ; elles font partie des outils cognitifs inventés pour faciliter la mémorisation et la réflexion, individuelles ou collectives, et pallier ainsi les limites du cerveau humain en termes de mémoire et de capacité de traitement. Elles peuvent aussi être communiquées à d'autres individus. (Lardon, Maurel, Piveteau 2001, p. 78)

En d'autres termes, les *représentations spatiales externes*, telles que définies par l'auteur, sont le produit d'une externalisation médiatisée (via un support de communication) de connaissances que nous avons de notre espace, et qui sont elles-mêmes le produit tant de nos processus de cognition spatiale que de nos acquis, personnels et sociaux, en termes de savoirs et savoir-faire. Il est notable que les processus de consultation ou de participation, dans le cadre de projets territoriaux ou encore de dispositifs de recherche-action, mobilisent fréquemment ce genre d'outils de collecte des connaissances et des représentations qu'ont les usagers d'un espace ou,

dans notre cas, la société locale de son territoire (Debarbieux, Lardon 2003). Les dispositifs mobilisés ne se limitent pas à la réalisation de *cartes à main levée*, et la variété des méthodes et outils de collecte ou de restitution développés dans les projets atteste de besoins et d'objectifs diversifiés suivant les cas (Debarbieux, Lardon 2003). Dans notre cas, il s'agit, dans un premier temps, de construire un dispositif qui nous permette de collecter des informations et des savoirs *discrets* sur un territoire et ses lieux, tels que des éléments de spécificité, des usages et pratiques, des modes d'appropriation, ou encore des valeurs et dimensions symboliques qui les caractérisent, tant au niveau individuel qu'au niveau collectif. En reprenant les mots de Bernard Debarbieux, nous avons besoin d'identifier et de localiser « ce qui par nature est généralement inaccessible aux sens », et qui « n'est pas nécessairement présent au moment de son évocation » (Debarbieux, Lardon 2003, p. 16). La carte est dès lors devenue pour nous un support d'entretiens semi-dirigés, afin de recueillir des informations qui soient spatialisées : en structurant le protocole d'entretien autour de fonds de carte à compléter, nous avons émis l'hypothèse que les personnes interrogées seraient ainsi amenées à se projeter dans leur environnement territorial, tant par la localisation graphique des éléments demandés sur le fonds de carte que par l'explicitation verbale de cette localisation. Au-delà de la seule question de la spatialisation ou de la localisation des informations, nous voulions qu'un tel protocole d'entretien favorise l'expression des personnes interrogées *en tant que* participant d'un territoire et de sa société. Autrement dit, que de tels entretiens permettent de mobiliser tant l'humain lui-même que *son corps médial*.

2 Réseaux sociaux territoriaux et acteurs clés

Avant de présenter la structure du protocole d'entretien retenu, il nous faut préciser deux éléments qui participent pleinement de cette structuration. Intentionnellement, depuis le début de ce travail, nous avons mobilisé l'occurrence de *personne* plutôt que celle d'*acteur*, traditionnellement employée dans les champs de la géographie ou de l'aménagement et du développement territorial. Nous souhaitons nous en expliquer ici. Dans un second temps, nous montrerons comment cette appréhension de l'humain sous l'angle de la *personne* et, s'agissant de gouvernance, de la *personne concernée*, est féconde lorsqu'il s'agit de remonter les fils des réseaux sociaux qui maillent le territoire

- tout en l'inscrivant dans un monde plus vaste que son étendue spatiale - et d'en identifier les points nodaux.

2.1 Acteurs, personnes concernées et parties prenantes : essai de définition et de discrimination

C'est en partie en s'appropriant le concept *d'acteur* que la géographie s'est affirmée comme une science sociale (Gumuchian et al. 2003 ; Claval 2007 ; Michel Lussault, article acteur *in* Lévy, Lussault 2009). Jusque là, les géographes tendaient plutôt à se rapprocher des sciences de la terre et du vivant, ou encore des sciences appliquées - au travers du développement des techniques et outils, la cartographie en particulier -. Bien que l'étude de la terre, dans ses dimensions spatiale et temporelle, et, surtout, *en tant que milieu humain*, constituait déjà une intuition majeure chez certains géographes du 19^{ème} siècle¹³², il a fallu attendre le tournant des années 1970 avec l'émergence et le développement de courants de la géographie orientés vers les questions sociales, culturelles ou de représentations pour que la géographie se dote d'un corpus épistémologique adéquat pour l'étude de l'action sociale, en grande partie inspiré des théories philosophiques, sociologiques et politiques, mais en relevant les dimensions spatiales. Le concept *d'acteur* est dès lors placé au cœur du projet épistémologique de la géographie sociale (Di Méo 1987 ; Gumuchian et al. 2003 ; Di Méo, Buléon 2005 ; Michel Lussault, article acteur *in* Lévy, Lussault 2009), et c'est en ce sens que Guy Di Méo et Pascal Buléon affirment « point de géographie sociale sans acteur et sans système d'action » (Di Méo, Buléon 2005, p. 29). L'acteur se distingue de l'agent économique en ce sens que ses actes ne sont pas mus par une pure rationalité, mais motivés également par un vécu, des représentations individuelles et collectives, qui conduisent l'acteur, ou plutôt les acteurs, à déployer intentionnellement leurs compétences et à opter pour une stratégie parmi un champ de possibles (Michel Lussault, article acteur *in* Lévy, Lussault 2009). En quoi cela permet-il d'opérer une

¹³² C'est ainsi que se positionne notamment Elisée Reclus, géographe et penseur libertaire majeur de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, lorsqu'il énonce, en conclusion de son ouvrage encyclopédique *L'homme et la Terre*, publié à titre posthume : « Ce n'est pas tel ou tel stade de l'existence personnelle et collective qui constitue le bonheur, c'est la conscience de marcher vers un but déterminé, que l'on veut et que l'on crée partiellement par sa volonté. Aménager les continents, les mers et l'atmosphère qui nous entoure, « cultiver notre jardin » terrestre, distribuer à nouveau et régler les ambiances pour favoriser chaque vie individuelle de plante, d'animal ou d'homme, prendre définitivement conscience de notre humanité solidaire, faisant corps avec la planète elle-même, embrasser du regard nos origines, notre présent, notre but rapproché, notre idéal lointain, c'est en cela que consiste le progrès » (Reclus 1908, pp. 540-541).

discrimination entre *l'acteur*, ainsi défini, et la *personne concernée*, tel que nous avons mobilisé le concept jusque là ? A notre sens, la principale distinction se situe en ce que nous tenons en compte la personne concernée comme *subjectité*. Dans un article intitulé *Sujet, fûdo, mésologie*, publié en 2010 dans les *Cahiers de géographie du Québec*, Augustin Berque s'attache à étudier trois occurrences, toutes issues du terme polysémique *sujet*, et portant en elles des significations profondément distinctes : *subjectité*, *subjectivité* et *sujétion*. Pour ce faire, il confronte le terme de *sujet*, et ses emplois parfois contradictoires entre *sujet* logique, ce dont il s'agit, et *sujet* physique, autrement nommé *objet* dans la démarche scientifique, avec ses correspondances multiples - et distinctes - dans la langue japonaise. Il propose ainsi de définir la *subjectité* comme « le fait d'être un sujet », ce dernier pouvant être alors caractérisé comme « souverain de soi-même » (Berque 2010b, p. 461). C'est autour de cette notion de *souveraineté* du sujet qu'il établit - entre autres - une distinction entre *subjectité* et *subjectivité*. Il définit cette dernière comme « le fait de porter un regard non objectif sur les choses » et ajoute alors : « dans la subjectivité (*shukansei*) en revanche, on peut n'être pas souverain du tout : assujéti à une pulsion inconsciente, engoué par une mode, etc. » (Berque 2010b, p. 461). La distinction que nous opérons entre *personne concernée* et *acteur* procède du même ordre : la *personne concernée* est considérée par nous comme une *subjectité*, un être souverain inscrit dans son milieu, dans son territoire. L'*acteur* territorial, à notre sens, s'en distingue en ce sens qu'il procède d'une *objectivation* opérée par le géographe, par *caractérisation* et *catégorisation*, sans que lui soit déniée pour autant sa *subjectivité*, et l'importance de celle-ci dans la conduite de ses choix : autrement dit, *l'acteur* est la figure *objectivée* et *catégorisée* de la *personne concernée*. Alors qu'une *personne* ne peut être appréhendée indépendamment de son *milieu* et de sa trajectoire propre, l'*objectivation* de *l'acteur*, en revanche, a pour but l'appréhension des stratégies d'acteurs et des interactions entre acteurs en fonction de caractéristiques catégorielles précises, qu'elles relèvent de son état (enfant, adulte, femme, homme, etc.), de son statut (élu, institutionnel, professionnel, habitant, etc.) ou encore de son rôle (élément leader, perturbateur, passif, etc.). Nous rejoignons en ce sens la réflexion épistémologique proposée par Bernard Debarbieux, lorsque, dans l'ouvrage collectif intitulé *Les concepts de la géographie humaine*, publié en 2004 sous la direction d'Antoine Bailly, il s'interroge sur le niveau pertinent d'étude des représentations en géographie. Il établit alors une distinction d'ordre épistémologique entre :

- le *sujet*, être singulier et réflexif dont l'étude des représentations doit être appréhendée sous l'angle de la psychologie,
- l'*individu*, unité humaine dont le comportement particulier procède de lois générales, et dont l'étude des comportements doit être appréhendée sous un angle quantitatif,
- l'*agent*, dont les représentations et les comportements sont soumis à des déterminants collectifs, et dont l'étude est appréhendée sous un angle sociologique,
- l'*acteur*, lequel, tout en étant un être disposant de ses propres facultés de représentation et de prise de décision, est appréhendé sous l'angle de son inscription dans des sphères collectives (interactions sociales, acquis culturels, jeux d'acteurs, action collective),
- et la *personne*, qui investit les lieux de valeurs - lesquelles relèvent aussi bien de l'affect que de la convention sociale ou politique - et doit être appréhendée au travers des mêmes lieux, paysages et territoire qu'elle investit (Debarbieux 2004).

Nous établissons ainsi une distinction entre :

- la *personne*, être souverain de lui-même, inscrit dans son territoire, qui investit ses lieux de valeurs spécifiques, que celles-ci soient partagées ou non ; c'est à elles que nous aurons recours pour appréhender chacun des territoires d'étude, au travers des entretiens, et caractériser ainsi la morphologie du *concernement* touristique *via* l'identification et la compréhension des hauts-lieux et des antagonismes locaux ; en d'autres termes, les *personnes concernées* sont les êtres humains *personnifiés* et *nommés*, tels que considérés dans le cadre des phases opérationnelles de la recherche : dans l'intégrité de leur *subjectivité* et de leur trajectoire particulière ;
- l'*acteur*, figure *objectivée* de la *personne concernée* ; cela nous permettra de *caractériser* et/ou de *regrouper* les personnes mobilisées lors de la recherche de terrain non pas suivant leur identité et leur trajectoire particulière, mais suivant les modalités de leur *concernement*, leurs positions ou encore leurs statut et rôle dans les interactions sociales ;
- la *partie prenante* laquelle, indépendamment de la détermination des formes institutionnelles et organisationnelles de la gouvernance, désigne un *acteur* (individuel ou collectif) participant physiquement à la gouvernance en tant que représentant d'une communauté d'intérêt, laquelle communauté est, elle, composée de *personnes concernées*.

2.2 Exploration des réseaux sociaux territoriaux

L'acteur, dans l'acception que nous en faisons, s'inscrit ainsi dans des dispositifs d'interactions sociales, que Guy Di Méo et Pascal Buléon nomment *système d'action* (Di Méo, Buléon 2005) :

Ce qui rend l'acteur précieux, dans toute démarche de géographie sociale, c'est qu'il est toujours l'élément d'un système auquel nombre d'autres acteurs et d'agents plus discrets participent aussi. On ne peut concevoir l'acteur qu'en interaction avec d'autres acteurs et agents¹³³. (Di Méo, Buléon 2005, p. 30)

Dans son Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches intitulé *Action locale et développement rural en Europe : vers une géographie de l'action publique*, soutenu en 2012, Pascal Chevalier assimile le *système d'action locale* à un *réseau social* dont la structure peut être caractérisée par ses points nodaux - les *acteurs* ou, dans notre cas, les *personnes concernées* -, et par la nature des relations qui les lient (Chevalier 2012). Dans une perspective de renforcement de la coopération entre les acteurs d'un territoire, l'intérêt de cette approche par les réseaux est qu'elle peut permettre d'identifier des *acteurs-clés* susceptibles d'entraîner et de coordonner l'ensemble des acteurs dans un processus de gouvernance de projets¹³⁴. Pour ce faire, les *acteurs-clés* doivent être caractérisées tant par leur niveau d'intégration dans le système d'action locale que par leurs rôle et position plus ou moins centraux. Le niveau d'intégration de chacun peut être révélé par la densité des relations d'interconnaissance qui les lient à d'autres acteurs, tandis que leur plus ou moins grande centralité relève plutôt de la diversité des intentions de coopération qui les lient aux autres acteurs (Chevalier 2012).

S'agissant de deux territoires et sociétés insulaires, nous avons souhaité tenir compte d'une particularité du déploiement des réseaux sociaux dans les îles, soulignée par l'anthropologue Anne Meistersheim lorsqu'elle aborde *l'île des masques* dans son ouvrage *Figures de l'île*, paru en 2001. L'anthropologue part du constat du petit nombre d'individus que compte la société insulaire pour se poser la question des interrelations sociales et de la structuration des réseaux sociaux. En raison du petit nombre de ses *acteurs*, ceux-ci sont amenés à porter plusieurs *masques*, suivant les rôles multiples

¹³³ Nous tenons à préciser qu'ici, le terme *d'agent* est employé non en référence à l'agent économique rationnel, mais plutôt pour faire état d'une graduation dans la capacité à agir : l'agent caractérise ainsi des acteurs plutôt individuels et plus faibles, tandis que l'acteur « est par définition plus actif et plus autonome que l'agent. Il dispose d'un agir, mais aussi d'un pouvoir » (Di Méo, Buléon 2005, p. 30). En ce qui nous concerne, nous considérons que les deux catégories renvoient au même concept d'*acteur* au sens où nous l'employons.

¹³⁴ Les recherches de terrain sur lesquelles s'appuie Pascal Chevalier ont été menées au sein de GAL dans des territoires LEADER de l'Union Européenne.

qu'ils sont amenés à jouer, du fait des recoupements des réseaux sociaux : rôle professionnel, rôle familial, rôle associatif, sportif, politique, etc. (Meistersheim 2001). L'entrecroisement de ces réseaux, s'il a pour avantage, du point de vue de l'îlien, de lui permettre d'accéder à certaines personnes auxquelles il ne pourrait accéder autrement (notable, responsable politique, cadre administratif ou d'entreprise, etc.), pose en revanche une difficulté de taille à la personne extérieure, en l'occurrence au chercheur : comment caractériser les acteurs et leurs réseaux d'action ? Comment identifier si un acteur agit en tant qu'homme politique, professionnel ou membre d'une communauté ? Et, au-delà, comment identifier et dénouer l'enchevêtrement de ses multiples réseaux ? C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité appréhender les individus rencontrés dans nos deux territoires d'étude en tant que *personnes*, et non en tant qu'*acteurs* jouant un *rôle donné* et caractérisé comme tel en amont de l'entretien (élu, professionnel, responsable associatif, etc.). Nous leur avons laissé, compte-tenu de la *thématique de concernement* - celle du tourisme annoncée, elle, clairement -, la liberté de se positionner suivant le(s) rôle(s) qui leur convenaient le mieux, quitte à les laisser revêtir plusieurs *masques* au cours d'un même entretien. Mais alors, comment identifier les *personnes concernées* et leurs réseaux d'interconnaissance ?

Comme point de départ de l'exploration des personnes concernées dans chacun de nos territoires d'étude, nous avons établi des critères *a minima* : compte-tenu de la question de la pertinence du territoire de projet et de ses articulations avec l'espace de concernement, nous voulions pouvoir rencontrer des personnes issues des différentes entités géographiques composant chaque territoire. Du côté de la Castagniccia Mare à Monti, ces entités géographiques sont celles de la Casinca, de la Petite Castagniccia (elle-même composée des pièves d'Orezza, d'Ampugnani et de l'Alesani) et de la Costa Verde (elle-même composée des espaces de piémont et des espaces de plaine). Du côté du dème de Sitia, nous avons tenu compte des pôles touristiques et de leur dispersion dans le territoire : la ville de Sitia, le bipôle Sfaka-Mochlos en direction d'Agios Nikolaos, la zone polarisée autour de Palaikastro (cap Sidero, baie de Chiona, presqu'île de Roussolakos), le bipôle Zakros-Kato Zakros et, enfin, la station balnéaire de Makrygialos. Ensuite, nous avons établis quelques catégories - à titre purement indicatif - de *ce en quoi les personnes pouvaient être concernées*, et que nous avons d'ores et déjà évoquées dans le premier paragraphe du présent chapitre : les professionnels du tourisme, les habitants, les résidents secondaires, les originaires, les élus locaux, etc. A partir de ces critères essentiellement indicatifs et non à visée typologique, une première

liste de *personnes concernées* a été établie pour chaque territoire avec une personne ressource connaissant bien le territoire, ses enjeux et ses acteurs. Puis, à l'issue de chaque entretien, il était demandé à chaque personne interrogée de citer les noms de personnes dont elle pensait qu'elles pouvaient *se sentir concernées* par les thématiques évoquées lors de l'entretien, indépendamment de leur statut ou rôle. Cette technique d'exploration suivant un « effet boule de neige » devait nous permettre d'élargir le plus possible le vivier de personnes pouvant être interrogées, afin de recueillir la plus grande diversité possible de positions et points de vue. Elle devait nous permettre également de dénouer les fils des interrelations entre les personnes concernées, et d'établir par la suite une cartographie des réseaux d'acteurs sur la base des informations ainsi collectées, laquelle cartographie s'inspire de celle proposée par Pascal Chevalier dans son mémoire préalablement cité (Chevalier 2012).

2.3 Identification des acteurs-clés : représentation cartographique des interrelations entre les personnes concernées

En Castagniccia Mare à Monti, le nombre total de citations¹³⁵ est nettement plus élevé qu'à Sitia, avec un total de 156 citations contre 85. Le nombre de personnes interrogées ayant cité d'autres personnes étant le même dans les deux territoires (dix-huit, pour une vingtaine de personnes interrogées au total), le nombre de citations moyen est donc plus important en Castagniccia Mare à Monti qu'à Sitia. L'écart se réduit légèrement quant à la diversité des personnes citées, puisque nous avons au total 84 personnes citées côté corse pour 49 côté crétois. Cela s'explique par une plus grande récurrence des personnes citées en Castagniccia Mare à Monti, où plus de la moitié des personnes citées l'ont été à au moins deux reprises, tandis que seules 15 personnes sur un total de 49 l'ont été à Sitia (cf. Figure 28 et Figure 30 ci-après).

¹³⁵ Nous appelons citation chaque lien d'une personne interrogée vers une personne citée. Autrement dit, pour une personne interrogée ayant cité 4 autres personnes à l'issue de l'entretien, nous aurons 4 citations.

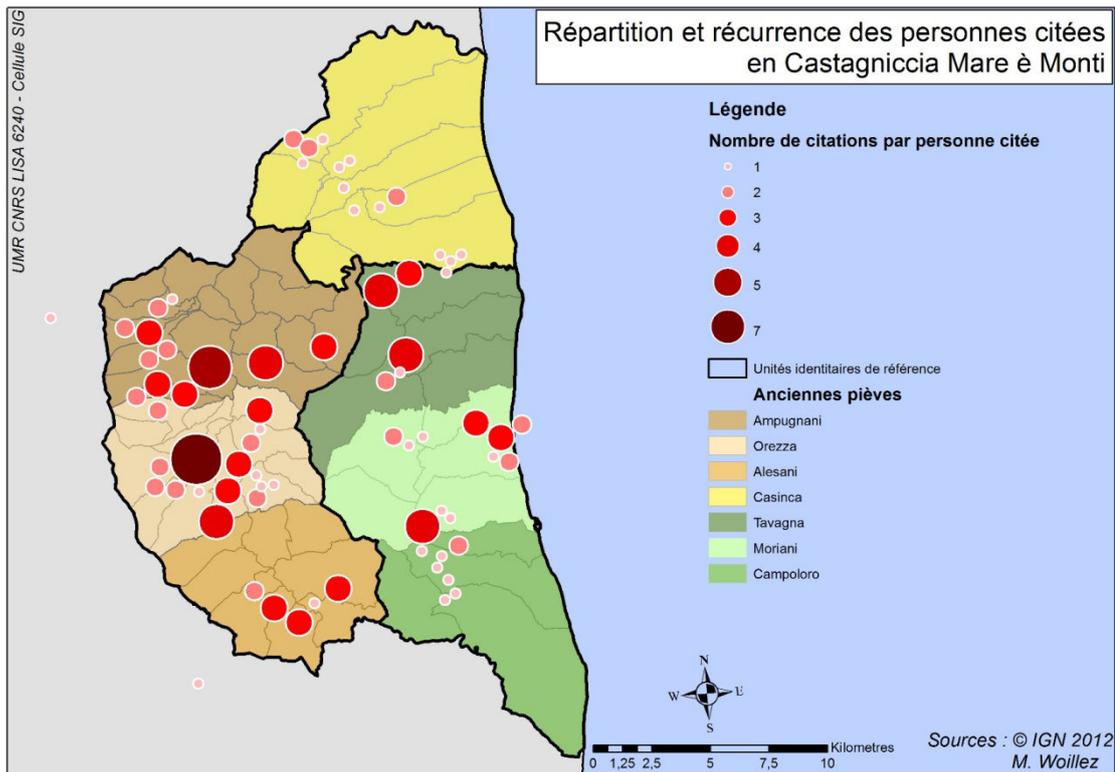


Figure 28 : Cette carte représente les personnes citées en Castagniccia Mare à Monti, en fonction de leur localisation et du nombre total de fois où elles ont été citées.

Nous pouvons voir sur la carte ci-avant une dispersion relativement importante des personnes citées, tant au niveau spatial qu'en terme de nombre de fois où elles ont été citées. De fait, côté corse, les personnes interrogées ont renvoyé vers une assez grande pluralité de personnes aux statuts variés, qu'ils soient élus, opérateurs touristiques, institutionnels ou fréquemment entrepreneurs d'autres secteurs d'activité, particulièrement pour ce qui concerne les personnes citées en Petite Castagniccia.

Toujours sur la carte ci-avant, nous pouvons également constater une représentation plus importante des personnes citées localisées en Petite Castagniccia. Ceci est dû grande partie au fait que les personnes interrogées en Petite Castagniccia ont cité en moyenne un nombre plus important de personnes (11) que les personnes interrogées en Costa Verde (8) ou en Casinca (6). Ceci est également lié au fait que les personnes interrogées en Petite Castagniccia ont cité une large majorité de personnes appartenant à la même entité spatiale (cf. Figure 29, ci-après).

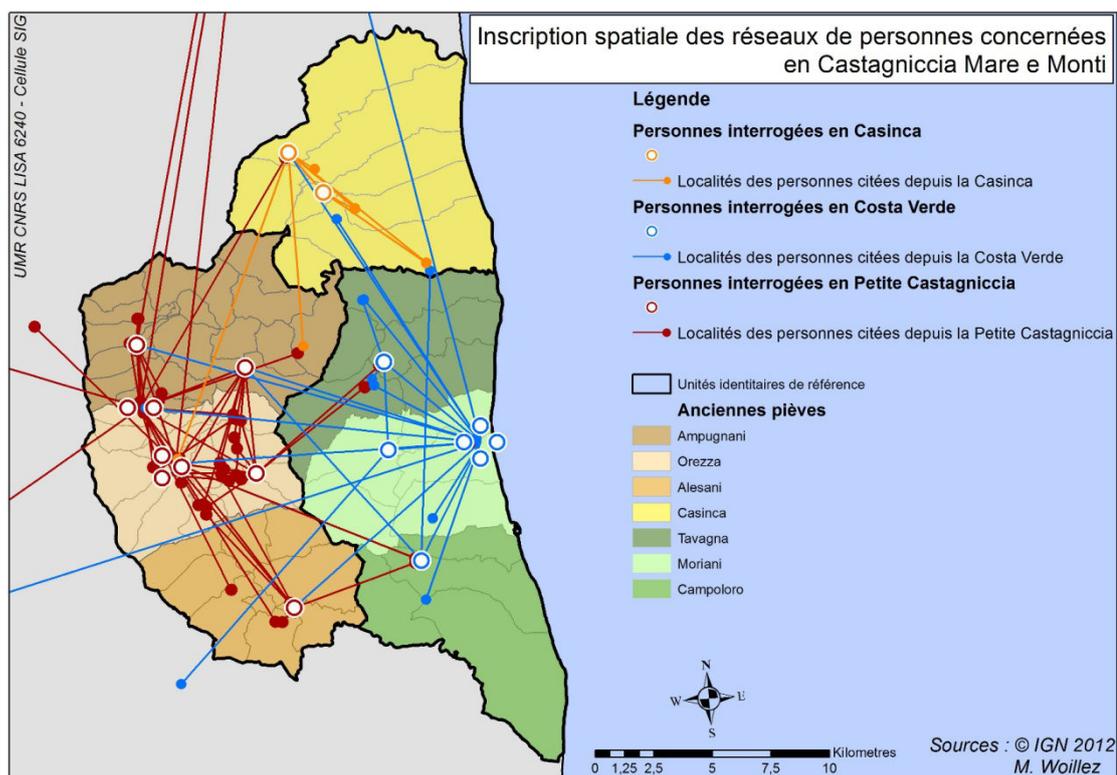


Figure 29 : Carte présentant les flux de citation en Castagniccia Mare à Monti, suivant les localités des personnes interrogées et des personnes citées.

Sur la carte ci-avant, nous pouvons constater une inscription nette des réseaux des personnes interrogées en Petite Castagniccia à l'intérieur de cette même unité spatiale, avec quelques renvois vers l'extérieur, Bastia et Corte notamment : en fait, il s'agit de renvois vers des institutionnels et des politiques représentant le Conseil Général de Haute-Corse, les Chambres de Commerce et d'Agriculture de Haute-Corse, l'Office de l'Environnement ou encore le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Haute-Corse. Ceci révèle une référence fréquente au rôle et à l'influence des politiques publiques sur les dynamiques de développement touristique du territoire. En Casinca également, les personnes interrogées ont cité une large majorité de personnes appartenant à la même unité spatiale. Seules les personnes interrogées en Costa Verde ont cité de manière récurrente des personnes localisées sur l'ensemble de la Castagniccia Mare à Monti, en Casinca mais surtout en Petite Castagniccia. Ce qui explique également la concentration légèrement plus importante des personnes citées en Petite Castagniccia que nous pouvions constater sur la précédente carte (cf. Figure 28). Dernier élément notable, bien que l'Alesani ait été rattaché administrativement en 2012 à la communauté de communes de la Costa Verde, il apparaît évident qu'en termes de réseaux sociaux, l'ancienne piève se sente plus appartenir à la Petite Castagniccia qu'à

la Costa Verde. Nous verrons par la suite qu'il n'en est pas toujours de même lorsqu'il s'agira d'identifier les espaces de concernement touristique.

A Sitia, les listes de citation sont fréquemment établies en deux temps. Un petit groupe de personnes sont citées de manière récurrente, presque comme s'il s'agissait d'une évidence ou d'une formalité, et concentrent de ce fait le nombre de citations : il s'agit du président de l'union des hôteliers de Sitia, du directeur de l'agence de développement municipale (OAS), de l'higoumène¹³⁶ du monastère de Toplou, du maire et de l'adjoint au tourisme.

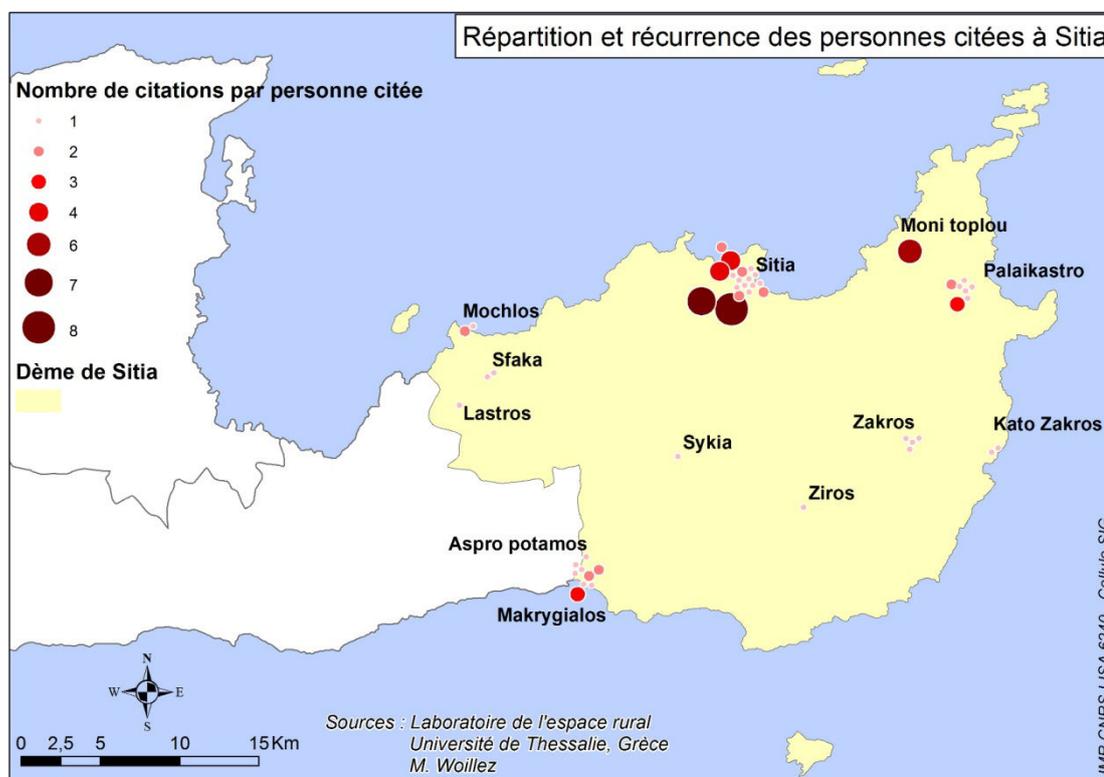


Figure 30 : Cette carte représente les personnes citées à Sitia, en fonction de leur localisation et du nombre total de fois où elles ont été citées.

A l'exception de l'higoumène, qui réside au monastère de Toplou, ces *personnes références* sont toutes localisées à Sitia, étant pour l'essentiel des représentants politiques et institutionnels. C'est seulement dans un deuxième temps que d'autres personnes sont citées, parmi lesquelles nous pouvons identifier des opposants aux projets d'investissement stratégiques, ainsi que des personnes appartenant vraisemblablement à un réseau de proximité, que cette dernière soit professionnelle, sociale ou spatiale. De fait, si cette deuxième catégorie de personnes citées est bien plus

¹³⁶ Pour rappel, l'higoumène est l'abbé d'un monastère.

diversifiée du point de vue des noms, la plupart d'entre eux sont de petits entrepreneurs touristiques.

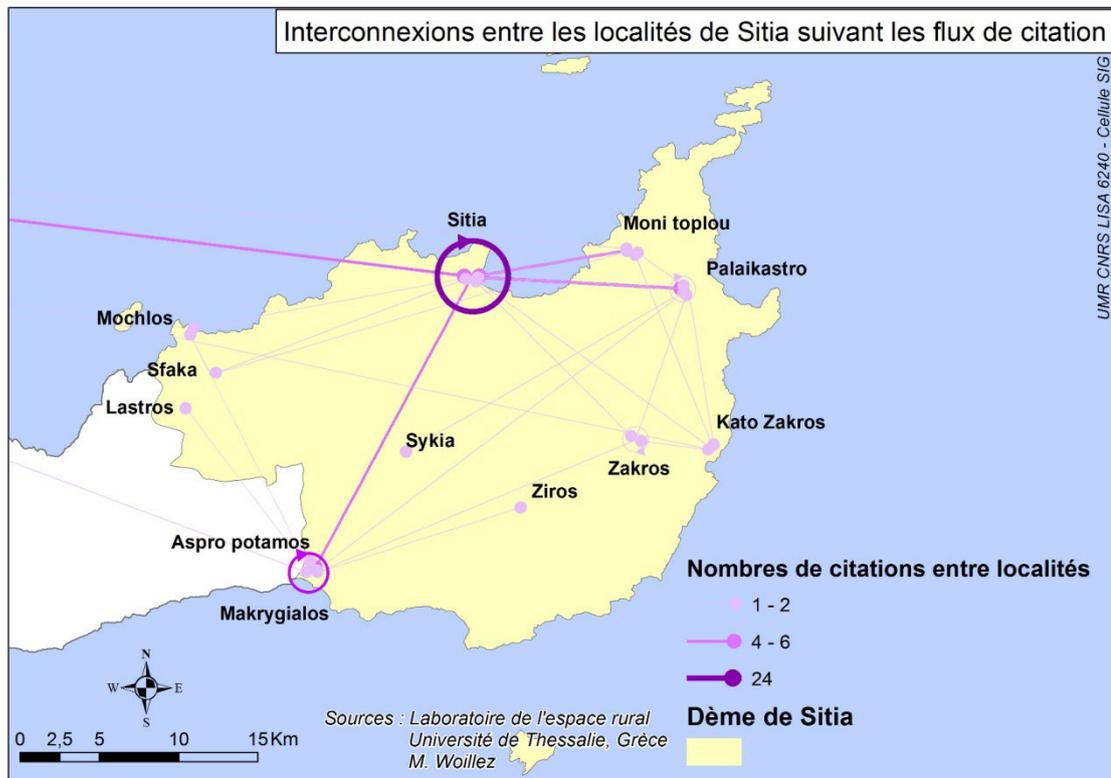


Figure 31 : Carte présentant les flux de citation à Sitia, suivant les localités des personnes interrogées et des personnes citées.

Sur la carte ci-avant, nous pouvons en effet constater que si la majorité des flux se concentrent vers et au sein de la petite ville de Sitia, des réseaux de proximité sont identifiables au sein de l'ancien dème d'Itanos (entre le monastère de Toplou, Palaikastro, Zakros et Kato Zakros), entre les localités de Mochlios et Sfaka, ainsi qu'à Makrygialos. Les flux extérieurs visibles sur la carte sont liés aux citations faites par une personne interrogée à Héraklion (le directeur de l'entreprise de développement ETAM).

La structure et le déploiement des réseaux de personnes concernées ayant ainsi été caractérisés, nous allons maintenant restituer les formes et les modalités de leur concernement touristique, telles qu'elles apparaissent à l'issue des entretiens que nous avons pu effectuer avec les personnes interrogées.

3 Formes et dynamiques du *concernement touristique* à Sitia et en Castagniccia Mare à Monti

3.1 Mise en œuvre et structuration des entretiens

3.1.1 Supports et contenu du protocole d'entretiens¹³⁷

Nous avons amorcé chaque entretien par une présentation succincte de notre propre profil personnel et professionnel, ainsi que par un bref exposé des objectifs de la recherche de terrain, en précisant bien qu'il s'agissait pour nous de collecter les points de vues et positions des personnes concernées quant aux dynamiques et perspectives touristiques du territoire. Une fois l'énoncé exposé, nous poursuivions par un premier échange d'ordre général, d'une dizaine de minutes environ, afin de *mettre en confiance* l'interlocuteur, et lui laisser le temps de *rassembler* ses pensées pour pouvoir se concentrer sur la thématique exposée.

Un fonds de carte routière représentant le territoire - non délimité - dans son environnement spatial était ensuite proposé à l'interlocuteur. A l'aide de feutres et crayons de couleurs, celui-ci devait figurer sur la carte un certain nombre d'éléments à l'aide d'une symbologie préétablie, et expliciter ou décrire oralement dans le même temps les éléments ainsi figurés :

- Eléments se rapportant à l'inscription de la personne interviewée dans et par rapport au territoire étudié : localisation des lieu(x) de résidence permanente et lieu(x) de travail (explicitations : fonctions occupées, activités extra-professionnelles et responsabilités, parcours de vie, situation familiale, etc.) ; localisation du (ou des) village(s) *d'appartenance* (explicitations : motifs du sentiment d'appartenance, qu'elle soit affective, personnelle, familiale, qu'il s'agisse du village d'origine, du lieu de résidence, etc.) ; localisation des lieux pratiqués ponctuellement ou régulièrement (explicitation : pour quels motifs ? professionnels, personnels, familiaux, etc.) ; localisation des lieux importants et/ou de valeur, que ce soit aux yeux de la personne interrogée et/ou pour le territoire (explicitations : caractérisation de ces lieux, description, explicitation des motifs de cette valeur particulière).

- Description des dynamiques touristiques telles que perçues : localisation des sites, attractions et flux touristiques majeurs ou à forte potentialité, (explicitations : moteurs

¹³⁷ Les fonds de carte ainsi que les protocoles d'entretien utilisés ont été insérés en annexes au présent mémoire.

des flux touristiques, description des pratiques touristiques, tels que perçus et appréhendés par la personne) ; localisation des sites où zones présentant des problématiques directement ou indirectement liées au tourisme : espaces à préserver (explicitations : pourquoi, de qui, de quoi ?), points noirs, points de conflits (explicitations : pourquoi ? pour qui ?).

- Identification des limites des espaces et territoires de référence : délimitation de l'espace d'appartenance, où la personne interrogée se sent chez elle ; délimitation de l'espace au sein duquel la personne se sent directement concernée par les activités touristiques et par les questions liées au tourisme ; délimitation du territoire tel qu'appréhendé par la personne interrogée suivant la dénomination employée : *Sitia* et *Castagniccia Mare è Monti*).

Un deuxième fonds de carte muet, représentant les limites administratives du territoire retenu était ensuite présenté à la personne interviewée qui devait y représenter librement (par le dessin, l'utilisation de schéma, l'écriture, etc.) quelles devraient être - de son point de vue - les composantes et caractéristiques d'un futur touristique *souhaitable* ou *acceptable* pour le territoire. Il était explicitement proposé d'inclure des éléments qui ne relèveraient pas exclusivement du domaine du tourisme. L'énoncé de ce deuxième exercice servait de base à une discussion ouverte avec la personne, afin qu'elle puisse expliciter sa vision et ses souhaits concernant le devenir - touristique ou non - de son territoire, et en faire ressortir les idées force, les priorités et les points sensibles.

Enfin, nous l'avons déjà évoqué au sujet des réseaux sociaux territoriaux, à l'issue de l'entretien, chaque personne devait renvoyer vers d'autres personnes dont elle considérait qu'elles étaient également concernées par la thématique traitée, et qu'il serait opportun de conduire avec elles un tel entretien.

3.1.2 Retours sur l'outil : adaptations et limites

Au total, une vingtaine d'entretiens ont pu être réalisés dans chacun des territoires d'étude. Un premier bilan à mi-parcours a été établi, qui nous a permis d'ajuster le protocole d'entretien, et notamment d'introduire la petite présentation-discussion en début d'entretien, afin de créer un climat de confiance entre le chercheur et l'acteur, et de permettre à la personne interrogée de se *préparer*, de se *mettre en condition*. Nous avons en effet constaté que l'entrée trop directe dans le vif de l'exercice pouvait

déstabiliser parfois les personnes interrogées, en raison notamment de l'emploi d'outils de dessin (crayons, feutres), parfois considérés comme infantilisants.

Concernant le premier fonds de carte, la symbologie proposée n'a pas toujours été respectée à la lettre : les personnes interrogées ont utilisé relativement fréquemment des cercles représentant des zones plutôt que - ou en complément - des points pour la représentation de lieux, notamment quand elles considéraient qu'il y avait trop de points à représenter ou que cela ne concernait pas un lieu en particulier mais tout une étendue. En Crète particulièrement, les points ont été très peu utilisés, au profit de cercles ou de zones. Marginalement, il y a pu y avoir des interversions de couleurs, ou le besoin de remplacer une couleur par une autre pour mieux marquer la distinction d'avec un autre élément. Enfin, certaines personnes ont défini de nouveaux symboles pour intégrer des éléments qui ne leur étaient pas demandés ou pour affiner leur représentation et subdiviser une catégorie d'éléments en deux catégories distinctes par exemple. Cela ne pose cependant pas de difficultés majeures, puisque l'enregistrement nous permet de retrouver de quoi il s'agit précisément et de pouvoir le confronter ainsi aux autres cartes issues d'entretiens.

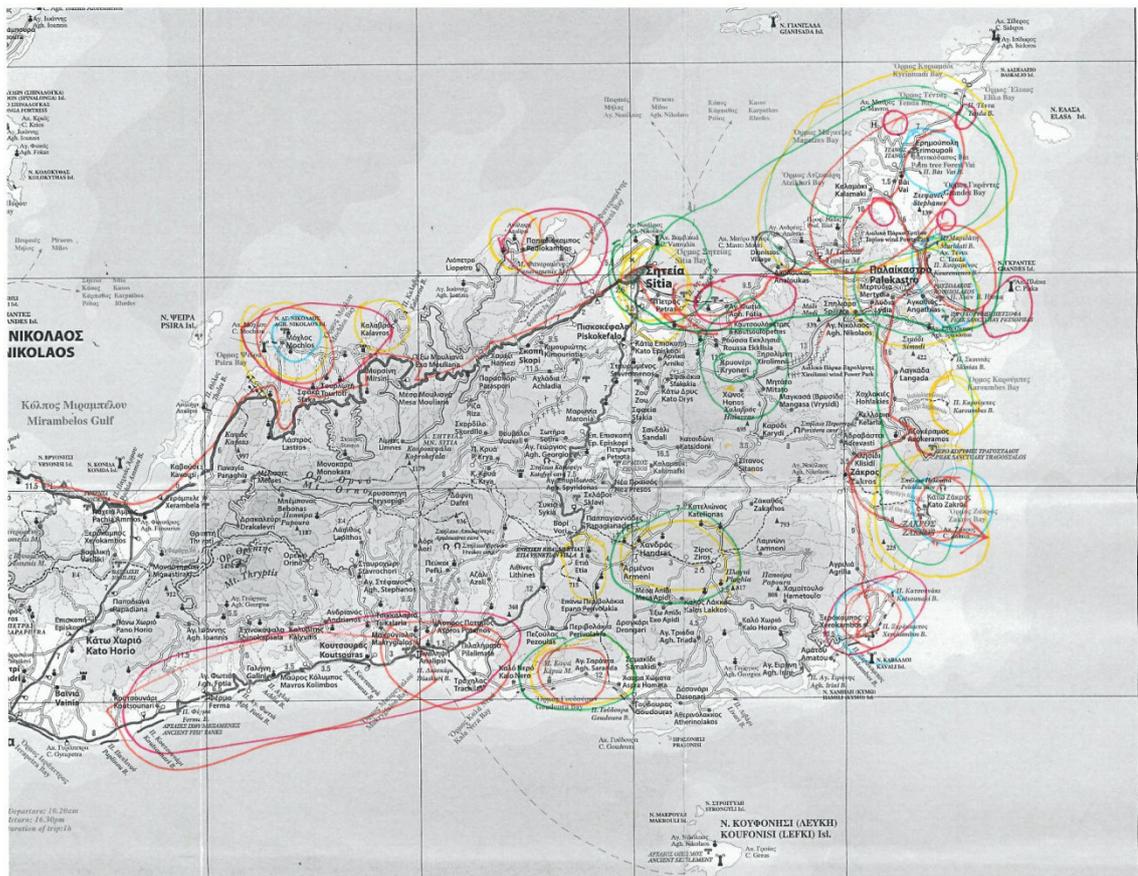


Figure 32 : Sur cette carte produite par l'une des personnes interrogées à Sítia, nous pouvons voir comment les points ont été remplacés par des cercles ou des zones

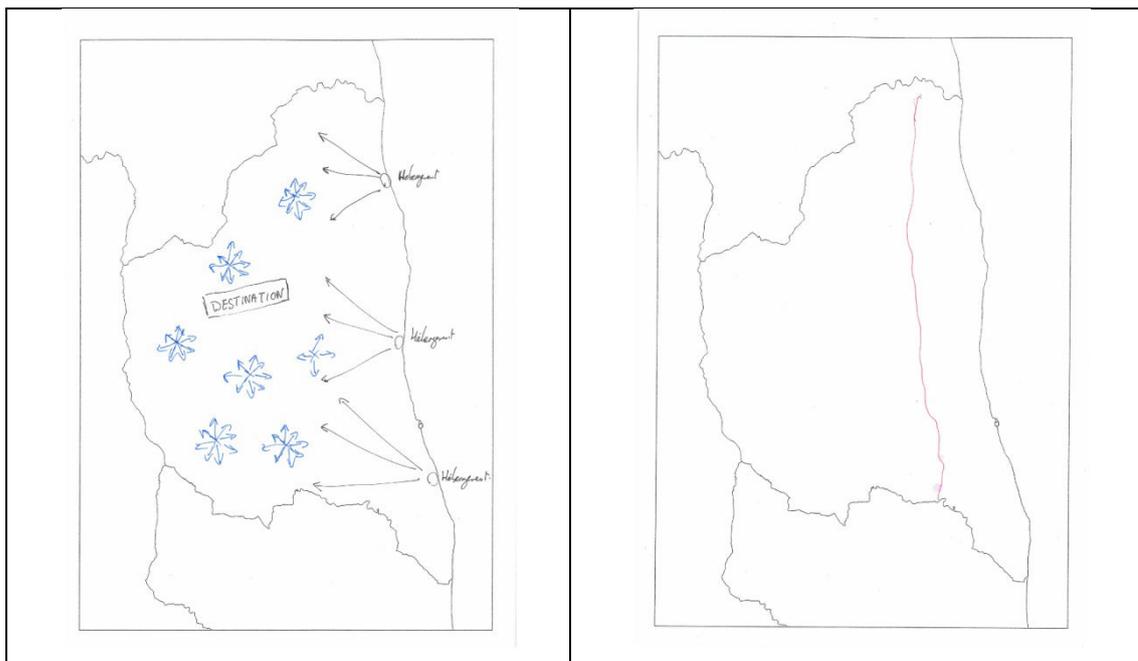


Figure 34 : Les quatre cartes présentées ici sont représentatives des types de cartes prospectives obtenues, qu'elles aient été rédigées, dessinées, schématisées ou laissées quasi-vides.

3.2 Espaces et territoires de référence

3.2.1 Des représentations différenciées, entre espace identitaire et espace du quotidien

D'emblée, les personnes interrogées côté corse se projettent dans un espace clairement circonscrit aux limites de l'un des sous-ensembles du territoire de projet, qu'il s'agisse de la Casinca, de la Petite Castagniccia, ou de l'une des anciennes *pièves* qui composent cette dernière, l'Alesani, l'Orezza ou l'Ampugnani. Seules les personnes interrogées en Costa Verde se projettent dans un espace moins nettement délimité : si certaines d'entre elles se projettent à l'échelle de la communauté de communes de la Costa Verde, notamment s'ils ont une fonction d'élu ou un rôle de partie prenante à l'échelle de la communauté de communes, d'autres se projettent à l'échelle d'un espace plus restreint, suivant leur lieu de résidence ou leur village d'origine, correspondant fréquemment à une ancienne piève - Morianincu, Cervioni ou Tavagna par exemple -, ou encore à l'échelle du littoral et de la plaine littorale lorsqu'il s'agit d'entrepreneurs touristiques situés en bord de mer¹³⁸. Quoiqu'il en soit, il s'agit à tout le moins d'un

¹³⁸ Il convient de souligner à ce sujet que la Costa Verde, au contraire de la Casinca ou de la Petite Castagniccia, ne constitue pas une entité historique : il s'agit d'une unité construite artificiellement sous la forme de l'une des plus anciennes communautés de communes de Corse. L'ancienneté de la communauté de communes explique que cependant certaines personnes interrogées s'identifient à cette unité, surtout lorsqu'elles en sont partie prenante. Au sujet des *unités identitaires de référence*, il est notable que l'Alesani appartient historiquement à la Petite Castagniccia, mais a été récemment rattachée à

espace continu, cohérent et présentant dans la plupart des cas une unité géographique, historique et/ou administrative. Par ailleurs, certains des *lieux de valeur* mentionnés par les personnes interrogées composent clairement un patrimoine paysager emblématique de ces mêmes sous-ensembles territoriaux, et sont révélateurs en cela de l'attachement revendiqué des personnes interrogées à une *unité identitaire de référence*.

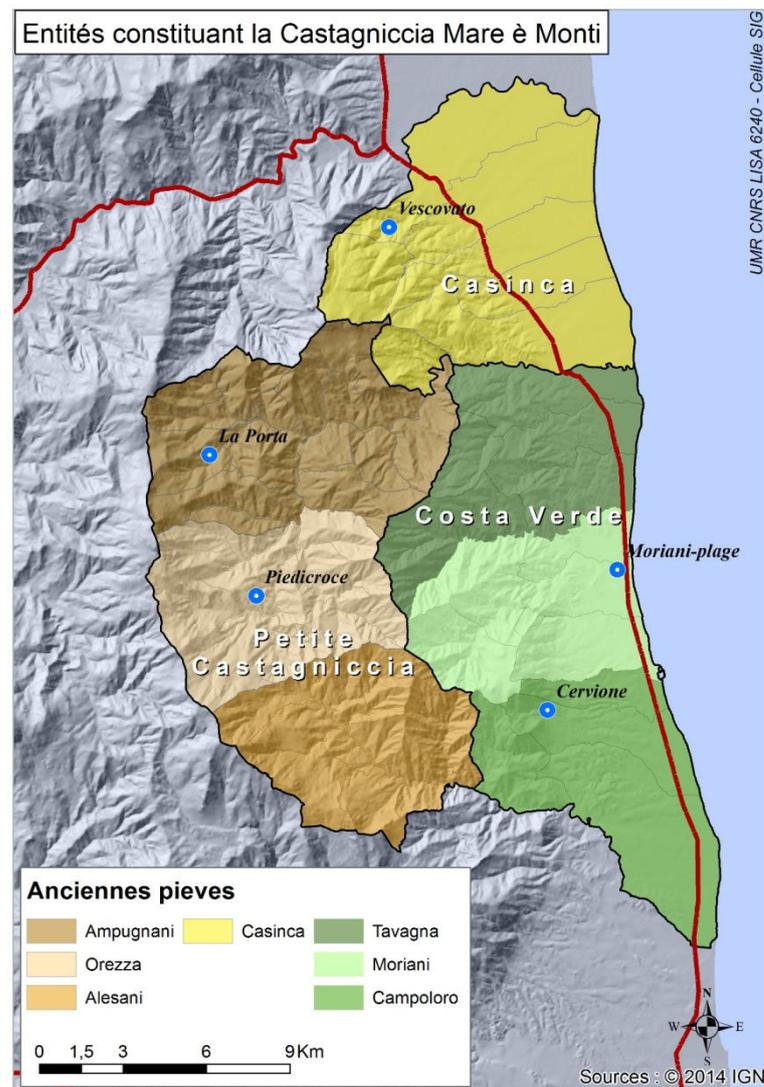


Figure 35 : Carte représentant les *unités identitaires de référence*, telles qu'elles ont pu être caractérisées suivant la projection spatiale des personnes interrogées en Castagniccia Mare à Monti. Il est notable que les réseaux des personnes interrogées s'inscrivent dans ces mêmes unités (cf. Figure 29).

Parmi ces lieux, le mont San Petrone (cf. photo ci-après) est unanimement cité par les personnes interrogées en Petite Castagniccia, ainsi que le patrimoine religieux baroque - particulièrement les clochers - ou, dans une moindre mesure, les cols, portes symboliques d'accès aux vallées qui composent la microrégion.

la communauté de communes de la Costa Verde, ce qui en fait un espace entre-deux, comme nous pourrions le voir dans les cartes de synthèse (cf. Figure 42 et Figure 43).



Figure 36 : La silhouette caractéristique du mont San Petrone (source : auteur).

En Casinca, ce sont les villages principaux, Penta, Loreta, Vescovato, Venzolasca, qui sont cités le plus fréquemment, tant pour leur esthétique architecturale que pour leur implantation géographique en piémont, refuges emblématiques et balcons dominant la plaine littorale (cf. photo ci-après).



Figure 37 : Le village de Venzolasca en surplomb de la plaine littorale (source : auteur).

Pour l'essentiel il s'agit d'éléments patrimoniaux qui matérialisent de manière visible l'*unité identitaire de référence* - dans sa trajectoire à la fois historique, géographique et culturelle - et semblent faire consensus en ce sens que les valeurs attachées à ces lieux sont partagées par l'ensemble des personnes qui les citent.

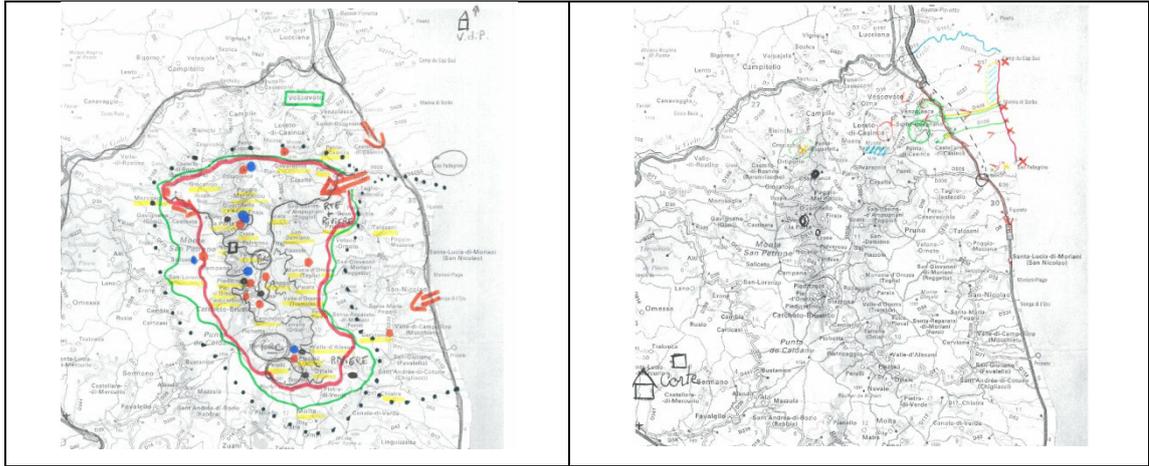


Figure 38 : Cartes complétées par deux personnes interrogées en Castagniccia Mare à Monti. L'une se projette nettement à l'échelle de la Petite Castagniccia et l'autre à celle de la Casinca.

Côté crétois, les personnes interrogées se projettent plutôt dans un espace de forme réticulaire, matérialisé par des lieux dispersés de manière non homogène sur toute ou partie de l'étendue du territoire de projet. Les nœuds du réseau représentent les lieux de résidence - maison de résidence dans le pôle urbain et maison agricole au village d'origine -, les lieux de résidence de l'entourage - famille et amis -, ainsi que des points de vue offrant un panorama auquel telle personne interrogée est particulièrement attachée, comme s'il s'agissait d'un lieu de contemplation très personnel, ou encore des lieux de loisir et de détente (plages, lieux de pêche, tavernes, etc.). Chaque personne semble avoir ses propres lieux de prédilection, peu de sites et points de vue sont nommés de manière sensiblement récurrente -. Ces lieux sont parfois reliés entre eux par des tracés précis, qui représentent les routes ou chemins empruntés pour s'y rendre, ou des circuits appréciés et pratiqués par la personne interrogée. C'est comme si, côté crétois, chacun se projetait dans un espace *expérimé* sur un plan sensoriel, un espace personnel *vécu*, structuré autour des allées et venues du quotidien, et notamment du mouvement pendulaire entre la petite ville - lieu de résidence et de travail - et le village - lieu de villégiature et de travaux agricoles - lequel mouvement est pratiqué par une grande partie de la population du dème.

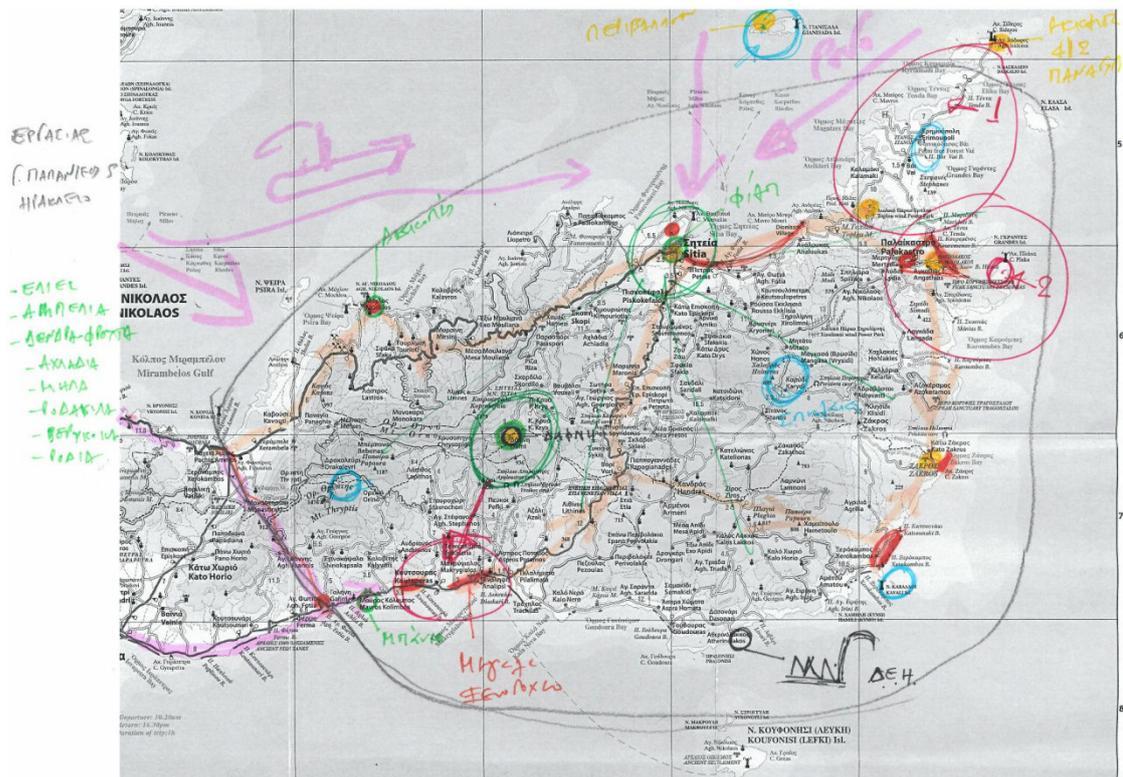


Figure 39 : Exemple de carte réticulaire.

Au contraire de l'espace corse, les paysages ne sont pas perçus comme une association d'éléments patrimoniaux et symboliques matérialisant une *unité identitaire de référence*, continue et clairement identifiée, mais comme un réseau d'éléments perçu directement par les sens, appréciés plus pour ce qu'ils témoignent du vécu quotidien que pour leur valeur symbolique de condensation d'un territoire. Cette apparente absence de perception de l'espace comme d'un ensemble continu et multidimensionnel, paysager et identitaire, semble confirmée par le fait que les personnes interrogées citent peu les *verruës* paysagères, même quand elles sont une évidence, située par exemple sur une route passante (cf. photo ci-après). C'est comme si ces dernières étaient *exclues* de leurs représentations de l'espace vécu, et étaient ainsi reléguées aux espaces interstitiels.



Figure 40 : Un exemple de verue paysagère le long d'une plage de la baie de Sitia : une structure en béton armé d'un hôtel jamais terminé (source : auteur).

3.2.2 Quelles articulations entre territoire de projet et espace de concernement ?

Ces représentations de l'espace dans nos deux terrains d'étude, quoique différenciées, posent une même question : du point de vue des personnes interrogées, les territoires tels qu'identifiés comme territoires de projet, sont-ils pertinents et cohérents ? Comment s'articulent-ils avec leur espace de concernement touristique ?

Du côté de la Castagniccia Mare à Monti, seules deux des personnes interrogées se projettent sans équivoque à l'échelle du territoire de projet en construction : ceci peut être déduit tant de la répartition des lieux cités sur l'ensemble de l'étendue du territoire que par l'identification proposée entre les limites du territoire de projet et celles de l'espace touristique de concernement.

Dans la plupart des cas, ainsi que nous l'avons évoqué dans le paragraphe qui précède, les éléments cités sont localisés dans les limites de l'unité identitaire de référence, parfois dans un périmètre un peu plus élargi, en fonction par exemple des lieux fréquentés pour des raisons professionnelles, ou personnelles quand il existe une attache à un autre territoire - via la famille notamment -. Quant à l'espace de concernement touristique, celui-ci s'identifie presque systématiquement à l'unité identitaire de référence, à ceci près qu'il est parfois légèrement décentré pour englober ou se rapprocher de la frange littorale et des plages, reconnues par tous comme constituant actuellement le moteur principal de l'attraction touristique. Pour autant,

quand la question leur est explicitement posée, personne ne rejette d'emblée la légitimité du territoire Castagniccia Mare à Monti comme étant cohérente en matière de gouvernance du tourisme, particulièrement s'il s'agit d'envisager une complémentarité et une solidarité interterritoriale entre les communes du littoral et celles de l'intérieur des terres. Simplement, cela reste de l'ordre du discours bien plus que de la pratique ou de la projection. Et même s'il n'existe pas à proprement parler d'opposition au projet de territoire, plusieurs personnes ont exprimé clairement leur scepticisme quant à l'effectivité future de celui-ci.

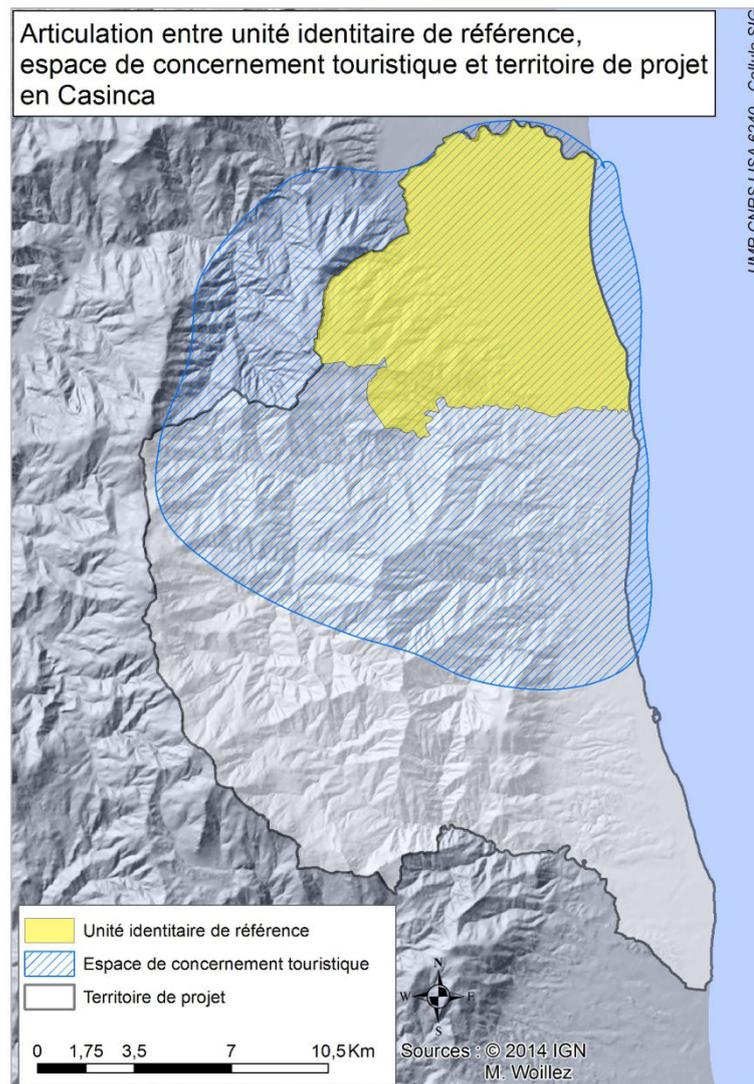


Figure 41 : Carte représentant l'étendue de l'espace de concernement touristique des personnes se projetant à l'échelle de la Casinca.

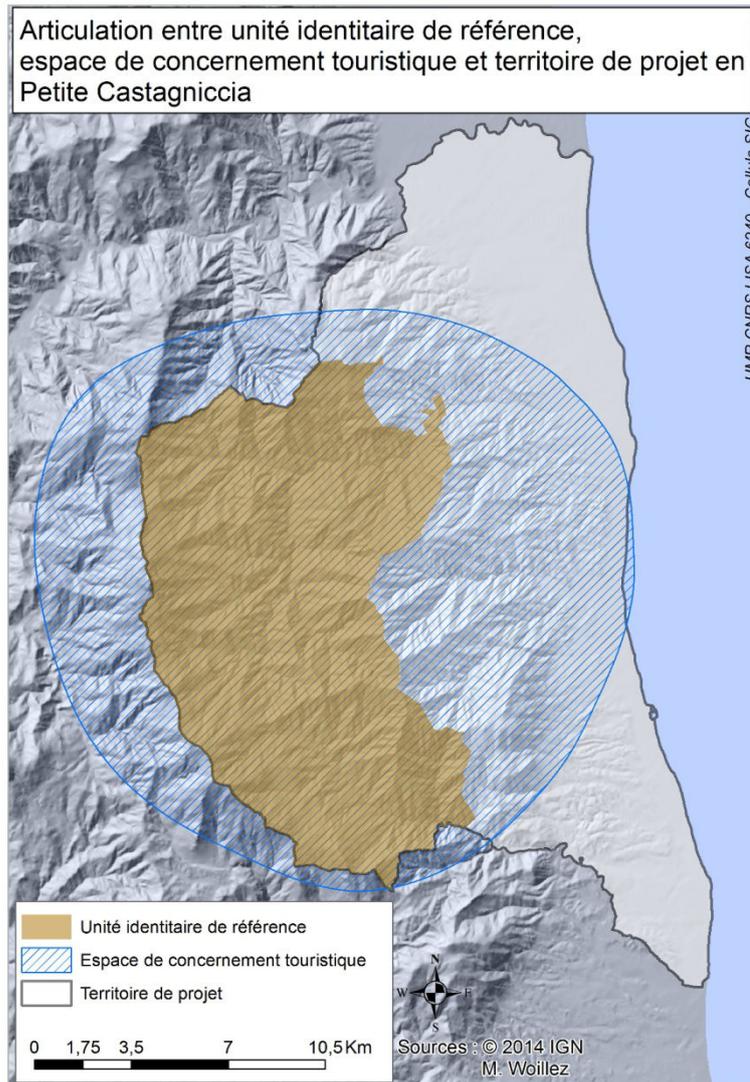


Figure 42 : Carte représentant l'étendue de l'espace de concernement touristique des personnes se projetant à l'échelle de la Petite Castagniccia. Il est notable de plusieurs personnes ont intentionnellement intégré le village de Morosaglia (à l'Ouest des limites de la Petite Castagniccia), comme étant l'un des chefs-lieux historiques de l'unité identitaire de référence.

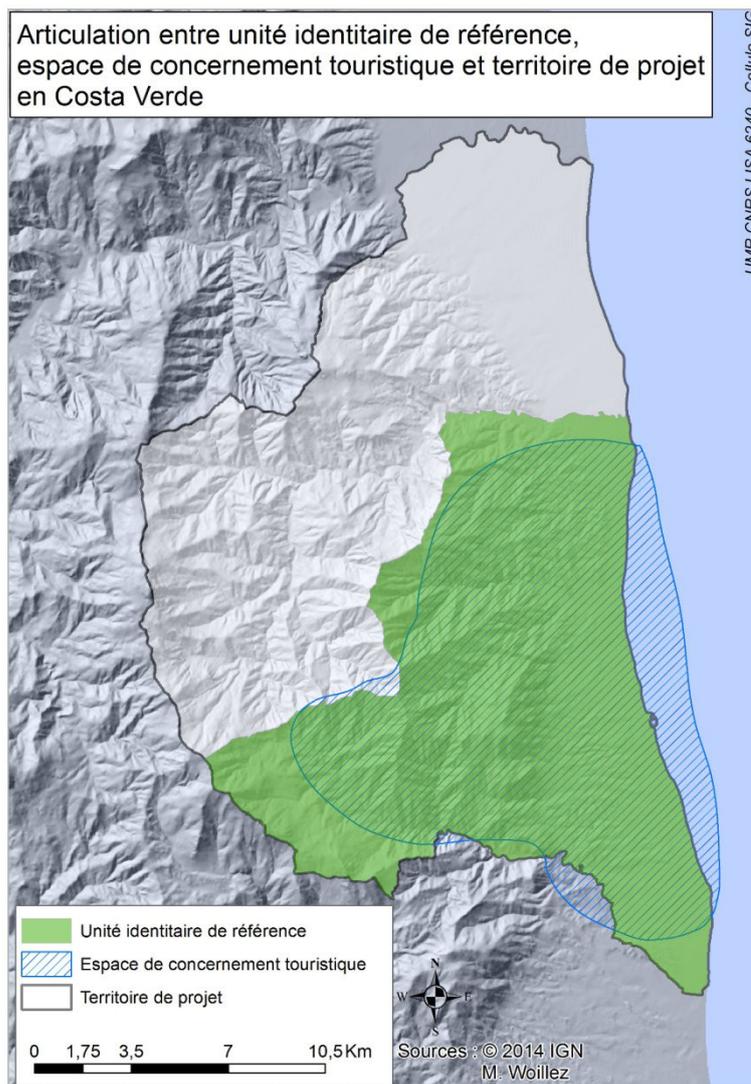


Figure 43 : Carte représentant l'étendue de l'espace de concernement touristique des personnes se projetant à l'échelle de la Costa Verde. Nous avons ici adjoint à la Costa Verde *historique* l'ancienne piève d'Alesani, dans la mesure où l'une des personnes interrogée en Alesani se projetait très nettement à l'échelle de la communauté de communes de la Costa Verde nouvellement élargie.

En Crète, l'étendue couverte par la dénomination *Sitia* fait pleinement consensus, malgré de très légères variations entre les limites dessinées sur les cartes, suivant que les personnes prennent en compte la presqu'île dans son ensemble, l'ancienne éparchie ou le nouveau dème : en effet, deux districts communaux de l'ancien dème de Makrygialos, appartenant à l'éparchie historique, ont rejoint le nouveau dème de Ierapetra plutôt que celui de Sitia, pour des questions de proximité économique plus encore que géographique. La petite ville de Ierapetra est en effet le cœur économique d'une zone essentiellement dédiée aux cultures légumières intensives sous serres, activité principale des deux districts communaux ayant rejoint le dème de Ierapetra.

Malgré tout, la sécession de ces deux districts communaux ne semble pas remettre en cause - au dire des personnes interrogées - la question de leur appartenance historique et culturelle à la microrégion de Sitia. En revanche, l'effectivité de ce territoire en tant que territoire de projet, espace de décision et d'intervention, est fréquemment remise en question par les personnes interrogées : du fait de la récente constitution du dème comme collectivité locale (janvier 2011), en raison surtout des faibles moyens d'intervention de la nouvelle municipalité et de la gravité des enjeux liés à l'actualité (politiques d'austérité et de privatisations massives, paupérisation, spéculations foncières autour des projets d'investissement *stratégiques*).

S'agissant de l'espace de concernement touristique, la localisation des lieux et flux touristiques est répartie sur l'ensemble du territoire du dème, avec une concentration dans les zones entourant les principaux pôles touristiques : Mochlos, Sitia, Palaikastro, Zakros-Kato Zakros, Makrygialos. La densité des éléments représentés et cités est souvent plus élevée également autour de l'espace de vie de la personne interrogée, bien qu'il soit rare d'avoir une absence d'éléments représentés sur le reste du territoire.

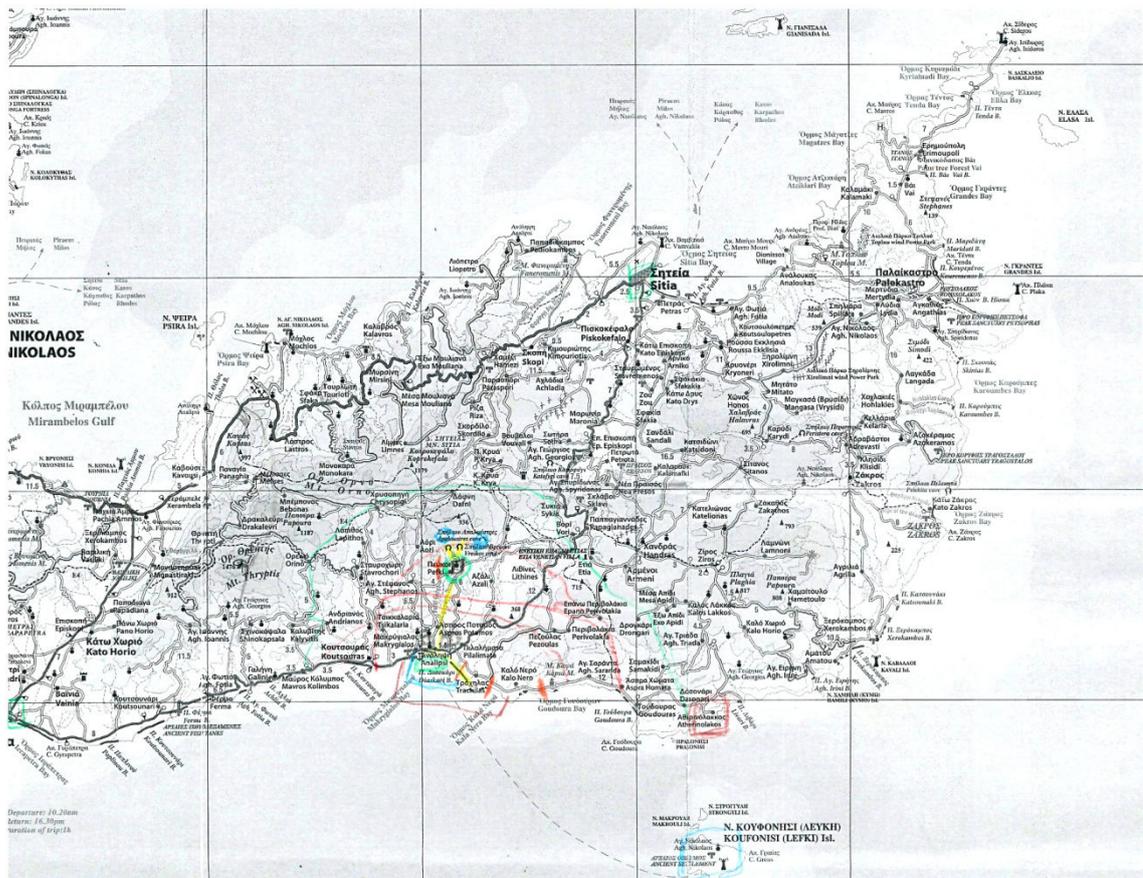


Figure 44 : Une carte unique en son genre, celle d'un représentant de Makrygialos.

La carte reproduite ci-dessus montre que son compléteur se projette uniquement à l'échelle de la petite zone touristique, correspondant à la partie de l'ancien dème de Makrygialos qui est restée dans le dème élargi de Sitia, créé en 2011. Cependant, le discours recueilli revendique clairement l'appartenance au dème de Sitia et la nécessité de traiter la question touristique à l'échelle du dème. On relèvera que la personne est membre du comité du tourisme de la municipalité.

Les limites de l'espace de concernement, lorsqu'elles ont été traitées, sont soit identifiées à celles du territoire de projet, soit plus marginalement circonscrites à l'intérieur du territoire de projet en délimitant les zones touristiques autour des principaux pôles touristiques mentionnés plus haut (10% des personnes interrogées). Dans les deux cas, nous ne pouvons que constater une adéquation cohérente entre le territoire de projet et l'espace de concernement. Il nous faut cependant souligner que quelques personnes interrogées ont revendiqué la possibilité d'une prise de décision en matière de tourisme au niveau de chacun des pôles touristiques, et non à l'échelle du dème, arguant que l'administration du dème, basée dans la petite ville de Sitia, était peut-être loin des réalités locales et n'avait pas nécessairement pleinement conscience des enjeux locaux. Il est notable que ces personnes ont leur résidence à distance du pôle urbain de Sitia, à Palaikastro, Zakros-Kato Zakros ou Makrygialos notamment, qu'elles étaient investies dans les affaires des anciens dèmes correspondants, et que, en sus, certaines d'entre elles sont en opposition à l'actuelle équipe municipale au sujet des projets d'investissements *stratégiques* qui font débat.

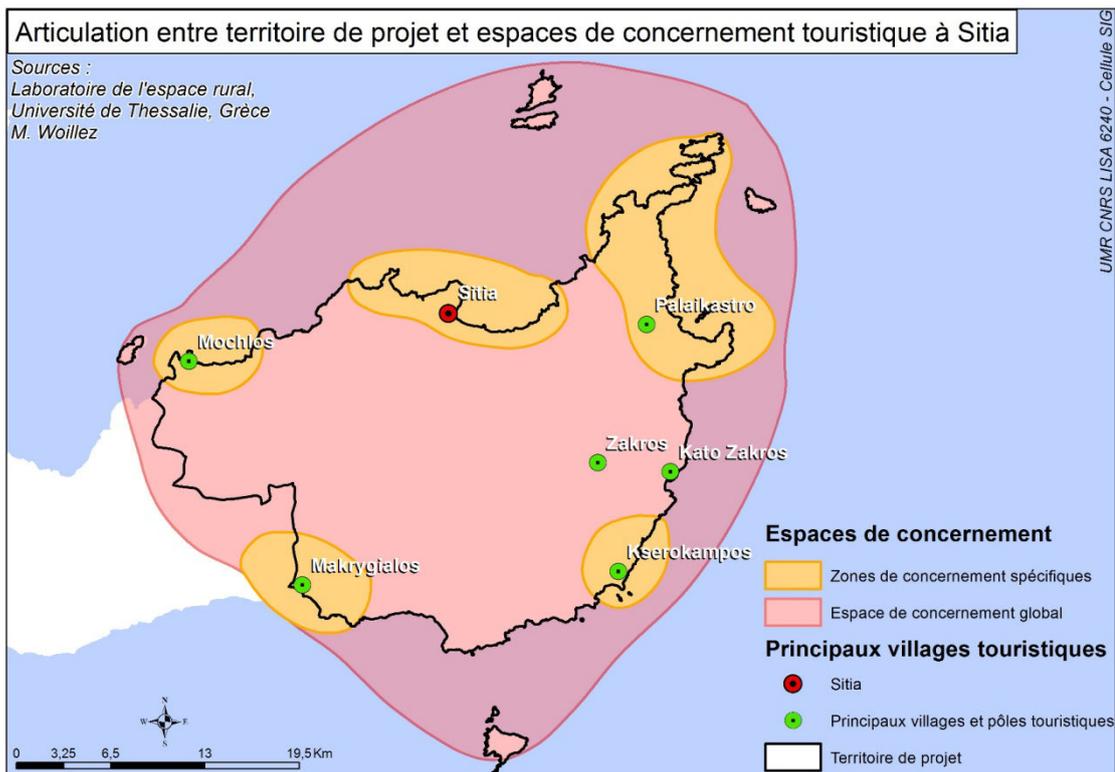


Figure 45 : Carte représentant les deux scénarii d'espace de concernement touristique : celui, majoritaire, qui englobe l'ensemble du dème, et celui qui propose une focalisation autour des principaux pôles touristiques.

3.3 Une cartographie des hauts-lieux

Nous avons procédé au dépouillement des entretiens en vue d'établir une cartographie des hauts-lieux en croisant les éléments collectés liés à l'espace de vie - lieu(x) de résidence, village d'appartenance, lieux pratiqués -, aux lieux de valeur mentionnés ainsi qu'aux lieux et espaces considérés comme étant à préserver du point de vue des personnes interrogées. Tous les lieux et zones cités dans ces trois rubriques ont été relevés, afin de repérer les lieux ou zones les plus fréquemment mentionnés, leur ordre de citation, ainsi que la diversité des justifications de leur importance, suivant qu'il s'agisse de motifs présentés comme personnels, familiaux, esthétiques, patrimoniaux, historiques, ludiques, économiques, etc. A partir de ce premier dépouillement, synthétisé dans un tableau, nous avons extrait les lieux et zones les plus fréquemment cités et, parmi ceux-ci, ceux cités en priorité (en première ou deuxième position). Dans nos deux territoires, il s'agissait d'identifier si un ou plusieurs lieux semblaient faire consensus auprès des personnes interrogées, comme étant des composantes emblématiques du territoire, et que nous pourrions alors qualifier de *hauts-lieux*. En Castagniccia Mare è Monti, nous avons ajouté comme critère de caractérisation des *hauts-lieux* les lieux cités indépendamment de leur localisation dans

l'unité identitaire de référence ; autrement dit, nous avons donné une importance particulière aux lieux cités par des personnes alors qu'ils sont localisés hors de leur espace d'appartenance revendiqué : nous avons formulé l'hypothèse qu'ils pourraient porter ou symboliser un consensus territorial en Castagniccia Mare à Monti.

Dans nos deux territoires d'étude, il nous faut relever tout d'abord l'importance de l'attache au *village d'appartenance*, généralement précisé comme étant le village d'origine. Il est clair que pour une large majorité des personnes interrogées, ce village constitue leur lieu le plus important : il est cité presque systématiquement, parfois même en précisant avec humour « mon village, c'est le plus beau »¹³⁹. Cependant, la diversité des villages d'origine suivant les personnes interrogées rend difficile la restitution de ces lieux comme *hauts-lieux* suivant les critères d'identification que nous avons proposé : en effet, à chaque *personne concernée* correspond un village ou presque... Et que dire des villages non cités puisque leurs hérauts n'ont pas été interviewés ? Nous avons ainsi choisi de ne pas les intégrer à la cartographie des hauts-lieux que nous avons proposé, sans pour autant les occulter. Dans la mesure où il s'agit essentiellement, en Castagniccia Mare à Monti comme en Crète, des *villages ruraux* de l'intérieur des terres, nous les avons caractérisés ainsi par la suite, et notamment lors de la troisième phase de terrain, en soulignant leur importance pour l'ensemble des personnes concernées et la nécessité de leur porter une attention particulière. Car il est bien entendu que cette caractérisation des hauts-lieux a pour but d'alimenter le travail de restitution des résultats de la recherche et de servir de point de départ à un processus de débat public et de négociation collective.

¹³⁹ Il est bien entendu que ceci vient confirmer ce que nous avons explicité dans la seconde partie du présent mémoire quant au maintien des repères sociétaux que constituent la famille et le village en Corse comme en Crète (cf. p. 137).



Figure 46 : Le village de Pefki, près de Makrygialos (source : auteur).

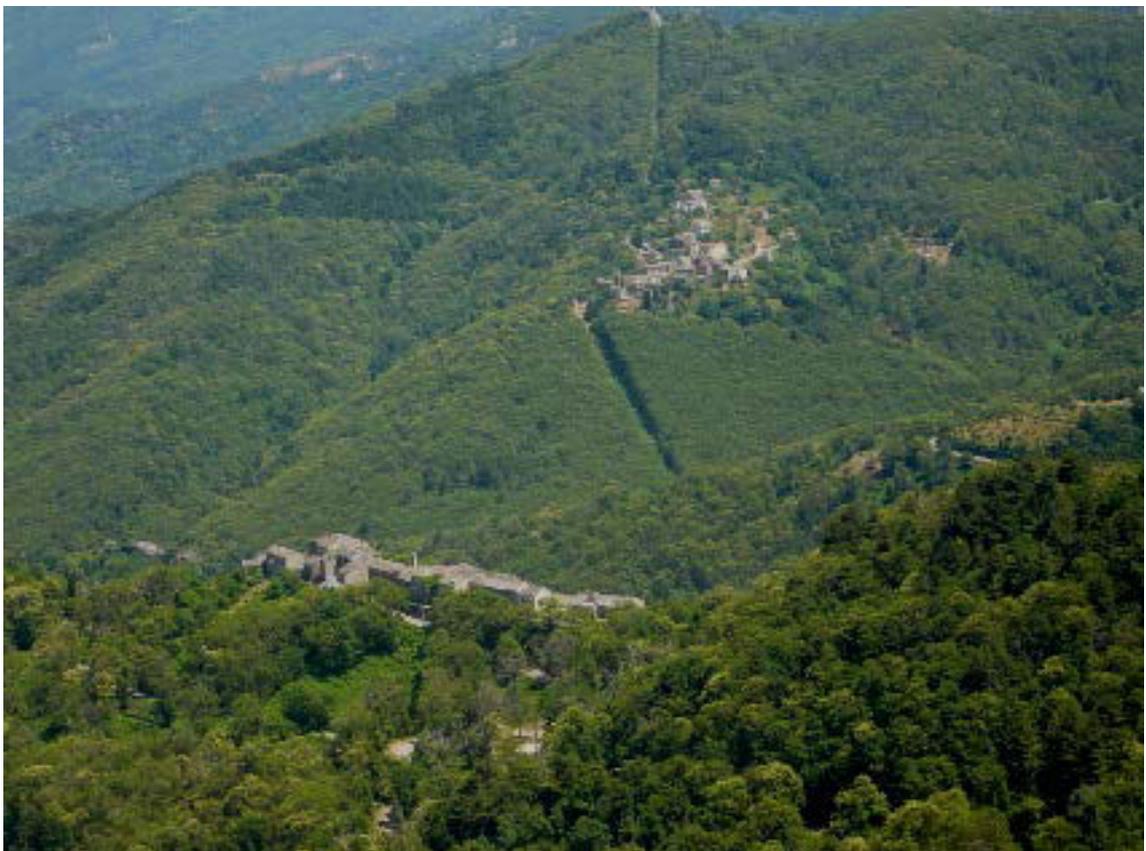


Figure 47 : Villages de Petite Castagniccia. On remarquera l'implantation caractéristique, sur les lignes de crête (source : auteur).

A Sitia, les *hauts-lieux* ainsi identifiés peuvent être regroupés en trois ensembles, suivant les points de vue des personnes interrogées : les *hauts-lieux touristiques* ou situés dans les espaces touristiques, les *haut-lieux ressources* à fort potentiel de valorisation touristique et les *hauts-lieux intimes*.

Le premier ensemble de hauts-lieux regroupe les lieux cités en priorité, fortement investis de valeurs par les personnes interrogées, mais dont les motifs de leur citation et de leur investissement varient sensiblement d'une personne à l'autre. Ce sont des sites aussi bien que des étendues spatiales. Ils ont pour point commun d'être tous situés dans les principales zones touristiques du dème : il s'agit du Monastère de Toplou, de la palmeraie et de la plage de Vaï, du site de la cité antique et de la plage d'Itanos, du cap Sidero dans son ensemble, du golfe de Chionas, de la baie de Kato Zakros, des plages *vierges* à proximité de Kserokampos et du village de pêcheurs *pittoresque*¹⁴⁰ de Mochlos.



Figure 48 : Cour intérieure du monastère de Toplou (source : auteur).

¹⁴⁰ Les qualificatifs *vierges* et *pittoresques* sont ceux employés par les personnes interrogées.



Figure 49 : La palmeraie et la plage de Vaï en hiver. En été, la plage est aménagée : beach bar, parasols et chaises longues (source : auteur).

Les personnes interrogées s'accordent pour attribuer à ces lieux une valeur aussi bien esthétique qu'économique, historique, culturelle et environnementale. En revanche, un clivage apparaît lorsqu'il s'agit des motifs pour lesquels ils citent ces lieux en priorité : un premier groupe de personnes voit en ces lieux les principaux moteurs d'attraction touristique du territoire. A leur sens, leur valorisation touristique doit être renforcée pour constituer un véritable levier de développement touristique du dème. Le second groupe de personnes, quant à lui, craint que la gestion mal maîtrisée du développement touristique et des flux de visiteurs ne mette en péril ce patrimoine considéré comme exceptionnel par les personnes interrogées, et n'entraîne une dégradation des sites via une urbanisation touristique non encadrée et, à terme, la perte d'authenticité de ces lieux. Ces hauts-lieux sont en fait soumis à une superposition et concentration des ressources, *prises*¹⁴¹, usages, et activités, entre agriculture, tourisme, usages récréatifs ou conservation du patrimoine naturel et culturel, lesquelles entrent aujourd'hui en concurrence, et peuvent devenir source de conflits. Le cap Sidero par exemple,

¹⁴¹ Pour rappel, les *prises* que nous avons sur les éléments de notre milieu s'entendent en termes de contrainte, risque, ressource ou aménité.

représente initialement une *contrainte* pour l'higoumène du monastère de Toplou, légataire des lieux, en raison de l'aridité de la région : il lui a fallu des années d'investissement pour en faire une *ressource*, agricole dans un premier temps (produits biologiques du monastère), touristique dans un second temps (avec l'exploitation de la plage de Vaï). Par ailleurs, si les investisseurs britanniques de la Loyalward Ltd. voient l'étendue désertique du cap comme une *ressource* touristique potentielle, les écologistes ou les archéologues, eux, la perçoivent plutôt sous l'angle du *risque* - risque de perte de biodiversité et d'espèces endémiques rares, risque de dommages irréversibles quant aux sites archéologiques - ; et l'on comprend bien ici comment cette superposition de *prises* peut être source de concurrences entre les usages et activités, voire de conflits. Il n'est pas surprenant de retrouver dans ce groupe de hauts-lieux le cap Sidero fréquemment cité dans sa globalité, puisqu'il cristallise justement les *antagonismes* liés à des visions différenciées du développement touristique souhaitable du territoire. Nous aurons l'occasion d'y revenir par la suite.

Le second ensemble de hauts-lieux identifié regroupe ceux cités le plus fréquemment par les personnes interrogées, mais pas toujours de manière prioritaire. Ils sont considérés de manière plutôt unanimes comme portant en eux de véritables potentialités de valorisation touristique, et comme pouvant devenir un moteur de développement pour un tourisme alternatif au tourisme balnéaire classique tel que proposé par les hôtels-clubs, mieux intégré aux spécificités du territoire. Ils constituent en ce sens, du point de vue des personnes interrogées, ce que nous entendons par *ressources territoriales* : ce sont les villages d'Etia et de Voïla à l'architecture médiévale et énétochétoise bien préservée.



Figure 50 : Le village énétochrétois d'Etia. Au second plan, on peut voir la silhouette massive du palazzo De Mezzo, une villa datant du 15^{ème} siècle ayant appartenu à une famille de l'aristocratie énétochrétoise. C'est le seul bâtiment de ce type en Crète à avoir été si bien préservé (source : auteur).

Ce sont également les sites archéologiques majeurs : le palais minoen de Kato Zakros, les sites de Roussolakos et Petsophas, le site de l'île d'Agios Nikolaos dans la baie de Mochlos ou le site de Petras près de la petite ville de Sitia. Ce sont également les gorges des Morts entre Zakros et Kato Zakros et celles de Richtis allant du village d'Ekso Moulia jusqu'à la plage de Richtis.



Figure 51 : Les gorges des morts et les gorges de Richtis (source : auteur).

Par ailleurs, deux zones de semi-montagne ont été citées presque systématiquement, pour leur valeur esthétique et paysagère, mais également pour leurs caractéristiques géologiques. Elles sont situées de part et d'autre du village de Karydi : la première autour de Vrysidi et de la grotte de Peristera, la seconde autour des hauteurs de Chalavras. Ces deux zones ont été citées pour des motifs bien spécifiques : elles sont situées au cœur d'un projet de parc naturel géologique, et bénéficient d'un plan de mise en valeur touristique et patrimoniale (un centre d'interprétation et des sentiers du patrimoine sont en cours de réalisation, pour une ouverture au public imminente) ; dans le même temps, elles sont convoitées par des investisseurs qui souhaitent y implanter des parcs d'énergie renouvelable : des parcs éoliens et photovoltaïques ont déjà été implantés à Ksirolimni, et Kryoneri, et d'autres dossiers sont en cours d'instruction. Les personnes interrogées semblent unanimes à ce sujet : l'intégrité du futur parc géologique doit être préservée de l'implantation de parcs supplémentaires dédiés aux énergies renouvelables.

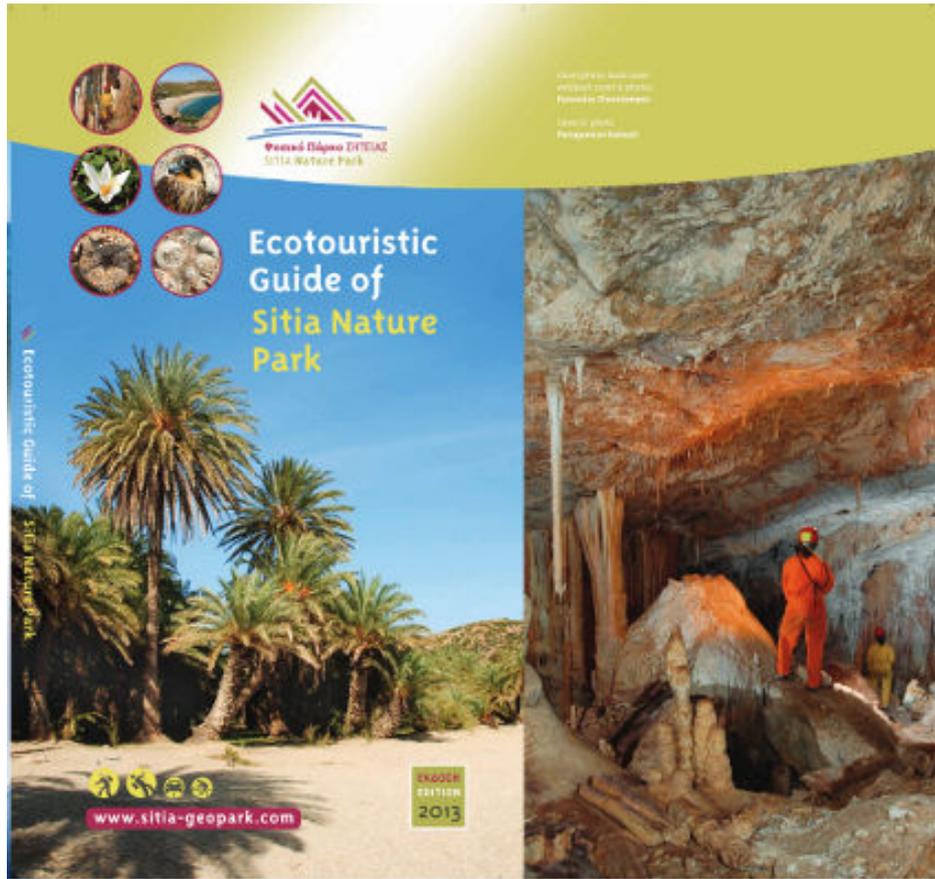


Figure 52 : Couverture du guide officiel de découverte du parc naturel géologique de Sitia, publié en 2013.



Figure 53 : Au cœur du parc, les paysages lunaires des hauteurs de Chalavras (source : auteur).



Figure 54 : Parc éolien-photovoltaïque près du village de Kryoneri. Si l'on en croit la carte produite plus avant dans ce mémoire (cf. Figure 24, p. 186), de tels parcs devraient voir le jour à court et moyen termes, un peu partout à l'intérieur du parc naturel (source : auteur).

Le troisième ensemble de hauts-lieux identifiés regroupe des lieux plus *intimes* : ce sont des lieux que les personnes interrogées investissent de valeurs personnelles, relevant de l'affect. Il sont décrits comme étant des lieux où les personnes aiment se rendre pour se relaxer, se ressourcer, parfois s'isoler, contempler un panorama particulier ou un paysage, pratiquer une activité solitaire ou réflexive. Alors qu'en général ces lieux sont, comme les villages d'origines, plutôt individuels - à chaque personne son lieu intime -, quelques-uns d'entre eux sont partagés largement et méritent de ce fait qu'on leur prête une attention particulière : il s'agit du plateau de Chandras, près des villages d'Etia et de Voïla, et des îlots Dyonissadès et Koufonissi.

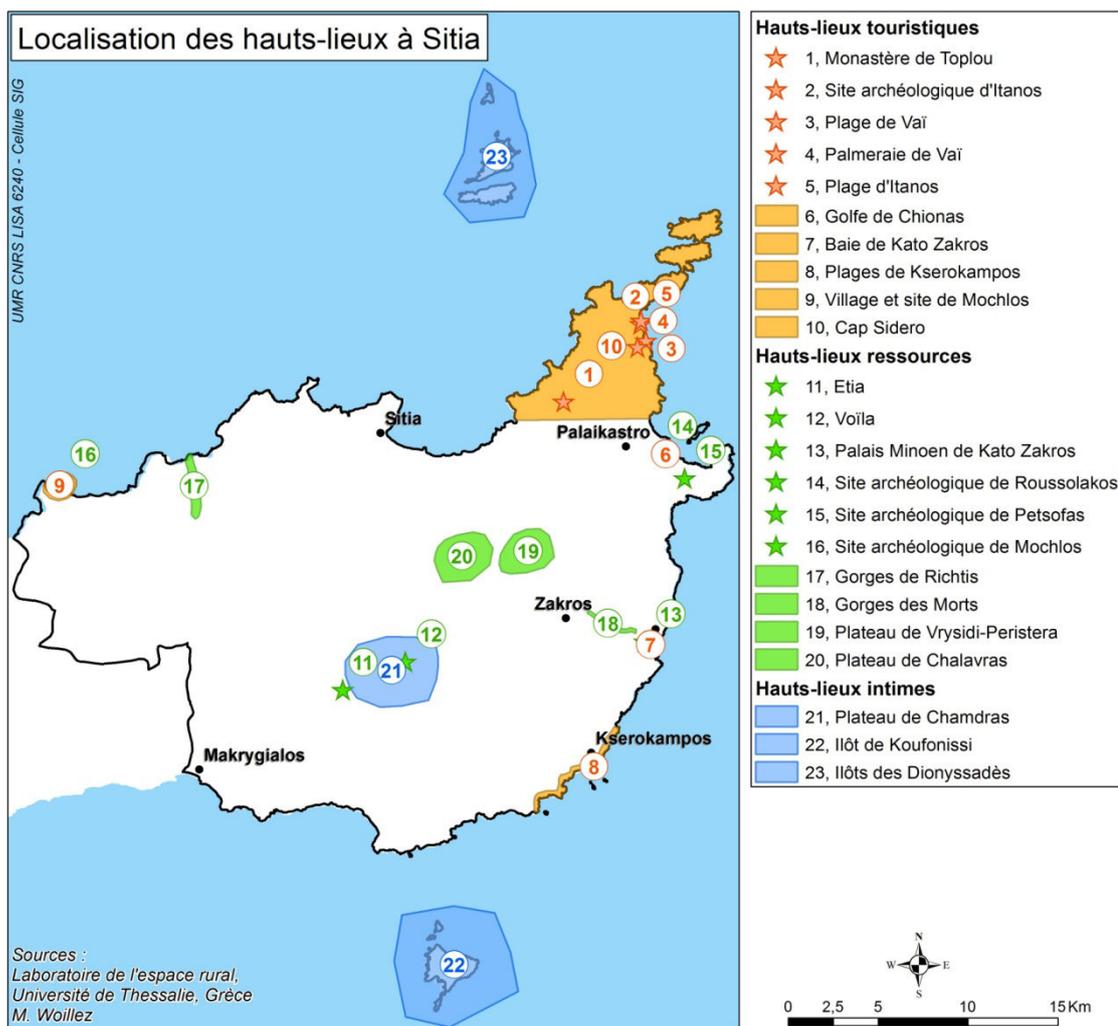


Figure 55 : Carte représentant les hauts-lieux identifiés à Sitia.

En Castagniccia Mare à Monti, de manière assez surprenante compte-tenu de la teneur générale des entretiens, un haut-lieu ressort parmi tous les autres. Cité à la fois le plus fréquemment et en priorité par les personnes interrogées, il a pour particularité de ne pas être cité en tant que représentant l'une des unités identitaires de référence : il s'agit de l'ensemble formé par la cathédrale et l'ancien séminaire de Cervione, lequel accueille aujourd'hui un musée ethnographique de la Corse ainsi que l'Association pour le Développement des Etudes Archéologiques, Historiques, linguistiques et Naturalistes du Centre-Est de la Corse (ADECEC). Il apparaît clairement, de part la diversité des positions (géographiques, sociales, professionnelles) des personnes ayant mentionné ce haut-lieu, comme du fait de la diversité des motifs invoqués (intérêt esthétique mais également valeur patrimoniale, historique et symbolique de l'ensemble architectural épiscopal, rôle fondamental de l'ADECEC en Corse depuis les années 1970 ou encore

fonction d'équipement structurant pour le territoire), que celui-ci constitue un élément potentiellement fédérateur du territoire en émergence. Peut-être également que la petite ville de Cervione, de part son ancienne fonction de centralité dont témoignent non seulement l'ancien ensemble épiscopal mais également la permanence d'un certain nombre de services à la population, constitue d'une certaine manière un potentiel centre névralgique et symbolique territorial ?



Figure 56 : La petite ville de Cervione (source : Martin Lendi, paradisu.info).

Les autres hauts-lieux identifiés symbolisent systématiquement l'unité identitaire de référence dans laquelle s'inscrit la personne interrogée. Parmi ces hauts-lieux, trois prennent une dimension particulièrement emblématique, parce qu'ils sont plus cités que les autres, qu'ils sont presque systématiquement cités en premier, et qu'ils sont également explicitement cités pour leur valeur symbolique et emblématique de l'unité identitaire de référence ; le fait qu'ils soient chaque fois cités par deux ou trois personnes appartenant à une autre unité, montre bien qu'il existe une reconnaissance mutuelle entre les trois unités distinctes composant la Castagniccia Mare è Monti, et que cette reconnaissance mutuelle peut constituer un premier pas vers une solidarité interterritoriale : ces hauts-lieux sont l'ancien couvent de Piazzali en Alesani, à

l'interface entre la Petite Castagniccia et la Costa Verde, le mont San Petrone en Petite Castagniccia et le village de Penta en Casinca.



Figure 57 : Le mont San Petrone (à gauche sur la photo), haut-lieu *identitaire*, surplombant la Petite Castagniccia (source : auteur).

Enfin, un type de lieux est cité de manière récurrente sans que ces derniers soient clairement localisés : il s'agit du littoral et des plages, cités pour leur valeur économique de fondement de l'activité touristique, mais également pour les problèmes d'érosion qui touchent la longue bande de sable qui longe quasiment l'intégralité du littoral de la Castagniccia Mare à Monti. Tout comme les *villages ruraux* mentionnés plus haut, il s'agit plutôt d'un ensemble catégoriel de lieux que de hauts-lieux à proprement parler.

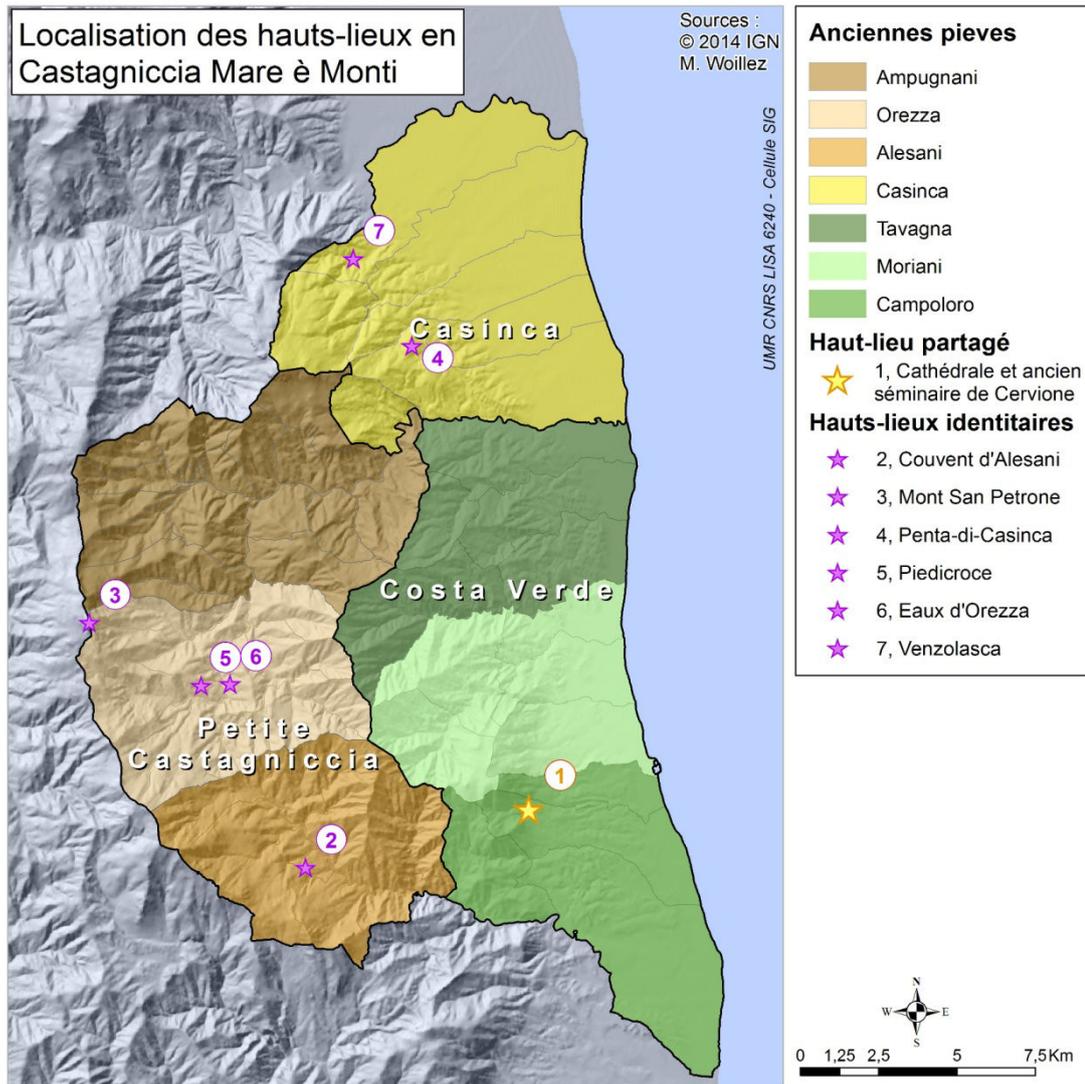


Figure 58 : Carte représentant les hauts-lieux identifiés en Castagniccia Mare à Monti.

3.4 Révélation des antagonismes et conflits

3.4.1 Perception de la situation, des dynamiques et des perspectives

touristiques des territoires :

Côté Crétois, les perceptions de la situation et des perspectives touristiques peuvent être regroupées en deux types : d'une part, les personnes qui se satisfont de la situation touristique actuelle, arguant notamment du fait que la presqu'île est à l'abri des flux de masse et donc des appétits des investisseurs et Tours Opérateurs qui ont *bétonné* la côte Nord de l'île en construisant des villes entières d'hôtels clubs dédiés aux séjours *tout compris*. Ce sont souvent les mêmes personnes qui sont opposées au projet d'investissement du cap Sidero. La plupart d'entre elles ont de petites entreprises touristiques : chambres à louer, magasins de souvenirs, cafés ou restaurants, ou encore

agences proposant des activités sur-mesure de découverte de la région. Elles se satisfont de la situation touristique actuelle, qu'elles qualifient comme étant alimentée par une clientèle étrangère plutôt aisée et cultivée, venue découvrir les richesses d'une Crète *authentique* : paysages et littoraux encore préservés, villages ruraux à l'architecture traditionnelle, sites archéologiques, plages sauvages ou peu aménagées, sentiers de randonnée, cuisine crétoise et produits agroalimentaires typiques, musique.

Le deuxième groupe de personnes est constitué plutôt de professionnels du tourisme propriétaires de plus grosses structures (hôtels, agences touristiques et de voyage) et d'institutionnels (élus municipaux en fonction, agence de développement). Ils sont eux favorables à l'implantation de quelques grands hôtels-clubs, afin de favoriser la réalisation des infrastructures (route express Heraklion-Sitia, terminal international de l'aéroport, agrandissement du port de ferries et de plaisance) qui permettront l'arrivée d'un plus grand nombre de touristes en vue de séjourner sur le territoire. Ils postulent également que cela contribuera à mieux faire connaître leur territoire comme destination touristique en Crète, au même titre que Rethymnon ou Chania, et contribuera à la professionnalisation et à la consolidation d'un véritable secteur d'activités économique.

Les deux points de vue ne sont pas systématiquement en confrontation, loin s'en faut. Personne n'a exprimé un point de vue radicalement hostile au principe même d'un développement touristique, y compris si celui-ci doit passer par la construction de quelques hôtels-club supplémentaires. En revanche, personne ne souhaite voir se reproduire à Sitia le développement touristique qui s'est opéré à Chersonissos et Malia. Les personnes interrogées, à l'unanimité, sont particulièrement sensibles aux risques posés par le développement d'un tourisme de masse mal maîtrisé et encadré et ce, d'autant plus que l'économie touristique de la station balnéaire de Makrygialos, la plus ancienne et plus grosse station touristique de Sitia, a récemment souffert du rachat de l'un des deux hôtels-club par un Tour Opérateur qui ne commercialise plus les chambres que dans le cadre de séjours *tout compris*, aux dépens des petites entreprises touristiques locales qui vivaient jusqu'à présent en proposant un complément au produit touristique commercialisé par les deux grands hôtels : cafés, restaurants et magasins de souvenirs.

En Castagniccia Mare à Monti, les groupes de points de vue sont plus diversifiés, et les clivages entre les différents points de vues plus marqués. De manière synthétique, quatre *positions* principales semblent se dégager, chacune étant localisée en ce sens

qu'elle semble liée à l'appartenance de la personne qui l'exprime à l'une des unités identitaires de référence :

- Les personnes interrogées en Casinca portent un discours unanime sur le fait que la situation actuelle est plutôt satisfaisante dans l'ensemble. Le tourisme est une activité secondaire qui ne nécessite pas forcément des actions spécifiques de développement. Ils ne veulent pas d'une hausse des flux susceptibles de leur apporter des pressions comparables à celles qui s'opèrent plus au Sud, en allant vers Porto-Vecchio. L'identité économique du territoire - toujours du point de vue des personnes interrogées - est clairement établie autour de l'agriculture et des services. Les projets souhaités ne concernent pas spécifiquement le tourisme mais plutôt l'amélioration de la qualité de vie en général¹⁴² ou le renforcement de la valeur ajoutée des produits issus de l'agriculture. A leur sens, la cohésion au sein de la Casinca est bonne, les liens entre les villages d'arrière pays et les lieux-dits en plaine littorale ont été maintenus, et ils ne relèvent pas de problèmes particuliers ni de conflits latents.
- Les personnes sollicitées en Petite Castagniccia ont une vision très pessimiste de la situation et des perspectives de leur unité. Il s'agit bien souvent de personnes qui se sont fortement investies pour faire vivre ce territoire, et les choses ne semblent pas s'améliorer, au contraire : le dépeuplement s'accroît et ils considèrent que la solidarité interterritoriale, notamment la *complémentarité mer-montagne* relève du discours politique plus que de l'action. Ils reportent assez globalement les responsabilités de la situation sur l'inertie, voire l'obstruction des institutions et des pouvoirs publics. La plupart des personnes interrogées revendiquent, en matière de politiques publiques, une priorisation des investissements sur leur unité spatiale, et une solidarité de la part du littoral afin qu'ils puissent bénéficier, eux aussi, de la manne touristique concentrée en bord de mer.
- Les opérateurs touristiques du littoral de la Costa Verde déplorent l'absence d'une politique touristique tournée vers une meilleure structuration du tourisme balnéaire. De leur point de vue, la situation actuelle est mauvaise en ce sens que l'espace considéré ne constitue pas une destination touristique en soi mais plutôt un *espace dortoir* et où le type de tourisme est plutôt bas de gamme, du fait notamment d'une

¹⁴² Même si, par exemple, les personnes interrogées reconnaissent que des infrastructures telles qu'un espace de circulation piéton / vélo en bordure du littoral servirait aussi bien la qualité de vie que le tourisme.

offre touristique conjuguant bas prix et faible qualité. Ils pensent qu'il serait opportun avant tout de diversifier et d'améliorer la qualité des services touristiques proposés et, surtout, d'améliorer l'aménagement des espaces littoraux : aménagement des plages et lutte contre l'érosion, amélioration de l'esthétique des lieux, ouverture d'une voie de circulation littorale réservée aux piétons et vélos, sont les propositions les plus récurrentes. A leur sens, il ne sert à rien de vouloir étendre la saison touristique si aucune activité n'est proposée qui permettrait d'offrir des produits en avant et arrière-saison, et si les espaces ne sont aménagés et soignés que durant la haute saison. ce n'est qu'une fois le tourisme mieux structuré et consolidé sur la bordure littorale qu'il sera envisageable d'engager des investissements dans l'intérieur des terres, en piémont et en Petite Castagniccia, pour leur permettre de bénéficier des flux.

- Les élus et institutionnels de la Costa Verde interrogés, ainsi que les représentants du secteur associatif et culturel, se positionnent majoritairement en faveur d'une meilleure complémentarité mer-montagne, basée notamment sur le développement d'équipements structurants répartis sur l'ensemble du territoire. Ils ciblent notamment la zone de piémont, à la fois proche du littoral et en même temps richement doté patrimoniallement parlant - les villages et paysages sont bien préservés et caractéristiques de la région -, qui bénéficie par ailleurs d'équipement culturels de qualité ou à fort potentiel : musée ethnographique de l'ADECEC à Cervione, le Tavagna Club à Talasani, le couvent de Valle d'Alesani un peu plus dans les terres. De leur point de vue, le piémont pourrait ainsi servir de vitrine pour un tourisme qualifié d'*identitaire*, et renvoyer vers les villages de Petite Castagniccia. Cette dernière devra alors être progressivement dotée d'infrastructures touristiques élémentaires - gîtes, chambres d'hôte et restaurants - pour pouvoir accueillir la clientèle touristique.

3.4.2 Mobiliser les antagonismes et les conflits comme potentiels sujets de débat public ?

Du côté de Sitia, deux sujets de conflits sont évoqués systématiquement lors des entretiens : le projet de complexe touristique du cap Sidero et les projets de parcs d'énergie renouvelable. Les débats qui agitent et divisent la petite communauté insulaire autour de ces projets d'investissement sont particulièrement intéressants à notre sens, dans la mesure où ils sont porteurs de questions qui semblent aller au-delà des seuls

enjeux et intérêts locaux. C'est peut être une des raisons pour lesquelles les mouvements de contestation face à de tels projets mobilisent, bien au-delà des limites du territoire.

Suivant un premier registre d'argumentation des *personnes concernées*, nous sommes confrontée à un antagonisme de points de vue relativement classique dans les conflits spatiaux, entre développement économique et protection de l'environnement (Papy, Torre 2002 ; Torre et al. 2006 ; Marcelpoil, Langlois 2006) :

- d'une part, un projet d'investissement censé apporter un développement économique au territoire et aux habitants, défendu par un partenariat entre l'autorité publique (le maire), une institution locale (l'higoumène) et une grande entreprise d'investissement (Loyalward Ltd.) ;

- d'autre part, des défenseurs de l'environnement et du patrimoine, plutôt tenants d'une sanctuarisation des lieux, ou à tout le moins de la préservation de l'intégrité de leur espace de vie.

De fait, lors des entretiens, il est apparu que la situation est plus complexe, et qu'il existe une infinité de nuances et de points de vue intermédiaires : la plupart des personnes interrogées ne sont pas fondamentalement hostiles à des projets d'investissements, à condition qu'ils soient moins importants et mieux encadrés. A leur sens, cela permettrait de concilier un développement local maîtrisé avec l'impératif de préservation des ressources territoriales. C'est ce que l'on pourrait appeler un *consensus de développement durable*. Sauf que la *crise* semble bousculer ce consensus, en instaurant une *situation* ou un *sentiment d'urgence*, renforcé par la convergence de deux tendances prégnantes, que les personnes ont constamment à l'esprit : d'un côté une paupérisation accélérée et une incertitude économique croissante qui fragilise la société dans son ensemble, de l'autre, des pouvoirs publics qui cherchent tous azimuts comment s'assurer de nouvelles ressources budgétaires et casser le cercle vicieux de la dette et du déficit. De telle sorte que l'antagonisme initial classique semble prendre une toute autre dimension, en mobilisant un second registre d'argumentation, assez caractéristique des débats d'opinion qui traversent la Grèce dans cette période de crise :

- D'une part, les pouvoirs publics et les institutions (en l'occurrence la municipalité et l'higoumène, représentant de l'Eglise) se retrouvent confrontés à la nécessité et à l'urgence de lever des fonds, de trouver de nouvelles ressources et, pour l'Eglise orthodoxe grecque, d'apporter un soutien moral et matériel à la communauté. Les projets de grands investissements – portés par des consortiums étrangers pour la

plupart - apparaissent ainsi comme une solution possible et se multiplient ces dernières années dans tout le pays et en Crète, qu'ils se concrétisent ou non. Au niveau national, l'enjeu pour l'Etat grec, co-dirigé par le gouvernement et la *Troïka*, réside dans la réduction du poids de la dette et des déficits publics. Au niveau des collectivités locales comme à Sitia, l'enjeu réside avant tout dans l'aide d'urgence à une part de la population locale, touchée de plein fouet par le chômage et la perte de revenus : elles semblent alors prêtes à soutenir tout projet, pourvu qu'il annonce à court terme la création d'emplois.

- D'autre part, de plus en plus de collectifs citoyens voient le jour, plus ou moins structurés et organisés, ayant pour objet l'organisation de la solidarité d'une part, et la dénonciation de la précipitation et de l'absence de réflexion stratégique à moyen et long terme qui leur semble caractériser l'action publique et politique en Grèce. Ces mouvements - auxquels s'identifient les opposants au projet du cap Sidero à Sitia - soutiennent en effet l'idée que la crise n'est que le fruit de la mauvaise gouvernance des pouvoirs publics, associée à l'inadaptation du modèle de développement dominant (issu du paradigme néo-libéral) à la situation locale. Ils défendent ainsi l'idée d'une alternative, et la nécessité de redéfinir non seulement une voie de développement adaptée mais, au-delà, de refonder le projet de société et les conditions du vivre ensemble.

La teneur des positions exprimées par les uns et les autres et, plus encore, le double registre de l'argumentation développée lors des entretiens autour du projet du cap Sidero, nous amènent à penser que cette question constitue un sujet particulièrement pertinent pour amorcer un débat local quant au devenir touristique du territoire et, au-delà quant aux fondements de leur *contrat social territorial*. Nous reviendrons là-dessus ultérieurement, à l'occasion de la restitution des travaux de la troisième et dernière phase opérationnelle de la présente recherche.

Côté corse, la multiplicité des points de vue et le clivage marqué des positions des personnes concernées au sein du territoire, tels que nous les avons exposées dans le paragraphe précédent, rend particulièrement complexe l'identification de sujets de débat pertinents pour l'ouverture d'un espace de discussion et de négociation à l'échelle du territoire. A cette première difficulté vient s'ajouter une politisation forte des thématiques, en ce sens où, quelle que soit la question abordée, les personnes concernées se réfèrent systématiquement au rôle et à l'action des pouvoirs publics, en

positif comme en négatif. Enfin, plusieurs personnes n'ont accepté d'exprimer leur point de vue qu'en échange de la garantie de leur anonymat. Ces trois tendances révèlent une forte politisation des débats, ce qui ajoute à la complexité territoriale et à l'opacité des positions des personnes concernées quant au devenir touristique de leur territoire.

L'un des sujets les plus fréquemment abordés cependant concerne la dichotomie spatiale entre le littoral et l'intérieur des terres, au travers de la question de la priorisation spatiale des politiques publiques et des investissements ou de celle la solidarité inter-spatiale et inter-territoriale. Cependant, baser un processus de négociation et de discussion sur cette question risque d'aboutir à un consensus de façade, lequel prônerait la promotion d'un tourisme plus *identitaire*, basé sur les ressources spécifiques ancrées dans l'intérieur des terres, et sur un renforcement des complémentarités entre le littoral et l'intérieur des terres, entre la mer et la montagne. Car à l'instar du conflit du cap Sidero à Sitia, les questions soulevées en Castagniccia Mare à Monti renvoient à une actualité à l'échelle régionale : si la question du refus du tourisme semble avoir été dépassée aujourd'hui, son acception politique et publique passe par la promotion d'un tel tourisme *identitaire*. Cette vision fait aujourd'hui l'objet d'un consensus, porté par l'Agence du Tourisme de la Corse et relayé par les élus et les institutionnels locaux. Cela est particulièrement identifiable dans le rapport du Conseil Exécutif de Corse constituant la deuxième partie du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADD), lequel a été adopté à la fin du mois de janvier 2014 par l'Assemblée de Corse. Le titre même du chapitre afférent au tourisme est éloquent, puisqu'il prône d'emblée « Un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur l'année et les territoires » (Conseil Exécutif de Corse 2014, p. 53). Dans ce chapitre, le tourisme est reconnu en tant qu'il « occupe une place importante dans l'économie corse. Il est le premier contributeur à la création de richesses du secteur privé » (Conseil Exécutif de Corse 2014, p. 53). Cependant, il est tout aussitôt revendiqué que :

La Corse fait partie de ces territoires méditerranéens qui s'inscrivent dans une démarche de construction d'une offre touristique alternative en privilégiant le facteur identitaire comme élément fort d'une stratégie économique soucieuse de la préservation des équilibres.
(Conseil Exécutif de Corse 2014, p. 53)

La stratégie politique proposée - et adoptée - passe notamment par la gestion et la préservation des espaces et des milieux afin d'éviter « une consommation foncière exponentielle, une dégradation environnementale de certains sites et des

bouleversements sociaux ». Elle passe également par « une complémentarité accrue du littoral et de la montagne, ainsi que des activités qui s’y pratiquent. Un changement de perspective doit permettre de faire du littoral une porte d’entrée sur l’intérieur » (Conseil Exécutif de Corse 2014, p. 55).

Cependant, l’apparente *issue* aux débats insulaires sur le tourisme apportée par un tel consensus ne permet pas pour autant de contourner la question omniprésente dans les discours des personnes interrogées du rôle des politiques publiques, et de leur priorisation spatiale. Autrement dit, l’enjeu réside avant tout, à l’échelle du territoire, dans un dépassement du renvoi au rôle des politiques publiques et dans une prise en main effective, par les personnes concernées, du devenir touristique de leur territoire.

Chapitre 10

Ouverture d'un espace de négociation : vers une gouvernance partagée du tourisme ?

Il s'agit, dans ce dernier chapitre, d'exposer les méthodes et outils que nous avons mis en œuvre afin de conduire la troisième et dernière phase opérationnelle de notre recherche. Nous le rappelons ici, cette troisième phase a pour but d'ouvrir des arènes de négociation et de confrontation des personnes concernées à la recherche d'un *intérêt supérieur commun*, au-delà des conflits, autrement dit d'une vision partagée du devenir touristique de leur territoire. Pour ce faire, nous avons organisé, dans les territoires d'étude, des ateliers de restitution des résultats des recherches de terrain, sous la forme d'une synthèse des éléments que nous venons d'exposer dans le précédent chapitre. Ces restitutions devant servir de point de départ pour ouvrir un espace de débat et de négociation entre les participants à ces ateliers. Nous verrons quels ont été les objectifs et hypothèses posés en amont de la tenue des ateliers, et dans quelle mesure la restitution du déroulement de ces rencontres et des débats qui s'en sont suivis nous ont permis d'y répondre, à tout le moins en partie.

1 Capitaliser les antagonismes comme point de départ de la négociation

Nous l'avons évoqué précédemment, le conflit nous intéresse en ce sens que, avec Mary Parker Follett (Mousli 2005), nous considérons qu'il peut être le révélateur d'une diversité humaine, autrement dit d'une diversité de valeurs, de visions et d'intérêts, pouvant devenir une source de créativité et de richesse pour l'organisation ou - en ce qui nous concerne - pour le territoire. Nous rappelons, pour mémoire, que le dépassement du conflit et la valorisation de cette richesse humaine passe - toujours selon Mary Parker Follett - par une explicitation entre les parties prenantes des dites valeurs, visions et intérêts personnels ou de groupe. Cette explicitation a pour double avantage qu'elle permet d'établir une base de confiance entre les parties prenantes puisque les intérêts ne sont plus dissimulés, et qu'elle peut servir d'amorce pour une négociation collective. C'est en ce sens que nous avons voulu détecter quels étaient les conflits existants dans nos deux territoires d'étude. Or, dans la mesure où les entretiens conduits en Castagniccia Mare à Monti ne dévoilent pas de situation conflictuelle *engagée*, nous

nous sommes attachée à l'identification de positions et visions *antagonistes*, afin d'explorer, dans cette dernière phase opérationnelle de notre recherche, si de tels antagonismes pouvaient être mobilisés, au même titre qu'un conflit, afin d'amorcer un processus de négociation, dans une perspective de construction d'une gouvernance partagée du tourisme.

1.1 Des antagonismes au conflit constructif

Qu'ils étudient antagonismes, tensions ou conflits proprement dit, bien des auteurs travaillant sur la dimension spatiale ou territoriale de *situations conflictuelles* s'appuient sur une conception du conflit proposée par le philosophe et sociologue allemand George Simmel, lequel considère ledit conflit comme une forme de socialisation, ayant une fonction de transformation et de renouvellement des équilibres sociaux, au travers de l'expression de rapports de force (Melé, Larrue, Rosemberg 2004 ; Torre et al. 2006 ; Bossuet 2007). Dans son introduction à l'ouvrage collectif *Conflits et territoires*, paru en 2004, Patrice Melé établit pour sa part une distinction entre différentes *situations qualifiées de conflictuelles*. A son sens, le conflit proprement dit :

Constitue une manifestation de protestation ou d'opposition. Manifestation qui peut prendre la forme d'une stratégie de médiatisation, de dénonciation publique, d'actes de désobéissance civile, de troubles à l'ordre public et/ou de recours juridiques, autant de moyens de publicisation, constitution ou modification d'un rapport de force (Melé 2004, p. 16).

C'est justement cette expression des rapports de force qui permet de passer par la suite à une phase de négociation, ainsi que le rappelle l'auteur :

Les conflits et controverses constituent des moments pendant lesquels différentes positions se présentent comme incompatibles. Or, ils se concluent le plus souvent par la construction d'une sortie négociée acceptable pour toutes les parties. L'exacerbation du conflit - qui porte la critique sur les opinions, les faits et les personnes - apparaît alors comme intégrée dans une stratégie de constitution « d'un rapport de force, qui permet d'obtenir la victoire ou, à défaut, un équilibre qui justifie la négociation » [Meeus, 1997 : 46]¹⁴³ (Melé 2004, p. 17).

D'un autre côté, il qualifie *d'antagonismes* « les phénomènes caractérisés par certains auteurs comme conflits latents, conflits sous-jacents, conflits non exprimés » (Melé 2004, p. 16)¹⁴⁴. A son sens, ces antagonismes de positions et points de vue permettent

¹⁴³ Cité par l'auteur.

¹⁴⁴ En complément de cette définition quelque peu sommaire, nous précisons qu'un antagonisme peut-être entendu comme étant « le caractère, [l']action antagoniste d'individus opposés » ou encore le « caractère, [l']action antagoniste de sentiments, d'idées, etc., en contradiction » (Académie Française,

au chercheur une approche et une analyse des structures et représentations sociales ou des usages et représentations concurrentielles de l'espace comme explication d'une possible conflictualité, plutôt qu'une étude des effets des stratégies que les acteurs déploient dans une perspective de négociation et de transformation sociale (Melé 2004).

C'est une distinction d'ordre similaire qu'établit l'équipe de chercheurs regroupée autour d'André Torre dans un article intitulé *Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains*, publié en 2006 dans la Revue d'Economie Régionale et Urbaine (RERU). Les auteurs établissent la distinction entre tension et conflit autour de la notion d'engagement, lequel consiste à « fournir un signal clair aux autres parties prenantes de la relation (disposition à coopérer, ou à faire la guerre) et à se contraindre soi-même à s'engager dans la voie que l'on a indiquée » (Torre et al. 2006, p. 419). Autrement dit, *l'engagement* est à la fois un passage à l'action explicite¹⁴⁵ et une implication forte des personnes concernées via l'explicitation subséquente de leur position dans l'antagonisme des positions. Il est important de souligner avec les auteurs la dimension irréversible de l'engagement puisque « même en cas d'échec de la démarche, l'engagement reste, et il est coûteux » (Torre et al. 2006, p. 419). C'est d'ailleurs en ce sens que Patrice Melé rapporte une affirmation qui a été exprimée à plusieurs reprises par les acteurs des conflits eux-mêmes « après le conflit, ce n'est pas la même chose qu'avant » (Melé 2004, p. 18), laquelle semble souligner le caractère irréversible du conflit comme son aptitude à transformer les rapports socio-spatiaux.

A partir de l'exposé de la distinction entre *antagonismes* et *conflits*, ainsi que de la caractérisation du conflit comme *moment constructif*, puisque pouvant être mobilisé dans un processus de négociation, nous avons défini les objectifs de cette troisième phase opérationnelle de la recherche comme étant les suivants :

- d'une part nous souhaitons valider le postulat selon lequel le conflit serait un mode de coordination des acteurs au même titre que la coopération, et qu'il serait « un moment particulier d'un processus de gouvernance fait de phases alternées de conflictualité et d'apaisement, voire de négociation » (Torre et al. 2006, p. 446) ;

2014). Nous ajouterons à ce premier niveau de définition que le terme *ανταγωνισμός*, en grec moderne, peut être traduit en français par *concurrency*, ce qui apporte au concept d'antagonisme une dimension de *compétition*, voire même *d'émulation* à la simple opposition ou contradiction entre les parties.

¹⁴⁵ Les auteurs proposent même une typologie des formes que peut prendre cette action, qu'ils qualifient de *menace crédible* : le *recours en justice*, la *publicisation*, la *médiatisation*, les *voies de fait* ou la *confrontation verbale*, la *production de signes* (Torre et al. 2006).

- d'autre part, nous avons souhaité explorer - au-delà des seuls conflits *exprimés* ou *engagés* - l'opportunité de mobiliser plus largement les *antagonismes* apparaissant entre les *différentes formes et modalités du concernement* des personnes que nous avons interrogées, comme base de négociation dans un processus de construction d'une gouvernance partagée.

1.2 Partir des positions antagonistes pour construire le débat

Du côté du dème de Sitia, il nous a semblé relativement évident de capitaliser le conflit *engagé* que constitue la *bataille* du cap Sidero. En effet, il apparaît que les questions et enjeux que sous-tend ce conflit et les débats qui l'animent sont représentatifs des questions et enjeux qui traversent la société grecque contemporaine et plus particulièrement encore la société crétoise : problématiques de l'emploi et des revenus, urgence de l'investissement et de la relance économique, remise en cause du modèle économique, retour à une économie plus territoriale, retour aux *valeurs traditionnelles*¹⁴⁶. En filigrane des entretiens, ce conflit amène les personnes concernées à poser les questions suivantes : quelles sont les priorités face à la crise ? Faut-il s'attacher à en contrer les impacts à court terme, et concentrer ses forces dans une lutte contre la paupérisation en priorisant l'emploi, les revenus immédiats et les investissements, quel qu'en soit les coûts sur d'autres plans ? Faut-il rejeter en bloc le modèle politique, social et économique qui a conduit le pays, et, dans ce cas précis, le territoire, à la situation actuelle ? Devons-nous revaloriser les systèmes traditionnels, basés sur la pluriactivité rurale ainsi que sur la solidarité familiale et villageoise ? Par ailleurs, le conflit est déjà bien *engagé*, puisqu'une première *manche* s'est jouée suite au recours déposé auprès du Conseil d'Etat Hellénique, au moment de l'arrêté annulant le projet en 2011. Aujourd'hui, le nouveau projet présenté remet le débat au premier plan. L'*engagement* même des personnes concernées, la radicalisation des positions, et leur arbitrage par une institution extérieure au territoire - le Conseil d'Etat -, si elle a eu pour effet de cristalliser en partie les antagonismes, n'a pas eu pour conséquence de rompre totalement les liens sociaux entre les deux parties opposées - l'higoumène et la

¹⁴⁶ Lorsqu'elles parlent de *valeurs traditionnelles*, les personnes interrogées renvoient aux liens de sociabilité et de solidarité traditionnels, structurés autour de la famille et du village (cf. p. 127), et à une valorisation des ressources du territoire (la terre en particulier) qui ne soit pas à seule finalité économique et marchande.

municipalité d'un côté, les *écologistes*¹⁴⁷ de l'autre -. Nous l'avons vu au sujet des réseaux sociaux des personnes concernées, l'higoumène et le maire ou l'adjoint au tourisme sont parmi les personnes les plus fréquemment citées, y compris par leurs propres opposants, qui leur reconnaissent ainsi une certaine légitimité et se placent - même indirectement - dans une perspective de négociation avec elles. Enfin la diversité des positions *entre deux* - lesquelles sont majoritaires parmi les personnes interrogées - fait le lien entre les parties antagonistes, en apportant de la nuance et de la modération au débat.

Il nous semble, pour toutes ces raisons, que la situation est particulièrement mature à Sitia pour l'ouverture d'un espace de débat et de négociation entre l'ensemble des personnes concernées autour de cette question, et, au-delà, autour de la question du devenir touristique du territoire. L'organisation d'un atelier de restitution des informations recueillies au travers des entretiens, autrement dit des formes et modalités du concernement des personnes interrogées, doit ainsi permettre aux personnes participant à l'atelier d'amorcer la construction d'une vision partagée d'un tourisme acceptable ou souhaitable pour le territoire.

Dans le cas de la Castagniccia Mare à Monti, nous l'avons évoqué, les entretiens réalisés n'ont pas permis de révéler l'existence dans le territoire d'un conflit *engagé*. Nous avons pu simplement identifier des antagonismes de points de vue, liés plus à la position spatiale des personnes interrogées - *d'où elles parlent* - qu'aux modalités de leur concernement quant à la question du tourisme. Nous avons cependant souhaité organiser un atelier de restitution et de discussion, dans le même esprit de celui que nous avons programmé à Sitia, pour, d'une part, restituer ces antagonismes de positions et points de vue, et, d'autre part, interroger les personnes participantes à l'atelier quant à la pertinence du territoire Castagniccia Mare à Monti comme territoire de projet touristique. Au vu de la faible récurrence et de l'opacité des enjeux évoqués lors des entretiens, et afin de susciter réactions et interrogations, nous avons proposé d'exposer lors de cet atelier les tenants et aboutissants de la situation à Sitia, en particulier en ce qui concerne la *bataille* du cap Sidero, afin de souligner - même si de manière un peu

¹⁴⁷ Il ne s'agit pas là d'un qualificatif officiel. C'est le terme employé de manière parfois caricaturale par le camp des défenseurs du projet pour désigner le groupe des opposants, même si ce dernier ne se revendique pas nécessairement comme tel. Ce groupe n'est d'ailleurs pas représenté par une organisation légale : c'est plutôt un réseau ou agrégat de personnes concernées.

caricaturale - l'importance des enjeux portés par la question du développement touristique d'un territoire en général, et du leur en particulier. Autrement dit, nous avons misé sur le fait qu'à défaut de se positionner clairement quant au devenir touristique de leur propre territoire, les personnes participant à l'atelier se positionneraient peut être plus aisément sur une situation et un débat extérieurs aux leurs, ce qui, par effet de miroir, pourrait les amener à *s'engager* de manière plus explicite et concrète dans le devenir touristique de leur propre territoire.

2 Organisation et déroulement des ateliers de restitution-débat

Dans ce paragraphe, nous allons exposer d'une part le cadre d'organisation et le déroulement de la troisième phase opérationnelle de la recherche et, d'autre part, extraire quels ont été les résultats obtenus compte-tenu des objectifs fixés en amont, tout en élargissant la réflexion aux perspectives ouvertes par ces réunions quant à notre hypothèse initiale de construction d'une gouvernance partagée du tourisme dans les deux territoires d'étude.

2.1 Cadres d'organisation et méthodologie de pilotage des ateliers

2.1.1 Partenariats, lieux et contraintes d'organisation

Dès la première phase opérationnelle de la recherche, autrement dit dès la phase de prospection des terrains possibles dans les deux îles, des échanges et partenariats avaient été noués avec des personnes ressources afin de faciliter les premières prises de contacts avec les acteurs locaux.

En Crète, les personnes sollicitées ont été deux enseignants chercheurs en sociologie de l'Université de Crète¹⁴⁸, ainsi que le directeur d'une société de conseil et bureau d'étude¹⁴⁹ - pouvant être assimilée à une agence de développement privée - basée à Héraklion, et reconnue en Grèce pour son action en matière d'aménagement et de développement local. C'est après avoir échangé avec ces personnes, et après avoir exploré également le terrain crétois sous l'angle des critères de sélection que nous avons établis - et qui ont été exposés dans la deuxième partie de ce mémoire de thèse - que nous avons retenu le dème de Sitia. Nikos Drakonakis, le directeur de la société

¹⁴⁸ Maria Koussis, Professeur en sociologie du département de sociologie de l'Université de Crète, et Stamatina Kaklamani, Professeur assistant en méthodes et données de la recherche en sciences sociales du département de philosophie et sciences sociales de l'Université de Crète.

¹⁴⁹ Nikos Drakonakis, Directeur de la société anonyme ETAM.

ETAM et lui-même originaire d'un village du dème de Sitia nous avait alors mise en contact directement avec la municipalité de Sitia et l'agence de développement municipale (OAS). C'est donc en toute logique que nous avons proposé à ces trois structures (ETAM, mairie et OAS) d'organiser, en partenariat également avec le département de sociologie de l'Université de Crète, cette troisième phase opérationnelle de recherche sous la forme d'ateliers de restitution et de discussion. Une première opportunité de mise en œuvre d'un tel atelier s'est présentée à l'occasion de l'organisation d'un séminaire organisé à Sitia par la Chambre Technique de Crète Orientale (TEE-TAK)¹⁵⁰, et dont la problématique envisagée était *Les aires protégées : un trésor ou une mine ? Problème insoluble ou ouverture du champs des possibles*. Les parties *antagonistes* du conflit du cap Sidero devaient alors intervenir à différents moments du programme prévu - maire, higoumène, représentant du mouvement des citoyens de Crète (opposant au projet), archéologues mobilisés contre le projet -, et les organisateurs avaient proposé qu'un atelier nous soit confié pour une séance de restitution et de discussion autour de notre travail de recherche, avec une grande liberté annoncée quant au déroulement et aux personnes pouvant participer. Le séminaire, qui devait se tenir fin septembre 2013, a finalement été annulé au dernier moment, faute de financements. Il a été par la suite relativement difficile de trouver une solution de repli : compte-tenu de la crise notamment et de la complexité à trouver des solutions de financement, puis en raison de la tenue des élections municipales et régionales en mai 2014. L'atelier a pu être organisé *in extremis* en juillet 2014, à la mairie de Sitia, en partenariat avec l'entreprise ETAM et l'agence de développement municipale OAS.

En Corse, le repérage des territoires potentiels a pu être effectué grâce aux ressources humaines et scientifiques de l'Université de Corse¹⁵¹. La Castagniccia Mare à Monti ayant été identifiée comme terrain pertinent de recherche, une première rencontre nous a permis de prendre contact directement avec certains des représentants locaux porteurs

¹⁵⁰ Il s'agit d'une chambre consulaire de type chambre des métiers, représentant les professions d'ingénierat au niveau local (subrégional). Les chambres locales sont regroupées au niveau national au sein de la Chambre Technique de Grèce, laquelle est un organe consultatif de l'Etat pour les questions liées aux sciences et techniques et à l'industrie.

¹⁵¹ Plus particulièrement grâce à Jean-Marie Furt, Maître de conférences en droit à l'Université de Corse, spécialiste du tourisme.

du projet de territoire¹⁵². Dès les premiers entretiens, nous avons abordé la possibilité d'une restitution et discussion avec l'ensemble des élus de la communauté de communes de la Costa Verde et, au-delà, avec les élus et maires de l'aire du territoire de projet en construction. Compte-tenu cependant des informations collectées lors des entretiens, lesquelles ont révélé rapidement qu'il existait un clivage ou, à tout le moins, un relatif cloisonnement entre les *unités identitaires de référence* que forment la Casinca, la Petite Castagniccia et la Costa Verde, nous avons réfléchi à la possibilité d'organiser un tel atelier dans un cadre plus neutre, autrement dit, qui ne pourrait être considéré comme étant sous l'égide directe de l'une des collectivités locales composant le territoire. Nous avons ainsi accepté la proposition faite par le président de l'association culturelle du Tavagna Club d'organiser la rencontre dans leurs locaux à Talasani, au mois d'août 2014.

2.1.2 Personnes invitées et stratégie de communication

Notre objectif était de mobiliser, dans la mesure du possible, l'ensemble des personnes concernées par la question du devenir touristique des deux territoires. Pour ce faire, nous avons d'une part envoyé (par mail en Castagniccia Mare è Monti, par courrier à Sitia) des courriers d'invitation personnels à toutes les personnes qui avaient été rencontrées et interrogées lors des phases précédentes de la recherche. Par ailleurs, la mairie de Sitia a publié une annonce sur son site internet et sur la radio locale afin que l'information puisse être diffusée largement. En Castagniccia Mare è Monti, en plus des invitations personnelles envoyées, les élus du territoire ont été conviés directement par les représentants de l'association du Tavagna Club, et l'information diffusée par le biais du dépliant présentant le programme des activités de l'association, publié en format papier et sur son site internet.

2.1.3 Dérroulement

La structure des ateliers a été la même dans les deux territoires. Dans un premier temps, nous avons présenté brièvement notre projet de recherche, son cadre, l'hypothèse centrale de construction d'une gouvernance partagée du tourisme, ainsi que les objectifs opérationnels, les trois étapes de la recherche de terrain et les outils et méthodes mobilisés pour chaque étape. Dans un second temps, nous avons présenté une synthèse

¹⁵² Il s'agit en l'occurrence de François Berlinghi, alors président de la Communauté de Communes de la Costa Verde, Joseph Giansily, alors président de la Communauté de Communes de la Casinca, et Marc Nicolaï, directeur des services de la Communauté de Communes de la Costa Verde.

des résultats obtenus pour la première phase opérationnelle de la recherche, autrement dit de la confrontation des trajectoires touristiques et des dynamiques organisationnelles de nos deux territoires d'études dans leur contexte régional insulaire. Dans un troisième temps, nous avons présenté une synthèse des informations collectées lors des entretiens sur le territoire concerné par l'atelier, en présentant les points suivants :

- les formes de représentations de l'espace, la pertinence du territoire de projet et les contours des espaces de concernement du point de vue des personnes interrogées ;
- une restitution des hauts-lieux identifiés et de ce qu'ils signifient du point de vue des personnes interrogées, mais également de ce qu'ils révèlent pour le territoire ;
- une restitution des positions et niveaux d'argumentation autour du conflit du cap Sidero à Sitia, et une restitution des positions antagonistes quant à la dichotomie littoral-intérieur et quant au rôle et à la priorisation des politiques publiques en matière de tourisme en Castagniccia Mare à Monti.

Nous avons conclu cette présentation par une mise en perspective de la situation et des dynamiques locales en ouvrant une fenêtre sur les résultats obtenus dans l'autre territoire d'étude. En Castagniccia Mare à Monti, nous avons prévu de mobiliser le conflit crétois pour stimuler le débat, en misant sur un effet possiblement réflexif du côté des participants. Autrement dit, nous avons émis l'hypothèse qu'en ouvrant la discussion sur la *bataille* du cap Sidero, cela pouvait les amener, au fil des échanges, à s'interroger individuellement et peut-être même collectivement sur le devenir touristique de leur propre territoire. Pour ce faire, nous leur avons proposé le visionnage d'un court reportage vidéo d'une dizaine de minutes, retraçant de manière descriptive le contexte et l'historique du conflit, et présentant les points de vues des parties antagonistes : le représentant du groupe d'investissement britannique, l'higoumène du monastère de Toplou, deux archéologues extérieurs au territoire et opposants au projet, ainsi que les deux principaux représentants des opposants locaux.

Dans l'ensemble, chaque présentation devait durer environ une-demi heure, le reste du temps ayant été annoncé comme dédié aux questions et, surtout, à l'ouverture d'une discussion-débat entre les participants autour de la question du devenir touristique de leur territoire.

2.2 Bilan des ateliers dans les deux territoires d'étude : vers une gouvernance partagée du tourisme ?

2.2.1 Une appropriation contrastée des débats par les participants

A Sitia, l'atelier a réuni dix-huit participants. Il faut souligner que la réunion s'est tenue en pleine saison touristique, et que l'heure programmée - 18 heures - était celle de la réouverture post méridienne des commerces. Cependant, malgré le petit nombre de personnes présentes, celles-ci représentaient une diversité notable de positions, quant à la question du tourisme ou quant au conflit du cap Sidero : entrepreneurs touristiques, élus locaux (dont le maire et l'adjoint au tourisme), représentants de l'agence de développement, d'une des nouvelles coopératives agricoles et des mouvements de citoyens locaux contre les projets d'investissement *stratégiques* étaient présents. La présentation a été suivie de quelques demandes de précisions sur la situation et les dynamiques touristiques de la Castagniccia Mare à Monti et de la Corse en général. Dans un second temps, notre point de vue personnel a été sollicité concernant notre vision des atouts touristiques de leur territoire et de ce qui pourrait être un développement touristique souhaitable. Nous avons rappelé que ce travail de recherche n'avait aucunement vocation à constituer un diagnostic des potentialités touristiques de Sitia, et que l'objectif était justement qu'ils définissent leur propre vision d'un développement touristique souhaitable ou, à tout le moins, acceptable, ainsi que les conditions de son déploiement dans le territoire. Les personnes présentes ont alors changé de posture pour amorcer un débat entre elles, au sujet de la possible diversification des activités touristiques et de leur coordination à l'échelle du territoire. Un premier clivage est très vite apparu entre les représentants de la municipalité et les représentants des mouvements citoyens : les premiers soutenant qu'il y a de la place pour toutes les formes de tourisme et d'activité, et qu'il faut les développer simultanément pour garantir une diversification des activités dans le territoire, tandis que leurs contradicteurs défendaient l'idée d'une meilleure coordination logique entre ces activités, car certaines ne sont pas compatibles entre elles. Les cas mentionnés en l'occurrence n'ont pas été celui du cap Sidero, mais ceux de projets de production énergétique et de prospection gazière et pétrolière au large des côtes, lesquels semblent

incompatibles, aux yeux de leurs détracteurs, avec la proximité de plages touristiques¹⁵³ ou de sentiers de découverte du futur parc géologique¹⁵⁴. Les représentants de la municipalité ont alors rappelé que leur priorité est avant tout de gérer les effets de la crise et d'essayer de trouver des solutions au chômage de nombreux habitants. Un deuxième clivage est venu progressivement se superposer au premier, entre les entrepreneurs touristiques et les représentants de la municipalité, au sujet de la structuration du territoire de Sitia comme destination touristique à part entière : les hébergeurs reprochent à la mairie de ne pas proposer un minimum d'activités culturelles aux visiteurs, afin de mettre en valeur la richesse patrimoniale et l'originalité des ressources culturelles du territoire¹⁵⁵. Les entrepreneurs ont proposé à la mairie de constituer un groupe de travail conjoint afin de mieux gérer certaines activités, et notamment l'aménagement (signalétique, interprétation du patrimoine) et l'entretien des sentiers et chemins de promenade et de randonnée ainsi que l'animation touristique et culturelle. A l'issue de l'atelier, les participants se sont accordés autour des axes de travail suivants :

- *Définir une identité touristique et un schéma cadre de développement pour le territoire* : il a été proposé d'organiser une réunion pour se mettre autour d'une table et négocier les orientations et priorités de développement local, compte-tenu que les activités touristiques doivent être envisagées dans une perspective de complémentarité avec les autres activités qui se déploient sur le territoire. L'objectif serait de constituer alors des groupes de travail par thématiques et par zones (ces zonages étant établis en fonction des activités prédominantes ou des priorités de développement et en tenant compte des *hauts-lieux* identifiés), dont la coordination serait assurée par la municipalité.
- *Mieux valoriser les atouts culturels* : l'ensemble des participants sollicitent auprès de la municipalité l'ouverture d'un espace dédié à la valorisation des ressources culturelles, notamment immatérielles : musique, gastronomie, histoire. Ils demandent que les sites archéologiques soient ouverts et mis en valeur. Ils proposent de faire payer un droit d'entrée, afin de financer l'édition d'un livret

¹⁵³ Il nous semble utile de préciser ici qu'une des plus grandes plages de la côte sud du dème accueille l'une des principales usines thermiques de production d'électricité.

¹⁵⁴ S'agissant des sentiers de promenade et de randonnée, certains d'entre eux traversent les zones où se développent les parcs d'énergie renouvelable, couplant des groupes d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques.

¹⁵⁵ Les ressources culturelles mentionnées alors sont à la fois les sites archéologiques, l'architecture enéocrétoise et traditionnelle des villages et le patrimoine musical.

explicatif traduit en anglais, lequel serait alors remis avec le billet d'entrée. Les hébergeurs et opérateurs touristiques ont également proposé de cofinancer un ou deux emplois d'animation et de guidage touristique pour assurer - entre autres - le guidage des visiteurs sur les sites culturels et leur accueil au musée archéologique local.

- *Mieux coordonner les acteurs professionnels du tourisme* : les entrepreneurs touristiques présents proposent que l'union des hôteliers de Sitia, avec le soutien et la coordination de la municipalité, organise des activités à destination des professionnels du tourisme : sorties collectives avec visites d'autres professionnels ou de sites, dans l'esprit *d'eductours*. Ils proposent, là encore, une mise en commun de moyens entre hôteliers et professionnels du tourisme, pour répondre aux besoins collectifs.

En Castagniccia Mare à Monti, une petite quinzaine de personnes ont participé à l'atelier. Parmi elles, seules trois avaient été interviewées lors de la phase précédente : deux représentants de la communauté de communes de la Costa Verde et le président de l'association du Tavagna Club. Il semblerait que le sujet de la réunion ait peu mobilisé. Nous pouvons également supposer que la date de l'atelier, en pleine saison touristique, ne permettait pas aux personnes d'être aisément disponibles. A l'issue de la présentation, les premières questions posées consistaient en une demande de précisions concernant le contenu du travail de recherche lui-même et la situation du territoire crétois dans la perspective de la crise grecque. Plusieurs interrogations ont porté sur les investissements *stratégiques*, sur leur concurrence avec les initiatives locales et sur les logiques d'accapement des terres, si l'on tient compte qu'il n'y a pas, comme en Corse, de déprise agricole. Nous avons alors explicité que les terres convoitées sont pour l'essentiel des communaux, soit des pâturages dans les zones de montagnes et de piémont en ce qui concerne les projets de parcs dédiés aux énergies renouvelables, soit des plages et des terrains littoraux, soit, dans le cas du cap Sidero, des terres dont le monastère est légataire, mais non propriétaire. D'autres questions portaient sur la progression du conflit autour du cap Sidero, que nous avons alors exposée : le nouveau projet a été déposé et est actuellement en cours d'instruction, et les opposants se tiennent prêts à déposer un nouveau recours en justice. Quelques questions ont porté sur les initiatives émergentes en Grèce autour des réseaux d'échanges alternatifs, mis en place pour suppléer à l'absence de circulation monétaire en lien avec la crise

économique, et pour maintenir un tissu économique et de sociabilité. Nous avons présenté les initiatives existantes à Sitia et en Crète, tout en précisant que la situation est peut-être moins critique en Crète qu'ailleurs en Grèce, du fait notamment des flux touristiques qui injectent des liquidités dans l'économie locale. Une critique de la recherche a alors été formulée, explicitant qu'il aurait été intéressant de présenter justement ces flux économiques et financiers liés au tourisme. Les questions qui ont suivi dans un second temps - représentant la plus grande part des échanges qui ont suivi la présentation - si elles portaient sur la Crète, renvoyaient systématiquement à la situation touristique de la Castagniccia Mare à Monti, et ce, autour de trois problématiques principales :

- *Le tourisme en question* : ainsi que nous l'avions escompté, l'ouverture du débat s'est effectué en grande partie à partir du cas du conflit du cap Sidero, les positions des parties prenantes antagonistes à Sitia renvoyant par *effet de miroir* aux interrogations locales quant à la question du tourisme lui-même. Le rôle de l'higoumène par exemple, est révélateur du fait que les activités agricoles traditionnelles, ne semblent pas suffire à subvenir aux besoins du territoire, notamment en termes d'activité économique et d'emploi des jeunes. Le développement du tourisme semble alors constituer pour lui une opportunité pour répondre à ces besoins. Si on refuse le tourisme, lequel représente une source non négligeable de revenus et d'emplois pour les deux îles, qu'est-ce qu'on propose comme activité de remplacement, qui puisse s'y substituer en termes de création de richesse et d'emplois ?
- *La dichotomie entre littoral et intérieur des terres* : cette problématique a occupé une part relativement importante des échanges. Les participants ont rebondi sur la présentation des antagonismes relevés entre les personnes interrogées sur le littoral et dans l'intérieur des terres, soulignant qu'il s'agissait d'un point critique de la question du devenir touristique de la Castagniccia Mare à Monti. Une première proposition a été faite par l'un des participants, d'axer la priorité des investissements et des politiques publiques non sur une zone ou sur l'autre, mais plutôt sur des actions et des projets visant à rapprocher les deux en matière de distance-temps, afin de modifier la structure de l'espace et de favoriser la circulation des flux. Il a cependant été rappelé que *les politiques oublient l'intérieur dès que leur parole* [celle des habitants de l'intérieur des terres] *n'est*

*plus audible*¹⁵⁶, autrement dit, que l'annonce d'une recherche de complémentarité entre le littoral et la montagne relève plus du discours que de l'action des politiques publiques. Par ailleurs, une telle stratégie relève de la construction d'un véritable territoire, sur le plan tant touristique que culturel ; or, une telle construction s'inscrit nécessairement dans une temporalité longue, alors que les politiques publiques tentent de répondre à des demandes d'urgence, celle de créer de l'emploi par exemple, et s'inscrivent de fait dans d'autres temporalités et contraintes de calendrier. Il a cependant été souligné qu'à Sitia, les habitants sont confrontés à une urgence plus grande encore, et que c'est justement la nécessité de répondre à l'urgence qui *fait bouger les choses*. Un autre participant nous a alors interrogée sur le statut d'unité administrative du territoire de Sitia, afin de mieux comprendre si cette unité administrative a permis au territoire de gommer les antagonismes entre les différentes zones du territoire, et notamment entre le littoral et l'intérieur des terres. Nous avons alors explicité qu'en l'occurrence, le territoire n'a jamais perdu cette cohésion et solidarité spatiale. En raison notamment du phénomène de l'exploitation à distance qui permet au habitants de vivre dans la petite ville centre et de faire le va-et-vient au village d'origine pour entretenir les terres agricoles et la maison familiale. C'est justement ce va-et-vient qui contribue à la cohésion du territoire : bien que les villages et les terres de l'intérieur ne soient pas valorisés sur le plan touristique, ils sont cependant valorisés sur le plan agricole et, de ce fait, bien entretenus. De plus, bien qu'il n'y ait plus de familles vivant de manière permanentes dans les villages ruraux - et donc d'enfants - il convient de souligner la mobilité saisonnière des familles, qui vivent dans la petite ville durant l'année scolaire, et vont s'installer au village durant l'été. Plusieurs participants relèvent qu'il y aurait peut-être une carte à jouer de ce point de vue dans leur territoire.

- *L'urgence comme moteur du devenir touristique du territoire* : plusieurs personnes participantes ont conclu du croisement des regards sur les situations des deux territoires qu'au final, il y avait plus de freins à la maîtrise du développement touristique par la société locale à Sitia qu'en Castagniccia Mare à Monti. Ils retiennent des échanges que l'urgence est moindre en Corse qu'en Crète où la société s'organise de manière accélérée, sous la pression de l'urgence

¹⁵⁶ sic.

à trouver des réponses et des solutions aux effets directs et indirects de la crise. Le changement ne s'opère pas dans les mêmes temporalités : *ici on peut attendre et on diffère, là-bas ils ne peuvent pas et ils sont obligés d'agir*¹⁵⁷.

2.2.2 *Changement contre statu quo*, deux perspectives décisives dans le processus de négociation.

Si à Sitia les participants se sont rapidement appropriés le débat pour échanger directement entre eux, en Castagniccia Mare à Monti, en revanche, il n'y a eu que très peu d'échanges directs entre les personnes présentes. Ces derniers passaient systématiquement via notre médiation. Cependant, si les échanges se sont structurés, par un jeu de questions-réponses, plus autour de la question de la situation à Sitia qu'en Castagniccia Mare à Monti, une amorce de débat sur la situation locale s'est opérée par un effet de miroir, les questions posées sur la situation crétoise renvoyant presque systématiquement les interlocuteurs à une interprétation de leur propre situation en Corse. Pour autant, bien que des axes de réflexion aient été ouverts au cours de l'atelier, et notamment autour de la question de la cohésion spatiale du territoire, aucune poursuite du travail amorcé n'a été proposée par les parties en présence, en vue d'explorer plus avant les pistes évoquées. Il semble que les participants soient restés plus dans une position réceptive, voire réflexive, qu'active. Ceci expliquerait en partie la répartition inégale des temps dédiés à la présentation et à la discussion dans les deux ateliers : si à Sitia, cette répartition était d'une demi-heure pour la présentation et d'un peu plus d'une heure pour la discussion, en Castagniccia Mare à Monti en revanche, la discussion a duré quarante-cinq minutes pour autant de présentation.

Il est notable qu'à Sitia la question du conflit du cap Sidero, si elle a constitué un point de départ pour la discussion, n'a pas été traitée en tant que telle. Pour autant, les arguments mobilisés par les parties en présence tout au long de la discussion peuvent être rapprochés de ceux mobilisés lors des entretiens au sujet du conflit : d'une part, les représentants de la municipalité ont appuyé toute leur argumentation sur l'urgence de trouver des ressources financières et de créer de l'emploi pour répondre à une situation économique et sociale critique, d'autre part, l'ensemble des autres participants ont défendu la préservation de l'intégrité des *hauts-lieux* et des *ressources touristiques territoriales*, ainsi que leur nécessaire valorisation comme fondement d'un

¹⁵⁷ sic.

développement touristique maîtrisé du territoire. Bien que la municipalité n'ait pas à proprement parlé rebondi sur les propositions faites par l'ensemble des autres participants à l'atelier, ces derniers ont explicitement affirmé deux choses : d'une part que la réunion a constitué en soi *quelque chose de nouveau* en ce sens qu'ils ont pris conscience de l'intérêt de débattre ensemble des perspectives d'avenir de leur territoire ; ils ont ainsi exprimé le souhait de poursuivre l'entreprise de négociation collective plus avant, en vue d'aboutir à des décisions et actions concrètes ; d'autre part, que l'urgence de la situation, compte tenu de la multiplication des projets d'investissement *stratégiques*, faisait *bouger les choses* en ce sens qu'ils ne s'attendaient pas à ce que les parties en présence se seraient mobilisées pour être présentes ni qu'elles puissent échanger et discuter ensemble, même contradictoirement. A l'issue de ce premier atelier, il nous est ainsi apparu clairement que la situation de conflit *engagé*, couplée à l'urgence liée aux impacts de la crise grecque a favorisé l'appropriation par les participants de la discussion. L'avancée la plus notable étant qu'ils semblent progressivement passer de la position de personne concernée, où chacun pense et agit en fonction des modalités de son propre concernement à la projection dans un espace collectif de réflexion et, peut-être dans un avenir proche, d'action.

Des résultats contrastés des deux ateliers, nous retiendrons plusieurs enseignements, à notre sens décisifs si l'on se place dans la perspective d'instaurer un processus de négociation comme première étape de la construction d'une gouvernance partagée. D'une part, notre hypothèse de départ selon laquelle le conflit *engagé* pouvait constituer un point de départ pour un processus de négociation a été validée : à Sitia, les personnes présentes ne se sont pas contentées de rester campées sur leurs positions exprimées auparavant ; l'ouverture d'un espace de discussion et de débat collectif leur a permis - de leur propre aveu - de poser quelques bases pour une poursuite plus avant des négociations dans une perspective de coopération et d'un possible passage à l'action. D'autre part, il semble qu'une négociation ne peut être amorcée sur la base de simples *antagonisme de positions* : en Castagniccia Mare à Monti, les personnes présentes ont sensiblement changé de posture au cours de l'atelier, passant d'une posture plutôt réceptive et individuelle à une posture plus réflexive et interactive ; elles semblent avoir pris conscience notamment des possibilités qu'offrait la construction d'un territoire touristique à l'échelle de la Castagniccia Mare à Monti - associant l'intérieur des terres et le littoral -. Pour autant, l'atelier a en soi mobilisé peu de personnes concernées, et

celles qui ont participé n'ont pas posé les bases d'une poursuite des discussions, encore moins dans une perspective d'action. Nous pouvons nous interroger sur la cause elle-même de cette faible mobilisation et implication. Il semblerait en effet que, dans les deux situations territoriales, la mobilisation et l'implication des personnes concernées dans le processus de négociation ait plus à voir avec la question des *changements* qui affectent la situation territoriale qu'avec l'engagement du conflit proprement dit. En effet, à Sitia comme en Castagniccia Mare à Monti, les échanges ont clairement mis en lumière que c'était le sentiment d'urgence lié à des changements rapides qui mobilisaient les personnes concernées à Sitia. Le conflit lui-même n'apparaît être qu'un effet, une réaction liée à la non acceptation de ces changements. Et le dépassement du conflit par la négociation s'opère lorsque le *statu quo* n'est plus une perspective envisageable : la négociation s'amorce du fait que pour contrer la menace que représentent pour eux les investissements stratégiques, les opposants au projet sont contraints de s'allier à l'ensemble des entrepreneurs touristiques du territoire pour proposer ensemble non plus le *statu quo* - lequel est inacceptable compte tenu de la situation sociale et économique critique - mais un développement touristique mieux maîtrisé par la société locale, et acceptable du point de vue de la préservation de l'intégrité du territoire. Le *changement maîtrisé* devient alors une réponse proposée par les personnes concernées à l'incertitude générée par des *changements imposés* de l'extérieur. En Castagniccia Mare à Monti, *a contrario*, le *statu quo* semble être de fait la perspective dans laquelle se placent les personnes concernées, ce qui expliquerait qu'elles ne s'impliquent pas dans un processus de négociation en vue d'un *changement de situation* qu'elles n'estiment pour l'instant pas nécessaire, même si ce changement a été exprimé comme souhaitable du point de vue de quelques uns.

Cette troisième et dernière partie de notre mémoire nous a permis de restituer les résultats que nous avons obtenus lors des deuxième et troisième phases opérationnelles de notre recherche. Dans un premier temps, les entretiens conduits sur nos deux terrains d'étude nous ont permis d'identifier les réseaux d'interrelations entre les personnes concernées, ainsi que les formes et modalités de leur concernement touristique. Dans un second temps, l'organisation d'ateliers de discussion autour de la morphologie du concernement touristique et des conflits et antagonismes qui le caractérisent nous a permis de comprendre quelles étaient les conditions d'émergence d'une vision partagée

du devenir touristique des territoires. A Sitia, la pertinence et la cohérence du territoire de projet, son articulation évidente avec l'espace de concernement touristique et la volonté revendiquée par les personnes *concernées* de définir une stratégie partagée en matière d'aménagement et de développement touristique pour leur territoire nous amène à penser que les conditions semblent réunies pour la construction d'une gouvernance partagée du tourisme. Cette perspective est d'autant plus envisageable que les personnes concernées, malgré les conflits engagés qui agitent la communauté, ont manifesté explicitement le souhait de poursuivre les négociations tous ensemble. Il leur faudra cependant au préalable trouver un mode de fonctionnement qui leur permette de travailler de concert avec la municipalité et de mieux coordonner leurs actions. En revanche, en Castagniccia Mare à Monti, le territoire devrait d'abord se construire et prouver sa pertinence autour d'un renforcement des complémentarités entre la plaine littorale et l'intérieur des terres. A notre sens, il apparaît que les discussions et les négociations entre les personnes concernées devraient prioritairement porter sur la construction d'un véritable dispositif de solidarité inter-territoriale entre les trois unités identitaires de référence. Il semble primordial aujourd'hui d'axer les projets et investissements futurs du territoire sur le rapprochement spatial et social des trois unités, au travers d'actions spatialement transversales. En effet, toute action ou investissement en matière d'aménagement et de développement qui serait localisée dans l'un ou l'autre des trois unités risque d'être perçue comme un privilège, voire comme une captation politique au détriment des autres unités, et de remettre subséquemment en question la légitimité et la pertinence de la Castagniccia Mare à Monti en tant que territoire, du point de vue des personnes concernées. Car ce qui pose question en définitive dans le cas corse, c'est bien l'absence d'adéquation entre territoire de projet constitué et territoire au sens mésologique. Nous y reviendrons dans la conclusion générale de notre mémoire, lorsqu'il s'agira de revenir sur la validité de l'hypothèse centrale de notre thèse, celle des conditions d'émergence d'une gouvernance partagée du tourisme, et de l'importance de sa dimension *territoriale*.

Conclusion

Notre travail de recherche, que nous achevons ici, avait pour objectif principal d'étudier les conditions d'émergence d'une gouvernance partagée du tourisme dans les territoires insulaires de Méditerranée. Nous nous sommes attachée, à partir d'une synthèse de la littérature sur la notion de *gouvernance*, à définir notre hypothèse centrale de *gouvernance partagée*. Pour mémoire, nous entendons par *gouvernance partagée* un dispositif partenarial de prise de décision et d'intervention en matière d'aménagement et de développement territorial. Ce dispositif a pour fonction de gérer la pluralité des intérêts et l'action coordonnée des *personnes concernées*, ainsi que les rapports de force dans l'expressivité de la conflictualité et de la coopération. Son échelle d'intervention est le *territoire*, entendu *au sens mésologique* et comme *territoire de projet*. Nous avons caractérisé notre hypothèse de gouvernance territoriale comme étant *partagée* pour deux raisons fondamentales :

- En ce sens qu'elle associe l'ensemble des *personnes concernées*, ces dernières pouvant être identifiées et caractérisées à la fois suivant leurs points de vue et positions quant à la thématique et aux enjeux du *concernement* - en l'occurrence le tourisme - et suivant leurs relations à *l'espace de concernement* - lequel peut être plus étendu ou plus restreint que le territoire -.

- Parce que ces *personnes concernées* ont en commun qu'elles *partagent* les mêmes ressources et les mêmes lieux, parfois de manière concurrentielle. En raison de quoi, la *gouvernance partagée* doit focaliser ses actions et son intervention sur la révélation, la mise en valeur et l'activation des *ressources territoriales*, ainsi que sur l'identification et l'aménagement des *hauts-lieux* du territoire, afin d'en assurer une meilleure maîtrise par la société locale.

La définition de l'hypothèse centrale de notre recherche nous a ainsi permis de poser un certain nombre d'hypothèses corollaires à vérifier, lesquelles nous ont servi de fil conducteur pour la clarification puis la mise en œuvre des phases opérationnelles d'une recherche que nous avons voulue, dès les prémices de notre travail, simultanément *active* et *engagée*. Ces hypothèses corollaires, nous allons les reprendre ici l'une après l'autre, afin de les réexaminer à la lumière des résultats obtenus sur le terrain.

De l'ingénierie territoriale à la recherche géographique : un parcours d'obstacles particulièrement enrichissant.

Qu'il nous soit permis, au préalable, de revenir sur les principales difficultés et limites de notre recherche, auxquelles nous avons été confrontée à l'occasion de ce *parcours de fond* que représente à notre sens le cheminement du doctorant durant ces trois années que dure la thèse¹⁵⁸.

Tout d'abord, il nous a fallu apprendre à *réduire la voile*. Nous garderons en mémoire ce jour de juillet 2012¹⁵⁹ où, pour la première fois, nous avons exposé devant une assemblée de chercheurs chevronnés notre problématique, ainsi que les objectifs, les hypothèses et les multiples enjeux que nous souhaitions appréhender par le biais de notre recherche. Les réactions ont été unanimes alors : nous avons vu bien trop grand, bien trop large, et il nous allait falloir retenir une seule des multiples questions que nous avons alors exposées avec l'enthousiasme du néophyte. C'est à partir de ce moment que nous avons appris que réduire la voile ne signifiait en aucun cas modifier le cap fixé initialement, et encore moins sacrifier l'intérêt exploratoire de la route que nous voulions ouvrir vers des terres méconnues. Nous avons retenu de cette première expérience que *faire le tour de son sujet de thèse* est aussi décisif pour le doctorant de première année que *faire le tour de l'île* peut l'être pour un Robinson fraîchement naufragé.

Il nous a fallu apprendre également à adapter nos méthodes et outils de navigation *aux changements de temps*. Il n'y a en effet pas d'unicité temporelle, laquelle serait la même pour la recherche, pour la conduite de projet, et pour les territoires. La recherche nécessite de s'inscrire dans un temps long. Il faut notamment prendre le temps d'explorer la littérature, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un sujet de recherche caractérisé par une forte transdisciplinarité. La gouvernance n'est pas initialement une notion géographique : son appréhension supposait de multiples escales et détours, que ce soit par les sciences politiques, la sociologie, les sciences économiques et de gestion et, surtout, les sciences du territoire, elles-mêmes fortement pluridisciplinaires. Une

¹⁵⁸ Nous faisons ici référence à l'article intitulé *La solitude du thésard de fond*, publié en octobre 2011 dans le n° 230 de la revue Sciences Humaines.

¹⁵⁹ A l'occasion du symposium international *Tourisme et insularité : la littoralité en question(s)*, organisé par l'Université de Corse à Corte en juillet 2012.

disposition favorable à la sérendipité possible de la recherche suppose par ailleurs de prendre le temps du recul, d'une prise de hauteur, d'un décentrement parfois quant à son propre sujet de thèse. A contrario, la contrainte du *mode projet*, décisive quant à l'achèvement du parcours doctoral, ne permet pas nécessairement d'explorer toutes les pistes, ni même de parachever sa recherche, pour autant qu'elle soit *possiblement finie*. En l'occurrence, nous l'avons exposé à l'issue de notre première partie, cette temporalité du projet, relativement courte, ne nous a pas permis de mener notre recherche-action jusqu'à son terme, du moins tel que nous nous l'étions proposé, et que nous avons imaginé être la constitution d'une gouvernance partagée dans nos deux territoires d'étude. Nous avons, nécessité oblige, ramené notre destination finale (dans le cadre de la présente thèse) à l'ouverture des ateliers de négociation à Sitia et en Castagniccia Mare è Monti, sans pouvoir toutefois en animer plusieurs comme nous l'aurions souhaité. Loin de nous toute amertume : les résultats que nous avons obtenus sont à notre sens suffisamment riches pour justifier pleinement la rédaction du présent mémoire, ainsi que nous l'explicitons dans la suite de cette conclusion. Ce décalage de temporalités entre le *temps de la recherche* et le *mode projet* nous a permis de comprendre que la rédaction du mémoire de thèse n'est pas une fin, mais un commencement, une promesse d'embarquements futurs.

Un autre décalage de temporalités doit alors être pris en compte, qui ajoute à la complexité du travail doctoral : les temporalités dans lesquelles s'inscrivent les trajectoires territoriales comme celles des personnes¹⁶⁰ qui composent leurs sociétés sont elles-mêmes multiples et complexes. Temporalité longue de la *trajection* qui caractérise les relations hommes / milieu, temporalité intermédiaire des politiques d'aménagement et de développement, temporalité courte et saccadée de l'urgence instituée par les crises et les conflits, aucune de ces temporalités ne peuvent être contraintes ni a fortiori adaptées aux temporalités de notre recherche. C'est ainsi - entre autres - que nous expliquons la moindre mobilisation des acteurs locaux lorsqu'il s'est agit d'organiser les ateliers de négociation. Le chercheur en cela se doit de rester toujours humble face aux réalités concrètes du monde : s'il peut choisir d'en

¹⁶⁰ Nous avons, au cours de notre travail, souligné l'importance d'appréhender les êtres humains qui composent la société locale en tant que *personnes*, souveraines d'elles-mêmes, inscrites dans leur territoire, plutôt qu'en tant qu'*acteurs*. C'est à elles que nous avons eu recours pour appréhender chacun des territoires d'étude, au travers des entretiens, et caractériser ainsi la morphologie du *concernement* touristique *via* l'identification et la compréhension des hauts-lieux et des antagonismes locaux. Les *personnes concernées* ont pu être ainsi mobilisées dans l'intégrité de leur *subjectivité* et de leurs trajectoires particulières.

accompagner les changements, il ne peut - et ne doit - en aucun cas espérer les maîtriser.

Ce constat nous amène à revenir sur notre propre parcours. Avant de débiter cette recherche, nous avons derrière nous une expérience de plusieurs années dans l'ingénierie de projet en aménagement et développement territorial, en France comme en Grèce. Nous avons amorcé ce travail de thèse - notre direction pourra en témoigner - bille en tête, convaincue que nous allions pouvoir le conduire et l'amener à terme comme nous l'avons si souvent fait pour des projets opérationnels : tambour battant, au rythme des réunions de travail sur le terrain et des rapports intermédiaires pour rendre compte de l'avancement des actions. Toutefois, les instruments décisifs pour l'avancement d'un projet opérationnel que sont les contraintes imposées par les cadres de financement et les contrats de partenariat n'étaient pas ici disponibles pour permettre à l'ingénierie que nous étions de mobiliser les partenaires ou les acteurs locaux. Nous avons dû revoir notre approche, changer de stratégie, de méthode et de posture. Mais si les étapes du projet de recherche ne se déroulent pas toujours avec la même célérité que celles d'un projet opérationnel aux rouages bien huilés par l'urgence des échéances imposées en amont, en revanche, l'absence de cadres autres que scientifiques nous offre ce que jamais les normes imposées par les politiques publiques ne pourrions nous offrir : une véritable liberté d'action et de réflexion, une plus grande ouverture aux possibles.

La gouvernance partagée, un concept opératoire pour une meilleure maîtrise par les sociétés insulaires du devenir touristique de leurs territoires ?

Nous l'avons rappelé au cours du paragraphe précédent, l'hypothèse centrale de notre travail de recherche, celle de la *gouvernance partagée*, n'a pu être validée dans son intégralité, du fait de l'incomplétude des phases opérationnelles de la recherche, liée notamment à une difficile articulation des temporalités entre recherche doctorale, recherche-action, et réalités des trajectoires territoriales. Cependant, notre objectif était avant tout d'en vérifier les conditions d'émergence et de la sorte d'en identifier les étapes nécessaires à sa construction. Or, les résultats obtenus au cours des trois phases opérationnelles réalisées, nous ont permis de confirmer les points décisifs du processus de construction d'une gouvernance partagée : qu'il nous soit permis de les préciser ici.

La première condition à notre sens, parce qu'elle est fondamentale, est celle de l'échelle territoriale. L'approche *mésologique* du territoire est pertinente en ce sens qu'elle nous permet d'appréhender le territoire en l'inscrivant dans une perspective holistique et donc de compréhension de la complexité, sans pour autant retomber dans les limites d'une analyse dichotomique et diachronique - auquel cas le territoire serait appréhendé comme une succession temporelle de situations, et le réel comme un assemblage de monographies territoriales - ni se limiter à une analyse trop focalisée sur les interactions causales que propose l'approche systémique. A notre sens, la mésologie offre un cadre épistémologique - et méthodologique - permettant de poursuivre la voie ouverte par les travaux géographiques fondateurs d'un Paul Vidal de La Blache ou d'un Elisée Reclus : mieux comprendre les interrelations concrètes entre l'homme et son milieu, comme entre la pluralité des mondes qui se partagent notre planète, dans une perspective trajective. Fondateur également le territoire, en ce sens que c'est justement l'absence d'adéquation entre territoire au sens mésologique et territoire de projet en Castagniccia Mare à Monti qui ne permet pas - pour le moment - une appropriation et une prise en main par la société locale des conditions de son devenir touristique. Enfin, sur le plan opérationnel, l'approche *mésologique* nous a permis une approche du territoire par ses *ressources* et ses *hauts-lieux*. Ces derniers ont pu être identifiés et caractérisés suivant que les personnes concernées les appréhendent en tant que contraintes, risques, ressources ou aménités. Nous avons montré comment la superposition de ces *prises écouménales* - parfois incompatibles entre elles - devient un élément éclairant de la concurrence entre les usages et activités qui se déploient dans le territoire, et permet de révéler des *antagonismes* de positions et de points de vue entre les personnes concernées, suivant les visions qu'elles ont des potentialités touristiques de leur territoire.

Nous avons pu montrer par la suite de notre travail de recherche comment ces antagonismes, particulièrement lorsqu'ils prennent la forme de conflits engagés, peuvent devenir un moteur pour l'amorce d'un processus de négociation collectif. Il est apparu conséquemment que le sentiment vécu de l'urgence joue un rôle prépondérant, particulièrement dans une situation de changement, lorsque le statu quo n'est plus un possible envisageable et encore moins acceptable. Cela vient consolider l'intuition que nous avons, au début de cette recherche, que les violentes secousses sociales et politiques engendrées ces dernières années par la crise de la dette publique en Europe peuvent contribuer - à terme - au renforcement du rôle et de la place des territoires dans

nos sociétés contemporaines méditerranéennes. D'autant plus lorsque ces derniers ont maintenu, comme c'est le cas en Corse et en Crète, les repères et liens de solidarités socio-spatiaux traditionnels, autour du village d'origine notamment.

Sur le plan méthodologique et opérationnel, la mise en œuvre d'une approche comparative contrastive, basée sur le croisement des trajectoires territoriales et des regards des sociétés locales, est apparue comme particulièrement efficace lorsqu'il s'est agit pour nous de comprendre et d'explicitier les situations et dynamiques tant touristiques qu'organisationnelles de nos deux territoires, inscrits dans leurs contextes historique, économique et sociétal insulaire respectif. Il est en effet bien plus aisé d'identifier les caractéristiques spécifiques et les points critiques du profil touristique de la Corse par exemple, lorsqu'il est confronté à celui d'une autre île - la Crète en l'occurrence - qui, bien qu'appartenant au même bassin touristique, et bénéficiant d'aménités comparables, a choisi de jouer la carte d'un tourisme de masse basé sur des séjours tout compris en hôtels-clubs. Il ne s'agissait en aucun cas pour nous de porter un jugement de valeur sur l'une ou l'autre forme de tourisme. Il s'agissait plutôt de comprendre comment des choix stratégiques divergents avaient pu conduire les deux îles à être confrontées à des problématiques similaires en matière d'aménagement et de développement touristique et, plus particulièrement en matière de gouvernance territoriale du tourisme.

Nous avons également posé comme hypothèse qu'une telle approche comparative favoriserait le développement, entre les personnes concernées des deux territoires, d'une ouverture à l'autre, voire vers l'autre, dans une perspective de solidarité. A l'issue des deux ateliers, il est ressorti très clairement des questions posées de part et d'autre que chacun s'intéressait à la situation et aux choix opérés dans l'autre territoire. Ce qui au départ ressemblait avant tout à de la curiosité s'est progressivement transformé en une attitude réflexive collective : les expériences passées, les choix effectués dans l'un des territoires viennent d'une certaine manière élargir ou réduire le champ des possibles de l'autre territoire, en positif comme en négatif. C'est un peu comme si chaque trajectoire territoriale, en sus de ses propres expériences, bénéficiait ainsi de la capitalisation des expériences de l'autre territoire. C'est suivant un tel schéma par exemple que le sentiment d'urgence et les changements soudains apportés par la crise de la dette publique grecque à Sitia ont nettement influencé la teneur des débats lors de l'atelier organisé en Castagniccia Mare à Monti.

Enfin, parmi les hypothèses théoriques et méthodologiques validées de ce travail de recherche, nous retiendrons surtout la pertinence et l'opérativité d'une approche des questions d'aménagement et de développement territorial sous l'angle du *concernement*. Tout d'abord, parce que le choix d'une thématique de concernement - en l'occurrence le tourisme - permet d'identifier les personnes qui devront être associés à la gouvernance, non en fonction de leur statut ou rôle d'acteur du tourisme, mais en tant qu'elles sont concernées directement ou indirectement par les activités touristiques. La thématique de concernement permet également d'identifier un espace d'intervention de la gouvernance, l'espace de concernement, dont les limites et l'étendue peuvent être différentes de celles du territoire, et qui seront définies par les personnes elles-mêmes, en fonction de leurs formes et modes de concernement. Nous l'avons précisé, le concernement est dynamique : ce qui signifie que l'étendue de l'espace de concernement comme la communauté des personnes concernées varie également, en fonction de l'évolution des modes et formes de leur concernement. Car c'est bien le concernement qui *fait bouger les choses*, ou plutôt, pour reprendre un vocabulaire mésologique, il est l'un des moteurs de la chaîne trajective. A notre sens, le *concernement*, parce qu'il se situe très exactement à l'interface entre les personnes et leur territoire, permet d'appréhender les interrelations et les interactions concrètes entre l'homme et son milieu. Et c'est justement cette articulation entre les personnes et le territoire, par le biais du *concernement*, qui peut permettre de poser les conditions d'un contrat social territorial renouvelé.

Vers un contrat social territorial renouvelé ?

Nous souhaiterions, dans ce dernier paragraphe, revenir sur les perspectives ouvertes par notre travail de recherche doctorale, tant du point de vue des territoires que du point de vue de la recherche elle-même.

Du point de vue des territoires, le travail amorcé de conduites des ateliers de négociation pourrait - sous la condition d'une temporalité dédiée - être poursuivi. Nous l'avons exposé dans le dernier chapitre de notre mémoire, à Sitia, les personnes ayant participé à l'atelier réalisé ont évoqué un certain nombre d'actions à mettre en place, autour des axes stratégiques suivants : définition d'une identité touristique et d'un schéma cadre de développement pour le territoire, valorisation des atouts culturels et

coordination des acteurs professionnels du tourisme. La poursuite de ce qui pourrait constituer à terme un véritable plan d'action touristique nécessiterait cependant un changement de posture en vue d'un véritable travail d'animation et de coordination, et nous pouvons nous interroger sur la capacité de la municipalité à porter ces actions dans la durée. En Castagniccia Mare à Monti, bien que la moindre mobilisation des acteurs n'aura pas permis quelque orientation décisive et significative, la poursuite des ateliers pourrait, selon nous, être portée par l'association de préfiguration du pays Castagniccia Mare à Monti, en partenariat avec l'office de pôle touristique, lequel dispose des moyens techniques et humains pour animer ce type d'ateliers.

Par ailleurs, il serait à notre sens opportun de consolider les liens qui se sont indirectement tissés entre les deux territoires d'étude, afin de capitaliser les apports qu'ont permis le croisement des regards et l'ouverture à l'autre. L'élaboration d'un projet de coopération entre les deux territoires étudiés - dans le cadre par exemple du volet de coopération transnational de l'initiative LEADER -, autour de la question des stratégies en matière d'aménagement et de développement touristique territorial, pourrait permettre de capitaliser ce sentiment de solidarité émergent.

Du point de vue de la recherche, il s'agirait essentiellement de poursuivre le travail de validation de notre hypothèse de gouvernance partagée, de son socle territorial fondamental et de son approche sous l'angle du concernement. Plusieurs orientations sont désormais possibles.

D'une part, l'extension de la présente recherche à d'autres thématiques de concernement (alimentation, santé par exemple) ainsi qu'à d'autres territoires, dans des contextes nettement contrastés permettrait de vérifier, au-delà du seul contexte européen, la validité de l'approche en termes de territoire et de concernement.

D'autre part, l'analyse de gouvernances constituées dans d'autres territoires, suivant qu'elles s'approchent du concept de gouvernance partagée tel que défini ici, permettrait d'explorer le fonctionnement lui-même de la gouvernance et la pertinence de l'approche en termes de concernement comme outil d'ajustement continu du fonctionnement de la gouvernance. Un tel projet de recherche permettrait par ailleurs de traiter une nouvelle problématique d'envergure, corollaire de notre travail : est-ce que la *gouvernance partagée* peut contribuer au renouvellement du *contrat social territorial*, et à quelles conditions ?

Bibliographie

ACADÉMIE FRANÇAISE, 2014. *Dictionnaire de l'Académie Française. 9ème édition.* Académie Française.

ACQUIER, Claire et WOILLEZ, Mathilde, 2007. *Vers une cohésion territoriale de l'île de Skopelos, valoriser les ressources spécifiques et soutenir l'organisation des acteurs.* Mémoire de Master 2. Volos, Grèce : Université de Thessalie.

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE, 2010. *Enquête de fréquentation touristique en Corse. Actualisation de l'enquête lourde - rapport sur l'année touristique Novembre 2009 - Octobre 2010.*

ANDRIOTIS, Konstantinos, 2000. *Local community perceptions of tourism as a development tool.* PhD Thesis. Bournemouth University.

ANDRIOTIS, Konstantinos, 2006a. The cretan resort cycle: from wealthy explorers and cruisers to mass tourism. In : DIXIT, Saurab Kumar, *Promises and perils in hospitality and tourism management.* New Delhi : Aman Publications : Sole distributor, Jindal Book Services.

ANDRIOTIS, Konstantinos, 2006b. Hosts, guests and politics: Coastal Resorts Morphological Change. *Annals of Tourism Research.* octobre 2006. Vol. 33, n° 4, pp. 1079-1098.

ANGEON, Valérie et CARON, Armelle, 2009. Quel rôle joue la proximité dans l'émergence et la pérennité de modes de gestion durable des ressources naturelles ? *Natures Sciences Sociétés.* 1 décembre 2009. Vol. 17, n° 4, pp. 361-372.

ANTHOPOULOU Theodossia et KOUTSOU Stavriani, 2009. Stabilité foncière et mobilité rurale. Dynamiques agraires dans deux communes de la Grèce du Nord-Est. In : *Transitions foncières dans les Balkans : Roumanie, Albanie, Grèce.* Montpellier : CIHEAM. pp. 21-37. Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens.

APOSTOLAKIS, Alexandros et SHABBAR, Apostolakis, 2005. Stated preferences for two Cretan heritage attractions. *Annals of Tourism Research.* octobre 2005. Vol. 32, n° 4, pp. 985-1005.

APOSTOLOPOULOS, Yiorgos et GAYLE, Dennis John, 2002. *Island Tourism and Sustainable Development: Caribbean, Pacific, and Mediterranean Experiences.* Greenwood Publishing Group.

ARNSTEIN, Sherry, 1969. A ladder of citizen participation. *Journal of the American Planning Association.* juillet 1969. Vol. 35, n° 4, pp. 216-224.

ASSEMBLÉE DE CORSE, 2006. *Délibération n° 06/58 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la mise en place d'un dispositif d'ingénierie dans le cadre de la territorialisation des politiques de la Collectivité Territoriale de Corse.* 10 avril 2006.

ASSEMBLÉE DE CORSE, 2012. *Délibération N°12/132 AC de l'Assemblée de Corse portant définition d'un modèle de développement pour la Corse arrêtant les grandes orientations et la stratégie d'élaboration du PADDUC*. 26 juillet 2012.

ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DU PAYS CASTAGNICCIA MARE È MONTI, CORSE MÉDIATION CONSEIL et SERVICE PUBLIC 2000, 2012. *Association de Préfiguration du Pays Castagniccia Mare è Monti - Constitution en territoire - Diagnostic et Projet de Territoire*.

ATTARD-MARANINCHI, Marie-Françoise, 1992. Un réflexe identitaire. Les associations campanilistes corses. *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*. 1992. Vol. 104, n° 2, pp. 899-918.

AVRY, Loïc, 2012. *Analyser les conflits territoriaux par les représentations spatiales : une méthode cognitive par cartes mentales*. Thèse de doctorat. Rennes 2.

BAILLY, Antoine et FERRAS, Robert, 1996. *Éléments d'épistémologie de la géographie*. Paris : A. Colin. U Géographie.

BALDACCHINO, Godfrey, 2006. Managing the hinterland beyond: Two ideal-type strategies of economic development for small island territories. *Asia Pacific Viewpoint*. 1 avril 2006. Vol. 47, n° 1, pp. 45-60.

BALDACCHINO, Godfrey, 2014. Le tourisme insulaire : un discours tout particulier. In : *Tourisme et insularité: la littoralité en questions*. Paris : Karthala.

BARON, Catherine, 2003. La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique. *Droit et société*. 2003. Vol. 54, n° 2003/2, pp. 329-349.

BÉDARD, Mario, 2005. Une typologie du haut-lieu, ou la quadrature d'un géosymbole. *Cahiers de géographie du Québec*. 2005. Vol. 46, n° 127, pp. 49-74.

BENOIT, Guillaume et COMEAU, Aline, 2005. *Méditerranée. Les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement*. Éd. de l'Aube. Monde en cours.

BERNARD, Claude, 1865. *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*. 2003. Chicoutimi : J.-M. Tremblay.

BERNARDIE-TAHIR, Nathalie, 2011. *L'usage de l'île*. Paris : Petra. Des îles.

BERQUE, Augustin, 2010a. *Ecoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*. Paris : Belin.

BERQUE, Augustin, 2010b. Sujet, fûdo, mésologie. *Cahiers de géographie du Québec*. 2010. Vol. 54, n° 153.

BERQUE, Augustin, 2013. *Renaturer la culture, reculturer la nature, par l'histoire*. août 2013.

BERTHOUD, Gérald, 1986. La comparaison: une idée ambiguë. *Revue européenne des sciences sociales*. Vol. 24, n° 72, pp. 5-15.

- BERTRAM, Geoffrey et WATTERS, Ray, 1985. The MIRAB economy in South Pacific Microstates. *Pacific Viewpoint*. 1985. Vol. 3, n° 26, pp. 497-519.
- BOLUSSET, Armelle et RAFRAF, Christophe, 2004. Natifs de Corse : entre île et continent. *Economie Corse*. 2004. N° 105.
- BONERANDI, Emmanuelle et SANTAMARIA, Frédéric, 2011. De la gouvernance à la gouvernance territoriale : enjeu de l'eupéanisation de l'aménagement du territoire. Réflexions à partir d'une recherche dans le cadre de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE). *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- BONNEMAISON, Joël, 1995. Le territoire, nouveau paradigme de la géographie humaine ? In : *Le territoire, lien ou frontière ?*. Paris. 2 octobre 1995.
- BOSSUET, Luc, 2007. Les conflits du quotidien en milieu rural étude à partir de cinq communes. *Géographie, économie, société*. 1 août 2007. Vol. 9, n° 2, pp. 141-164.
- BOUBA-OLGA, Olivier, CHAUCHEFOIN, Pascal et MATHÉ, Jacques, 2006. Innovation et territoire : une analyse des conflits autour de la ressource en eau, le cas du bassin-versant de la Charente. *Flux*. 1 mars 2006. Vol. 63-64, n° 1, pp. 32-41.
- Le BOURHIS, Jean-Pierre et LASCOUMES, Pierre, 1998. Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. *Politix*. 1998. Vol. 11, n° 42, pp. 37-66.
- BOUSSAGUET, Laurie, JACQUOT, Sophie et RAVINET, Pauline, 2010. *Dictionnaire des politiques publiques*. Édition : 3e édition revue et augmentée. Paris : Les Presses de Sciences Po.
- BRESC, Henri, 2004. Îles et tissu «connectif» de la Méditerranée médiévale. *Médiévales. Langues, Textes, Histoire*. 1 décembre 2004. N° 47, pp. 123-138.
- BREUX, Sandra, LOISEAU, Hugo et REUCHAMPS, Min, 2010. Apports et potentialités de l'utilisation de la carte mentale en science politique. *Transeo*. N° 02-03.
- BRIASSOULIS, Helen, 2003. Crete: endowed by nature, privileged by geography, threatened by tourism? *Journal of Sustainable Tourism*. 2003. Vol. 11, n° 2.
- BRIGAND, Louis et BATISSE, Michel, 1992. *Les îles en Méditerranée : enjeux et perspectives*. Paris ; Sophia-Antipolis : Economica ; Centre d'activités régionales du Plan bleu pour la Méditerranée.
- BRIGAND, Louis, 2002. *Les îles du Ponant: histoires et géographie des îles et archipels de la Manche et de l'Atlantique*. Plomelin : Editions Palantines.
- BRUNET, Roger et DOLLFUS, Olivier, 1990. *Géographie Universelle. Mondes nouveaux*. Paris, France : Belin.

- BRUNET, Roger, FERRAS, Robert et THÉRY, Hervé, 1993. *Les mots de la géographie dictionnaire critique*. Montpellier; Paris : la Documentation française. Dynamiques du territoire.
- BRUNET, Roger, 1980. La composition des modèles dans l'analyse spatiale. *Espace géographique*. 1980. Vol. 9, n° 4, pp. 253-265.
- BURGEL, Guy, 2001. Organisation de l'espace et nouvelles tendances de la ruralité en Grèce. *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales* [en ligne]. N° 10.
- BUSINO, Giovanni, 1986. Pour une « autre » théorie de la comparaison. *Revue européenne des sciences sociales*. 1986. Vol. 24, n° 72, pp. 209-216.
- CALAME, Pierre, FREYSS, Jean et GARANDEAU, Valéry, 2003. *La démocratie en miettes : pour une révolution de la gouvernance*. Paris : Descartes & Cie. Gouvernance et démocratie.
- CAPELLER, Wanda et SIMOULIN, Isabelle, 2003. La Gouvernance : du programme de recherche à la transdisciplinarité. *Droit et société*. 2003. Vol. 54, pp. 301-305.
- CASTELLANI, Michel, 1999. Une population qui change. In : VINCIGUERRA, Marie-Jean et ARRIGHI, Ghjuvan-Maria, *Le Mémorial des Corses*. Ajaccio : Albiana. pp. 202-213.
- CASULA, Marina, 2006. L'identité corse : une relation récursive entre identités et territoires vécus. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*. 2006. Vol. 2, n° 1.
- CAWLEY, Mary et GILLMOR, Desmond A., 2008. Integrated rural tourism: Concepts and Practice. *Annals of Tourism Research*. avril 2008. Vol. 35, n° 2, pp. 316-337.
- CAZES, Georges et COURADE, Georges, 2004. Les masques du tourisme. *Revue Tiers Monde*. 1 octobre 2004. Vol. 178, n° 2, pp. 247-268.
- CHEVALIER, Pascal, 2012. *Action locale et développement rural en Europe : vers une géographie de l'action publique*. Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches. Montpellier : Université de Montpellier.
- CHIA, Eduardo, TORRE, André et REY-VALETTE, Hélène, 2008. Conclusion : Vers une «technologie» de la gouvernance territoriale ! Plaidoyer pour un programme de recherche sur les instruments et dispositifs de la gouvernance des territoires. *Noréis*. 15 décembre 2008. N° 209, pp. 167-177.
- CLAVAL, Paul, 2007. *Épistémologie de la géographie*. Paris : A. Colin.
- CLERC, Pascal, 2004. Haut-Lieu. *Hypergéô*.
- COCHET, Hubert, DEVIENNE, Sophie et DUFUMIER, Marc, 2007. L'agriculture comparée, une discipline de synthèse ? *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*. 6 mai 2007. N° 297-298, pp. 99-112.

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE, 2007. *Règlement des aides - Structuration et accompagnement des pôles touristiques*. 2007.

COLLETIS, Gabriel et PECQUEUR, Bernard, 2004. Révélation de ressources spécifiques et coordination située. In : *4èmes journées de la proximité du 17 et 18 juin 2004*. Marseille.

CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE, 2014. *PADD. Partie II : Projet d'aménagement et de développement durable*. Collectivité Territoriale de Corse.

CORIAT, Benjamin et LANTENOIS, Christopher, 2013. De l'imbroglie au chaos : la crise grecque, l'Union européenne, la finance ... et nous. *Les économistes atterrés*. avril 2013.

COUIX, Gilles et DESSE, Michel, 1992. Iles Tropicales et chorèmes. *Mappemonde*. 1992. N° 3/92, pp. 43-46.

DARLY, Ségolène, 2008. La spatialité des conflits d'usage au sein des zones périurbaines en Île-de-France : analyse empirique d'une modalité peu connue de la gouvernance des territoires. *Noroi. Environnement, aménagement, société*. 15 décembre 2008. N° 209, pp. 127-146.

DAVOUDI, Simin, EVANS, Nick, GOVERNA, Francesca et SANTANGELO, Marco, 2008. Territorial governance in the making. Approaches, methodologies, practices. *Boletín de la Asociación de Geógrafos Españoles*. 2008. N° 46, pp. 33-52.

DEBARBIEUX, Bernard, 1995. Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *Espace géographique*. 1995. Vol. 24, n° 2, pp. 97-112.

DEBARBIEUX, Bernard, 2004. Présentation générale. De l'objet spatial à l'effet géographique. *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*. 2004. pp. 11-33. Sciences de l'Homme et de la Société

DEBARBIEUX, Bernard et LARDON, Sylvie, 2003. *les figures du projet territorial*. Éd. de l'Aube. Bibliothèque des territoires.

DEBARBIEUX, Bernard, 2004. Les problématiques de l'image et de la représentation en géographie. In : BAILLY, Antoine S, *Les concepts de la géographie humaine*. Paris : Armand Colin.

DEHOORNE, Olivier, SAFFACHE, Pascal et TATAR, Corina, 2008. Le tourisme international dans le monde : logiques des flux et confins de la touristicité. *Études caribéennes*. 8 septembre 2008. N° 9-10.

DEHOORNE, Olivier, 2014. Tourisme et théorie du développement dans les petites îles. In : *Tourisme et insularité: la littoralité en questions*. Paris : Karthala.

DELOBELLE, André, 2000. La Sociologie, née de la comparaison. In : *Le comparatisme dans les sciences de l'homme. Approches Pluridisciplinaires*. De Boeck Université. De Boeck et Larcier. pp. 331-343. Méthodes en sciences humaines.

- DENEUX, Jean-François, 2006. *Histoire de la pensée géographique*. Paris : Belin. atouts Géographie.
- DEPRAETERE, Christian, 1991. Le phénomène insulaire à l'échelle du globe: tailles, hiérarchies et formes des îles océanes. *L'Espace géographique*. 1991. N° 2, pp. 126–134.
- DETIENNE, Marcel, 2009. *Comparer l'incomparable*. Paris : Éd. du Seuil.
- DI MÉO, Guy et BULÉON, Pascal, 2005. *L'espace social: une lecture géographique des sociétés*. Paris : Armand Colin. U Géographie.
- DI MÉO, Guy, 1987. Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire. *Annales de Géographie*. 1987. Vol. 96, n° 537, pp. 564-594.
- DOUAY, Nicolas, 2013. La planification urbaine française : théories, normes juridiques et défis pour la pratique. *L'Information géographique*. 1 septembre 2013. Vol. 77, n° 3, pp. 45-70.
- DOUMENGE, François, 1984. Unité et diversité des caractères naturels des îles tropicales. In : *Nature et hommes dans les îles tropicales: réflexions et exemples*. CEGET-CRET. pp. 9-24. Iles et Archipels, 3.
- DUQUENNE, Marie-Noëlle et GOUSSIOS, Dimitris, 2003. L'exploitation agricole à distance en Grèce : mobilité, pluriactivité et ruralisation (Note). *Méditerranée*. 2003. Vol. 100, n° 1, pp. 45-48.
- DUQUENNE, Marie-Noëlle et WOILLEZ, Mathilde, 2009. Proposition d'une méthodologie permettant l'identification et le renforcement du niveau et du degré de spécification de la ressource. In : *XLVI Colloque de l'ASRDLF. Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie: quels équilibres pour les espaces régionaux*. 2009.
- DURAN, Patrice et THOENIG, Jean-Claude, 1996. L'État et la gestion publique territoriale. *Revue française de science politique*. 1996. Vol. 46, n° 4, pp. 580-623.
- EL.STAT, 2013. *Nuitées en établissement de type hôtelier et campings, par département, 2011-2012*. 2013. Autorité statistique grecque.
- EQUIPE MIT, 2008. *Tourismes 1 : lieux communs*. Paris : Belin. Mappemonde.
- FAURE, Alain, 1997. *Territoires et subsidiarité : l'action publique locale à la lumière d'un principe controversé*. Editions L'Harmattan.
- FAZI, André, 2009. *La recomposition territoriale du pouvoir: les régions insulaires de la Méditerranée occidentale*. Ajaccio : Albiana.
- FERRARI, Jérôme, 2013. *Le sermon sur la chute de Rome*. Arles ; Actes Sud.
- FILIPPOVA, Elena, 2008. La Corse : une voix à part dans le concert français ? *Ethnologie française*. 22 juillet 2008. Vol. Vol. 38, n° 3, pp. 397-405.

- FOMOA-ADENET, Madly et RIEUTORT, Laurent, 2008. Territoires ruraux insulaires et développement durable. *Études caribéennes*. 1 décembre 2008. N° 11.
- FORET, Catherine, 2007. *Débat Public et Dynamique Démocratique*. Lyon : Millénaire 3, le Centre de Ressources Prospectives du Grand Lyon.
- FOUCAULT, Michel, 1994. *Dits et écrits: 1954-1988*. Paris : Editions Gallimard. Bibliothèque des sciences humaines.
- FOUCAULT, Michel, 2004. *Sécurité, territoire, population: Cours au Collège de France*. Paris : Seuil.
- FRANÇOIS, Hugues, HIRCZAK, Maud et SENIL, Nicolas, 2006. Territoire et patrimoine: la co-construction d'une dynamique et de ses ressources. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*. 2 décembre 2006. Vol. décembre, n° 5, pp. 683-700.
- FRÉMONT, Armand, 2008. *La région, espace vécu*. [Paris] : Flammarion.
- FUNG, Archon, 2011. Démocratiser le processus d'élaboration des politiques. *Télescope*. 2011. Vol. 17, n° 1, pp. 1-19.
- FURT, Jean-Marie, MAUPERTUIS, Marie-Antoinette et PRUNETTI, Dominique, 2011. Managing cultural and natural assets and land use conflict in Corsica. In : BALDACCHINO, Godfrey, *Extreme Heritage Management: The Practices and Policies of Densely Populated Islands*. Berghahn Books.
- FURT, Jean-Marie et MAUPERTUIS, Marie-Antoinette, 2006. Le tourisme en Corse : retour sur une évolution « naturelle ». In : MUSÉE RÉGIONAL D'ANTHROPOLOGIE DE LA CORSE, *La Corse et le tourisme, 1755-1960: [catalogue de l'exposition présentée au musée régional d'anthropologie de la Corse du 13 juillet au 30 décembre 2006]*. Ajaccio; Corte : Albiana ; Musée de la Corse. pp. 329-339.
- FURT, Jean-Marie et MAUPERTUIS, 2011. Les îles peuvent-elles être des modèles de tourisme durable ? Une analyse comparative des stratégies des acteurs publics et privés en Corse et aux Baléares. In : TAGLIONI, François, *Insularité et développement durable*. Marseille : IRD éditions, Institut de recherche pour le développement. pp. 63-83.
- GALÈS, Patrick Le, 1995. Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. *Revue française de science politique*. 1995. Vol. 45, n° 1, pp. 57-95.
- GAUDIN, Jean Pierre, 2002. *Pourquoi la gouvernance?*. [Paris] : Presses de sciences po. La bibliothèque du citoyen.
- GAY, Jean-Christophe, 1995. *Les Discontinuités spatiales*. Paris : Economica.
- GAY, Jean-Christophe, 2014. Tourisme et îles : une histoire d'amour durable. In : FURT, Jean-Marie et TAFANI, Caroline, *Tourisme et insularité: la littoralité en question(s)*. Paris : Corte : Karthala ; LISA. pp. 29-46. Iles et pays d'Outre-Mer, 9.

GENTELLE, Pierre, 1995. Haut lieu. *Espace géographique*. 1995. Vol. 24, n° 2, pp. 135-138.

GEORGE, Pierre, , GUGLIELMO, Raymond, KAYSER, Bernard et LACOSTE, Yves, 1964. *La Géographie active*. Paris : Presses universitaires de France.

GERMANAZ, Christian, 2005. De l'escale au réseau : suites typologiques et fonctions d'île. In : *Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires: de l'île-relais aux réseaux insulaires*. KARTHALA Editions. pp. 27-48.

GLON, Eric et PECQUEUR, Bernard, 2006. Développement et territoires: une question d'environnement et de ressources territoriales? *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*. 2006. N° 1, pp. 13-22.

GODARD, Henri, 1998. *Atlas de France. Les Outre-Mer*. Reclus - La Documentation Française.

GOUSSIOS, Dimitris, 2006. Développement rural dans la petite région rurale de Mouzaki (Grèce) : du territoire identitaire au territoire-réseau. In : *Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne*. pp. 153-167. Options Méditerranéennes : Séries A. Séminaires Méditerranéens, 71.

GOUSSIOS, Dimitris, 2010. Vers une re-territorialisation de la diaspora pastorale. In : *Pastoralisme méditerranéen. Patrimoine culturel et paysager et développement durable*. pp. 155-171. Options méditerranéennes. Série A, 93.

GOUSSIOS, Dimitris, 2011. Le regain d'intérêt du secteur agricole en Grèce : tendance lourde ou passagère ? *Mission Agrobiosciences*. mai 2011. pp. 7.

GUEBEN-VENIÈRE, Servane, 2011. How can mental maps, applied to the coast environment, help in collecting and analyzing spatial representations? *EchoGéo*. 27 septembre 2011. N° 17.

GUIGOU, Jean-Louis, 2013. Le retour des territoires : les atouts des « circuits courts ». *Le Monde*. 15 octobre 2013.

GUMUCHIAN, Hervé et PECQUEUR, Bernard, 2007. *La ressource territoriale*. Paris : Economica : Anthropos. Collection Géographie.

GUMUCHIAN, Hervé, ROUX, Emmanuel, GRASSET, Eric et LAJARGE, Romain, 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris : Anthropos : Diffusion, Economica. Collection Géographie.

HERMET, Guy, 2004. Un régime à pluralisme limité ? À propos de la gouvernance démocratique. *Revue française de science politique*. 1 février 2004. Vol. 54, n° 1, pp. 159-178.

INSEE et BALZER, Stéphanie, 2014. Un Corse sur trois a plus de 55 ans. *INSEE Corse Flash Population*. avril 2014. N° 7.

- INSEE, 2009. *Le Tourisme en France - édition 2008*. France : INSEE Références.
- INSEE, 2013. L'emploi lié au tourisme. *Quant'île*. avril 2013. N° 25.
- INSEE, 2014. 1982-2011 : trente ans de démographie en Corse. *Quant'île*. janvier 2014. N° 26.
- JEAN, Bruno et BISSON, Luc, 2008. La gouvernance partenariale : un facteur déterminant du développement des communautés rurales. *Revue canadienne des sciences régionales*. 2008. Vol. 31, n° 3, pp. 539-560.
- JEAN, Yves et VANIER, Martin, 2008. *La France: aménager les territoires*. Paris : A. Colin.
- JOBERT, Bruno, 2002. Le mythe de la gouvernance antipolitique. In : *VIIIe congrès de l'Association française de science politique*. Lille. 18 septembre 2002.
- JOHN STUART MILL, 1873. *Autobiography*. 2004. Jim Manis Ed. PSU-Hazleton. The electronic classics series.
- JUCQUOIS, Guy et VIELLE, Christophe, 2000. *Le comparatisme dans les sciences de l'homme: approches pluridisciplinaires*. De Boeck Supérieur.
- KAZANTZAKI, Nikos, 2002. *Alexis Zorba*. Paris : Pocket.
- KNAFOU, Rémy, 1988. Le tourisme à la Réunion et à Maurice. *Mappemonde*. 1988. N° 88/3, pp. 9-11.
- KOLODNY, Emile, 1986. L'espace migratoire corse à travers l'attraction d'une ville insulaire : L'exemple de Bastia. *Studies in the Mediterranean World Past and Present : collected papers*. mars 1986. Vol. 10, pp. 59-89.
- KOLODNY, Emile, 1995. Des musulmans dans une île grecque : Les « Turcocrétois ». *Mediterranean world*. mars 1995. Vol. 14, pp. 1-16.
- KOLODNY, Émile Yerahmiel, 1974. *La population des îles de la Grèce: essai de géographie insulaire en Méditerranée orientale*. Aix-en-Provence : Édisud.
- KOLODNY, Emile-Y., 1968. La Crète: mutations et évolution d'une population insulaire grecque. *Revue de géographie de Lyon*. 1968. Vol. 43, n° 3, pp. 227-290.
- KOUSIS, Maria, 1984. *Tourism as an agent of social change in a rural cretan community*. PhD Thesis in social sciences. University of Michigan.
- KOUSIS, Maria, 1989. Tourism and the family in a rural Cretan community. *Annals of Tourism Research*. 1989. Vol. 16, n° 3, pp. 318-332.
- KOUSIS, Maria, 2000. Tourism and the environment: a social movements perspective. *Annals of Tourism Research*. avril 2000. Vol. 27, n° 2, pp. 468-489.

- LANDEL, Pierre-Antoine et SENIL, Nicolas, 2009. Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*. 2009. N° Dossier 12.
- LARDON, Sylvie , MAUREL, Pierre et PIVETEAU, Vincent, 2001. *Représentations spatiales et développement territorial*. Hermès science.
- LELOUP, Fabienne, MOYART, Laurence et PECQUEUR, Bernard, 2005. La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? *Géographie, économie, société*. 19 décembre 2005. Vol. 7, n° 4, pp. 321-331.
- LENCLUD, Gérard, 2012. *En Corse: une société en mosaïque*. Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme.
- LEROUX, Isabelle, 2006. Gouvernance territoriale et jeux de négociation. *Négociations*. 2006. Vol. 6, n° 2.
- LÉVY, Jacques, 2007. *Milton Santos : philosophe du mondial, citoyen du local*. PPUR presses polytechniques.
- LÉVY, J. et LUSSAULT, M., 2009. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin.
- LEWIN, K., 1947. Frontiers in Group Dynamics: II. Channels of Group Life; Social Planning and Action Research. *Human Relations*. 1 novembre 1947. Vol. 1, n° 2, pp. 143-153.
- LOGOSSAH, Kinvi et MAUPERTUIS, Marie-Antoinette, 2007. La spécialisation touristique des petites économies insulaires en développement est-elle une voie de croissance durable? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*. 1 mai 2007. Vol. mai, n° 1, pp. 35-55.
- LUSSAULT, Michel, 1997. Des récits et des lieux : le registre identitaire dans l'action urbaine. *Annales de Géographie*. 1997. Vol. 106, n° 597, pp. 522-530.
- MARCELPOIL, Emmanuelle, BENSACHEL, Liliane et VLÈS, Vincent, 2007. Gouvernance des territoires touristiques : l'économie confrontée à l'urgence de la gestion urbaine et sociale. In : *XLIII^e colloque de l'ASRDLF - Les dynamiques territoriales - Débats et enjeux entre les différentes approches disciplinaires*. Grenoble Chambéry : ASRDLF. 2007. pp. 18.
- MARCELPOIL, Emmanuelle et LANGLOIS, Laurent, 2006. Protection de l'environnement et développement touristique en station : du conflit à l'organisation des proximités. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*. 10 mai 2006. N° 7.
- MARSAT, Jean-Bernard et BONNIOT, Aurore, 2010. Penser un tourisme territorial intégré et sa gouvernance. Modèles et pratiques. In : *L'écotourisme visité par les acteurs territoriaux*. Presses de l'Université du Québec. Presses de l'Université du Québec.

- MARTINETTI, Joseph, 2007. Les tourments du tourisme sur l'île de Beauté. *Hérodote*. 2007. Vol. 127, n° 4, pp. 29.
- MAUPERTUIS, Marie-Antoinette, SCARTABELLI, Guillaume et JOUVE, Johan, Les résidences secondaires en Corse : une réalité complexe. In : *Le double marché immobilier et foncier*. Corte : (à paraître).
- MAUPERTUIS, Marie-Antoinette, 2010. La Corse et le développement durable : que peuvent nous apprendre les sciences humaines et sociales? In : *La Corse et le développement durable*. Albiana. pp. 7-26.
- MAUPERTUIS, Marie-Antoinette, 2013. *Le travail saisonnier dans le tourisme : Le cas de la Corse*. Editions Sammarcelli.
- MAUPERTUIS, Marie-Antoinette, 2014. Mésologie et sciences du (des) territoire(s). In : *Le lien au lieu. Actes de la chaire développement des territoires et innovation de l'Université de Corse*. Corte : Editions Eoliennes.
- MCELROY, Jerome, 2006. Small island tourist economies across the life cycle. *Asia Pacific Viewpoint*. 1 avril 2006. Vol. 47, n° 1, pp. 61-77.
- MEHEDINTI, S., 1901. La géographie comparée d'après Ritter et Peschel. *Annales de Géographie*. 1901. Vol. 10, n° 49, pp. 1-9.
- MEISTERSHEIM, Anne, 1987. Insularité, insularisme, iléité. *Les dossiers d'économie corse*. 1987. N° 14.
- MEISTERSHEIM, Anne, 2001. *Figures de l'île*. Ajaccio : DCL.
- MEISTERSHEIM, Anne, 2006. Le malentendu. *Ethnologie française*. 1 septembre 2006. Vol. 36, n° 3, pp. 503-508.
- MELÉ, Patrice, LARRUE, Corinne et ROSEMBERG, Muriel, 2004. *Conflits et territoires*. Presses universitaires François-Rabelais.
- MELÉ, Patrice, 2004. Introduction : Conflits, territoires et action publique. In : *Conflits et territoires*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais. pp. 13-32.
- MOLES, Abraham A., 1982. Nissonologie ou science des îles. *Espace géographique*. 1982. Vol. 11, n° 4, pp. 281-289.
- MOLLARD, Amédée, PECQUEUR, Bernard et MOALLA, Mehdi, 2005. Offre de produits, services territorialisés et demande de biens combinés. *Un point sur...* 1 mars 2005. pp. 73-93.
- MORETTI, Jean-Louis, 2010. *Tourisme et aménagement du territoire en Corse: la recherche de l'optimum*. Paris : Harmattan.
- MORVAN, Y, 2005. Demain, l'attractivité des territoires bretons. *Prigent L.(ed), Thouément H., Les nouveaux facteurs d'attractivité dans le jeu de la mondialisation, Presses Universitaires de Rennes (PUR)*. 2005. pp. 51-56.

- MOUSLI, Marc, 2005. Éloge du conflit. Mary Parker Follett et le conflit constructif. *Négociations*. 1 septembre 2005. Vol. 4, n° 2, pp. 21-33.
- MULLER, Pierre, 1990. Les politiques publiques entre secteurs et territoires. *Politiques et management public*. 1990. Vol. 8, n° 3, pp. 19-33.
- OCDE, 2005. *Politiques territorialisées de développement rural. Crète, Grèce (Etude de cas)*. Groupe de travail sur les politiques territoriales dans les zones rurales.
- ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME, 2014. *Faits saillants du tourisme international en 2013 et perspectives 2030*.
- OSTROM, Elinor, 2010. *Gouvernance des biens communs*. Bruxelles : De Boeck.
- OZOUF-MARIGNIER, Marie-Vic, 2003. La monographie de « pays » : le conflit entre science leplaysienne et géographie autour d'un monopole (1890-1910). *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*. février 2003. Vol. 9, pp. 13-35.
- PAPADOPOULOS, Yannis, 2003. Cooperative forms of governance: Problems of democratic accountability in complex environments. *European Journal of Political Research*. 2003. Vol. 42, n° 4, pp. 473-501.
- PAPY, François et TORRE, André, 2002. Quelles organisations territoriales pour concilier production agricole et gestion des ressources naturelles ? *Études et recherches sur les systèmes agraires et le développement*. 2002. N° 33, pp. 151-169.
- PAQUIN, Stéphane, 2011. Bouchard, Durkheim et la méthode comparative positive. *Politique et Sociétés*. 2011. Vol. 30, n° 1, pp. 57. DOI 10.7202/1006059ar.
- PASQUIER, Romain, SIMOULIN et WEISBEIN, Julien, 2013. *La gouvernance territoriale pratiques, discours et théories*. Paris : L.G.D.J.
- PAUGAM, Serge, 2010. *L'enquête sociologique*. Paris, France : Presses universitaires de France. Quadrige.
- PAYE, Olivier, 2005. La gouvernance : D'une notion polysémique à un concept politologique. *Études internationales*. 2005. Vol. 36, n° 1, pp. 13.
- PECQUEUR, Bernard et BENKO, Georges, 2001. Les ressources de territoires et les territoires de ressources. *Finisterra: Revista portuguesa de geografia*. 2001. Vol. 36, n° 71, pp. 7-19.
- PECQUEUR, Bernard, 2003. Territoire et gouvernance: quel outil pertinent pour le développement? In : *Colloque international UMR Sagert, Montpellier*. 2003.
- PENNEC, Tanguy, 2011. Yves Lacoste, la géopolitique et le géographe. *le blog de l'histoire*. février 2011.
- PÉRON, Françoise, 1993. *Des îles et des hommes: l'insularité aujourd'hui*. Ed. de la Cité. Rennes : Ouest-France.

- PEYRACHE-GADEAU, Véronique, 2007. Modes de Développement et vulnérabilités: Quels enjeux pour l'Economie territoriale? In : *XLIIIème Colloque annuel de l'ASRDLF «Les dynamiques territoriales: débats et enjeux des différentes approches disciplinaires»*. 2007.
- PHLIPPONNEAU, Michel, 1999. *La géographie appliquée. Du géographe universitaire au géographe professionnel*. Paris : A. Colin. Collection U.
- PLAN BLEU POUR LA MÉDITERRANÉE et PNUE/PAM, 2009. *Etat de l'environnement et du développement en Méditerranée*. Athènes : PNUE/PAM.
- PLAN BLEU POUR LA MÉDITERRANÉE, 2002. *Stratégie méditerranéenne pour le développement durable*.
- PÔLE TOURISTIQUE CASTAGNICCIA MARE È MONTI, 2011. *Schéma indicatif de développement touristique*. 2011.
- PRÉVÉLAKIS, Georges, 1997. La Crète, carrefour culturel et géopolitique. In : *Vivre dans une île: une géopolitique des insularités*. Editions L'Harmattan. pp. 29-47.
- PRÉVÉLAKIS, Georges, 2006. *Géopolitique de la Grèce*. Bruxelles : Complexe.
- RACKHAM, Oliver et MOODY, Jennifer, 1997. *The Making of the Cretan Landscape*. Manchester ; New York : Manchester University Press.
- RAVIS-GIORDANI, Georges, 2003. La Corse: culture régionale? culture régionalisée? *Ethnologie française*. 1 septembre 2003. Vol. Vol. 33, n° 3, pp. 451-458.
- RAYMOND, Richard, 2006. La gouvernance territoriale. *Document de travail du projet de recherche GoTo, Gouvernance des territoires, du concept aux outils, département INRA-SAD*. juin 2006.
- RAYMOND, Richard, 2009. La «société civile», ce «nouvel» acteur de l'aménagement des territoires. *L'Information géographique*. 1 juin 2009. Vol. 73, n° 2, pp. 10-28.
- RECLUS, Elisée, 1908. *L'Homme et la Terre*. Librairie universelle.
- RENUCCI, Janine, 1974. *Corse traditionnelle et Corse nouvelle: la géographie d'une île*. Lyon : Audin.
- RENUCCI, Janine, 2001. *La Corse*. [Paris] : Presses universitaires de France.
- REY, Didier, 2014. L'immigration en Corse depuis le milieu du XXe siècle. In : *Mélanges Serpentine. Etude en hommage du professeur Antoine Laurent Serpentine*. Université de Szeged. Szeget. pp. 155-166.
- ROBERT, Samuel, 2009. *La vue sur mer et l'urbanisation du littoral. Approche géographique et cartographique sur la Côte d'Azur et la Riviera du Ponant*. Thèse de doctorat. Université Nice Sophia Antipolis.

ROBIC, Marie-Claire, 2004. Note sur la notion d'échelle dans la géographie française de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle. *Cybergeog : European Journal of Geography*. 24 mars 2004.

SALLES, Denis, 2009. Environnement : la gouvernance par la responsabilité ? *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne]. 9 novembre 2009. N° Hors série 6.

SAMAGANOVA, Alexandra et SAMSON, Ivan, 2007. Typologies de ressources et ouverture des territoires. In : *Communication au XLIIIe Colloque de l'ASRDLF, Les dynamiques territoriales: Débats et enjeux des différentes approches disciplinaires, Grenoble et Chambéry*. 2007. pp. 11–12.

SANGUIN, André-Louis, 1997. *Vivre dans une île: une géopolitique des insularités*. Editions L'Harmattan.

SANGUIN, André-Louis, 2007. Périphéricité et ultrapériphéricité insulaires dans l'Union européenne. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*. 1 avril 2007. N° 2.

SILLIGNAKIS, Emmanouil, 2011. *Les formes alternatives du tourisme dans le dème de Sitia*. Heraklion : IUT d'Heraklion - Département des affaires touristiques.

SILVANI, Paul, 1998. *Enquête sur l'or bleu de la Corse*. Ajaccio : Albiana.

SIVIGNON, Michel, 2003. *Atlas de la Grèce*. Montpellier : Paris : CNRS-GDR Libergéo ; La Documentation française. Collection Dynamiques du territoire, no. 20.

SOTIROPOULOU, Eleni-Christina, 2003. *La Grèce rurale contemporaine: monographies de trois villages*. Paris X Nanterre.

SPILANIS, Ioannis, 1999. Qualité versus quantité : une stratégie durable pour les îles. In : *L'île laboratoire : colloque de l'Université de Corse, 19-21 juin 1997*. Ajaccio : A. Piazzola. 1999.

SPINAKIS, 2012. *Profil touristique de la Crète d'après l'Enquête aux frontières de la Banque de Grèce*. La.Re.T.S.A. & Quantos S.A. - Direction des études économique / Département de la statistique.

TADDEI, Dominique et ANATOMARCHI, Florence, 1997. *Ecunumia identitaria*. Ajaccio : Albiana.

TAFANI, Caroline, 2010. *Agriculture, territoire et développement durable. Analyse systémique d'une agriculture littorale sous pression touristique : L'exemple de la Balagne en Corse*. Thèse de Géographie. Université de Corse.

TAFANI, Caroline, 2011. Littoral corse: entre préservation de la nature et urbanisation, quelle place pour les terres agricoles? *Méditerranée*. 13 octobre 2011. Vol. n° 115, n° 2, pp. 79-91.

TAGLIONI, François, 2003. *Recherches sur les petits espaces insulaires et sur leurs organisations régionales. Vol 2. Recherche sur les petits espaces insulaires et sur leurs*

organisations régionales. Habilitation à Diriger des Recherches. Université Paris IV-Sorbonne.

TENIERE-BUCHOT, Pierre-Frédéric, 1997. L'Etat-nation soluble dans l'eau ? *Les cahiers de médiologie*. 1 janvier 1997. Vol. 3, n° 1, pp. 59-65.

TERKENLI, Theano, BELLAS, Marcia et JENKINS, Laura Dudley, 2007. Tourism impacts on local life: socio-cultural continuity and change in Crete. *Aegean Geographical Journal*. 2007. Vol. 16, pp. 37-52.

THEYS, Jacques, 2003. La Gouvernance, entre innovation et impuissance. *Développement durable et territoires. Dossier 2: Gouvernance locale et Développement Durable*.

TORRE, André, AZNAR, Olivier, BONIN, M., CARON, Armelle, CHIA, Eduardo, GALMAN, M., LEFRANC, Christine, MELOT, Romain, GUÉRIN, Marc, JEANNEAUX, Philippe, PAOLI, Jean-Christophe, SALAZAR, M.I., THINON, Pascal et KIRAT, Thierry, 2006. Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*. 2006. Vol. août, n° 3, pp. 415-453.

TORRE, André et KIRAT, Thierry, 2004. Modalités d'émergence et procédures de résolution des conflits d'usage autour de l'espace et des ressources naturelles. Analyse dans les espaces ruraux.

TOURNIER, Charles, 2007. Le concept de gouvernance en science politique. *Papel Político*. 2007. Vol. 12, n° 1, pp. 63-91.

TSARTAS, Paris, 1998. *La Grèce: du tourisme de masse au tourisme alternatif*. Paris : L'Harmattan. Collection Tourisimes et sociétés.

TSOULOUVIS, Lefteris, 2002. Globalisation, métropolisation et processus de restructuration du système urbain en Grèce. *Cahiers de la Méditerranée*. 2002. Vol. 64, pp. 331-357.

UNION DES ENTREPRISES TOURISTIQUES GRECQUES (SETE), 2014. *Arrivées de touristes internationaux aux aéroports, 2012-2013 (données provisoires)*. 2014. SETE.

URBAIN, Jean-Didier, 2002. *L'idiot du voyage: histoires de touristes*. Paris : Payot.

VALENTINI-CALENDINI, Véronique, FURT, Jean-Marie et SEGUI LLINAS, Miguel, 2014. Manger ou manager le littoral : une analyse comparative Corse/Baléares. In : *Tourisme et insularité: la littoralité en questions*. Paris : Karthala. pp. 253-269.

VIGHETTI, Jean-Bernard, 2008. Point de vue sur le devenir du Pays de Redon. *Commune de Peillac*.

VIOLIER, Philippe, 2008. *Tourisme et développement local*. Paris : Belin.

WERNER, Michael et ZIMMERMANN, Bénédicte, 2004. *De la comparaison à l'histoire croisée*. Paris : Seuil.

WORLD TOURISM ORGANISATION et PIERRET, Frédéric, 2012. The Mediterranean, a tourism stronghold: facts and figures. In : *6th International Conference on Destination Management. The future of Mediterranean Tourism*. Djerba. avril 2012.

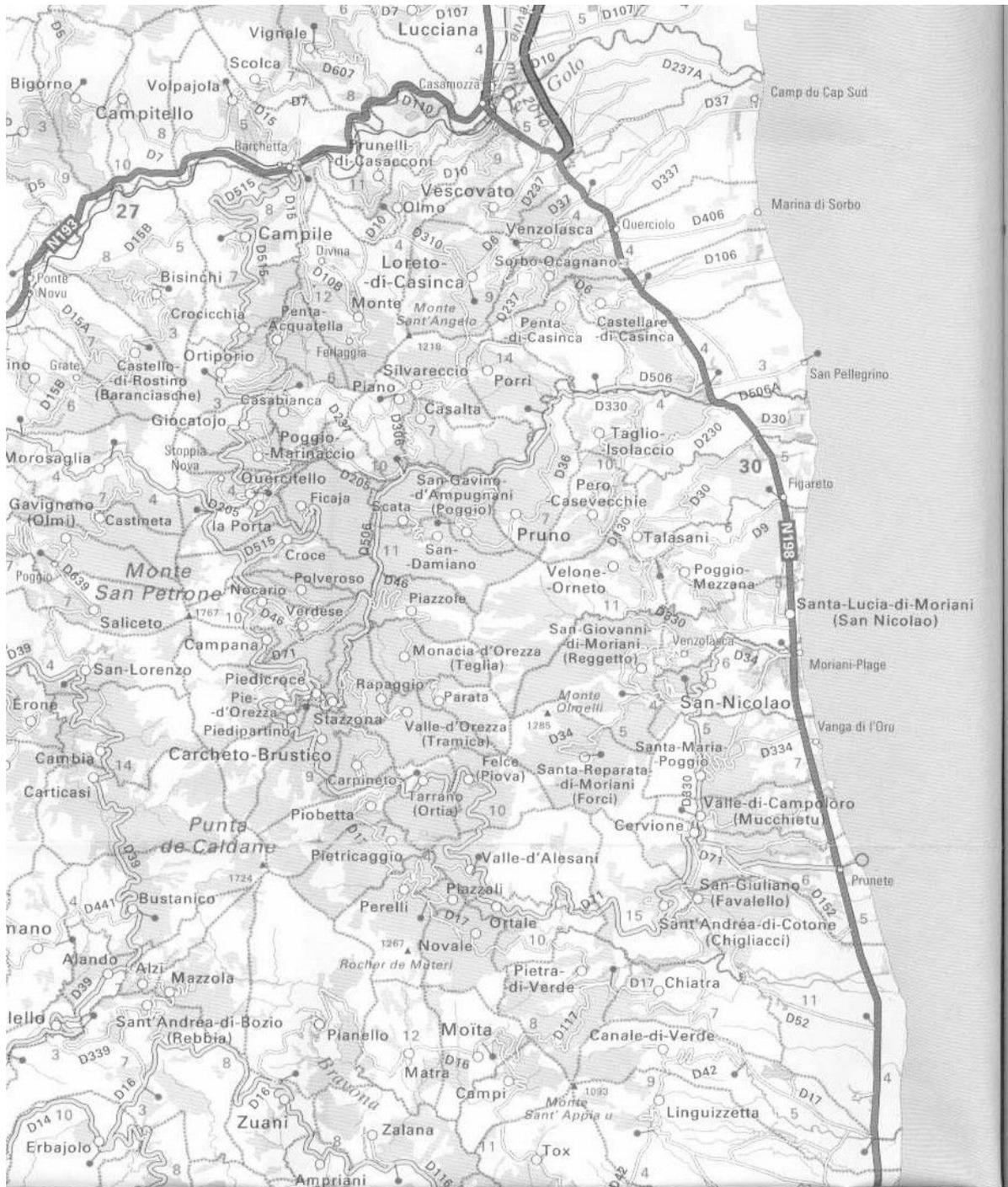
ZANINETTI, Jean-Marc, 2006. L'urbanisation du littoral en France. *Population & Avenir*. 2006. Vol. 677, n° 2.

ZIMMERMANN, J.-B., 1998. L'entreprise et le territoire, partenaires pour créer et développer. *Annales des Mines*. novembre 1998. pp. 44-48.

Annexes

Supports d'entretien

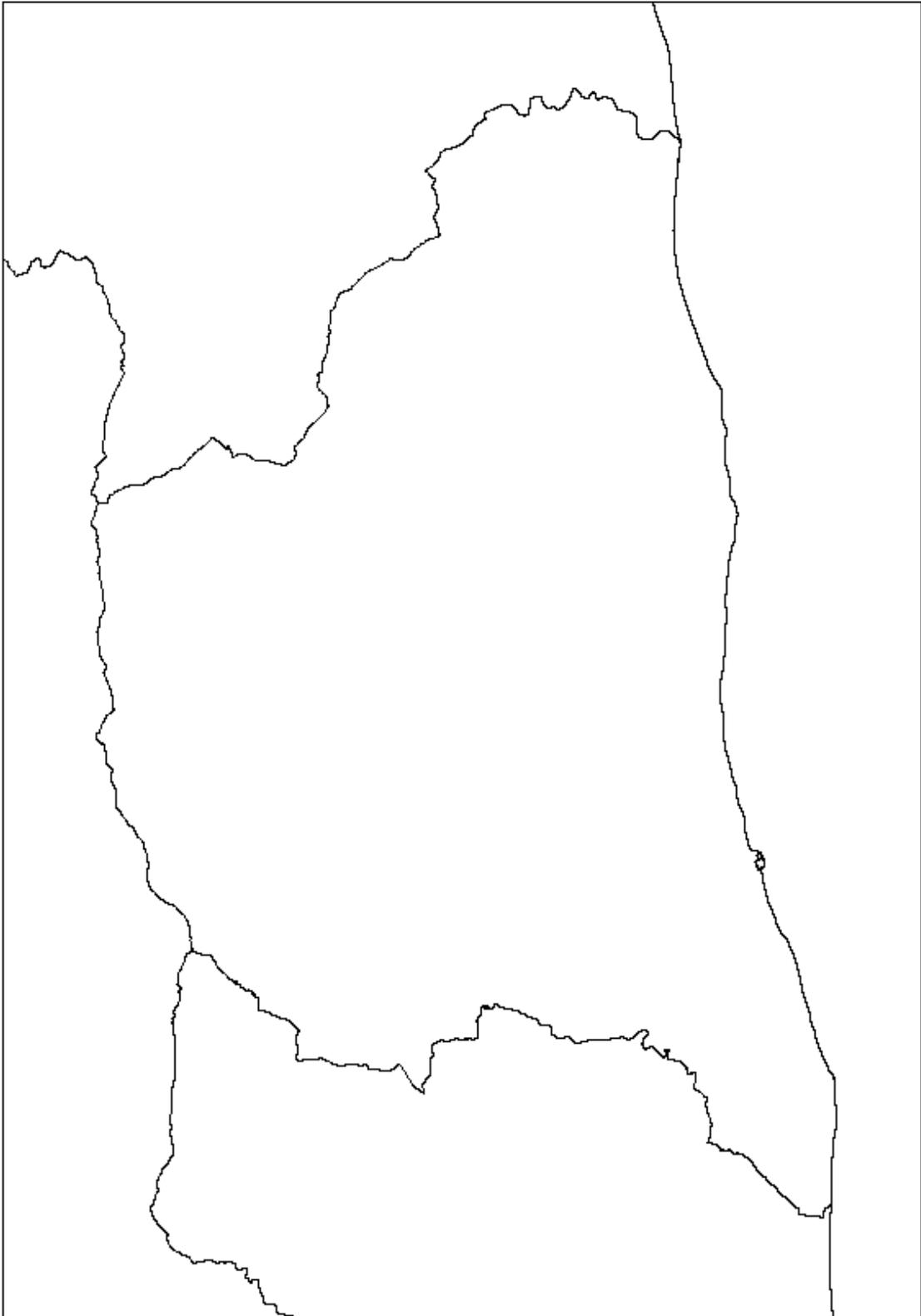
CARTE 1 – Fonds de carte : photocopie de la carte IGN Routière de Corse au 1/180 000ème



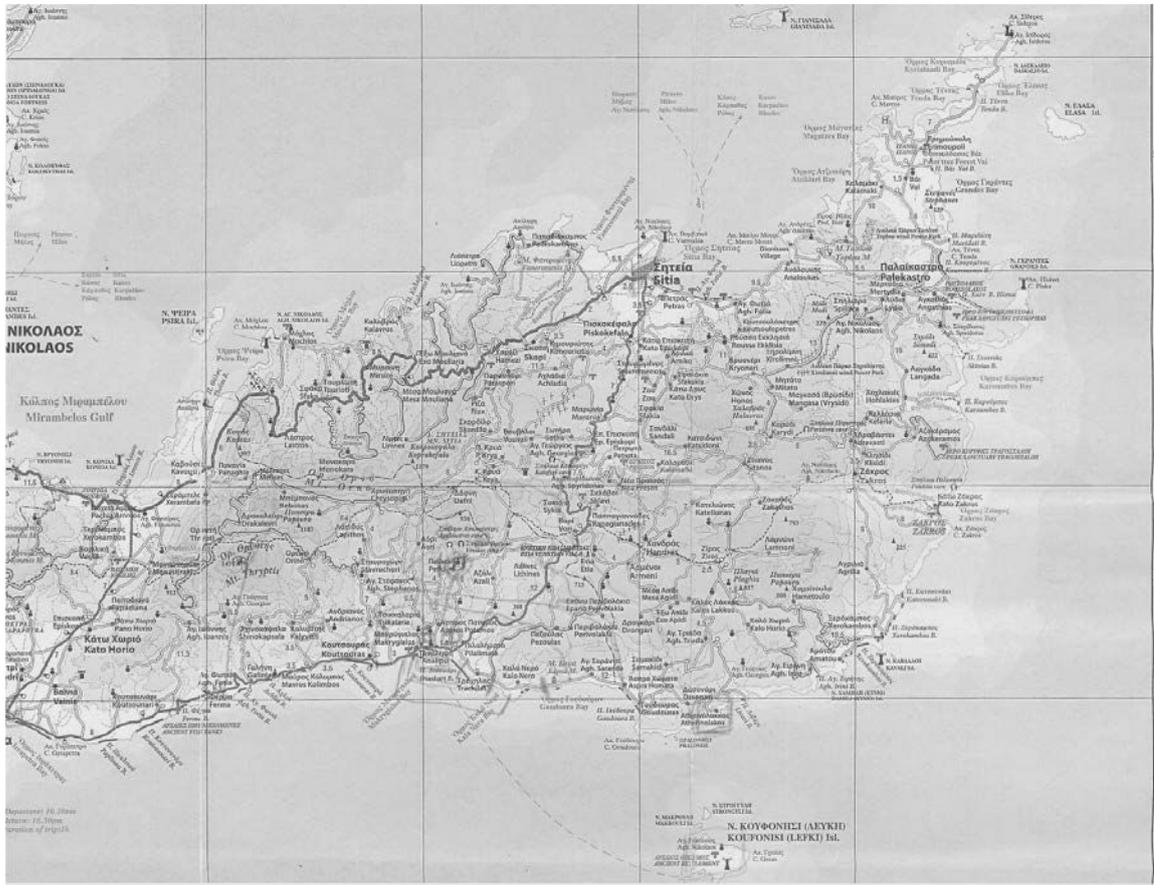
CARTE 1 – Légende

| Entité à représenter | Figuré | description |
|--|--|--------------------------------|
| Votre lieu de résidence |  | Symbole maison noir |
| Votre lieu de travail |  | Carré noir |
| Votre « village » d'appartenance |  | Nom du village encadré en vert |
| Les lieux que vous « pratiquez » plus ou moins régulièrement |  | Rond vert |
| Les sites et lieux importants / qui ont une valeur (matérielle ou immatérielle) pour vous et/ou pour le territoire |  | Rond jaune |
| Les principaux sites et attractions touristiques |  | Rond orange |
| Les principaux flux touristiques |  | Flèche orange |
| Les sites et lieux à préserver |  | Rond bleu |
| Les « points noirs » / sites et lieux qui posent problème / source de conflits |  | Rond noir |
| Les limites de votre espace d'appartenance (ou vous vous sentez « chez vous ») |  | Ligne continue verte |
| Les limites du territoire au sein duquel vous pensez que les aménagements et/ou activités touristiques ont un impact direct sur votre vie quotidienne (où vous vous sentez « directement concerné ») |  | Ligne continue rouge |
| Les limites de ce que recouvre pour vous la dénomination « Castagniccia Mare è Monti » |  | Ligne continue noire |

CARTE 2 – Fonds de carte : limites du territoire « administratif » de la Castagniccia Mare è Monti (tel qu'identifié par l'Association de préfiguration de la Castagniccia Mare è Monti)



1^{ος} Χάρτης – Fonds de carte : photocopie d'une carte routière de Crète, Road Editions, au 1:200.000 (2011)



Χάρτης 1 – Λεζάντα

| Όνομασία | Εικονίδιο | Περιγραφή εικονιδίου |
|--|--|---------------------------------|
| Ο τόπος κατοικίας σας |  | Μαύρο σπίτι |
| Χώρος εργασίας σας |  | Μαύρο τετράγωνο |
| «χωριό» με το οποίο είστε δεμένος (χωριό καταγωγής σας) |  | Όνομα χωριού σε πράσινο πλαίσιο |
| Οι χώροι που αξιοποιείται περισσότερο ή λιγότερο τακτικά |  | Πράσινος κύκλος |
| τους σημαντικούς τόπους και περιοχές για σας, στους οποίους δίνεται μια αξία / που έχουν μια αξία (υλική / άυλη) για την εδαφική περιοχή |  | Κίτρινος κύκλος |
| Τα κύρια –σημαντικά τοπία και τουριστικά σημεία που ελκύουν |  | Πορτοκαλί κύκλος |
| Οι κυρίαρχες τουριστικές ροές |  | Πορτοκαλί βέλος |
| Τα τοπία και οι περιοχές που πρέπει να προστατευτούν |  | Μπλέ κύκλος |
| Τα «προβληματικά σημεία»/ τοπία και περιοχές που έχουν πρόβλημα. / πηγές αντιδικιών |  | Μαύρος κύκλος |
| Τα όρια του χώρου που αισθάνεστε δικό σας (ή εκεί που αισθάνεστε στο σπίτι σας) |  | Συνεχόμενη πράσινη γραμμή |
| Τα όρια του χώρου στον οποίο σκέφτεστε ότι οι τουριστικές υποδομές και /ή οι δραστηριότητες έχουν μια άμεση επίδραση στην καθημερινή σας ζωή (όπου αισθάνεστε ότι σας αφορά άμεσα) |  | Συνεχόμενη κόκκινη γραμμή |
| Τα όρια που καλύπτουν για σας την ονομασία Sitia |  | Συνεχόμενη μαύρη γραμμή |

2^{ος} χάρτης – Fonds de carte : limites du dème de Sitia (tel qu'identifié par la réforme Kallikratis).



Annonce de l'atelier de restitution à Sitia (extrait du Site Internet de la municipalité)

**ΠΑΡΟΥΣΙΑΣΗ ΕΡΓΑΣΙΑΣ ΓΙΑ ΤΗΝ ΤΟΥΡΙΣΤΙΚΗ ΑΝΑΠΤΥΞΗ ΤΗΣ ΕΥΡΥΤΕΡΗΣ ΠΕΡΙΟΧΗΣ
ΤΗΣ ΣΗΤΕΙΑΣ.**

ΣΥΓΚΡΙΤΙΚΕΣ ΑΝΑΦΟΡΕΣ ΣΗΤΕΙΑΣ ΚΡΗΤΗΣ – CASTAGNISIA MARE è MONTI KORSIKHS

Η υποψήφια διδάκτορας του Πανεπιστημίου της Κορσικής **Mathilde Woillez**, σας προσκαλεί στην παρουσίαση της διδακτορικής της διατριβής με θέμα: **«ΜΕΛΕΤΗ ΤΗΣ ΧΩΡΙΚΗΣ ΔΥΝΑΜΙΚΗΣ ΚΑΙ ΤΗΣ ΑΝΑΠΤΥΞΙΑΚΗΣ ΔΥΝΑΤΟΤΗΤΑΣ ΤΟΥ ΤΟΥΡΙΣΜΟΥ ΣΤΗΝ ΠΕΡΙΟΧΗ ΤΗΣ ΣΗΤΕΙΑΣ»**, που θα πραγματοποιηθεί την **Παρασκευή 18 Ιουλίου 2014, και ώρα 18:30 στην αίθουσα συνεδριάσεων του Δημοτικού Συμβουλίου Σητείας.**

Στόχος της παρουσίασης είναι η ενημέρωση των φορέων και πολιτών σχετικά με την ανάπτυξη του τουρισμού στην ευρύτερη περιοχή της Σητείας.

Θα παρουσιασθούν τα ευρήματα της μελέτης-συγκριτικής αξιολόγησης μεταξύ της ευρύτερης περιοχής της Σητείας και της περιοχής Castagniccia Mare è Monti της Κορσικής.

Η μελέτη θα φωτίσει αθέατες πλευρές της τουριστικής εικόνας της Σητείας και παράλληλα θα αναδείξει και θα επισημάνει τις βάσιμες από κάθε άποψη προοπτικές της.

Στο πλαίσιο της συνάντησης-παρουσίασης θα υπάρξει διάλογος όπου θα ακουστούν απόψεις και θέσεις τοπικών φορέων, επαγγελματιών του κλάδου, προσωπικοτήτων που συμμετείχαν και συνέβαλλαν στο αποτέλεσμα της εργασίας, αλλά και πολιτών που επιθυμούν να εκφράσουν τις απόψεις τους.

Annnonce de l'atelier de restitution en Castagniccia Mare à Monti (extrait du programme du Tavagna Club)

Estatina 2014



Juillet - Lughiu

Vendredi 11 : 22h : **The swing factory**. L'élégance du swing des années 50.

Dimanche 13 :

- à partir de 19h30, **Piano bar** avec **François Costa**.

- 23h : **Feu d'artifice**.

Vendredi 18 : à partir de 20h, **Piano bar** avec **François Costa**.

Mardi 22 : 21h : **Calista**. La chanson corse dans ses classiques.

Jeudi 24 : 21h : **Les guitares à Tchelo**. Dans la pure inspiration manouche.

Samedi 26 : 21h30 : **Soirée toutes danses** (zumba, tango argentin, country)

Dimanche 27 : à partir de 20h, **Piano bar** avec **François Costa**.

Mardi 29 :

- 18h : **causerie** :

- 22h : **Corsica Celtica**. De la musique médiévale à la musique celtique.

Août - Aostu

Vendredi 1^{er} : à partir de 20h, **Piano bar** avec **François Costa**.

Dimanche 3 : à partir de 10h **Open de Tavagna d'échecs**.

Mardi 5 :

- 18h : Présentation et discussion sur la restitution de la thèse de Mathilde Woillez : « Castagniccia, Mare e Monti, quel devenir touristique pour le territoire ? ».

- 22h : **Corsica Celtica**. De la musique médiévale à la musique celtique.

Jeudi 7 : Ecouter le violoncelle de **Paulo de Rocca Serra**.

Vendredi 8 : à partir de 20h, **Piano bar** avec **François Costa**.

Mardi 12 :

- 18h : **causerie** : « L'importance de la revue RIGIRU dans le renouveau littéraire et culturel de la corse des années 70 – 80 » avec Ghjuvan Ghjaseppu Franchi, Ghjacumu Fusina, Dumenicu Antone Geronimi et Ghjuvan Teramu Rocchi.

- 21h : **Calista**. La chanson corse dans ses classiques.

Jeudi 14 : à partir de 20h, **Piano bar** avec **François Costa**.

Dimanche 17 : à partir de 20h, **Piano bar** avec **François Costa**.

Mardi 19 : 21h : **Les guitares à Tchelo**. Dans la pure inspiration manouche.

Vendredi 22 : à partir de 20h, **Piano bar** avec **François Costa**.

Samedi 23 : Ecouter le violoncelle de **Paulo de Rocca Serra**.

Septembre – Settembre

Vendredi 5 : à partir de 20h, **Piano bar** avec **François Costa**.

Mardi 9 : à partir de 20h, **Piano bar** avec **François Costa**.

Samedi 13 : **Clôture de la saison estivale**.

Réservations, renseignements au 04 95 36 91 94

TAVAGNA CLUB

A Casa Rossa

20230 Talasani

tavagnaclub@wanadoo.fr

www.tavagna.com

Index des figures

| | |
|--|-----|
| Figure 1 : Echelle de participation d'après Sherry Arnstein..... | 31 |
| Figure 2 : Processus théorique de construction d'une gouvernance partagée | 85 |
| Figure 3 : Modèle spatial de l'île tropicale de Roger Brunet..... | 104 |
| Figure 4 : Carte des territoires de projets de la Collectivité Territoriale de Corse. | 123 |
| Figure 5 : Localisation de la Corse et de la Crète dans l'espace méditerranéen..... | 127 |
| Figure 6 : Drapeau de la révolution crétoise..... | 130 |
| Figure 7 : Carte de la densité de population par commune en Corse | 134 |
| Figure 8 : Carte des principaux pôles urbains de la Crète | 136 |
| Figure 9 : Carte de la densité de population par districts communaux en Crète. | 137 |
| Figure 10 : Carte de l' <i>exploitation à distance</i> en Grèce | 139 |
| Figure 11 : Evolution des arrivées de touristes étrangers en Crète 2000-2013 | 142 |
| Figure 12 : Evolution du nombre de nuitées en Crète 2000-2012 | 142 |
| Figure 13 : Evolution de la fréquentation touristique en Corse 1960-2010..... | 144 |
| Figure 14 : Evolution du nombre de séjours touristiques en Corse 2001-2010..... | 144 |
| Figure 15 : Carte de l'emprise touristique en Corse par pôle touristique. | 152 |
| Figure 16 : Carte de l'emprise touristique en Crète par dème. | 152 |
| Figure 17 : Photo de la baie de Chersonissos | 155 |
| Figure 18 : Photo de la plaine de Makrygialos à Ierapetra. | 156 |
| Figure 19 : Carte de localisation du dème de Sitia en Crète..... | 165 |
| Figure 20 : Carte de répartition de la population de Sitia..... | 166 |
| Figure 21 : Carte topographique du dème de Sitia | 169 |
| Figure 22 : Carte de localisation de la Castagniccia Mare è Monti | 171 |
| Figure 23 : Carte de répartition de la population en Castagniccia Mare è Monti..... | 172 |
| Figure 24 : Carte topographique de la Castagniccia Mare è Monti. | 174 |
| Figure 25 : Carte de la constitution du nouveau dème de Sitia. | 182 |
| Figure 26 : Carte des communautés de communes en Castagniccia Mare è Monti | 185 |
| Figure 27 : Carte des projets de parcs d'énergie renouvelable à Sitia..... | 186 |
| Figure 28 : Carte des personnes citées en Castagniccia Mare è Monti..... | 208 |
| Figure 29 : Carte des flux de citation en Castagniccia Mare è Monti | 209 |
| Figure 30 : Carte des personnes citées à Sitia..... | 210 |
| Figure 31 : Carte des flux de citation à Sitia..... | 211 |

| | |
|--|-----|
| Figure 32 : Carte d'une personne interrogée à Sitia | 214 |
| Figure 33 : Carte d'une personne interrogée en Castagniccia Mare è Monti | 215 |
| Figure 34 : Cartes prospectives de personnes interrogées | 217 |
| Figure 35 : Carte des <i>unités identitaires de référence</i> en Castagniccia Mare è Monti . | 218 |
| Figure 36 : Photo du mont San Petrone | 219 |
| Figure 37 : Photo du village de Venzolasca | 219 |
| Figure 38 : Cartes de personnes interrogées en Castagniccia Mare è Monti | 220 |
| Figure 39 : Carte d'une personne interrogée à Sitia | 221 |
| Figure 40 : Photo d'une verrue paysagère à Sitia | 222 |
| Figure 41 : Carte de l'espace de concernement touristique en Casinca..... | 223 |
| Figure 42 : Carte de l'espace de concernement touristique en Petite Castagniccia..... | 224 |
| Figure 43 : Carte de l'espace de concernement touristique en Costa Verde | 225 |
| Figure 44 : Carte d'une personne interrogée à Makrygialos. | 226 |
| Figure 45 : Carte des espaces de concernement touristique à Sitia | 228 |
| Figure 46 : Photo du village de Pefki | 230 |
| Figure 47 : Photo de villages de Petite Castagniccia..... | 230 |
| Figure 48 : Photo de la cour intérieure du monastère de Toplou..... | 231 |
| Figure 49 : Photo de la palmeraie et de la plage de Vai | 232 |
| Figure 50 : Photo du village énétochrétois d'Etia..... | 234 |
| Figure 51 : Photo des gorges des morts et des gorges de Richtis. | 235 |
| Figure 52 : Couverture du guide du parc naturel géologique de Sitia | 236 |
| Figure 53 : Photo des hauteurs de Chalavras..... | 236 |
| Figure 54 : Photo d'un parc éolien-photovoltaïque près du village de Kryoneri | 237 |
| Figure 55 : Carte des hauts-lieux identifiés à Sitia. | 238 |
| Figure 56 : Photo de Cervione | 239 |
| Figure 57 : Photo du mont San Petrone | 240 |
| Figure 58 : Carte des hauts-lieux identifiés en Castagniccia Mare è Monti. | 241 |

Résumés - Mots clés

Avec le développement d'un tourisme pas toujours maîtrisé par les populations locales, les territoires insulaires de Méditerranée sont soumis à d'importantes pressions, qu'elles soient foncières et immobilières, environnementales, économiques ou encore socioculturelles avec notamment la recomposition des sociétés locales liée aux migrations. Face à ces risques, on pourrait attendre des communautés insulaires qu'elles réagissent et s'organisent et ce d'autant plus que, du point de vue du sens commun, les îles semblent constituer a priori des *territoires*, si l'on se base sur les postulats de leurs frontières géographiques déterminées, de leur homogénéité socioculturelle, de leur cohésion identitaire et de leurs liens de solidarité traditionnels. Cependant, les mutations relativement importantes de ces dernières décennies ont entraîné une distension de ces liens tout en favorisant l'émergence de nouveaux conflits liés notamment à des appropriations et des visions différenciées du devenir touristique des territoires insulaires.

Cette thèse a pour but d'étudier les conditions d'émergence d'une *gouvernance partagée* du tourisme dans deux territoires insulaires méditerranéens, l'un en Corse - la Castagniccia Mare à Monti - et l'autre en Crète - le dème de Sitia -, dans la perspective d'une meilleure maîtrise par les sociétés locales d'un développement touristique qui soit soutenable pour le territoire. L'une des composantes majeures de ce travail de recherche a consisté en la conception et l'expérimentation, dans les territoires d'étude, d'un processus participatif pour l'identification, la mobilisation et l'action coordonnée des *personnes concernées*, suivant trois étapes opérationnelles : la première étape a consisté en un croisement des trajectoires touristiques et des dynamiques organisationnelles de nos deux territoires d'étude, replacées dans leur contexte insulaire régional, afin de mieux comprendre quels pouvaient être les enjeux et les conflits liés au déploiement des activités touristiques. La seconde étape avait pour fonction d'identifier, de collecter et de comprendre quels étaient les points de vue et positions des personnes concernées quant aux dynamiques et perspectives touristiques de leurs territoires. Enfin, la troisième et dernière étape avait pour objectif d'ouvrir un espace de négociation entre les personnes concernées pour la co-construction d'une vision partagée du devenir touristique de leurs territoires.

Mots clés : gouvernance, territoire, concernement, tourisme, Corse, Crète.

The islands of the Mediterranean area are confronted to a massive tourism development which is not systematically well-controlled by their local societies. The issues and constraints related to the touristic development are various and significant, including land pressure linked to real estate speculation, environmental damages, socioeconomic vulnerability, and the fragmentation of the socio-cultural cohesion due to the restructuration of local societies linked to migrations. Facing such important issues, we could expect from island communities that they would react and organize themselves, especially since islands appear to be archetypical local territories if we consider their natural boundaries, their socio-cultural homogeneity, their cohesive identity and their traditional links and solidarity. However, major mutations in the last decades have resulted in distension of these links while fostering the emergence of new conflicts revealing differentiated appropriations and visions of the touristic future of their island territories.

This PhD thesis aims to study the conditions for the emergence of a shared governance of tourism in two Mediterranean island territories, one in Corsica - the Castagniccia Mare è Monti - and one in Crete - the municipality of Sitia -, that could support the empowerment of local societies for the management of a touristic development that could be sustainable for their territories. One of the main element of the present research is to design and experiment a participative process in the study areas, for the identification, mobilization and coordinated action of the concerned persons. This action included three operational stages: the first step was to realize a cross-study of both tourism trajectories and organizational dynamics of our two study areas, within their insular regional context, to better understand what might be the challenges and conflicts linked to tourism development. The second step was to identify, collect and understand the point of views and positions of the concerned persons about tourism dynamics and perspectives of their territories. The third and final step was to start a negotiation process between the concerned persons in order for them to co-build a shared vision of the tourism future in their territories.

Key words : governance, local territory, concern (concept), tourism, Corsica, Crete.